

Les incitations au travail peuvent-elles s'autofinancer?

**Rapport final du Projet
d'autosuffisance à l'intention des
requérantes de l'aide sociale**

**Reuben Ford
David Gyarmati
Kelly Foley
Doug Tattrie**

**avec
Liza Jimenez**

**SRSA
SOCIÉTÉ DE
RECHERCHE
SOCIALE
APPLIQUÉE**

Octobre 2003

La Société de recherche sociale appliquée (SRSA) est un organisme sans but lucratif créé en 1991 pour élaborer, mettre à l'essai sur le terrain et évaluer, selon des méthodes rigoureuses, des programmes sociaux conçus pour assurer le mieux-être de tous les Canadiens, et plus particulièrement des défavorisés. La SRSA a pour mission de fournir aux décideurs et aux intervenants des données fiables sur l'utilité de ces programmes du point de vue des budgets gouvernementaux, des participants eux-mêmes et de la société dans son ensemble. À cette fin, elle évalue les programmes sociaux existants et met à l'essai des projets de programmes sociaux à l'échelle à divers endroits, avant qu'ils ne soient incorporés à l'action gouvernementale et appliqués à grande échelle.

Autres rapports de la SRSA au sujet du Projet d'autosuffisance (PAS) :

Créer une solution de rechange à l'aide sociale : le point sur la première année du Projet d'autosuffisance – mise en oeuvre, impacts sur l'aide sociale et coûts, Tod Mijanovich et David Long, décembre 1995.

La lutte pour l'autosuffisance : les participantes au Projet d'autosuffisance parlent du travail, de l'aide sociale et de leur avenir, Wendy Bancroft et Sheila Currie Vernon, décembre 1995.

Les incitatifs financiers encouragent-ils les prestataires de l'aide sociale à travailler? Conclusions découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance, David Card et Philip K. Robins, février 1996.

Quand le travail est plus payant que l'aide sociale : sommaire des rapports sur le Projet d'autosuffisance – mise en oeuvre, groupes de discussion et impacts des dix-huit premiers mois, mars 1996.

Dans quelle mesure les programmes d'incitation financière destinés aux assistés sociaux ont-ils un « effet sur la demande »? Données expérimentales relatives au Projet d'autosuffisance, David Card, Philip K. Robins et Winston Lin, août 1997.

Les incitatifs au travail ont-ils des conséquences involontaires? Évaluation de l'« effet sur la demande » dans le contexte du Projet d'autosuffisance, Gordon Berlin, Wendy Bancroft, David Card, Winston Lin et Philip K. Robins, mars 1998.

Lorsque les incitatifs financiers encouragent le travail : Résultats complets découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance, Winston Lin, Philip K. Robins, David Card, Kristen Harknett et Susanna Lui-Gurr, septembre 1998.

Le PAS plus favorise-t-il l'emploi? Résultat de l'ajout de services aux incitatifs financiers du Projet d'autosuffisance, Gail Quets, Philip K. Robins, Elsie C. Pan, Charles Michalopoulos et David Card, mai 1999.

Le Projet d'autosuffisance après trente-six mois : Effets d'un incitatif financier sur l'emploi et le revenu, Charles Michalopoulos, David Card, Lisa A. Gennetian, Kristen Harknett et Philip K. Robins, juin 2000.

Le Projet d'autosuffisance après trente-six mois : effets sur les enfants d'un programme ayant augmenté l'emploi et le revenu des parents, Pamela Morris et Charles Michalopoulos, juin 2000.

Le PAS-plus après 36 mois : Effets de l'ajout de services en matière d'emploi sur les incitatifs financiers à l'emploi, Ying Lei et Charles Michalopoulos, juillet 2001.

Quand les incitatifs financiers à l'emploi s'autofincent : Résultats provisoires de l'étude sur les requérantes du Projet d'autosuffisance, Charles Michalopoulos et Tracey Hoy, novembre 2001.

Rendre le travail payant : Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des prestataires de l'aide sociale de longue date, Charles Michalopoulos, Doug Tattrie, Cynthia Miller, Philip K. Robins, Pamela Morris, David Gyarmati, Cindy Redcross, Kelly Foley et Reuben Ford, juillet 2002.

Le Projet d'autosuffisance (PAS) est financé en vertu d'une entente de contribution avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Les constatations et les conclusions présentées dans ce document ne reflètent pas nécessairement les positions ni les politiques officielles de DRHC.

Tous droits réservés © 2003 Société de recherche sociale appliquée

The English version of this report is available on request.

Table des matières

Tableaux et figures	v
Préface	ix
Remerciements	xi
Sommaire	S-1
1 Le Projet d'autosuffisance	1
Résultats à ce jour et fonction du présent rapport	2
Offre de supplément de revenu du PAS	4
Méthodologie de recherche de l'étude sur les requérantes du PAS	6
Contexte politique et économique de l'étude sur les requérantes	11
Questions à l'étude	13
2 Réception du supplément	15
Sommaire des constatations	15
Réactions à l'offre de supplément	16
Acceptation du supplément par les différents sous-groupes	18
Tendances de versement du supplément	22
Conclusion	29
3 Impact du PAS sur l'aide sociale et sur l'emploi	31
Sommaire des constatations	31
Impacts sur l'aide sociale	32
Impacts sur les prestations d'aide sociale par sous-groupe	36
Impacts sur l'emploi	38
Impacts sur les gains, les heures de travail et les salaires	41
Impacts sur les gains par sous-groupe	44
Impacts sur la stabilité et la durée de l'emploi, et sur la hausse des salaires	46
Impacts cumulatifs	48
Conclusion	50
4 Impact du PAS sur le bien-être économique	51
Sommaire des constatations	51
Revenu et pauvreté	52
Dépenses, actifs et difficultés matérielles	56
Conditions, mobilité et qualité du logement	59
Impacts sur le revenu et la pauvreté – répartis par sous-groupe	61
Conclusion	67
5 Les incitations au travail peuvent-elles s'autofinancer? Une analyse avantages-coûts	69
Introduction	69
Sommaire des constatations	70
Contexte	71
Principales composantes de l'analyse des coûts	76
Coûts du PAS pendant la période d'observation	78
Avantages financiers du PAS	86
Les incitations au travail peuvent-elles s'autofinancer?	88
Conclusion	91

6	Comparaison du PAS entre les requérantes et les prestataires	93
	Sommaire des constatations	94
	Conception de l'étude sur les requérantes et de l'étude sur les prestataires	95
	Comparaison des impacts économiques clés	97
	Pourquoi les résultats des requérantes et des prestataires diffèrent-ils?	104
	Conclusion	114
7	Leçons tirées de l'étude sur les requérantes du PAS	117
	Résultats du PAS pour les requérantes	117
	Leçons clés tirées du PAS à l'intention des requérantes	119
	Enjeux dans la mise en application des leçons tirées du PAS	123
	Conclusion	124
Annexes		
A	Analyse du biais de non-réponse dans l'entrevue de suivi effectuée après 72 mois	127
B	Effets sur les familles et les enfants	135
Bibliographie		145

Tableaux et figures

Tableau	Page	
S.1	Impacts du PAS sur l'emploi et les gains	S-10
S.2	Impacts du PAS sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets au cours des six mois précédant les entrevues de suivi après 30, 48 et 72 mois	S-14
S.3	Gains et pertes nets estimés par membre du groupe programme du PAS, selon la perspective comptable, pour six ans	S-17
S.4	Comparaison des impacts du programme sur l'emploi, les paiements de transfert et le revenu entre l'étude sur les requérantes et l'étude sur les prestataires	S-21
1.1	Caractéristiques des membres de l'échantillon du rapport – groupe programme et groupe témoin de l'étude sur les requérantes du PAS	10
2.1	Admissibilité au supplément du PAS et acceptation, par sous-groupe	19
2.2	Raisons principales données par les non-prestataires admissibles pour ne pas avoir accepté le supplément	22
2.3	Réception du supplément parmi les prestataires du supplément	27
2.4	Versements du supplément parmi les prestataires du supplément, par mois de réception	28
2.5	Montant des versements du supplément parmi les prestataires du supplément, classées par quartile	28
3.1	Impacts du PAS sur l'aide sociale	35
3.2	Impacts du PAS sur les versements d'aide sociale, par sous-groupe	37
3.3	Impacts du PAS sur l'emploi	40
3.4	Impacts du PAS sur les gains	42
3.5	Impacts du PAS sur la répartition des salaires et des heures de travail, pour les 26 ^e , 44 ^e et 71 ^e mois	43
3.6	Impacts du PAS sur les gains, par sous-groupe	45
3.7	Impacts du PAS sur la stabilité et la durée de l'emploi pendant les 71 mois suivant l'assignation aléatoire	47
3.8	Impacts du PAS sur la répartition de la croissance salariale entre la fin de la deuxième année et la fin de la sixième année, pour les membres de l'échantillon qui travaillaient à ces deux moments	48
3.9	Impacts cumulatifs du PAS sur l'emploi à temps plein, l'obtention de l'aide sociale, les gains et les prestations d'aide sociale	49
4.1	Impacts du PAS sur le revenu et les paiements de transfert mensuels nets, au cours du semestre précédant les entrevues de suivi après 30, 48 et 72 mois	53
4.2	Impacts du PAS sur les dépenses, les difficultés de subsistance et les actifs	57
4.3	Impacts du PAS sur les conditions, la mobilité et la qualité du logement lors des entrevues de suivi après 30, 48 et 72 mois	60

Tableau	Page	
4.4	Impacts du PAS sur le revenu personnel mensuel moyen, au cours du semestre précédant l’entrevue, pour d’autres sous-groupes	63
4.5	Impacts du PAS sur le pourcentage de familles dont le revenu est inférieur au SFR, pendant le semestre précédant l’entrevue, pour d’autres sous-groupes	65
5.1	Exemples des coûts et avantages du PAS pour les requérantes, par perspective comptable	74
5.2	Estimations des coûts de fonctionnement unitaires et bruts des services du PAS offerts aux requérantes	79
5.3	Impacts estimatifs du PAS sur les paiements de transfert et les coûts d’administration des paiements pendant les six années de la période de suivi	83
5.4	Coûts bruts et nets estimatifs du PAS sur six ans	85
5.5	Impacts estimatifs du PAS sur les gains d’emploi, l’impôt des particuliers et les crédits d’impôt pendant les six années de la période d’observation	87
5.6	Profits et pertes nets estimatifs sur six ans, par membre du groupe programme du PAS, selon la perspective comptable	88
5.7	Profits et pertes nets estimatifs, sur six ans, par membre du groupe programme du PAS, selon la perspective du budget des gouvernements fédéral et provinciaux	89
6.1	Différences entre l’étude sur les requérantes et l’étude sur les prestataires	96
6.2	Comparaison des impacts du programme sur l’emploi, les paiements de transfert et le revenu entre l’étude sur les requérantes et l’étude sur les prestataires	99
6.3	Pourcentage de participantes ayant retiré des avantages fortuits du supplément – Études sur les requérantes et les prestataires	102
6.4	Impacts du PAS sur l’emploi à temps plein, l’admissibilité au supplément du PAS et la recherche d’emploi au cours des douze mois suivant l’assignation aléatoire	106
6.5	Caractéristiques de référence des requérantes comparativement à celles des prestataires, pour les membres du groupe programme seulement	109
6.6	Caractéristiques des requérantes inadmissibles comparativement aux prestataires, et des requérantes admissibles comparativement aux prestataires, pour les membres du groupe programme seulement	110
A.1	Comparaison des caractéristiques de référence des répondantes et des non-répondantes à l’enquête de suivi après 72 mois	128
A.2	Impacts du PAS sur les versements et l’obtention de l’aide sociale et du supplément, pour les répondantes et les non-répondantes	130
B.1	Impacts du PAS sur le bien-être de la mère	137
B.2	Impacts du PAS sur le mariage, la composition du ménage et la fécondité lors des entrevues de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois, pour l’échantillon complet du rapport	138
B.3	Impacts du PAS sur le mariage, la composition du ménage et la fécondité parmi les parents des enfants âgés de 6 à 14 ans	139
B.4	Impacts du PAS sur le recours aux services de garde pour des enfants âgés de 6 à 8 ans, et de 9 à 12 ans	141
B.5	Impacts du PAS sur les résultats des enfants âgés de 6 à 8 ans, et de 9 à 14 ans	143

Figure	Page	
S.1	Pourcentage des participantes à l'étude sur les requérantes du PAS qui reçoivent des prestations d'aide sociale, par mois, à partir de l'assignation aléatoire	S-11
1.1	Périodes visées par les données utilisées dans le présent rapport, et modifications importantes apportées aux politiques en Colombie-Britannique	7
2.1	Pourcentage de membres du groupe programme qui reçoivent des versements du supplément	24
2.2	Emploi à temps plein, réception du supplément et des prestations d'aide sociale parmi les prestataires du supplément du PAS	26
3.1	Pourcentage de prestataires de l'aide sociale participant à l'étude sur les requérantes du PAS, par mois, à partir de l'assignation aléatoire	33
3.2	Pourcentage de membres travaillant à temps plein, par mois, à partir de l'assignation aléatoire, dans le cadre de l'étude sur les requérantes du PAS	39
5.1	Diagramme simplifié des principales composantes des coûts bruts et nets du PAS	77

Préface

Il y a un peu plus de dix ans, plusieurs hauts fonctionnaires du ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration de l'époque ont formulé une idée. Arthur Kroeger, sous-ministre, Barry Carin, sous-ministre adjoint à la Politique stratégique, et Louise Bourgault, directrice générale des Innovations, voulaient mettre sur pied un projet pilote qui montrerait les effets qu'aurait une stratégie « rendant le travail payant » sur la capacité de prestataires de l'aide sociale de longue date de faire la transition à l'emploi à temps plein. Ce concept initial a été élaboré en partenariat avec deux chefs de file novateurs des gouvernements provinciaux : Don Boudreau, sous-ministre adjoint au ministère de l'Aide sociale du Nouveau-Brunswick, et Bob Cronin, sous-ministre adjoint au ministère des Services sociaux de la Colombie-Britannique. Grâce à cette collaboration, cette idée novatrice a donné naissance au Projet d'autosuffisance (PAS).

Lorsque le PAS a été lancé en 1992, il s'agissait d'un projet ambitieux à bien des égards. On prévoyait qu'il durerait 10 ans et toucherait plus de 9 000 familles monoparentales dans deux provinces. Il reposait sur un plan complexe consistant à inscrire les participantes à trois échantillons de recherche connexes et à employer une méthode d'évaluation par assignation aléatoire, généralement considérée comme la façon la plus fiable de mesurer les impacts d'un programme, mais rarement utilisée pour des études en politique sociale au Canada. Qui plus est, le PAS s'attaquait à la difficile tâche d'essayer simultanément d'atténuer la pauvreté, d'encourager un travail stable et de réduire la dépendance à l'égard de l'aide sociale. En général, les programmes qui transfèrent un revenu aux démunis pour lutter contre la pauvreté réduisent les incitatifs pour que les participants cherchent et acceptent un emploi, en particulier si leurs gains éventuels sont faibles. Nombre de ceux qui renoncent à l'aide sociale pour travailler se retrouvent dans des emplois trop mal rémunérés pour permettre à leur famille d'échapper à la pauvreté. Le programme que le Projet d'autosuffisance proposait de mettre à l'essai visait à favoriser le travail et l'autonomie des prestataires de l'aide sociale, tout en leur assurant un revenu adéquat pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Depuis la publication du premier document sur le Projet d'autosuffisance en octobre 1994, l'énorme investissement dans le PAS a porté ses fruits en nous livrant un riche ensemble de résultats de recherche. Avec la publication du rapport final sur l'étude du PAS auprès des prestataires de l'aide sociale de longue date, on sait maintenant qu'un programme d'incitatifs financiers bien structuré peut être gagnant sur quatre plans : encourager le travail, accroître les gains, réduire la pauvreté et profiter à la société. De plus, il semble que l'augmentation du revenu des familles pauvres peut procurer des bienfaits aux enfants en âge de fréquenter l'école primaire. Et tout cela, à un coût net modeste pour le gouvernement.

Le Projet d'autosuffisance a proposé une intervention extrêmement encourageante qui permettrait de relever un important défi en matière de politique sociale; et par sa conception, sa mise en œuvre et son évaluation, le PAS a établi une nouvelle norme pour la conduite de la recherche en politique sociale au Canada.

John Greenwood
Directeur exécutif

Remerciements

Nombre de personnes et d'organismes ont contribué à la réalisation du présent rapport. Le PAS a vu le jour uniquement grâce au parrainage et au soutien de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) – initiateur du programme. Nous tenons tout particulièrement à remercier Jean-Pierre Voyer (du Projet de recherche sur les politiques), Allen Zeesman, Louis Grignon et Stéphane Gascon de la Direction générale de la recherche appliquée de DRHC.

Les analyses contenues dans le rapport reposent sur les renseignements fournis par de nombreuses personnes. À Statistique Canada, Richard Veevers, Ann Brown, Hélène Lavoie et leurs équipes ont recueilli et traité les données tirées de l'enquête ainsi que les dossiers administratifs. L'aide de Sharon Manson Singer, de Robin Ciceri et de leur personnel au ministère des Ressources humaines de la Colombie-Britannique s'est avérée des plus précieuses en ce qui a trait au système d'aide sociale provincial. Nous sommes particulièrement reconnaissants à Bill Warburton de nous avoir prêté son concours lors du recrutement dans le cadre de l'étude sur les requérantes. Toute notre gratitude à Melony McGuire et à Trudy Megeny, de EDS Systemhouse Inc. en Nouvelle-Écosse, pour avoir tenu à jour le Système d'information sur la gestion du programme, qui consignait les paiements et émettait les chèques au titre du supplément.

C'est grâce aux efforts de Betty Tully, d'Elizabeth Dunn et de leurs employés chez Bernard C. Vinge and Associates Ltd., en Colombie-Britannique, que le PAS fonctionnait dans la pratique.

Plusieurs réviseurs ont su enrichir le rapport de leurs judicieuses observations. À la SRSA, John Greenwood et Susanna Gurr ont donné des directives inestimables à toutes les étapes de l'analyse et de la rédaction du rapport. Gordon Berlin, Charles Michalopoulos et Cindy Redcross de la MDRC, David Green de l'Université de la Colombie-Britannique et David Card de l'Université Berkeley en Californie ont relu les ébauches du rapport et nous ont aidés à peaufiner les analyses et la présentation.

Le rapport n'aurait pu voir le jour sans l'appui de nombreux employés de la SRSA et de la MDRC. À la SRSA, Sheila Currie, Susanna Gurr et Dan Doyle ont joué un rôle décisif en supervisant les activités journalières du projet. C'est Wendy Bancroft, avec l'aide de Musu Taylor-Lewis, qui s'est chargée des groupes de discussion. Jeannine Fraser a organisé le contrôle et la création des fichiers de données. Judith Hutchison a participé à la vérification de l'exactitude des pièces et du texte. Barbara Greenwood Dufour a effectué les dernières révisions et mises en forme, en plus de coordonner la traduction et la production du document. À la MDRC, Judy Gueron et son personnel ont pris une part très active dans la conception de l'étude, y compris Martey Doodoo, qui a dirigé la collecte initiale des données aux fins de l'analyse avantages-coûts. Les premiers analystes des données sur les requérantes, nommément Charles Michalopoulos, Tracey Hoy, Philip K. Robins, David Card, Gordon Berlin et Winston Lin, nous ont appris beaucoup.

En dernier lieu, nous tenons à remercier les participantes au PAS, qui n'étaient aucunement obligées de s'inscrire à l'étude. En nous permettant volontiers d'explorer de nombreux aspects de leur vie par l'intermédiaire d'enquêtes, de dossiers administratifs, de groupes de discussion et d'entrevues ethnographiques, elles ont rendu l'étude possible et ont contribué à enrichir nos connaissances au sujet des programmes efficaces d'aide sociale et de travail.

Les auteurs

Sommaire

Le présent ouvrage tient lieu de rapport final de l'étude sur les requérantes de l'aide sociale, effectuée dans le cadre du Projet d'autosuffisance (PAS), un projet pilote de recherche visant à mettre à l'essai une politique novatrice rendant le travail plus payant que l'aide sociale. Conçu et financé par Développement des ressources humaines Canada (DRHC), géré par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) et évalué par la Manpower Demonstration Research Corporation (MDRC) et la SRSA, le PAS offrait un incitatif financier temporaire aux chefs de famille monoparentale, bénéficiaires de longue date de l'aide sociale qui renonçaient à cette aide pour travailler à temps plein.

Dans le contexte du PAS, des chefs de famille monoparentale, nouvellement prestataires de l'aide sociale (désignés dans le présent rapport sous le nom de « requérantes »), ont été recrutés. Ces requérantes ont appris que, si elles continuaient à recevoir l'aide sociale pendant une année entière, elles deviendraient admissibles à un supplément de revenu. Elles commenceraient à toucher ce supplément si elles renonçaient ensuite à l'aide sociale pour accepter un emploi à temps plein au cours des douze mois suivants (c.-à-d. pendant leur deuxième année en tant que prestataires). Le PAS versait un supplément en plus des revenus d'emploi durant un maximum de trois ans, à condition que les requérantes travaillent trente heures ou plus par semaine et n'aient plus recours à l'aide sociale. Grâce au supplément, les requérantes pouvaient profiter immédiatement de leur emploi à temps plein, car en réalité, il doublait le revenu avant impôt tiré d'un emploi au salaire minimum. L'encadré ci-dessous décrit les caractéristiques clés de l'offre de supplément.

Afin de mesurer l'incidence de la mise en œuvre d'une nouvelle politique, l'étude sur les requérantes du PAS faisait appel à une rigoureuse méthodologie de recherche par assignation aléatoire. Un échantillon de 3 315 chefs de famille monoparentale de la Colombie-Britannique, qui commençaient à toucher des prestations d'aide sociale, a été choisi au hasard parmi les dossiers provinciaux d'aide sociale. La moitié des requérantes de l'échantillon ont été assignées aléatoirement à un groupe programme et pouvaient possiblement recevoir le supplément. La seconde moitié de l'échantillon composait un groupe témoin qui ne pouvait percevoir le supplément, mais qui restait admissible à l'aide sociale et à ses services et incitatifs connexes. Dans le but d'établir les effets de l'offre de supplément, l'analyse compare les résultats des membres du groupe programme et des membres du groupe témoin. L'assignation aléatoire à des groupes distincts fait en sorte que les différences entre les groupes reflètent uniquement les effets de l'offre de supplément plutôt que les préférences ou les caractéristiques personnelles des participantes.

Le présent rapport décrit les effets de l'offre de supplément au cours des six années suivant l'assignation aléatoire. Il tente de répondre aux questions clés suivantes : dans l'ensemble, le programme du PAS a-t-il diminué les prestations d'aide sociale reçues? A-t-il accru les gains et les revenus d'emploi à temps plein? Combien a-t-il coûté? De quelle façon ces résultats se comparent-ils à l'étude du PAS sur les prestataires de l'aide sociale de longue date (voir Michalopoulos et coll., 2002), étude qui offrait le supplément à un échantillon de familles qui recevaient des prestations d'aide sociale depuis beaucoup plus longtemps que les requérantes?

Principales caractéristiques du supplément de revenu à l'intention des requérantes

- **Obligation de travailler à temps plein.** Le supplément était versé seulement aux mères de famille monoparentale admissibles, travaillant à temps plein (en moyenne au moins trente heures par semaine, sur une période comptable de quatre semaines ou d'un mois, dans un emploi ou plus) et ne recevant pas de prestations d'aide sociale.
- **Incitatif financier considérable.** Le supplément équivalait à la moitié de la différence entre les gains d'emploi de la participante et un niveau de gains cible établi par le PAS de façon que l'emploi à temps plein soit plus payant que l'aide sociale pour la plupart des prestataires de l'aide sociale. En 1994, ce niveau était fixé à 37 500 \$ en Colombie-Britannique. Par la suite, il a été rajusté pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et du plafond de l'aide sociale. En 1996, il atteignait 37 625 \$. Le supplément a été réduit de 0,50 \$ par dollar de hausse des gains. Le revenu non gagné (par exemple, pension alimentaire pour enfants), les gains des autres membres de la famille et le nombre d'enfants n'avaient aucune incidence sur le montant du supplément.
- **Groupe cible : prestataires de longue date.** L'admissibilité au supplément était limitée aux chefs de famille monoparentale, prestataires de longue date de l'aide sociale (depuis au moins un an). Par conséquent, on a avisé les requérantes qu'elles devaient continuer à toucher des prestations d'aide sociale durant la première année suivant leur inscription à l'étude, pour être admissibles au supplément.
- **Délai d'un an pour se prévaloir de l'offre.** Si une requérante devenait admissible au supplément à la fin de la première année, elle* pouvait s'inscrire pour le recevoir si elle trouvait un emploi à temps plein dans les douze mois suivants (autrement dit, dans la deuxième année). Si elle ne s'inscrivait pas dans ce délai de douze mois, elle ne recevrait jamais le supplément.
- **Délai de trois ans pour percevoir le supplément.** Une participante pouvait toucher le supplément pendant un maximum de trois années civiles à partir du moment où elle commençait à le recevoir, tant et aussi longtemps qu'elle travaillait à temps plein et qu'elle ne recevait pas de prestations d'aide sociale.
- **Solution de rechange volontaire à l'aide sociale.** Les participantes ne pouvaient empocher des prestations d'aide sociale en même temps que le supplément. Cependant, elles n'étaient pas tenues de prendre part au programme. Après avoir commencé à toucher le supplément, elles pouvaient décider en tout temps de revenir à l'aide sociale, à condition de renoncer au supplément et de satisfaire aux exigences d'admissibilité de l'aide sociale. Elles pouvaient aussi obtenir de nouveau le supplément en recommençant à travailler à temps plein n'importe quand durant la période de trois ans pendant laquelle elles étaient admissibles au supplément.

*Le féminin est parfois utilisé dans le présent rapport parce que plus de 90 % des chefs de famille monoparentale qui ont reçu de l'aide sociale pendant au moins un an – le groupe cible du PAS – sont des femmes.

SOMMAIRE DES CONSTATATIONS

Puisque le PAS assignait les participantes au groupe programme et au groupe témoin de façon aléatoire, l'*impact* ou l'effet de l'offre de supplément est mesuré d'après la différence entre les deux groupes en ce qui a trait aux résultats d'emploi, de gains, de revenus et autres. Cette comparaison démontre que le PAS a accru l'emploi à temps plein, les gains et les revenus et a réduit la pauvreté pendant au moins trois ans suivant la date de l'assignation aléatoire de chaque participante.

- **Cinquante-huit pour cent des membres du groupe programme sont devenus admissibles au supplément en continuant à toucher des prestations d'aide sociale pendant un an ou plus.** Vingt-sept pour cent des membres du groupe programme – près de la moitié de celles qui sont devenues admissibles – ont profité du supplément. Il y avait de presque aussi bonnes chances que des sous-groupes diversifiés de membres du groupe programme trouvent un emploi à temps plein dans le délai prévu pour toucher des versements du supplément. En moyenne, les personnes qui ont accepté le supplément ont perçu près de 20 000 \$ en versements. La moitié d'entre elles ont touché des prestations pendant 29 mois ou plus sur leurs trois années d'admissibilité.
- **Le PAS a accru l'emploi à temps plein et réduit les prestations d'aide sociale reçues pendant cinq ans.** Au cours de la première année après l'assignation aléatoire, au moment où les participantes du groupe programme devaient continuer à toucher l'aide sociale pour être admissibles au supplément, le PAS a augmenté les prestations d'aide sociale perçues de 3,9 points de pourcentage, mais n'a eu aucune influence nette sur l'emploi à temps plein ni sur le montant des prestations d'aide sociale. À partir de la deuxième année, le PAS a réduit considérablement les prestations et les versements d'aide sociale jusqu'à la sixième année de la période de suivi, tout en haussant simultanément l'emploi à temps plein pour chacune de ces années. Les effets étaient plus prononcés la troisième année, lorsque le PAS a diminué les prestations d'aide sociale reçues de 10,3 points de pourcentage et intensifié l'emploi à temps plein par 11,7 points. Toutefois, les répercussions du PAS n'étaient pas limitées à la période pendant laquelle le supplément était offert. En effet, les impacts sur les prestations d'aide sociale reçues et sur l'emploi à temps plein ont duré cinq ans. Au cours de la dernière de ces années, aucun membre du groupe programme n'a obtenu le supplément. Dans l'ensemble, l'incidence du PAS sur les versements d'aide sociale durant la troisième et la sixième années a été équitablement répartie parmi les divers sous-groupes, définis selon les caractéristiques des participantes recueillies lors de l'assignation aléatoire.
- **Le PAS a largement accru les gains jusqu'à la sixième année de la période de suivi.** Les conséquences du PAS sur l'emploi à temps plein se sont traduites en gains importants pour les membres du groupe programme. Au cours des 71 premiers mois suivant l'assignation aléatoire, en moyenne, les membres du groupe programme gagnaient chacun 7 859 \$ de plus que les membres du groupe témoin. Durant la troisième année, les gains moyens des participantes du groupe programme avaient augmenté de 2 405 \$ par année. Cette hausse était concentrée parmi les participantes qui ne travaillaient pas au moment de l'assignation aléatoire.

- **Le PAS a augmenté les revenus et atténué la pauvreté durant une grande partie de la période de suivi.** L'accroissement des gains a entraîné des revenus moyens sensiblement supérieurs pour les membres du groupe programme. Par conséquent, le PAS a considérablement amoindri la fréquence de la pauvreté parmi les familles faisant partie du groupe programme sur l'ensemble de la période de suivi. Certaines répercussions sur la pauvreté ont été observées au moment de l'entrevue effectuée après 72 mois, soit bien au-delà de la période d'admissibilité au supplément. La hausse des revenus a mené à une augmentation des dépenses totales allouées aux besoins fondamentaux, tels que la nourriture, les vêtements et le logement, durant une bonne partie de la période de suivi, ainsi qu'à une baisse du pourcentage de membres du groupe programme qui ont déclaré avoir eu recours à une banque alimentaire.
- **Le PAS a nécessité une très faible augmentation du coût net aux budgets gouvernementaux.** Le PAS a entraîné des profits financiers importants pour les requérantes du groupe programme et leur famille tout au long de la période de suivi de six ans. Ces profits s'établissaient en moyenne à 7 504 \$ par membre du groupe programme – déduction faite des impôts plus élevés sur les gains et des prestations d'aide sociale réduites. Les recettes fiscales accrues et les prestations d'aide sociale réduites ont presque entièrement compensé le coût total du PAS, y compris les versements du supplément et les frais d'exploitation. Compte tenu de tous les coûts et prestations, le budget du gouvernement a supporté un faible coût net de 660 \$ – ou 110 \$ par année – par participante du groupe programme pendant les six années de la période de suivi.
- **Le PAS a donné lieu à des profits financiers plus importants pour les requérantes de l'aide sociale que pour les prestataires de longue date, et s'est ainsi avéré plus rentable.** Le profit financier net pour les requérantes faisant partie du groupe programme (7 504 \$) était environ 50 % plus élevé que celui observé pour les prestataires du PAS en Colombie-Britannique (5 007 \$)¹. Le coût net pour le gouvernement était d'environ 0,10 \$ par dollar de profits financiers pour les membres du groupe programme dans l'étude sur les requérantes. Ce coût était beaucoup moins élevé que celui pour l'étude sur les prestataires : dans ce cas, le coût net pour le gouvernement atteignait environ 0,67 \$ par dollar de profits financiers. De même, les coûts nets de l'étude sur les prestataires sont modestes comparativement aux coûts d'autres programmes de transfert.
- **Si le PAS était mis en œuvre à titre de politique, il serait efficace au départ pour réduire le nombre actuel de bénéficiaires de l'aide sociale et s'avérerait encore plus efficace à la longue.** L'étude sur les prestataires a simulé les effets du *lancement* d'un programme comme le PAS et a démontré qu'il s'est attaqué efficacement à la difficile tâche de diminuer les prestations d'aide sociale reçues parmi un échantillon représentatif d'assistées sociales de longue date. L'étude sur les requérantes a simulé un programme *permanent* parmi des clients qui entreprenaient une période de réception d'aide sociale. Elle a prouvé que le PAS était encore plus efficace pour cette population. Le PAS a accru les gains davantage pour les requérantes que pour

¹Aux fins de comparaison entre l'étude sur les requérantes et l'étude sur les prestataires, le chiffre relevé pour l'échantillon des prestataires de la Colombie-Britannique dans Michalopoulos et coll. (2002) a été légèrement ajusté.

les prestataires, tandis que l'incidence sur d'autres résultats économiques, tels que l'emploi, les heures de travail et la pauvreté, étaient semblables pour les deux études. Cependant, les requérantes ont profité de ces effets tout en touchant, dans l'ensemble, des versements inférieurs du supplément. Par conséquent, les deux études laissent entrevoir que l'efficacité du PAS augmenterait à la longue s'il était exploité en tant que programme.

APERÇU DU PAS

Les études menées dans le cadre du PAS ont été conçues pour informer les décideurs intéressés aux conséquences économiques probables – exprimées en emploi, en gains, en revenus et en réception de prestations d'aide sociale – de l'offre d'un incitatif financier au travail aux prestataires de longue date de l'aide sociale. Les études se penchaient sur les conséquences immédiates et à long terme de la mise en œuvre d'une nouvelle politique. Ainsi, deux études d'envergure distinctes du PAS ciblaient deux différents segments de la population de l'aide sociale – les requérantes de l'aide sociale et les prestataires de longue date – tandis qu'une troisième étude plus succincte – appelée le PAS-plus – évaluait ce qui se produirait si le supplément de revenu était assorti de services d'emploi. Les trois études faisaient appel à l'assignation aléatoire pour répartir les prestataires d'aide sociale dans des groupes programme et témoin. Étant donné qu'on a uniquement offert le PAS aux membres du groupe programme, il est possible d'obtenir des estimations justes de l'incidence du PAS avec le temps en analysant les différences entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin.

Afin d'avoir droit au supplément de revenu du PAS, un membre du groupe programme devait satisfaire à deux exigences d'admissibilité. En premier lieu, il devait continuer à toucher des prestations d'aide sociale pendant au moins 12 de 13 mois consécutifs (l'année d'admissibilité). Cette exigence mettait en valeur les avantages du PAS pour une population désavantagée qui, habituellement, fait face à des difficultés sur le marché du travail. Parallèlement, cette exigence incitait beaucoup moins les participantes à avoir recours à l'aide sociale afin de recevoir le supplément. Pour les prestataires qui se prévalaient de l'aide sociale pendant au moins un an, la deuxième exigence de la réception du supplément de revenu consistait à renoncer à l'aide sociale et à accepter un emploi à temps plein. Cette seconde exigence permettait de faire en sorte que les gains comptaient sensiblement dans le revenu total du ménage et réduisait la possibilité que le revenu provenant du supplément serait utilisé par les participantes pour freiner leur effort de travail.

Les prestataires de l'aide sociale qui satisfaisaient aux deux exigences d'admissibilité pouvaient demander et accepter le supplément de revenu. Elles recevaient alors des versements du supplément pendant un maximum de trois ans, à compter du premier mois où elles commençaient à toucher le supplément, pour chaque mois de travail de plus de 30 heures par semaine où elles n'avaient pas eu recours à l'aide sociale. Le programme permettait à celles qui acceptaient le supplément de faire appel de nouveau à l'aide sociale quand elles le voudraient, tant et aussi longtemps qu'elles satisfaisaient aux exigences d'admissibilité habituelles de l'aide sociale. Les requérantes qui, plus tard, renonçaient à l'aide sociale et décrochaient un emploi à temps plein pouvaient obtenir de nouveau le

supplément à tout moment pendant la période prévue de trois ans, mais elles ne pouvaient alors recevoir l'aide sociale et le supplément simultanément.

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE DE L'ÉTUDE SUR LES REQUÉRANTES DU PAS

Le recrutement des participantes à l'étude sur les requérantes a débuté en février 1994 et s'est terminé en mars 1995. Chaque mois, le personnel de Statistique Canada consultait les dossiers administratifs de l'aide sociale pour identifier tous les adultes chefs de famille monoparentale habitant dans certaines régions géographiques de la vallée du bas Fraser de la Colombie-Britannique, et qui étaient également des requérants. À savoir, ils devaient être des chefs de famille monoparentale, âgés de 19 ans ou plus, qui n'avaient pas touché de versements d'aide sociale au cours des six mois précédant le traitement de leurs prestations d'aide sociale pour le mois courant. Statistique Canada et le ministère des Ressources humaines de la Colombie-Britannique ont ensuite envoyé des lettres à un échantillon de participantes choisies au hasard afin de les inviter à prendre part à l'étude. Elles ont été informées qu'elles avaient été sélectionnées pour participer à une étude de « solutions de rechange pour les prestataires de l'aide sociale ». Elles ont appris que la moitié de celles qui acceptaient de participer à l'étude seraient choisies au hasard pour former un groupe programme et deviendraient admissibles dans douze mois à un supplément en espèces en surplus de leurs gains si elles trouvaient un emploi à temps plein. L'autre moitié des participantes formeraient un groupe témoin et ne seraient pas admissibles au supplément. Près de 80 % des personnes touchées ont accepté et ont été interviewées dans le cadre d'une *enquête de référence* qui consignait leurs caractéristiques personnelles.

Conséquemment, les requérantes qui ont accepté de participer à l'étude et qui ont accordé une entrevue de référence ont été assignées aléatoirement à un groupe programme (1 648 membres) et à un groupe témoin (1 667 membres). À la suite de la répartition au hasard, les membres du groupe programme ont reçu une lettre et une brochure de la SRSA qui les avertissaient que, si elles continuaient à recevoir des prestations d'aide sociale pendant un an, elles deviendraient admissibles au supplément du PAS. Une lettre de rappel a été acheminée six à sept mois après l'assignation aléatoire aux membres du groupe programme. Statistique Canada a effectué une enquête de suivi auprès de toutes les requérantes douze mois après. Suite à cette enquête, les requérantes du groupe programme qui remplissaient l'exigence d'admissibilité du PAS étaient informées de leur statut par le courrier au cours du douzième ou du treizième mois après avoir touché leur premier chèque d'aide sociale². Plus de 90 % de celles jugées admissibles ont subséquemment assisté à une séance d'information qui décrivait les avantages et les exigences du programme. Ces « requérantes admissibles » profitaient d'un an pour trouver un emploi à temps plein, quitter l'aide sociale et déclencher les versements du PAS.

²Les requérantes du groupe programme devenaient admissibles au PAS si elles recevaient des prestations d'aide sociale pendant onze des douze mois suivant le premier mois de réception de l'aide sociale. Pour ce faire, elles devaient avoir touché des prestations d'aide sociale pendant au moins douze d'un total de treize mois.

Des enquêtes de suivi par entrevue ont été entreprises environ 12, 30, 48 et 72 mois suivant l'assignation aléatoire. Au cours de la dernière entrevue, comme dans l'étude sur les prestataires, on a demandé aux parents de remplir des questionnaires afin d'évaluer le progrès de leurs enfants. En raison de l'érosion de l'échantillon, tous les membres de l'échantillon original n'ont pas répondu aux enquêtes ultérieures. Dans le présent rapport, l'analyse se limite habituellement aux 2 371 participantes qui ont répondu à l'enquête après 72 mois : 1 185 membres du groupe témoin et 1 186 membres du groupe programme, soit 72 % des participantes originales à l'étude. Les dossiers administratifs ont servi à évaluer l'incidence de l'aide sociale et de la réception du supplément. En outre, deux entrevues de groupe ont été menées auprès de requérantes qui ont renoncé à l'aide sociale moins d'un an suivant le recrutement, avant qu'elles puissent se prévaloir de l'offre du PAS. Deux autres entrevues de groupe ont été entreprises auprès de celles qui continuaient à toucher des prestations d'aide sociale suffisamment longtemps pour avoir droit au supplément. Le présent rapport fait état des résultats des enquêtes, des questionnaires, des dossiers administratifs et des groupes de discussion.

Caractéristiques de référence de l'échantillon de l'étude sur les requérantes

Les requérantes étaient principalement des femmes et près du tiers d'entre elles étaient immigrantes. Environ deux tiers des membres de l'échantillon avaient décroché un diplôme d'études secondaires; parmi ces dernières, un peu plus du tiers avaient effectué *certaines* études postsecondaires. Chaque ménage comptait en moyenne deux enfants de moins de 19 ans. Les données tirées des dossiers administratifs indiquent qu'en général, les participantes ont reçu des prestations d'aide sociale pendant trois mois au cours des deux années précédant l'assignation aléatoire. Le mois du recrutement, les versements mensuels d'aide sociale des participantes atteignaient en moyenne plus de 900 \$.

Contexte politique et économique de l'étude sur les requérantes

L'aptitude des requérantes à donner suite à l'offre de supplément a pu être influencée par des changements progressifs dans l'environnement économique et politique touchant les chefs de famille monoparentale ayant recours à l'aide sociale. Dans le cadre de la présente étude, la période pertinente s'étendait du milieu à la fin des années 90. Pendant cette période, la Colombie-Britannique a apporté, de façon autonome, diverses modifications à son programme d'aide sociale, c.-à-d. à l'exemption de la rémunération, aux versements des prestations, aux sanctions et au processus de demande. La conjoncture économique a aussi évolué : en général, le chômage a chuté, l'emploi des femmes de la Colombie-Britannique âgées de 25 à 44 ans est resté très stable, l'emploi des femmes plus jeunes a baissé puis augmenté de 1998 à 2000 et le salaire minimum est passé graduellement de 5,50 \$ l'heure en janvier 1993 à 7,60 \$ l'heure en novembre 2000. Toutefois, les conséquences nettes de ces changements sont encore diffuses. D'une part, la réorientation de l'aide sociale, le déclin du chômage et la hausse du salaire minimum peuvent avoir rendu le travail plus attrayant. D'autre part, les modèles économiques conventionnels sous-entendent que les augmentations du salaire minimum provoqueraient une baisse de la demande de travailleurs peu spécialisés. Un avantage de l'assignation aléatoire est qu'elle limite la mesure dans laquelle les influences extérieures, telles que les changements dans le contexte politique et économique, peuvent biaiser les estimations des effets du PAS. Étant donné que les membres du groupe programme et du groupe témoin

ont fait face à des changements dans le contexte économique et politique au même moment, la présence ou l'absence de l'offre du PAS demeure la différence systématique clé entre les groupes de recherche.

ACCEPTATION DU SUPPLÉMENT

- **Cinquante-huit pour cent des membres du groupe programme sont devenus admissibles au supplément en continuant à avoir recours à l'aide sociale pendant un an ou plus. Vingt-sept pour cent des membres du groupe programme ont touché au moins un versement du supplément.**

La caractéristique principale du Projet d'autosuffisance était le supplément de revenu versé aux membres du groupe programme. Afin de percevoir le supplément, les requérantes du groupe programme devaient remplir deux conditions. Elles devaient obtenir des prestations d'aide sociale pendant un an et devaient renoncer à l'aide sociale et trouver un emploi à temps plein au cours de l'année suivante.

Plus de 40 % des membres du groupe programme ont quitté l'aide sociale avant de devenir admissibles aux versements du supplément. Les participantes sous-scolarisées qui faisaient face à des obstacles à l'emploi étaient plus portées à devenir admissibles que celles qui avaient un diplôme d'études secondaires ou qui n'avaient signalé aucun obstacle à l'emploi.

Environ la moitié des membres du groupe programme *admissibles* restants ont trouvé un emploi à temps plein dans le délai fixé pour obtenir les versements du supplément. La plupart des autres membres du groupe programme admissibles ont affirmé qu'ils étaient intéressés au PAS, mais ne pouvaient trouver suffisamment de travail pour accepter le supplément.

Vingt-sept pour cent des participantes du groupe programme ont accepté le supplément. Des sous-groupes diversifiés de membres du groupe programme étaient plus ou moins aussi enclins à recevoir au moins un versement du supplément.

- **Les requérantes ayant accepté le supplément ont habituellement reçu des prestations généreuses, quasi-ininterrompues, pendant plusieurs années.**

En moyenne, les requérantes ayant accepté le supplément ont obtenu près de 20 000 \$ en versements. La moitié d'entre elles ont touché des prestations pendant 29 mois ou plus durant la période d'admissibilité de trois ans. Souvent, elles ont reçu des versements mensuels au cours d'une seule période ininterrompue ou de deux périodes entrecoupées d'une seule pause. Seulement 16 % des requérantes ayant accepté le supplément avaient plus d'une interruption temporaire des versements. Par conséquent, la plupart d'entre elles ont obtenu, pendant des années, des prestations généreuses et presque continues.

Le PAS versait les prestations les plus généreuses aux requérantes qui travaillaient à temps plein pendant le plus grand nombre de mois et à celles qui gagnaient le moins pendant qu'elles travaillaient. Ainsi, le PAS a réussi à accorder la plupart de ses prestations à celles qui abandonnaient l'aide sociale pour accepter un emploi stable à temps plein. Il a également réussi à aider à « rendre le travail payant » en versant la majorité de ses prestations à celles dont les gains sur le marché du travail étaient les plus faibles.

Dès le début du PAS, on redoutait fortement que lorsque les versements du supplément prendraient fin après trois ans, les participantes quitteraient leur emploi à temps plein et feraient à nouveau appel à l'aide sociale, et ainsi, intensifieraient probablement la pauvreté pour leur famille et elles. Cependant, aucun changement perceptible n'a été remarqué dans les taux d'emploi à temps plein ni dans les taux de réception de l'aide sociale des requérantes qui ont accepté le supplément à la fin de la période prévue de trois ans.

IMPACTS SUR L'AIDE SOCIALE, L'EMPLOI ET LES GAINS

- **Le PAS a diminué la réception des prestations d'aide sociale et accru l'emploi à temps plein pendant cinq ans.**

Les requérantes de l'aide sociale ont souvent besoin d'un soutien du revenu pendant des périodes plus ou moins courtes avant d'être en mesure de réussir leur transition de l'aide sociale à l'autosuffisance. Bien qu'on ait escompté que les requérantes renonceraient à l'aide sociale au fil du temps, le PAS pourrait les avoir aidées à accélérer leur transition si les requérantes abandonnaient l'aide sociale et acceptaient un emploi à temps plein plus tôt qu'en l'absence du programme.

La figure S.1 illustre le pourcentage de membres du groupe programme et du groupe témoin qui ont reçu des prestations d'aide sociale pendant six années et demie suivant l'assignation aléatoire. La ligne pointillée indique la différence entre ces pourcentages, ou l'*impact* de l'offre de supplément. Au départ, les membres des deux groupes ont renoncé à l'aide sociale assez rapidement, et ont continué à quitter l'aide sociale pendant toute la durée de l'étude. Toutefois, au cours de la première année suivant l'assignation aléatoire, l'incitatif pour continuer à avoir recours à l'aide sociale afin d'avoir droit au supplément du PAS a entraîné un taux de réception d'aide sociale légèrement plus élevé parmi les membres du groupe programme comparativement aux membres du groupe témoin. À compter de la deuxième année, le PAS a considérablement diminué la réception des prestations ainsi que les versements d'aide sociale jusqu'à la sixième année du suivi.

Les répercussions du PAS étaient plus importantes au cours de la troisième année, moment où il a réduit la réception des prestations d'aide sociale de 10,3 points de pourcentage et accru l'emploi à temps plein de 11,7 points de pourcentage. Qui plus est, les incidences du PAS sur les versements d'aide sociale, au cours de la troisième et de la sixième année, étaient réparties équitablement parmi les membres des sous-groupes définis selon les caractéristiques des participantes lors de l'assignation aléatoire. Cela signifie que le PAS était également efficace à aider à réduire la dépendance à l'aide sociale de différents groupes de requérantes de l'aide sociale.

La première section du tableau S.1 présente les taux mensuels moyens d'emploi à temps plein pour les mêmes groupes. Ces taux démontrent que le PAS n'a eu aucune incidence significative sur l'emploi à temps plein au cours de la première année, mais l'a accru pour chaque année suivante. Il est possible que le PAS ait découragé l'emploi à temps plein parmi les membres du groupe programme parce que ceux-ci devaient continuer à faire appel à l'aide sociale pendant au moins un an afin d'avoir droit au supplément. Le tableau autorise à penser que cet effet indésirable n'est pas survenu. Les membres du groupe programme

étaient aussi portés à travailler à temps plein que les membres du groupe témoin au cours de la première année de suivi.

Tableau S.1 : Impacts du PAS sur l'emploi et les gains

Résultat	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Taux mensuels d'emploi à temps plein^a (%)				
Année 1	20,7	19,3	1,4	(1,4)
Année 2	32,6	24,9	7,7***	(1,6)
Année 3	42,8	31,1	11,7***	(1,8)
Année 4	45,3	35,7	9,6***	(1,8)
Année 5	45,1	39,4	5,8***	(1,9)
Année 6	47,4	42,5	4,9***	(1,9)
Taux mensuels d'emploi à temps partiel (%)				
Année 1	13,7	13,7	-0,1	(1,2)
Année 2	14,4	13,9	0,5	(1,2)
Année 3	12,4	13,9	-1,5	(1,2)
Année 4	11,5	14,7	-3,2***	(1,2)
Année 5	12,3	14,6	-2,3*	(1,3)
Année 6	13,6	15,8	-2,2*	(1,3)
Taux mensuels d'emploi (%)				
Année 1	34,4	33,0	1,4	(1,6)
Année 2	47,1	38,9	8,2***	(1,8)
Année 3	55,1	44,9	10,2***	(1,8)
Année 4	56,8	50,4	6,4***	(1,8)
Année 5	57,4	54,0	3,5*	(1,9)
Année 6	60,9	58,3	2,6	(1,8)
Gains moyens (\$)				
Année 1	4 805	4 884	-79	(375)
Année 2	7 894	6 489	1 405***	(448)
Année 3	10 571	8 166	2 405***	(498)
Année 4	11 602	9 776	1 825***	(550)
Année 5	12 591	11 241	1 350**	(610)
Année 6	14 033	12 727	1 305**	(647)
Taille de l'échantillon (total = 2 371)	1 186	1 185		

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois.

Notes : Les estimations pour chaque année sont obtenues en établissant la moyenne des quatre estimations trimestrielles.

La taille des échantillons varie selon les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^aPar « emploi à temps plein », on entend trente heures de travail ou plus pendant au moins une semaine du mois.

Figure S.1 : Pourcentage des participantes à l'étude sur les requérantes du PAS qui reçoivent des prestations d'aide sociale, par mois, à partir de l'assignation aléatoire



Source: Calculs tirés des dossiers administratifs de l'aide sociale.

Au cours des cinq années suivantes, le PAS a eu l'effet escompté sur l'emploi à temps plein — les membres du groupe programme étaient beaucoup plus enclins à travailler à temps plein que leurs homologues du groupe témoin. La deuxième année représentait la première année où les membres du groupe programme pouvaient recevoir le supplément s'ils renonçaient à l'aide sociale et acceptaient un emploi à temps plein. Cette année-là, le PAS a fait grimper l'emploi à temps plein de 7,7 points de pourcentage. L'incidence s'est accrue durant la troisième année pour atteindre 11,7 points de pourcentage. De la quatrième à la sixième années, l'impact sur l'emploi à temps plein a chuté, mais est resté statistiquement significatif. Pendant ces dernières années, aucun membre du groupe programme n'a reçu le supplément.

La deuxième section du tableau S.1 laisse entrevoir que le virage de l'emploi à temps partiel vers l'emploi à temps plein est peu responsable de l'incidence sur l'emploi à temps plein. De la troisième à la sixième année du suivi, le PAS a diminué le travail à temps partiel d'un à trois points de pourcentage. Ces faibles répercussions sur l'emploi à temps partiel indiquent que l'augmentation du travail à temps plein découle surtout de personnes qui commencent à travailler à temps plein en raison du supplément et qui n'auraient pas travaillé du tout en son absence.

- **Grâce au PAS, les membres du groupe programme gagnaient davantage jusqu'à la cinquième année de la période de suivi.**

Les impacts du PAS sur l'emploi à temps plein se sont traduits en gains importants pour les membres du groupe programme. En effet, la troisième année, ces gains avaient augmenté de 2 405 \$ par année (voir le tableau S.1). Cependant, les répercussions sur les gains variaient pour les participantes qui travaillaient au moment de l'assignation aléatoire. La troisième année, le PAS a accru les gains seulement pour les participantes qui n'avaient pas d'emploi au moment de l'assignation aléatoire. Quand le supplément n'était plus offert la sixième année, les membres du groupe programme qui travaillaient à temps plein au moment de l'assignation aléatoire gagnaient moins, en moyenne, que leurs homologues du groupe témoin. Le PAS s'est avéré plus efficace pour hausser les gains de celles qui ne combinaient pas un emploi à temps plein et les prestations d'aide sociale au moment de la répartition au hasard.

- **Le PAS favorisait l'emploi stable à temps plein de plus ou moins longue durée dans des postes où une augmentation de salaire était possible.**

Le PAS a considérablement accru le pourcentage de participantes dont les périodes d'emploi à temps plein duraient au moins trois ans, mais avait peu d'incidence sur l'emploi moins stable. Dans le même ordre d'idées, le PAS a augmenté l'emploi des membres du groupe programme qui connaissaient une seule période d'emploi à temps plein, mais avait des conséquences beaucoup plus faibles sur le pourcentage de travailleuses qui ont traversé deux périodes d'emploi rémunéré ou plus. Le PAS a augmenté le pourcentage de membres du groupe programme qui travaillaient à temps plein à la fin de la deuxième et de la sixième années suivant l'assignation aléatoire et qui avaient obtenu une augmentation de salaire de 20 % ou plus.

- **Pendant toute la période de suivi, le PAS a accru les gains sensiblement et de façon significative tout en réduisant les versements d'aide sociale.**

Les importantes répercussions soutenues du PAS sur l'emploi à temps plein et sur la réception des prestations d'aide sociale ont considérablement influencé les gains et la réduction des versements d'aide sociale. Au cours des 71 premiers mois suivant l'assignation aléatoire, les membres du groupe programme gagnaient chacun 7 859 \$ de plus, en moyenne, que leurs homologues du groupe témoin. Leurs prestations moyennes d'aide sociale étaient aussi inférieures de 3 362 \$ pendant la même période.

IMPACTS SUR LE REVENU, LES DÉPENSES, LA PAUVRETÉ ET LES DIFFICULTÉS DE SUBSISTANCE

- **Le PAS a, de manière significative, augmenté le revenu et réduit les paiements de transfert parmi les requérantes du groupe programme et leur famille, tout au long de la période de suivi.**

Bien que la hausse de l'emploi et la baisse de la dépendance à l'égard de l'aide sociale aient été les objectifs principaux du PAS, l'atténuation de la pauvreté et l'amélioration des circonstances économiques globales des prestataires de l'aide sociale étaient tout aussi importantes. La première section du tableau S.2 présente les estimations du revenu personnel par source pour la période de six mois précédant chaque entrevue de référence. Le PAS a favorisé des gains plus élevés grâce au versement de généreux suppléments de revenu. Ainsi, même si les versements d'aide sociale ont diminué et que l'impôt sur le revenu a augmenté, la dernière section révèle que le PAS a entraîné des revenus moyens sensiblement plus élevés pour les membres du groupe programme. Le PAS a fait monter le revenu personnel et le revenu du ménage au cours des périodes de six mois précédant l'entrevue après 30 mois et après 48 mois, au moment où le supplément était versé.

Le PAS a occasionné également un impact prolongé, quoique plus faible, sur les gains au cours du semestre précédant l'entrevue après 72 mois, même si l'admissibilité au supplément avait pris fin. Cet impact était statistiquement significatif mais uniquement au niveau de 10 %.

La section centrale du tableau S.2 montre les impacts du PAS sur l'impôt et les paiements de transfert nets. L'impôt prévu inclut l'impôt sur le revenu provincial et fédéral, ainsi que les cotisations d'assurance-emploi (a.-e.) et du Régime de pensions du Canada (RPC). Les paiements de transfert englobent le supplément du PAS, les versements d'aide sociale et divers paiements de transfert fédéraux et provinciaux (p. ex. les prestations d'assurance-emploi, le crédit pour TPS, la Prestation fiscale canadienne pour enfants et ses suppléments connexes, de même que d'autres crédits d'impôt provinciaux). Par conséquent, les « paiements de transfert nets » représentent la différence entre le montant total déboursé par les deux ordres de gouvernement pour les paiements de transfert, y compris le supplément du PAS, et les recettes perçues grâce à une hausse des charges sociales et des revenus.

Tableau S.2 : Impacts du PAS sur le revenu mensuel et les paiements de transfert nets au cours des six mois précédant les entrevues de suivi après 30, 48 et 72 mois

Résultat	Entrevue après 30 mois		Entrevue après 48 mois		Entrevue après 72 mois	
	Groupe témoin	Différence ^a (impact)	Groupe témoin	Différence ^a (impact)	Groupe témoin	Différence ^a (impact)
Sources de revenu personnel (\$/mois)						
Gains	645	205***	889	129**	1 116	106*
Versements du supplément du PAS	0	167***	0	136***	0	0
Prestations d'aide sociale	434	-111***	270	-67***	180	-27**
Autres paiements de transfert ^b	266	-7	328	-16	328	-2
Autres revenus non gagnés ^c	151	-13	166	-18	184	4
Impôt prévu et paiements de transfert nets (\$/mois)						
Impôt sur le revenu prévu ^d	126	72***	191	49***	247	36**
Paiements de transfert nets ^e	597	-28	427	3	277	-65**
Revenu mensuel personnel et familial total						
Revenu personnel (\$)	1 515	229***	1 677	162***	1 832	89
Revenu personnel net d'impôt (\$)	1 389	157***	1 486	112***	1 585	52
Revenu familial (\$) ^f	1 753	271***	2 068	243***	2 349	191**
Revenu inférieur au SFR (%) ^g	78,4	-14,4***	66,7	-6,3**	63,1	-1,8
Moins de 50 % du SFR	20,6	-0,6	21,4	-0,4	25,3	0,9
De 50 à moins de 75 % du SFR	40,1	-11,7***	29,8	-5,0**	25,7	-5,5**
De 75 à moins de 100 % du SFR	17,3	-2,0	15,5	-0,9	12,1	2,8
Revenu supérieur au SFR (%) ^g	22,0	14,4***	33,3	6,3**	36,9	1,8
De 100 à moins de 150 % du SFR	15,7	8,7***	19,6	4,1*	19,5	-0,8
De 150 à moins de 175 % du SFR	2,9	3,4***	5,7	-0,4	6,5	-0,8
De 175 à moins de 200 % du SFR	1,2	0,8	2,8	1,1	3,2	1,0
200 % du SFR ou plus	2,2	1,5*	5,2	1,4	7,7	2,3
Taille de l'échantillon	1 185	2 371	1 185	2 371	1 185	2 371

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 30, 48 et 72 mois, les dossiers administratifs de l'aide sociale et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : La taille des échantillons varie selon les mesures individuelles en raison des valeurs manquantes, ce qui peut causer de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses visent uniquement celles qui ont répondu à l'enquête de suivi après 72 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^aLa taille de l'échantillon pour cette colonne représente la somme des tailles des groupes programme et témoin.

^bInclut la Prestation fiscale canadienne pour enfants, le crédit pour taxe sur les produits et services, les prestations d'assurance-emploi, les crédits d'impôt provincial et, uniquement pour les échantillons après 48 et 72 mois, la prime familiale de la C.-B.

^cInclut la pension alimentaire, la pension alimentaire pour enfants, le revenu pour pensionnaires et locataires, et tout autre revenu déclaré.

^dInclut les cotisations prévues à l'a.-e. et au RPC retenues à la source, ainsi que l'impôt sur le revenu prévu. La projection des charges sociales et de l'impôt sur le revenu est fondée sur les tables d'impôt fédéral et provincial ainsi que sur les données relatives au revenu gagné et non gagné et aux versements du supplément du PAS; l'impôt effectivement payé par les membres de l'échantillon a pu différer de ces projections.

^eInclut les dépenses publiques sous la forme de supplément, de prestations d'aide sociale et d'autres paiements de transfert, après déduction des recettes de l'impôt sur le revenu.

^fLe revenu familial est la somme du revenu des membres de l'échantillon et des gains d'emploi de tous les autres membres de leur famille.

^gCalculé en comparant le revenu familial annualisé avec le seuil de faible revenu (SFR) établi par Statistique Canada pour l'emplacement géographique et la taille de la famille des membres de l'échantillon.

Au cours des six mois précédant les entrevues menées après 30 et 48 mois, période pendant laquelle l'admissibilité et les versements du supplément se sont poursuivis, le supplément du PAS s'est autofinancé grâce aux réductions des versements d'aide sociale et à l'augmentation des recettes fiscales. Les paiements de transfert nets ne différaient pas beaucoup du zéro. Au moment de l'entrevue après 72 mois, l'admissibilité au supplément avait pris fin pour toutes les participantes et ne représentait plus un coût pour le gouvernement. Qui plus est, la hausse durable des gains des membres du groupe programme après 72 mois a entraîné des impacts positifs sur l'impôt sur le revenu qui, bien qu'inférieurs à ceux survenus plus tôt dans la période de suivi, étaient toujours statistiquement significatifs. Le PAS a aussi entraîné une baisse prolongée des prestations d'aide sociale reçues qui, de pair avec les impacts sur l'impôt sur le revenu, a occasionné une diminution des paiements de transfert nets qui était significative du point de vue statistique lors de l'entrevue effectuée après 72 mois.

- **Le PAS a diminué la pauvreté de façon significative parmi les requérantes du groupe programme tout au long de la période de suivi. Il a aussi accru les dépenses et réduit le recours aux banques alimentaires.**

La hausse du revenu familial net signifiait que le PAS a atténué, dans une large mesure, l'incidence de la pauvreté parmi les familles du groupe programme tout au long de la période de suivi. La dernière section du tableau S.2 présente le pourcentage de membres de l'échantillon dont le revenu était inférieur au seuil de faible revenu (SFR)³ de Statistique Canada pendant les six mois précédant chaque entrevue. Le PAS a occasionné des baisses importantes des pourcentages des familles dont le revenu était inférieur au SFR pendant toute la durée de la période de suivi. Au cours des six mois précédant l'entrevue après 30 mois, au moment où la réception du supplément était la plus élevée, le PAS a diminué la proportion des familles dont le revenu était inférieur au SFR de 14,4 points de pourcentage. Après 48 mois, le PAS a réduit la proportion de familles dont le revenu était inférieur au SFR de 6,3 points de pourcentage. Durant les six mois précédant l'entrevue après 72 mois, soit jusqu'à six ans après l'assignation aléatoire, le PAS n'a pas atténué la proportion de familles dont le revenu se situait à moins de 100 % du SFR. Toutefois, la « gravité » de la pauvreté a été allégée puisque le pourcentage de familles dont le revenu s'établissait entre 50 et 75 % du SFR a chuté tandis que le pourcentage de familles dont le revenu se situait entre 75 et 100 % du SFR s'est accru.

La hausse du revenu a également entraîné une augmentation des dépenses totales allouées aux besoins fondamentaux, c'est-à-dire la nourriture, les vêtements et le logement, pendant une bonne partie de la période de suivi. Considérées dans l'ensemble, les dépenses totales consacrées au loyer, à l'épicerie, aux repas au restaurant, aux vêtements et à la garde d'enfants étaient plus élevées pour les membres du groupe programme que pour les membres du groupe témoin, au moment des trois entrevues de suivi. Aux entrevues de suivi après 30 et 48 mois, l'impact était d'environ 65 \$ sur ces dépenses mensuelles. Même au moment de l'entrevue après 72 mois, longtemps après que les versements du supplément aient pris fin, un impact de 52 \$ par mois persistait.

³Les pourcentages ont été obtenus en comparant le revenu familial annualisé au seuil de faible revenu (SFR) pour chaque famille, tel qu'il est défini par Statistique Canada. Les SFR sont des mesures *relatives* du désavantage ou de l'inégalité, et ne devraient pas être interprétés comme une mesure stricte de la pauvreté.

Lors de l'entrevue effectuée après 30 mois, le PAS a diminué la proportion de membres du groupe programme qui ont déclaré avoir eu recours à une banque alimentaire de trois points de pourcentage comparativement aux membres du groupe témoin. Le PAS semble avoir eu peu de conséquences sur la mobilité du logement, sur la qualité du voisinage et sur les conditions du logement, y compris sur l'étendue de l'accession à la propriété, de la location, de l'utilisation des abris de groupe ou d'autres conditions du logement.

Le PAS a causé une hausse du revenu et une baisse de la pauvreté pour de nombreuses requérantes du groupe programme possédant une vaste gamme de caractéristiques. Cependant, les caractéristiques de référence des membres de l'échantillon, telles que l'employabilité, la situation d'emploi et les antécédents familiaux, ont donné lieu à certaines différences dans les impacts sur les sous-groupes. Les répercussions sur le revenu étaient plus faibles à différents moments de la période de suivi pour celles qui ne possédaient pas de diplôme d'études secondaires et celles qui travaillaient déjà au moment de l'entrevue de référence, tandis que les gains ont peu augmenté et la pauvreté a été légèrement réduite pour les sous-groupes possiblement désavantagés, tels que les immigrants.

AVANTAGES ET COÛTS DU PAS

Grâce au PAS, l'emploi et les gains des requérantes du groupe programme se sont accrus tandis que leur dépendance à l'égard de l'aide sociale a diminué. Le PAS a aussi entraîné des améliorations marquées du bien-être économique global ainsi que la diminution de la pauvreté tout au long de la période de suivi. Le tableau S.2 autorise à penser que ces impacts n'ont occasionné aucune hausse nette des paiements de transfert publics, ce qui signifie que l'offre de supplément aux requérantes peut s'être autofinancée en raison des impôts plus élevés sur les gains et de la baisse des versements d'aide sociale générés par le programme. Toutefois, les analyses des impôts et des paiements de transfert nets illustrées au tableau S.2 se limitaient aux périodes de six mois précédant chaque entrevue de suivi, et tenaient uniquement compte des coûts liés aux paiements de transfert mêmes. L'analyse avantages-coûts a étoffé considérablement ces analyses en comparant une gamme plus complète d'avantages et de coûts du PAS et de la prestation du programme aux requérantes pendant toute la période de suivi de six ans.

Néanmoins, tous les avantages et coûts supplémentaires ne peuvent être pris en considération dans cette analyse. Bien qu'elle s'intéresse aux coûts de divers éléments du PAS, y compris des versements du supplément et des dépenses d'exploitation reliées à la prestation de services du programme aux requérantes, les coûts d'exploitation reflètent les coûts engagés pendant le projet pilote du PAS. De telles dépenses pourraient varier si le PAS était administré à titre de programme permanent de supplément de revenu.

Qui plus est, l'analyse n'a pas tenté d'accorder une valeur à tout avantage non financier découlant des résultats améliorés pour les enfants, ni aux coûts du temps personnel et familial perdu à la suite de l'augmentation de l'emploi. Les résultats doivent être perçus uniquement comme une approximation du plein effet du PAS. La précision des estimations doit aussi être envisagée avec circonspection, particulièrement si le lecteur tente d'extrapoler à une mise en œuvre dans le monde réel pour différents endroits, populations ou périodes.

Puisque des coûts pour certains peuvent s'avérer des avantages pour d'autres, l'analyse présente les avantages et les coûts de trois points de vue différents. Elle tient compte des avantages ou des coûts financiers nets dans l'optique de chaque membre du groupe programme, dans l'optique d'un budget gouvernemental (y compris les parts des gouvernements provinciaux et fédéral) et dans l'optique de l'ensemble de la société.

- **Le PAS a entraîné des profits financiers considérables pour les requérantes du groupe programme et leur famille tout au long de la période de suivi de six ans.**

Le PAS a réussi à améliorer le revenu et le bien-être financier des familles – y compris en augmentant le revenu provenant des gains, des avantages indirects et des versements du PAS – tout en atténuant leur recours à l'aide sociale. Pendant toute la période de suivi de six ans, le PAS a produit un profit financier moyen – déduction faite des impôts accrus sur les gains et des prestations d'aide sociale réduites – de 7 504 \$ pour chaque membre du groupe programme. Le tableau S.3 révèle que la plus grande part de l'augmentation provient de la hausse des gains. La valeur financière nette des paiements de transfert (surtout les versements d'aide sociale et du PAS) ont beaucoup moins contribué à l'effet net.

Tableau S.3 : Gains et pertes nets estimés par membre du groupe programme du PAS, selon la perspective comptable, pour six ans

Volet de l'analyse	Perspective comptable		
	Groupe programme	Budget du gouvernement	Société
Effets financiers (\$)			
Paiements de transfert	2 130	-2 130	0
Administration des paiements de transfert ^a	0	-98	-98
Frais d'exploitation du PAS ^b	0	-1 060	-1 060
Systèmes d'information sur la gestion du programme	0	-48	-48
Aides au travail ^b	0	-484	-484
Gains et avantages sociaux	8 534	0	8 534
Impôts et cotisations ^c	-2 775	2 775	0
Crédits d'impôt	-384	384	0
Gain ou perte net (valeur actualisée nette) (\$)	7 504	-660	6 844

Sources : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide sociale; les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme du PAS (SIGP); les dossiers administratifs de l'assurance-emploi; les rapports de dépenses de la SRSA pour les services de Systemhouse, Bernard C. Vinge and Associates et Family Services Saint John; les rapports annuels de la province de la Colombie-Britannique (1995-1996); les données des enquêtes de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois; et les règlements fédéraux et provinciaux sur l'impôt fournis dans le guide et les formulaires d'impôt 1999 de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et autres publications gouvernementales.

Notes : Les coûts sont calculés en dollars de 2000.

Tous les coûts sont actualisés et corrigés en fonction de l'inflation, sauf les frais d'exploitation et reliés au SIGP.

Les sommes et les différences peuvent varier légèrement en raison de l'arrondissement.

^aLes frais d'exploitation de l'aide sociale font partie de l'administration du programme. Dans ce cas, ils n'incluent aucuns frais de sensibilisation du public ou d'orientation.

^bInclut les subventions théoriques pour les services de garde d'enfants pour les deux provinces et les prestations de transport et de transition au travail en Colombie-Britannique.

^cPar souci de simplicité, la part des cotisations au RPC payée par l'employé est comptabilisée comme un coût pour le groupe programme. Cependant, les pensions de retraite qui seront versées ultérieurement seront probablement de loin supérieures à ces coûts.

- **Les gains pour la société résultant du PAS ont suscité une très faible augmentation des coûts relativement au budget des gouvernements.**

L'augmentation des recettes fiscales et la baisse des prestations d'aide sociale ont presque entièrement compensé le coût total du PAS, y compris des versements du supplément et des frais d'exploitation. Le tableau S.3 indique qu'après avoir comptabilisé tous les coûts et avantages, le budget gouvernemental a subi un faible coût net de seulement 660 \$ par membre du groupe programme pendant toute la période de suivi de six ans. Du point de vue de la société dans son ensemble, les avantages du PAS l'emportaient considérablement sur ses coûts. Les impacts sur le revenu des membres du groupe programme de 7 504 \$, moins les coûts de 660 \$ pour le budget du gouvernement, représentent un gain pour toute la société. Ainsi, le PAS a rapporté à la société un bénéfice de 6 844 \$ par membre du groupe programme.

Ces chiffres sous-entendent que le PAS constitue une façon efficace de transférer des revenus aux requérantes de l'aide sociale, par rapport à d'autres programmes de transfert. Des estimations laissent croire que certains programmes de transfert peuvent exiger des dépenses de 1,50 \$ au gouvernement pour chaque dollar de profits financiers pour les familles⁴. Comparativement, les avantages financiers pour les requérantes du PAS et leur famille n'ont entraîné presque aucune augmentation nette des coûts au budget du gouvernement. Pour chaque dollar de profits financiers aux familles, il en coûtait environ 0,10 \$ au budget du gouvernement.

Les coûts et les avantages, du point de vue gouvernemental, sont partagés entre les gouvernements provinciaux et fédéral. La portée financière de l'exploitation du PAS peut toutefois être estimée séparément pour chaque budget gouvernemental. L'optique du gouvernement fédéral ne tient pas compte des coûts ou avantages liés aux versements du supplément du PAS, aux prestations d'aide sociale, ni aux frais d'exploitation du programme. Bien que le gouvernement fédéral ait financé le projet pilote du PAS, on considère que le gouvernement provincial défraierait l'exploitation du PAS dans le cadre de son programme d'aide sociale. L'optique du gouvernement fédéral n'inclut pas des paiements de transfert aux gouvernements provinciaux, comme le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Dans le même ordre d'idées, le point de vue du gouvernement provincial n'englobe pas les gains découlant des paiements de transfert du gouvernement fédéral aux provinces. Lorsque les coûts et les avantages sont divisés de cette façon, le budget fédéral réalise un profit financier net de 2 265 \$ par membre du groupe programme pendant toute la période de suivi de six ans. Ce profit résulte principalement de l'augmentation de l'impôt sur le revenu et de la diminution des crédits d'impôt accordés aux membres du groupe programme. Les coûts pour le gouvernement provincial se sont accrus de 2 925 \$ par membre du groupe programme à la suite du PAS. Cette perte était surtout causée par des paiements de transfert plus élevés pour le groupe programme (2 031 \$) et par les frais d'exploitation du programme (1 060 \$), bien que les augmentations des impôts provinciaux (757 \$) aient compensé ces coûts dans une certaine mesure.

⁴Voir Burtless, 1987 et 1994, pour une discussion sur l'efficacité des programmes de transfert.

- **Le PAS a entraîné un profit financier considérablement plus élevé pour les requérantes de l'aide sociale que pour les prestataires, et s'est ainsi avéré beaucoup plus rentable.**

L'avantage financier net pour les requérantes du groupe programme (7 504 \$) était près de 50 % plus élevé que celui récolté par les prestataires du PAS en Colombie-Britannique (5 007 \$)⁵. Pour chaque dollar de profit financier aux membres du groupe programme faisant partie de l'étude sur les prestataires, le coût net était d'environ 0,67 \$ pour le gouvernement. Quoique modeste comparativement à d'autres programmes de transfert, le coût était tout de même beaucoup plus élevé que pour l'étude sur les requérantes.

COMPARAISON DU PAS ENTRE L'ÉTUDE SUR LES REQUÉRANTES ET L'ÉTUDE SUR LES PRESTATAIRES

- **L'examen parallèle des résultats des études sur les requérantes et sur les prestataires permet aux décideurs de déterminer ce qui changerait au fil du temps, au fur et à mesure qu'un nouveau programme serait mis en œuvre.**

Les études du PAS ont été conçues pour établir ce qui se produirait à la suite du lancement d'un programme qui offrirait un supplément de revenu à des chefs de famille monoparentale, prestataires de longue date de l'aide sociale. Au départ, les actuels assistés sociaux de longue date seraient admissibles. L'étude sur les prestataires proposait le supplément à un échantillon formé de prestataires de longue date de l'aide sociale, qui ne sauraient pas nécessairement à l'avance qu'un tel programme serait mis en œuvre. Cependant, au fur et à mesure de l'évolution du programme, tous les prestataires de longue date auraient reçu l'offre de supplément, ce qui signifierait que seules les personnes qui *deviendraient* des prestataires de longue date de l'aide sociale seraient admissibles au supplément. Qui plus est, ces nouveaux prestataires à long terme sauraient – à l'avance – que le PAS serait une possibilité pour eux s'ils continuaient à toucher des prestations d'aide sociale. L'échantillon de l'étude sur les requérantes était formé de nouvelles prestataires de l'aide sociale : des personnes qui avaient le potentiel de devenir des prestataires de longue date. On leur avait dit que le supplément leur serait offert seulement si elles devenaient des prestataires de longue date de l'aide sociale, c.-à-d. si elles percevaient des prestations d'aide sociale pendant un an. Ainsi, l'étude sur les prestataires visait à déterminer ce qui se produirait à la suite de l'entrée en vigueur d'un programme semblable au PAS, et l'étude sur les requérantes mettait à l'essai ce qui se produirait lorsque le programme serait enfin stable.

- **Le PAS a accru les gains des requérantes davantage que ceux des prestataires, en utilisant moins de dollars du supplément.**

Le tableau S.4 présente des retombées économiques sélectionnées des deux études du PAS, observées au cours des quatre années et demie suivant l'établissement de l'admissibilité au supplément. Il s'agissait de la période de 54 mois suivant immédiatement l'assignation

⁵ Afin d'assurer la comparabilité des deux études, le chiffre indiqué dans le rapport de la SRSA, *Rendre le travail payant : Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des prestataires de l'aide sociale de longue date*, publié en juillet 2002, a été légèrement rajusté.

aléatoire des prestataires, mais correspondait aux mois 13 à 66 suivant la répartition au hasard des requérantes. Le PAS a produit une hausse du revenu marquée pour les requérantes pendant cette période, soit 4 300 \$ de plus que pour les prestataires. Les impacts sur les résultats économiques tels que l'emploi, les heures de travail et la pauvreté étaient semblables pour les deux études, bien que les requérantes aient subi ces impacts tout en recevant des versements du supplément inférieurs, dans l'ensemble.

À la fin de l'année d'admissibilité, l'impact de l'offre de supplément sur le comportement des requérantes était probablement concentré parmi celles qui y étaient toujours admissibles. Ainsi, les *impacts par membre admissible du groupe programme* représentent une solution de rechange et, intuitivement, peut-être même une mesure plus logique pour constater comment les personnes qui viennent de devenir des prestataires de l'aide sociale de longue date réagissent à la disponibilité d'un supplément, comparativement à la population établie de prestataires de longue date.

Aux colonnes 4 à 6 du tableau S.4, on compare les impacts par membre admissible du groupe programme des deux études. Pour les prestataires, les impacts par membre admissible du groupe programme sont les mêmes que les impacts pour l'échantillon global de prestataires, parce que 100 % des membres du groupe programme de l'étude sur les prestataires étaient admissibles au supplément à la suite de l'assignation aléatoire. Dans l'étude sur les requérantes, seules 58,3 % des requérantes du groupe programme étaient admissibles au supplément du PAS et, par conséquent, les estimations des impacts par membre admissible du groupe programme sont obtenues en divisant les impacts de l'échantillon total par 0,583.

Les impacts sur l'emploi, les heures de travail et les gains par requérante *admissible* du groupe programme étaient considérablement plus élevés que pour les prestataires, tandis que les prestations et montants d'aide sociale reçus étaient généralement plus faibles. Les versements moyens du supplément par requérante admissible dépassaient ceux des prestataires. Ainsi, il semblerait que les parents seuls qui avaient bénéficié de l'aide sociale pendant seulement un an étaient beaucoup mieux en mesure de tirer profit de l'offre de supplément que les assistées sociales de plus longue date.

- **Le PAS s'est probablement avéré plus efficace pour les requérantes en raison des différences entre les caractéristiques des requérantes et des prestataires, bien que la divergence dans le choix du moment de la tenue des études et dans la conception du programme ait aussi pu peser dans la balance.**

Les requérantes pouvaient être plus aptes à profiter de l'offre du PAS parce qu'elles possédaient des caractéristiques reliées à une meilleure situation sur le marché du travail que les prestataires. Elles étaient plus instruites, davantage d'entre elles avaient des antécédents professionnels récents, et un nombre inférieur d'entre elles faisaient état de troubles physiques ou mentaux. Les requérantes admissibles ressemblaient davantage aux prestataires que les requérantes inadmissibles qui avaient renoncé à l'aide sociale avant la fin de leur période d'admissibilité de douze mois, mais elles étaient toujours plus enclines que les prestataires à signaler des caractéristiques reliées à une employabilité supérieure.

Tableau S.4 : Comparaison des impacts du programme sur l'emploi, les paiements de transfert et le revenu entre l'étude sur les requérantes et l'étude sur les prestataires

Résultat	Requérantes contre prestataires			Requérantes admissibles contre prestataires		
	Impact par requérante (1)	Impact par prestataire (2)	Différence (3)	Impact par requérante admissible ^a (4)	Impact par prestataire (5)	Différence (6)
Total pour les 54 mois suivant l'admissibilité au supplément						
Mois d'emploi ^b	3,6***	2,6***	1,0	6,2***	2,6***	3,6***
Mois d'emploi à temps plein	4,5***	3,4***	1,1	7,7***	3,4***	4,3***
Mois de prestations d'aide sociale reçues	-3,5***	-2,9***	-0,6	-6,0***	-2,9***	-3,1**
Total cumulatif pour les 54 mois suivant l'admissibilité au supplément						
Heures de travail effectuées	656***	499***	157	1 126***	499***	626***
Gains (\$)	7 370***	3 070***	4 299**	12 650***	3 070***	9 579***
Versements d'aide sociale (\$)	-3 454***	-2 835***	-619	-5 929***	-2 835***	-3 094***
Versements du PAS (\$)	5 362***	6 083***	-721*	9 203***	6 083***	3 121***
Versements d'aide sociale et du PAS (\$)	1 908**	3 248***	-1 340	3 274**	3 248***	27
Revenu et paiements de transfert nets dans les six mois précédant l'entrevue effectuée après 36 mois (prestataires) ou après 48 mois (requérantes)						
Impôt sur le revenu mensuel (\$) ^c	43***	29***	14	74***	29***	45***
Paiements de transfert mensuels nets (\$) ^d	3	45*	-42	5	45*	-40
Revenu personnel mensuel net (\$) ^e	112***	83***	29	192***	83***	109**
Revenu sous le seuil de faible revenu (%) ^f	-6,3**	-6,2***	0,1	-10,8**	-6,2***	-4,6
Taille de l'échantillon	2 371	2 538		2 371	2 538	

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois pour les requérantes, et des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois pour les prestataires, sur les dossiers administratifs de l'aide sociale et sur les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : Des tests bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats pour les groupes programme et témoin.

Un test Q a été utilisé pour les différences entre les estimations des impacts.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %, ** = 5 %, *** = 1 %. L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Par « prestataires », on entend les membres de l'échantillon de l'étude sur les prestataires qui habitent la Colombie-Britannique et qui ont répondu à l'enquête après 54 mois.

^a« Impact par requérante admissible » représente l'impact pour les requérantes divisé par le taux d'admissibilité au PAS parmi les membres du groupe programme (0,583).

^bL'expression « emploi à temps plein » se définit comme un travail de 30 heures ou plus pendant au moins une semaine au cours du mois.

^cInclut les cotisations prévues à l'a.-e. et au RPC retenues à la source et l'impôt sur le revenu projeté. La projection des retenues salariales et de l'impôt sur le revenu est fondée sur les tables d'impôt fédéral et provincial ainsi que sur les données relatives au revenu gagné et non gagné et aux versements du supplément du PAS; l'impôt effectivement payé par les membres de l'échantillon a pu différer de ces projections.

^dLes dépenses publiques mensuelles moyennes affectées au PAS, aux versements d'aide sociale et à d'autres paiements de transfert (prestation fiscale pour enfants, crédit pour TPS, prestations d'a.-e. et crédits d'impôt provinciaux), moins les recettes fiscales prévues.

^eLe revenu individuel net inclut les gains, les versements d'aide sociale et du PAS, ainsi que toutes les autres sources de revenu monétaire individuel (pension alimentaire et pension alimentaire pour enfants, prestation fiscale pour enfants, crédit pour TPS, assurance-emploi, crédits d'impôt provinciaux, prime familiale de la C.-B., revenu de pensionnaires et locataires, et autres revenus déclarés).

^fCalculé en comparant le revenu familial annualisé (revenu personnel avant impôt plus les gains des autres membres de la famille) avec le seuil de faible revenu établi par Statistique Canada pour l'emplacement géographique et la taille de la famille des membres de l'échantillon.

En outre, les requérantes ont peut-être été mieux en mesure de répondre à l'offre de supplément parce qu'elles ont été avisées, un an à l'avance, de leur admissibilité possible au supplément, soit deux années complètes avant leur dernière possibilité de l'accepter. Quoique ce préavis n'ait eu aucun impact sur l'emploi à temps plein des requérantes au cours de la première année, un nombre beaucoup plus important de membres du groupe programme ont préservé leur admissibilité future au PAS en continuant à recevoir des prestations d'aide sociale tout en travaillant à temps plein. En restant admissibles tout en ayant un emploi à temps plein, ces membres du groupe programme auraient été plus susceptibles de réunir les conditions requises par le PAS une fois leur admissibilité établie. Parmi les membres du groupe programme qui étaient toujours admissibles, 15 % travaillaient à temps plein au douzième mois, comparativement à 9 % des membres du groupe témoin. Un tel comportement anticipé pourrait expliquer, en partie, le rapide taux d'acceptation du supplément parmi les requérantes admissibles. Par exemple, à la suite de l'établissement de leur admissibilité, 47 % des requérantes admissibles ont accepté le supplément comparativement à 34 % des prestataires. La majeure partie de cette différence est survenue pendant les six premiers mois parce que les requérantes admissibles ont accepté le supplément très rapidement à la suite de la détermination de leur admissibilité. Quatre sur cinq requérantes du groupe programme (80 %) qui travaillaient à temps plein et étaient toujours admissibles au supplément au douzième mois l'ont accepté. Elles représentaient 26 % de toutes les personnes qui ont accepté le supplément.

Le recrutement des prestataires du PAS a commencé avant celui des requérantes. Par conséquent, il est possible que des changements économiques et politiques en Colombie-Britannique aient pu influencer les décisions des requérantes au sujet de l'acceptation du supplément, comparativement aux prestataires. Bien peu indique que des changements à l'inflation ou au salaire minimum ont entraîné des différences marquées entre les deux études. L'expérience des membres des groupes témoin limite la probabilité de toute partialité des impacts en raison de facteurs variant dans le temps pour chaque étude.

- **Si le PAS était mis en œuvre à titre de politique, il serait efficace dès le départ pour réduire le nombre de cas actuels d'aide sociale, et serait encore plus efficace à long terme.**

Les répercussions financières du PAS sur les personnes, les budgets gouvernementaux et la société variaient entre l'étude sur les prestataires – qui simulait les effets du *lancement* d'un programme – et l'étude sur les requérantes – qui simulait un programme *permanent*. L'étude sur les prestataires a démontré que le PAS a très efficacement favorisé l'emploi, réduit le recours à l'aide sociale ainsi que la pauvreté parmi les prestataires de longue date de l'aide sociale, y compris celles qui faisaient face à des obstacles considérables à l'emploi et qui avaient obtenu l'aide sociale pendant de longues périodes. L'étude sur les requérantes a indiqué que le PAS était encore plus efficace pour les clients qui commençaient à faire appel à l'aide sociale. Par conséquent, les deux études laissent entendre que l'efficacité du PAS augmentera au fil du temps, lorsqu'il sera exploité sous forme de programme.

INCIDENCES POLITIQUES

- **La rigoureuse méthodologie de recherche du PAS appuie de façon fiable des changements aux politiques.**

Les prestataires de l'aide sociale abandonnent l'aide sociale constamment. Grâce à une rigoureuse évaluation par assignation aléatoire, le PAS a établi la différence qu'un programme de supplément de revenu peut faire, abstraction faite de ce qu'auraient subi les clients de l'aide sociale en l'absence du programme. L'étude a aussi produit des estimations fiables d'une variété d'avantages et de coûts résultant de l'offre de supplément. Elle a aussi permis de comparer les conséquences de la présentation de l'offre à différents moments de la réception des prestations d'aide sociale. Les réponses aux questions de recherche du PAS représentent des leçons définitives apprises, grâce à la façon dont l'étude du PAS a été mise en œuvre.

Néanmoins, il faut faire preuve de circonspection pour mettre ces constatations en application. Une marge d'erreur est courante dans la recherche qui estime les effets basés sur un échantillon aléatoire, comme en témoignent les erreurs types et les niveaux de signification utilisés dans les tableaux du présent rapport. Qui plus est, les données ont été recueillies à partir d'un programme mené à l'extérieur du système actuel, au cours d'une période particulière, dans un seul emplacement géographique. Il faut être prudent de ne pas extrapoler les constatations aux politiques provinciales actuelles et futures. Les effets « d'équilibre » plus étendus, c.-à-d. l'effet sur les marchés du travail, les salaires et les possibilités d'emploi provinciaux, ne peuvent être mis à l'essai directement par un projet pilote, lorsque ce dernier est effectué parmi un petit groupe et prend de l'ampleur.

Cela étant dit, les décideurs peuvent se fier sur les réponses au sujet des réalisations possibles du programme. De nouvelles politiques peuvent être élaborées avec beaucoup plus de certitude qu'avant le début des études du PAS.

- **L'étude sur les prestataires a démontré que le PAS est une politique efficace pour les prestataires. Les résultats de l'étude sur les requérantes laissent entendre que le PAS s'est avéré encore plus efficace pour ces dernières.**

L'étude sur les prestataires a dégagé que le PAS a *accéléré* de deux à trois ans la transition de ces dernières de l'aide sociale à l'emploi à temps plein. Ainsi, il a produit certains des impacts sur l'emploi les plus importants jamais vus dans toutes les évaluations d'un programme basées sur l'assignation aléatoire. Les constatations de l'étude sur les requérantes ne contredisent pas cette conclusion de base. En tant que population, les requérantes semblent mieux préparées pour le marché du travail, mais le PAS a tout de même influencé considérablement leur comportement d'emploi, leurs gains et leur recours à l'aide sociale. Deux ans et demi après le début de l'étude, les requérantes du groupe programme signalaient un taux d'emploi à temps plein que les membres du groupe témoin ont atteint uniquement trois ans plus tard. Les gains des membres du groupe programme étaient, en moyenne, 10 571 \$ à la troisième année. Les membres du groupe témoin, quant à eux, n'ont réalisé ces gains que deux ans plus tard.

L'étude sur les requérantes a mis davantage en lumière l'efficacité des incitatifs. Bien que les études sur les requérantes et les prestataires montrent qu'un incitatif à quitter l'aide sociale en faveur d'un emploi à temps plein peut entraîner des effets marqués, l'étude sur les

requérantes indique qu'un incitatif qui exige que les gens continuent à faire appel à l'aide sociale est moins efficace. Lorsqu'on a offert aux requérantes un incitatif pour continuer à avoir recours à l'aide sociale pendant un an, très peu d'entre elles (seulement 3,1 %) étaient tentées de le faire afin de réunir les conditions requises pour le supplément. Les constatations des groupes de discussion sous-entendent que les incitatifs ne seront peut-être pas acceptés s'ils ne correspondent pas étroitement aux buts et identités immédiats des participants.

Comme le PAS pour les prestataires, le PAS pour les requérantes a aidé un pourcentage important de familles dépendantes de l'aide sociale, pendant un an ou plus, à compter davantage sur l'emploi et moins sur l'aide sociale, sans que leur bien-être familial en souffre visiblement et en réduisant du même coup la pauvreté. Comparativement aux prestataires, ces impacts ont duré jusqu'à un an de plus et ont été réalisés à un coût moindre pour le gouvernement. Le PAS agit comme passerelle ou comme raccourci à des niveaux supérieurs d'emploi, de gains et de revenu total, et à des niveaux inférieurs de recours à l'aide sociale que des familles, en temps normal, n'auraient pu atteindre dans une période de deux à trois ans en l'absence d'une telle offre.

Chapitre 1 : Le Projet d'autosuffisance

Voici le rapport final de l'étude sur les requérantes de l'aide sociale tenue dans le cadre du Projet d'autosuffisance (PAS), un projet pilote de recherche qui mettait à l'essai une politique novatrice visant à rendre le travail plus payant que l'aide sociale. Conçues et financées par Développement des ressources humaines Canada (DRHC), administrées par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA) et évaluées par la Manpower Demonstration Research Corporation (MDRC) en collaboration avec la SRSA, les trois études du PAS offraient un supplément de revenu temporaire à des chefs de famille monoparentale, prestataires de longue date de l'aide sociale, qui renonçaient à cette aide pour accepter un emploi à temps plein.

Les grandes lignes de l'incitatif à l'étude sont exposées en détail plus loin. En résumé, il s'agissait d'un supplément versé en sus des gains provenant d'un emploi pendant un maximum de trois ans, à condition que les bénéficiaires travaillent trente heures ou plus chaque semaine et n'aient plus recours à l'aide sociale. Afin d'être considérées des prestataires de longue date, les participantes devaient avoir perçu des prestations d'aide sociale pendant au moins douze des treize mois précédents. Les participantes qui trouvaient un emploi à temps plein pouvaient profiter immédiatement du supplément, car, en réalité, il doublait le revenu avant impôt qu'elles récoltaient d'un emploi au salaire minimum.

L'objectif des études du PAS consistait à informer les responsables des orientations politiques, intéressés aux conséquences économiques probables – en ce qui a trait à l'emploi, aux gains, aux revenus et à la réception des prestations d'aide sociale – de l'offre d'un incitatif financier au travail sur des prestataires de longue date de l'aide sociale. Afin de mesurer les effets de la mise en œuvre d'une nouvelle politique, le PAS a adopté une rigoureuse méthodologie de recherche par assignation aléatoire. Des échantillons de prestataires de l'aide sociale ont été choisis au hasard parmi les dossiers provinciaux d'aide sociale. Une partie (habituellement la moitié) des membres de chaque échantillon ont été répartis au hasard à un groupe programme et pouvaient recevoir le supplément du PAS s'ils satisfaisaient aux critères d'admissibilité. Les autres membres de l'échantillon formaient un groupe témoin et ne pouvaient toucher le supplément, mais restaient admissibles à l'aide sociale ainsi qu'à ses services et incitatifs connexes. Pour déterminer l'incidence de l'offre de supplément, les trois études du PAS comparaient les résultats des membres du groupe programme à ceux des membres du groupe témoin. L'assignation au hasard à ces groupes faisait en sorte que les différences entre les groupes reflétaient uniquement les effets des politiques du PAS plutôt que les préférences ou les caractéristiques personnelles des participantes.

Ce projet évaluait les conséquences immédiates et à long terme de la mise en application d'une nouvelle politique. Ainsi, deux études distinctes, à grande échelle, ciblaient différents segments de la population d'aide sociale, tandis qu'une troisième étude plus modeste – appelée le PAS-plus – se penchait sur ce qui se produirait si un supplément de revenu était assorti de services d'emploi.

- L'étude sur les prestataires du PAS, traitée dans un rapport distinct (voir Michalopoulos et coll., 2002), a choisi au hasard parmi les dossiers administratifs de l'aide sociale près de 6 000 parents seuls, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, qui étaient prestataires de l'aide sociale depuis au moins un an. Les membres du groupe programme apprenaient que s'ils renonçaient à l'aide sociale et acceptaient un emploi à temps plein dans un délai de douze mois, ils commenceraient à toucher le supplément de revenu du PAS. Cet échantillon (désigné dans le présent rapport « prestataires ») était un groupe représentatif d'actuelles assistées sociales de longue date qui bénéficieraient immédiatement d'une nouvelle politique.
- L'étude du PAS-plus, aussi présentée dans Michalopoulos et coll. (2002), estimait l'impact de l'ajout de services d'emploi au supplément en assignant aléatoirement des prestataires de longue date de l'aide sociale à trois groupes de même taille : un groupe de personnes à qui on offrait le supplément et les services¹, un groupe de personnes à qui on offrait uniquement le supplément et un groupe témoin. Environ 900 répondantes à l'étude habitant le Nouveau-Brunswick ont été réparties de cette façon. Les résultats de ce groupe programme du PAS-plus ont été comparés à ceux des autres prestataires du groupe programme à qui on a proposé uniquement le supplément de revenu, ainsi qu'à ceux du groupe témoin.
- L'étude sur les requérantes du PAS, qui fait l'objet du présent rapport, mettait à contribution 3 315 chefs de famille monoparentale de la Colombie-Britannique qui commençaient tout juste à recevoir des prestations d'aide sociale (désignées ci-après « requérantes »). Les personnes assignées au groupe programme ont été informées que, si elles continuaient à toucher des prestations d'aide sociale pendant une année entière, elles deviendraient admissibles au supplément du PAS. Dans cette éventualité, elles pourraient, à l'exemple des prestataires, commencer à recevoir le supplément si elles renonçaient ensuite à l'aide sociale et acceptaient un emploi à temps plein dans un délai de douze mois. Ainsi, cet échantillon représentait des parents seuls, nouvelles prestataires de l'aide sociale, qui auraient droit à l'incitatif financier du PAS seulement *si elles devenaient des prestataires de longue date en ayant recours à l'aide sociale pendant au moins un an.*

Ce rapport final de l'étude sur les requérantes décrira donc les impacts de l'offre d'un supplément de revenu sur les nouvelles requérantes de l'aide sociale, pendant les six années suivant l'assignation aléatoire.

RÉSULTATS À CE JOUR ET FONCTION DU PRÉSENT RAPPORT

De fascinantes constatations ont été tirées des trois études apparentées du PAS sur la façon dont les incitatifs financiers peuvent aider les familles à effectuer la transition de l'aide sociale au travail plus rapidement et à quel prix pour les gouvernements.

¹Le programme « supplément seulement » du PAS aiguillait les participantes et leur proposait de l'information sur des services en vigueur, tels que des programmes de recherche d'emploi et d'éducation et de formation, mais n'offrait pas ces services. Si le PAS s'était chargé d'assurer ces services, il aurait été impossible de déterminer la mesure dans laquelle les différences entre les expériences du groupe programme et celles du groupe témoin pouvaient être attribuées à l'incitatif financier du PAS, comparativement à ces services.

Le rapport définitif de l'étude sur les prestataires du PAS a conclu que les incitatifs financiers influencent fortement les décisions d'emploi des parents seuls, prestataires de longue date de l'aide sociale (voir Michalopoulos et coll., 2002). Il a également établi qu'en moins de 18 mois, l'offre de supplément de revenu du PAS a doublé le taux d'emploi à temps plein des prestataires et par conséquent, a accéléré de deux à trois ans leur transition vers le travail à temps plein. Le PAS a aidé les familles à compter davantage sur l'emploi et moins sur l'aide sociale, et a atténué la pauvreté sans nuire de façon perceptible à leur bien-être pendant trois ou quatre ans et ce, à relativement peu de frais pour le gouvernement. Selon une analyse avantages-coûts, chaque dollar supplémentaire investi par le gouvernement dans le PAS a entraîné deux dollars additionnels de revenu pour les participantes. D'autres analyses des effets du PAS sur les enfants ont laissé entendre que certains impacts positifs du programme sur les résultats scolaires des enfants au primaire se sont prolongés une fois les versements du supplément terminés.

Les résultats finaux de l'étude du PAS-plus (voir Michalopoulos et coll., 2002) ont révélé que l'ajout de services d'emploi a réduit le taux de perte d'emploi à court terme parmi celles qui reçoivent le supplément. Les impacts du PAS-plus sur l'emploi à temps plein et sur la réception des prestations d'aide sociale ont semblé durer jusqu'à deux ans de plus (soit jusqu'aux cinquième et sixième années suivant l'assignation aléatoire, respectivement) que ceux du PAS sans services d'emploi.

Au départ, l'étude sur les requérantes du PAS visait à examiner les « effets sur la demande », c'est-à-dire qu'elle cherchait à savoir si la connaissance de l'offre du PAS accroîtrait, par inadvertance, la réception des prestations d'aide sociale en encourageant les gens à avoir recours ou à continuer à avoir recours à l'aide sociale afin de réunir les conditions requises pour le supplément. Le rapport final sur l'« effet sur la demande » (voir Berlin, Bancroft, Card, Lin et Robins, 1998) indiquait que l'incitation au recours prolongé à l'aide sociale était modeste – près de 3,1 points de pourcentage – et concluait que la conception du PAS a réussi à limiter la portée des effets sur la demande.

Des rapports ultérieurs de l'étude sur les requérantes ont estimé les impacts provisoires de l'offre de supplément sur le bien-être économique des requérantes et de leur famille (voir Michalopoulos, Robins et Card, 1999, ainsi que Michalopoulos et Hoy, 2001). Selon eux, l'incidence positive du PAS sur les gains était sensiblement plus élevée pour les requérantes que pour les prestataires. Qui plus est, des impacts significatifs sur l'emploi, les gains et le revenu des requérantes ont été réalisés sans coûts supplémentaires pour les gouvernements en ce qui concerne les paiements de transfert. Autrement dit, il semble que le supplément versé aux requérantes a été défrayé par la réduction des prestations d'aide sociale ainsi que par l'augmentation des charges sociales et de l'impôt sur le revenu découlant des gains produits par l'incitatif au travail du programme.

Étant donné que des rapports antérieurs ont signalé que le PAS a aidé les requérantes à renoncer à l'aide sociale sans aucuns frais nets au gouvernement, l'analyse du présent rapport final aura pour thème central les conséquences économiques du PAS pour les requérantes pendant les six années complètes de la période de suivi. Les premiers chapitres fournissent un contexte pour l'examen des avantages et des coûts du PAS. Le chapitre 2 examine la réaction à l'offre de supplément et chiffre l'expérience de la réception du supplément. Les chapitres 3 et 4 documentent les impacts du PAS sur la réception des prestations d'aide sociale ainsi que sur les montants, sur l'emploi, les gains, le revenu familial et la pauvreté. L'analyse avantages-coûts au chapitre 5 détermine si le solde net des coûts pour le gouvernement reste bel et bien neutre, une fois le « recours prolongé » à l'aide sociale et les

frais d'exploitation du programme pris en considération. Le chapitre 6 compare les résultats des requérantes et ceux des prestataires, et cite des explications possibles pour les différences ainsi que les leçons tirées de la mise en application d'un programme. Enfin, le chapitre 7 fait état des conclusions résultantes sur le plan des politiques.

Le présent chapitre a plusieurs volets. Deux aspects clés de la conception du PAS sont expliqués. Premièrement, le projet de politique à l'essai – l'offre de supplément de revenu – est étudié. Deuxièmement, la méthodologie de recherche visant à évaluer ses effets sur les requérantes est décrite. Cette description inclut un examen des caractéristiques de l'échantillon du groupe programme et du groupe témoin de l'étude sur les requérantes, et l'incidence de l'assignation aléatoire. Il s'ensuit un bref exposé sur le contexte politique et économique de l'étude. Le chapitre se termine en énumérant les questions de recherche auxquelles on répondra plus loin dans le rapport.

OFFRE DE SUPPLÉMENT DE REVENU DU PAS

L'encadré ci-dessous résume les caractéristiques de l'incitatif financier du programme à l'étude. Afin d'avoir droit au supplément de revenu du PAS, une prestataire de l'aide sociale devait satisfaire à deux conditions d'admissibilité. Tout d'abord, elle² devait faire appel à l'aide sociale pendant douze de treize mois consécutifs (l'« année d'admissibilité »). Cette exigence visait à offrir les prestations du PAS à une population désavantagée qui fait habituellement face à des obstacles sur le marché du travail. Parallèlement, elle limitait considérablement la probabilité que des personnes aient recours au système d'aide sociale uniquement pour obtenir le supplément. Pour les prestataires de l'aide sociale qui recevaient des prestations pendant au moins un an, la deuxième condition consistait à renoncer à l'aide sociale et à accepter un emploi à temps plein représentant au moins, en moyenne, trente heures par semaine. La restriction du supplément au travail à temps plein aidait, d'une part, à faire en sorte que les gains d'emploi contribuent considérablement au revenu familial total et, d'autre part, à réduire la possibilité que le revenu tiré du supplément soit utilisé pour freiner l'effort de travail.

Les prestataires de l'aide sociale qui satisfaisaient aux deux exigences d'admissibilité pouvaient demander le supplément de revenu et devenir ainsi des « prestataires » du supplément. Elles touchaient alors des versements pendant un maximum de trois ans, à compter du premier mois de réception du supplément et chaque mois pendant lequel elles travaillaient trente heures ou plus par semaine et ne faisaient plus appel à l'aide sociale. Le programme permettait à celles qui avaient accepté le supplément d'obtenir de nouveau des prestations d'aide sociale, en n'importe quel temps si elles satisfaisaient aux conditions d'admissibilité habituelles. Les participantes qui avaient renoncé, plus tard, à l'aide sociale pour accepter un emploi à temps plein pouvaient recommencer à percevoir le supplément à tout moment au cours de la période d'admissibilité de trois ans, mais elles ne pouvaient obtenir le supplément et l'aide sociale simultanément. Les caractéristiques de fonctionnement du programme de supplément de revenu sont décrites plus en détail dans Mijanovich et Long (1995) ainsi que dans Lin, Robins, Card, Harknett et Lui-Gurr (1998).

²Le féminin est parfois utilisé dans le présent rapport car plus de 90 % des chefs de famille monoparentale qui ont bénéficié de l'aide sociale pendant au moins un an – le groupe cible du PAS – étaient des femmes.

Caractéristiques clés du supplément de revenu à l'intention des requérantes

- **Obligation de travailler à temps plein.** Le supplément était versé seulement aux chefs de famille monoparentale admissibles, travaillant à temps plein (en moyenne au moins trente heures par semaine, sur une période comptable de quatre semaines ou d'un mois, dans un emploi ou plus) et ne recevant pas de prestations d'aide sociale.
- **Incitatif financier considérable.** Le supplément équivalait à la moitié de la différence entre les gains d'emploi de la participante et un niveau de gains cible établi par le PAS, de façon que l'emploi à temps plein soit plus payant que l'aide sociale pour la plupart des prestataires de l'aide sociale. En 1994, ce niveau était fixé à 37 500 \$ en Colombie-Britannique. Par la suite, il a été rajusté pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et du plafond de l'aide sociale. En 1996, il atteignait 37 625 \$*. Le supplément a été réduit de 0,50 \$ par dollar de hausse des gains. Le revenu non gagné (par exemple, pension alimentaire pour enfants), les gains des autres membres de la famille et le nombre d'enfants n'avaient aucune incidence sur le montant du supplément.
- **Groupe cible : prestataires de longue date.** L'admissibilité au supplément était limitée aux parents seuls, prestataires de longue date de l'aide sociale (depuis au moins un an). Par conséquent, on a avisé les requérantes qu'elles devaient continuer à toucher des prestations d'aide sociale durant la première année suivant leur inscription à l'étude, pour être admissibles au supplément.
- **Délai d'un an pour se prévaloir de l'offre.** Si une requérante devenait admissible au supplément à la fin de la première année, elle pouvait s'inscrire pour le recevoir si elle trouvait un emploi à temps plein dans les douze mois suivants (autrement dit, dans la deuxième année). Si elle ne s'inscrivait pas dans ce délai de douze mois, elle ne recevrait jamais le supplément.
- **Délai de trois ans pour percevoir le supplément.** Une participante pouvait toucher le supplément pendant un maximum de trois années civiles à compter du moment où elle commençait à le recevoir, tant et aussi longtemps qu'elle travaillait à temps plein et qu'elle ne recevait pas de prestations d'aide sociale.
- **Solution de rechange volontaire à l'aide sociale.** Les participantes ne pouvaient empocher des prestations d'aide sociale en même temps que le supplément. Cependant, elles n'étaient pas tenues de prendre part au programme. Après avoir commencé à toucher le supplément, elles pouvaient décider en tout temps de revenir à l'aide sociale, à condition de renoncer au supplément et de satisfaire aux exigences d'admissibilité de l'aide sociale. Elles pouvaient aussi obtenir de nouveau le supplément en recommençant à travailler à temps plein n'importe quand durant la période de trois ans pendant laquelle elles étaient admissibles au supplément.

* Le versement résultant était assez généreux. En 1996, une participante de la Colombie-Britannique qui travaillait 35 heures par semaine et était rémunérée 7 \$ de l'heure gagnerait 12 740 \$ par année et récolterait un supplément de revenu de 12 442 \$ par année $((37\ 625 \$ - 12\ 740 \$)/2)$, soit un revenu brut total de 25 182 \$. Comparativement, en Colombie-Britannique en 1996, un parent seul sans emploi et son enfant avaient droit à une allocation d'aide sociale de base de moins de 12 000 \$ par année. Compte tenu des obligations en matière d'impôt et des crédits d'impôt, la plupart des familles avaient un revenu plus élevé de 3 000 \$ à 7 000 \$ par année grâce au supplément de revenu que si elles avaient travaillé le même nombre d'heures sans le supplément.

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE DE L'ÉTUDE SUR LES REQUÉRANTES DU PAS

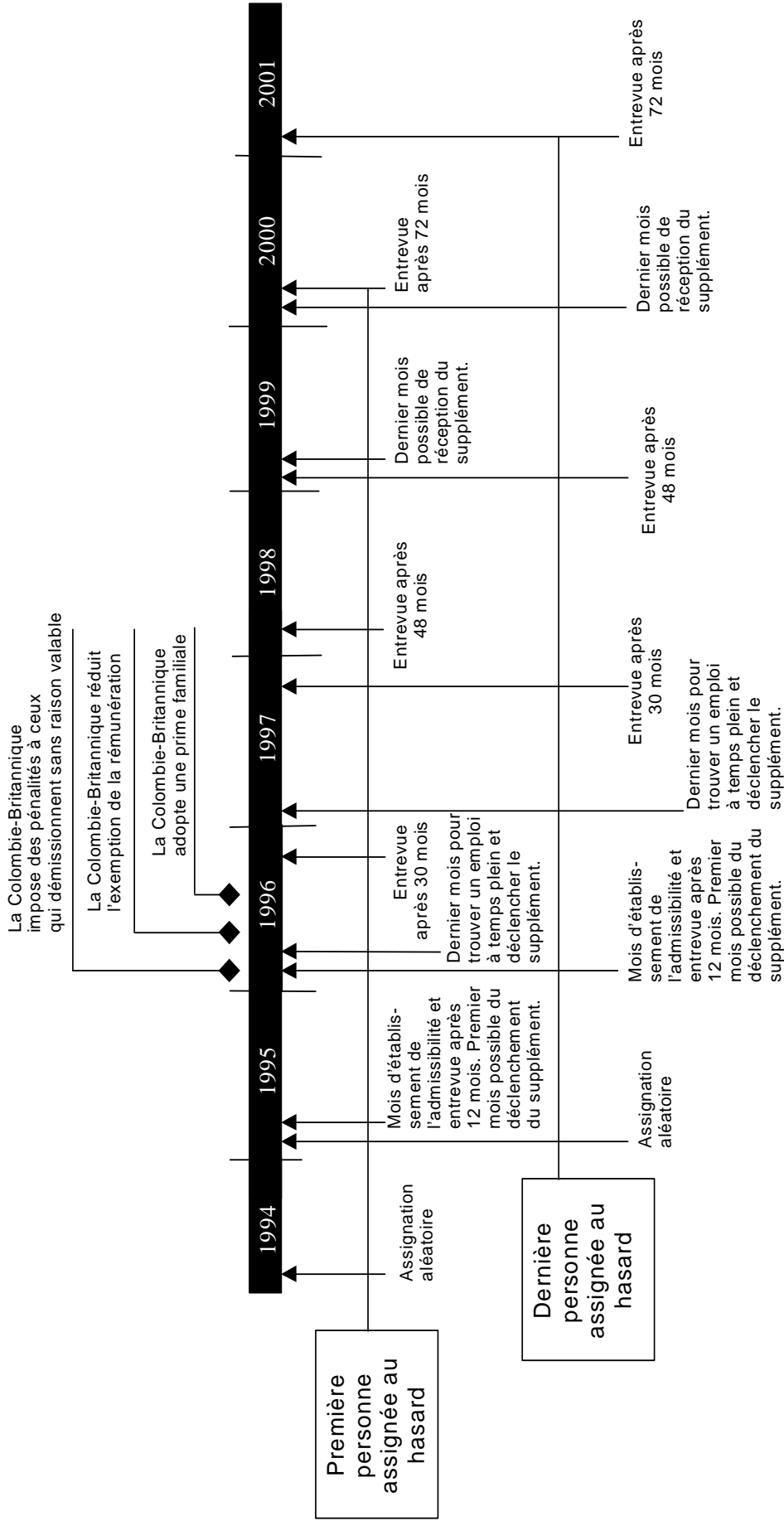
L'étude avait pour but de comprendre la *différence* que l'offre de supplément a faite pour les familles des requérantes en ce qui a trait à l'emploi, aux gains, aux revenus et à la réception des prestations d'aide sociale, au-delà des incitatifs et services offerts aux familles à qui on n'a pas proposé le PAS; et de comprendre ce que l'exploitation d'un tel programme coûterait au gouvernement, encore une fois, au-delà des frais d'exploitation du système d'aide sociale habituel. L'échantillon de l'étude sur les requérantes était formé de parents seuls, choisis au hasard parmi les dossiers administratifs, qui commençaient à recevoir des prestations d'aide sociale dans la vallée du bas Fraser de la Colombie-Britannique, et qui n'avaient pas fait appel à l'aide sociale au cours des six derniers mois.

Dans le cadre de cette étude, les participantes étaient recrutées et assignées aléatoirement pendant une période d'un an, et suivies pendant une période de six ans, comme l'illustre la figure 1.1. Avant d'être répartie au hasard, chacune des 3 315 participantes à l'étude a été interviewée dans le cadre de *l'enquête de référence*, qui servait à consigner leurs caractéristiques personnelles. Des enquêtes de suivi ont été effectuées environ 12, 30, 48 et 72 mois après l'assignation aléatoire. Au cours de la dernière entrevue, comme dans l'étude sur les prestataires, on a demandé aux parents de remplir un questionnaire pour évaluer le progrès de leurs enfants³. Les dossiers administratifs ont servi à estimer les impacts sur l'aide sociale et sur la réception du supplément. De plus, deux entrevues de groupe ont été tenues auprès des requérantes qui ont renoncé à l'aide sociale moins d'un an suivant le recrutement, c'est-à-dire avant qu'elles ne puissent profiter de l'offre de supplément. Deux autres entrevues de groupe ont été effectuées auprès de celles qui ont eu recours à l'aide sociale suffisamment longtemps pour avoir droit au supplément. Le présent rapport fait état des résultats des enquêtes, des questionnaires, des dossiers administratifs et des groupes de discussion.

Le recrutement des participantes à l'étude sur les requérantes a débuté en février 1994 et s'est terminé en mars 1995. Chaque mois, le personnel de Statistique Canada consultait les dossiers administratifs de l'aide sociale pour identifier tous les parents seuls adultes qui habitaient dans certaines régions géographiques de la vallée du bas Fraser de la Colombie-Britannique et qui étaient également des requérantes. À savoir, elles devaient être chefs de famille monoparentale, âgées de 19 ans ou plus et ne pas avoir touché de prestations d'aide sociale au cours des six mois précédant le traitement de leurs prestations pour le mois courant. Aucune autre restriction (par exemple, l'état de santé) n'était imposée. Statistique Canada et le ministère des Ressources humaines de la Colombie-Britannique ont ensuite acheminé des lettres à un échantillon sélectionné sur le terrain qui les invitaient à prendre part à l'étude du PAS.

³Les résultats des enfants des membres de l'étude sur les requérantes sont exposés à l'annexe B.

Figure 1.1 : Périodes visées par les données utilisées dans le présent rapport, et modifications importantes apportées aux politiques en Colombie-Britannique



Les membres de l'échantillon sur le terrain ont appris qu'ils avaient été sélectionnés pour participer à une étude de « solutions de rechange pour les prestataires de l'aide sociale » et ont reçu la visite d'intervieweurs de Statistique Canada à la maison. Au cours de cette visite, l'intervieweur menait une enquête de référence d'une durée approximative de trente minutes, puis décrivait l'étude du PAS, lisait attentivement un formulaire de consentement éclairé au membre de l'échantillon et répondait à ses questions. En signant le formulaire de consentement éclairé, le membre de l'échantillon acceptait de prendre part à l'étude et permettait à Statistique Canada de monter un dossier le concernant, sur une période pouvant aller jusqu'à huit ans, en recueillant des données auprès de divers organismes gouvernementaux comme le ministère des Ressources humaines de la Colombie-Britannique, l'Agence des douanes et du revenu du Canada et DRHC⁴. Il acceptait aussi d'être interviewé périodiquement par Statistique Canada. En outre, l'intervieweur lui expliquait que seul Statistique Canada serait en possession d'information qui pourrait l'identifier, que sa participation à l'étude n'influerait pas sur son admissibilité aux services, et qu'il pouvait refuser de répondre à des questions de l'enquête⁵. Il était informé que 50 % de celles qui acceptaient de prendre part à l'étude seraient réparties au hasard dans l'un de deux groupes : un groupe programme dont les membres auraient droit à un supplément en espèces en sus de leurs gains d'emploi dans douze mois s'ils trouvaient un emploi à temps plein; et un groupe témoin, dont les membres ne seraient pas admissibles au supplément.

À la suite de l'assignation aléatoire, les membres du groupe programme ont reçu une lettre et une brochure de la SRSA qui les informaient que s'ils continuaient à toucher des prestations d'aide sociale pendant un an, ils deviendraient admissibles au supplément du PAS⁶. Une seconde lettre, postée de six à sept mois après la répartition au hasard, rappelait aux membres du groupe programme l'offre de supplément. Ces deux lettres expliquaient que « le PAS peut offrir de l'argent supplémentaire (un supplément de revenu) à certains prestataires de l'aide sociale. Pour bénéficier de cet argent, vous devez trouver un emploi à temps plein et renoncer à l'aide sociale ». Les deux lettres définissaient l'admissibilité et donnaient un numéro de téléphone si les participantes désiraient obtenir de plus amples renseignements⁷. La brochure de plusieurs pages décrivait les exigences d'admissibilité ainsi que la formule du supplément de revenu : « Selon ce que vous gagnez, le supplément pourrait ajouter des centaines de dollars à vos gains mensuels. Exemple : la personne qui travaillerait 35 heures par semaine à 8 \$ l'heure pourrait recevoir des paiements au titre du supplément

⁴Au début de l'étude, ces organismes étaient connus respectivement sous le nom de ministère des Services sociaux de la Colombie-Britannique, Revenu Canada et Emploi et Immigration Canada. Leurs appellations actuelles sont utilisées ici pour éviter toute confusion.

⁵Près de 80 % des personnes choisies parmi l'échantillon original de l'étude sur les requérantes ont rempli l'enquête de référence à la maison et ont signé le formulaire de consentement. Environ 5 % d'entre elles ont refusé de participer. Seize pour cent n'ont pas répondu pour diverses raisons. Selon Statistique Canada, la raison principale du refus était que ces personnes prévoyaient renoncer très bientôt à l'aide sociale ou avaient déjà quitté l'aide sociale au moment où on a communiqué avec elles pour l'enquête de référence. Le recrutement est expliqué plus en détail dans Berlin et coll. (1998).

⁶Les lettres ont été postées aux membres des groupes programme et témoin à partir des bureaux du PAS. Si une lettre s'avérait non distribuée, elle était envoyée à l'agent de l'aide sociale chargé du cas et réacheminée à la dernière adresse connue, relevée dans le système d'information de l'aide sociale du ministère des Ressources humaines de la Colombie-Britannique. Seules quatre lettres ont été retournées subséquemment au ministère parce qu'elles ne pouvaient être livrées par le bureau de poste.

⁷Près de 10 % des membres du groupe programme ont communiqué avec le bureau de la SRSA pour obtenir des éclaircissements au sujet des règles (voir Berlin et coll., 1998, p. 9).

d'environ 950 \$ par mois – qui viendraient s'ajouter à ses gains d'emploi » (voir Berlin et coll., 1998, p. 9).

Statistique Canada a effectué une enquête de suivi après 12 mois auprès de toutes les requérantes. À la suite de cette enquête, les requérantes qui satisfaisaient à l'exigence d'admissibilité du PAS étaient informées de leur statut au sein du programme par le courrier, au cours du douzième ou du treizième mois après avoir reçu leur premier chèque d'aide sociale⁸. Plus de 90 % de celles jugées admissibles ont par la suite assisté à une séance d'information pendant laquelle on décrivait les avantages et les exigences du programme. Comme dans le cadre de l'étude sur les prestataires, ces « requérantes admissibles » avaient un an pour trouver un emploi à temps plein, renoncer à l'aide sociale et déclencher les versements du PAS.

Caractéristiques de référence de l'échantillon de l'étude sur les requérantes

Les requérantes qui acceptaient de prendre part à l'étude et qui se prêtaient à une entrevue de référence étaient réparties au hasard à un groupe programme (1 648 membres) et à un groupe témoin (1 667 membres). Le tableau 1.1 présente les caractéristiques de référence (c'est-à-dire avant l'assignation aléatoire) de ces participantes, par groupe d'étude. En raison de l'érosion de l'échantillon, seule une partie des membres de l'échantillon original ont rempli les enquêtes ultérieures. Dans le présent rapport, l'analyse se limite habituellement aux 2 371 participantes qui ont répondu à l'enquête après 72 mois : 1 185 membres du groupe témoin et 1 186 membres du groupe programme (ci-après appelées « l'échantillon du rapport »). Elles représentaient 72 % des participantes originales à l'étude.

Les requérantes étaient surtout des femmes et près d'un tiers d'entre elles étaient immigrantes. Environ les deux tiers des membres de l'échantillon avaient décroché un diplôme d'études secondaires, et un peu plus d'un tiers de ces dernières avaient effectué *certaines* études postsecondaires. En moyenne, deux enfants de moins de 19 ans composaient chaque ménage. Les données tirées des dossiers administratifs laissent supposer que les participantes avaient généralement reçu des prestations d'aide sociale pendant trois mois au cours des deux années précédant l'assignation aléatoire. Les versements mensuels de l'aide sociale pour les participantes s'établissaient en moyenne à plus de 900 \$ lors du mois de recrutement.

Effet de l'assignation aléatoire

L'assignation aléatoire des participantes des groupes programme et témoin composait un volet crucial de la méthodologie de recherche, parce que les effets du programme ne pouvaient être mesurés simplement en examinant les résultats (les activités et les expériences, telles que l'emploi) des prestataires de longue date de l'aide sociale à qui on a offert le supplément. Inévitablement, certains prestataires de longue date abandonneront l'aide sociale, peu importe s'ils ont accès à un programme comme le PAS. Certains trouvent un emploi d'eux-mêmes, d'autres trouvent un emploi grâce à des programmes d'incitation au travail administrés par le système d'aide sociale, tandis que d'autres encore renoncent à l'aide sociale parce qu'ils se marient, parce que leurs enfants quittent le foyer, ou pour d'autres raisons. On aurait tort d'attribuer au PAS des résultats qui seraient survenus même en son absence. La méthode de

⁸Les requérantes du groupe programme avaient droit au PAS si elles touchaient des prestations d'aide sociale pendant onze des douze mois suivant le premier mois de réception de l'aide sociale. Pour ce faire, elles devaient avoir été prestataires de l'aide sociale pendant au moins douze d'un total de treize mois.

recherche par assignation aléatoire a été choisie afin de recueillir des mesures valables de la *différence* découlant du PAS. À partir d'un échantillon suffisamment grand, la répartition au hasard fait en sorte que les groupes programme et témoin ont des antécédents et des caractéristiques quasi-identiques. Abstraction faite des différences constatées au tableau 1.1, ces antécédents et caractéristiques devraient différer systématiquement à un seul égard : les membres du groupe programme ont eu la chance de participer au programme de supplément de revenu, contrairement aux membres du groupe témoin. La différence entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin peut, par conséquent, servir à mesurer les effets ou les « impacts » du programme.

Tableau 1.1 : Caractéristiques des membres de l'échantillon du rapport – groupe programme et groupe témoin de l'étude sur les requérantes du PAS

Caractéristiques de référence	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Antécédents d'aide sociale				
Nombre moyen de mois passés comme prestataire de l'aide sociale au cours des deux dernières années	3,1	3,1	0,0	(0,2)
Versement mensuel moyen d'aide sociale au moment de l'assignation aléatoire (\$)	916	928	-12	(16)
Antécédents professionnels				
A déjà eu un emploi rémunéré (%)	97,9	96,9	1,0	(0,7)
Travaillait le mois précédant l'assignation aléatoire (%)	24,0	23,1	0,9	(1,7)
Caractéristiques personnelles				
Femme (%)	91,7	93,2	-1,5	(1,1)
Âgé de moins de 25 ans (%)	15,5	14,3	1,3	(1,5)
Études secondaires incomplètes (%)	34,3	37,2	-2,9	(2,0)
Diplôme d'études secondaires, pas d'études postsecondaires (%)	40,9	37,6	3,3*	(2,0)
Quelques années d'études postsecondaires (%)	22,4	23,4	-1,0	(1,8)
Ascendance autochtone (%)	7,2	8,7	-1,5	(1,1)
Immigrant (%)	29,4	29,1	0,3	(1,9)
Problème physique (%)	19,9	19,0	0,9	(1,6)
Problème affectif (%)	5,8	8,0	-2,2**	(1,0)
Structure familiale				
Nombre moyen d'enfants (de moins de 19 ans)	1,5	1,6	0,0	(0,0)
Jamais marié (%)	21,6	25,1	-3,5**	(1,7)
Taille de l'échantillon (total = 2 371)	1 186	1 185		

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et les dossiers administratifs de l'aide sociale.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les caractéristiques du groupe programme et celles du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

En raison de l'assignation aléatoire utilisée par le PAS, le groupe programme et le groupe témoin présentaient des caractéristiques très semblables. Les différences entre les groupes programme et témoin, indiquées au tableau 1.1, témoignent de l'incidence de l'assignation aléatoire et de la non-réponse ultérieure à l'enquête. L'annexe A se base sur les données de référence et les données relevées dans les dossiers administratifs pour l'échantillon complet des requérantes afin d'examiner les biais possibles occasionnés par la non-réponse, étant donné que 28 % des participantes originales à l'étude n'ont pas répondu à l'enquête après 72 mois. Le tableau 1.1 montre que les membres du groupe programme étaient un peu plus

nombreux à posséder un diplôme d'études secondaires, mais à ne pas avoir effectué d'études postsecondaires, ce qui représente une différence statistiquement significative de 3,3 points de pourcentage entre les deux groupes. Qui plus est, moins de membres du groupe programme ont signalé des problèmes affectifs limitant leurs activités, et encore moins n'ont jamais été mariées, comparativement à leurs homologues du groupe témoin. Bien que l'importance de ces différences ait été minime, les différences entre de telles caractéristiques sont généralement reliées aux résultats sur le plan de l'aide sociale, de l'emploi et des gains, qui peuvent possiblement causer un biais des estimations des impacts. L'annexe A conclut que, même si les impacts basés sur l'échantillon de l'étude peuvent, dans une certaine mesure, surestimer les réductions causées par le PAS dans la réception des prestations et les versements d'aide sociale, ils ne sont probablement pas assez importants pour changer les constatations principales de l'étude sur les requérantes⁹.

CONTEXTE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DE L'ÉTUDE SUR LES REQUÉRANTES

L'aptitude des requérantes à accepter l'offre de supplément a pu être influencée par des changements survenus au fil du temps à l'environnement politique et économique des parents seuls, assistés sociaux. La période visée par la présente étude s'échelonnait du milieu à la fin des années 90. Puisque les requérantes ont été recrutées entre février 1994 et mars 1995, la période d'acceptation du supplément s'est déroulée, grosso modo, de décembre 1994¹⁰ à mars 1997. La figure 1.1 illustre la séquence des événements clés de l'étude sur les requérantes du PAS et de la politique d'aide sociale en Colombie-Britannique. La période visée par le présent rapport comprend les 72 mois suivant l'assignation aléatoire (incluant le mois de l'assignation) pour chaque membre de l'échantillon. Par exemple, pour les membres de l'échantillon assignés au hasard les premiers, la période étudiée est de février 1994 à janvier 2000; pour ceux qui ont été répartis aléatoirement les derniers, la période étudiée est environ de mars 1995 à février 2001.

Au cours de cette période, la Colombie-Britannique a apporté divers changements à son programme d'aide sociale, expliqués en détail dans l'encadré ci-dessous. La figure 1.1 indique que ces modifications sont survenues après que toutes les requérantes ont été assignées aléatoirement. Elles ont peut-être influencé la décision des participantes, dans une certaine mesure, de répondre à l'offre de supplément.

⁹Les caractéristiques du groupe programme et celles du groupe témoin pourraient différer par pur hasard – lorsque l'assignation aléatoire n'est pas équilibrée – ou en raison de la non-réponse différentielle à l'enquête – lorsque des membres du groupe programme possédant certaines caractéristiques sont plus ou moins portés à répondre que des membres semblables du groupe témoin. Quand les caractéristiques des membres du groupe programme et celles du groupe témoin diffèrent d'une façon qui pourrait plausiblement influencer la réaction à une intervention reliée à l'emploi, les estimations des impacts peuvent être ajustées statistiquement pour compenser ces différences. Un ajustement par régression de ce type, basé sur 16 caractéristiques de référence (par exemple, des études secondaires incomplètes), a été entrepris pour tous les impacts inclus dans le présent rapport afin que les constatations résistent à toute différence de référence entre les groupes programme et témoin. Ces contrôles ne laissent pas entendre que des estimations non corrigées des impacts présenteraient de manière inexacte les impacts véritables du programme; par conséquent, des impacts *non corrigés* sont présentés tout au long du présent rapport.

¹⁰C'est en raison de questions de données que la période d'acceptation pour certaines participantes recrutées tôt a débuté en décembre 1994, plutôt qu'en février 1995. Étant donné que le système d'aide sociale émet les chèques avant le mois où c'est nécessaire, mais que la sélection de l'échantillon est basée sur les fichiers de paiement vérifiés, certains membres de l'échantillon ont obtenu des chèques hors ligne jusqu'à deux mois avant d'être recrutés. Pour ces membres, l'émission hâtive de ces chèques faisait partie de leur période d'admissibilité, de telle façon que la détermination de leur admissibilité s'est produite avant qu'onze mois complets se soient écoulés à la suite de l'assignation aléatoire.

Changements clés apportés au programme d'aide sociale de la Colombie-Britannique

- **L'exemption de la rémunération.** L'une des principales modifications au système d'aide sociale de la Colombie-Britannique portait sur « l'exemption de la rémunération », c.-à-d. le montant que les requérantes étaient en mesure de gagner sans réduire leurs prestations. Jusqu'en avril 1996, les parents seuls qui avaient touché des prestations pendant plus de trois mois étaient admissibles à une exemption « à taux uniforme » de 200 \$ par mois et, pendant un maximum de 12 mois sur chaque période de 36 mois, à une exemption « accrue » de 25 % de leurs gains au-delà de l'exemption de 200 \$. À compter d'avril 1996, l'exemption à taux uniforme a été éliminée, et l'exemption de 25 % pouvait être utilisée pendant seulement 12 mois dans toute une vie. Ce changement a rendu le PAS plus attrayant comparativement à l'aide sociale pour les chefs de famille qui décidaient de travailler tout en touchant des prestations d'aide sociale.
- **Versement des prestations pendant ou après l'emploi.** En août 1996, le gouvernement de la Colombie-Britannique a instauré une « prime familiale » d'au plus 103 \$ (augmentée à 105 \$ en 1999) par enfant par mois pour toutes les familles à faible revenu. Il a parallèlement réduit les prestations d'aide sociale d'un montant équivalent. Cette modification a augmenté le revenu des familles de travailleurs à faible revenu, tandis que le revenu des prestataires d'aide sociale est resté inchangé. Par conséquent, les versements de la prime familiale ont atténué la générosité relative de l'aide sociale, et ont moins incité les membres du groupe programme et du groupe témoin à continuer à avoir recours à l'aide sociale. Les niveaux de prestations d'aide sociale étaient aussi moins généreux en Colombie-Britannique en 1997 : les prestations mensuelles pour un chef de famille monoparentale ayant un enfant sont passées de 982 \$ à 879 \$.
- **Pénalités et nouveau processus de demande.** Deux autres changements apportés au système d'aide sociale de la Colombie-Britannique pourraient s'avérer importants. En janvier 1996, des pénalités ont été adoptées visant à empêcher ceux qui démissionnent sans raison valable de toucher des prestations d'aide sociale pendant six mois. Ainsi, on pourrait éviter que les membres du groupe programme qui ont trouvé un emploi à temps plein et ont déclenché les versements du supplément fassent de nouveau appel à l'aide sociale s'ils quittent volontairement ces emplois (contrairement à la conception originale du PAS). Plus tard, en 1996, le processus de demande de l'aide sociale est devenu considérablement plus complexe. Par exemple, les requérants devaient fixer un rendez-vous et apporter divers documents avec eux à ce rendez-vous, et l'émission de chèques sur-le-champ a été éliminée. On pourrait s'attendre à ce que ces changements renforcent les effets des pénalités et diminuent possiblement la réception de prestations d'aide sociale par celles qui avaient accepté le supplément et ont démissionné (ou ont perdu) des emplois à temps plein.

L'environnement politique n'était pas le seul facteur qui a pu agir sur l'impact du PAS. Les conditions économiques auraient aussi pu compter. Bien que le marché du travail dans la région de Vancouver n'ait pas fluctué considérablement du milieu à la fin des années 90, l'économie s'est graduellement améliorée, tandis que le chômage est passé de 9,3 % en 1993 à 5,9 % en 2000. De 1994 à 2000, le taux d'emploi des femmes âgées de 25 à 44 ans est resté très stable en Colombie-Britannique. Le taux d'emploi des femmes plus jeunes a chuté entre 1994 et 1998, avant d'augmenter de nouveau de 1998 à 2000. Au cours de la même période,

le salaire minimum général est passé de 5,50 \$ de l'heure en janvier 1993 à 6 \$ en avril 1993, 6,50 \$ en mars 1995, 7 \$ en octobre 1995, 7,15 \$ en avril 1998 et 7,60 \$ en novembre 2000. L'effet net de ces changements est encore diffus. D'une part, l'augmentation du salaire minimum aurait probablement entraîné la hausse des salaires des travailleurs moins qualifiés ainsi que l'attrait de l'emploi. D'autre part, les modèles économiques conventionnels avancent que les augmentations du salaire minimum pourraient diminuer la demande de travailleurs moins qualifiés.

Certains de ces changements (par exemple, en ce qui a trait au salaire minimum) sont pris en considération plus loin dans les analyses. L'un des avantages de l'assignation aléatoire est qu'elle limite la mesure dans laquelle les influences extérieures, comme le contexte politique et économique changeant, peuvent biaiser les estimations de l'impact du PAS. Parce que les membres des groupes programme et témoin subissent les changements dans l'environnement politique et économique en même temps, la présence ou l'absence de l'offre du PAS demeure la différence systématique clé entre les groupes de recherche. Toutefois, ces changements sont examinés de plus près au chapitre 6, où on y discute de leur effet possible sur les différences entre les impacts du PAS pour les requérantes et les prestataires.

QUESTIONS À L'ÉTUDE

Le présent rapport s'attaque aux questions clés suivantes :

- Qui a accepté le supplément? Quelles ont été les raisons mentionnées par les personnes qui l'ont refusé? Comment celles qui l'ont accepté diffèrent-elles de celles qui sont devenues inadmissibles parce qu'elles ont renoncé à l'aide sociale en moins de 12 mois, et de celles qui étaient admissibles au supplément mais qui ne l'ont pas accepté? À quelle fréquence les prestataires du supplément le recevaient-elles et de combien étaient les versements? Que s'est-il produit lorsque les versements ont pris fin? Le chapitre 2 répond à ces questions.
- Le PAS a-t-il diminué, dans l'ensemble, le recours des requérantes à l'aide sociale et a-t-il accru leur participation à l'emploi et leurs gains? Ses effets se sont-ils fait sentir après la période où les parents pouvaient percevoir le supplément? Ces impacts ont-ils été ressentis uniformément par toutes les requérantes, ou certains groupes étaient-ils mieux en mesure que d'autres de tirer parti du PAS? Ces questions sont traitées au chapitre 3.
- Le programme a-t-il entraîné une augmentation du revenu des parents et une réduction de la pauvreté de la famille? Quel effet le programme a-t-il eu sur les difficultés de subsistance et sur les dépenses? Certains sous-groupes de requérantes en ont-ils profité plus que d'autres? Le chapitre 4 se penche sur ces questions.
- Une fois les coûts administratifs et opérationnels pris en considération, combien le PAS à l'intention des requérantes a-t-il coûté? Le programme offrait un généreux incitatif financier pour compenser les versements perdus d'aide sociale, incitatif qui pourrait occasionner des coûts nets pour le gouvernement. Dans quelle mesure les charges sociales accrues et les prestations d'aide sociale économisées ont-elles compensé ces coûts? Le chapitre 5 présente une analyse avantages-coûts de l'étude des requérantes du PAS et compare l'équilibre entre les coûts pour le gouvernement

et les avantages pour la famille avec une analyse semblable menée dans le cadre de l'étude sur les prestataires du PAS.

- Comment les résultats des requérantes diffèrent-ils de ceux des prestataires au début de l'étude, pendant la réception du supplément et une fois les versements terminés? Qu'est-ce qui pourrait expliquer ces différences? Le chapitre 6 examine les leçons qui peuvent être apprises d'une comparaison entre les résultats des deux études principales du PAS.
- Que peut-on retirer, sur le plan des politiques, de l'étude sur les requérantes? Le PAS semble accroître l'emploi à temps plein, réduire la réception des prestations d'aide sociale, augmenter le revenu et atténuer la pauvreté à un faible coût pour le gouvernement. Le chapitre 7 évalue ce que les décideurs, les intervenants et les chercheurs peuvent apprendre des constatations de l'étude sur les requérantes du PAS.

Chapitre 2 : Réception du supplément

La caractéristique fondamentale du Projet d'autosuffisance (PAS) était le versement du supplément de revenu aux membres du groupe programme. Le présent chapitre décrit quels membres du groupe programme ont eu droit au supplément, quels membres l'ont reçu, quand ils l'ont reçu et combien ils ont touché. Il énonce aussi les raisons pour lesquelles certains membres du groupe programme n'ont obtenu aucun versement. Cette analyse facilite la compréhension de la préoccupation centrale du programme : qui l'a accepté et comment.

Afin d'examiner l'obtention du supplément, le chapitre 2 se concentre uniquement sur les membres du groupe programme, parce qu'eux seuls étaient en mesure de toucher un versement. Il ne se penche pas sur le groupe témoin, ni sur l'efficacité ou l'impact du programme. Par exemple, bien que le présent chapitre traite des gains des membres du groupe programme, il ne fait pas état de l'impact du PAS sur les gains. L'analyse des impacts exige que les gains des membres du groupe programme soient comparés à ceux des membres du groupe témoin. C'est au chapitre 3 que les impacts du PAS sont abordés.

SOMMAIRE DES CONSTATATIONS

- **Cinquante-huit pour cent des membres du groupe programme sont devenus admissibles au supplément en continuant à se prévaloir de l'aide sociale pendant un an ou plus.**
- **Vingt-sept pour cent des membres du groupe programme ont touché au moins un versement du supplément.** Des sous-groupes diversifiés de membres du groupe programme étaient presque aussi enclins à percevoir au moins un versement.
- **Le manque de travail est la principale raison pour laquelle les membres admissibles du groupe programme n'ont pas obtenu un versement du supplément.**
- **Le taux de réception du supplément s'est rapidement accru au cours de la deuxième année suivant l'assignation aléatoire.** Il a atteint un sommet au 27^e mois, au moment où 36 % des membres admissibles du groupe programme ont touché un versement. Par la suite, l'obtention a baissé lentement jusqu'au 48^e mois, puis a chuté de façon très marquée, lorsque la période d'admissibilité aux versements de trois ans a pris fin.
- **Les personnes ayant accepté le supplément ont, en général, touché des prestations généreuses, quasi-ininterrompues, pendant plusieurs années.** En moyenne, elles ont obtenu près de 20 000 \$ en versements au titre du supplément. La moitié de ces personnes ont reçu des prestations durant 29 mois ou plus au cours de la période d'admissibilité aux versements de trois ans.
- **Le PAS s'est avéré le plus généreux auprès des personnes qui ont accepté le supplément et qui ont travaillé à temps plein pendant le plus grand nombre de**

mois, ainsi qu'auprès des personnes qui ont gagné le moins pendant qu'elles travaillaient.

RÉACTIONS À L'OFFRE DE SUPPLÉMENT

Trois réactions à l'offre de supplément étaient possibles :

- Les membres du groupe programme pouvaient éviter de devenir admissibles au supplément en renonçant à l'aide sociale moins d'un an après l'assignation aléatoire (ce que 42 % d'entre eux ont fait). Il était plus probable que les diplômées du secondaire et les personnes qui ne faisaient face à aucun obstacle à l'emploi deviennent inadmissibles.
- Les membres du groupe programme pouvaient devenir admissibles et accepter le supplément en quittant l'aide sociale au cours de la deuxième année, en faveur d'un emploi à temps plein (comme l'ont fait 27 % d'entre eux). Celles qui ont décroché un diplôme d'études secondaires avaient presque autant tendance à accepter le supplément que celles n'ayant pas terminé leurs études. Les personnes qui faisaient face à des obstacles à l'emploi étaient tout aussi susceptibles d'accepter le supplément que celles qui n'affrontaient aucun obstacle.
- Les membres du groupe programme pouvaient devenir admissibles sans accepter le supplément (31 % d'entre eux). Les personnes les moins instruites et celles qui faisaient face à des obstacles à l'emploi étaient plus portées à devenir admissibles sans recevoir de versements.

Ces réactions sont explorées et expliquées dans les pages suivantes.

Raisons de l'inadmissibilité au supplément

Plus de quatre membres du groupe programme sur dix ont renoncé à l'aide sociale avant d'avoir droit au supplément du PAS. Il s'agit d'un groupe important parce qu'il représente une grande partie des membres du groupe programme et, par conséquent, il a une influence marquée sur les impacts globaux du PAS. Comme le dénote la présente partie, près de la moitié de ces membres n'ont plus jamais fait appel à l'aide sociale pendant la période à l'étude, tandis qu'une minorité appréciable d'entre eux ont eu de nouveau recours à l'aide sociale en moins d'un an.

Pendant les entrevues de groupe, les membres inadmissibles du groupe programme ont expliqué de diverses façons leur abandon de l'aide sociale. Par exemple, elles gagnaient plus d'argent ou accordaient une grande importance à l'autonomie et à l'éthique professionnelle. Certaines étaient d'avis qu'être prestataires de l'aide sociale ne correspondait pas à leur sentiment d'identité de soi. « Vous savez, je suis une adulte, je peux prendre soin de moi », a affirmé une participante inadmissible au groupe de discussion.

Certains membres inadmissibles du groupe programme ont déclaré, durant les discussions de groupe, qu'ils pouvaient trouver un emploi facilement, tandis que d'autres avaient beaucoup de difficultés. Certaines ont dû régler des problèmes de santé, de dépression ou de garde d'enfants afin de quitter l'aide sociale. Toutefois, toutes les travailleuses parmi les groupes de discussion se sont montrées enthousiastes à l'égard de leur emploi. « J'adore mon

travail », s'est exclamée une participante. Pratiquement toutes ont indiqué qu'elles préféreraient de beaucoup travailler plutôt que d'avoir recours à l'aide sociale¹.

Les participantes aux groupes de discussion inadmissibles n'ont pas cité spontanément le PAS comme un facteur dans leur décision de renoncer à l'aide sociale, mais elles se souvenaient du programme quand on leur a rappelé. Les conclusions de Berlin et coll. (1998) révèlent que la plupart des membres inadmissibles des groupes de discussion se préoccupaient peu du PAS parce que l'offre de supplément importait peu pour eux. La plupart prévoyaient retourner au travail sous peu et ne voulaient pas faire appel à l'aide sociale pendant un an pour obtenir le supplément. Seuls trois membres inadmissibles du groupe programme, qui prenaient part aux groupes de discussion, ont dit qu'ils avaient été tentés de continuer à se prévaloir de l'aide sociale afin de toucher le supplément. Les autres avaient hâte de quitter l'aide sociale et de faire leur chemin. « Je n'avais pas l'intention de rester assistée sociale pendant un an, seulement pour avoir droit au supplément », déclarait une participante aux groupes de discussion. « Je voulais simplement recommencer à travailler », a raconté une autre.

Un groupe important de membres inadmissibles du groupe programme ont réussi à renoncer à l'aide sociale et à travailler à temps plein. Lorsqu'elles sont devenues inadmissibles, 46 % d'entre elles n'ont plus fait appel à l'aide sociale pendant la période à l'étude. Elles ont beaucoup travaillé, en moyenne durant 37 mois à temps plein, entre le moment où elles sont redevenues inadmissibles et la fin de l'étude.

En revanche, 37 % des membres inadmissibles du groupe programme étaient de nouveau devenus prestataires de l'aide sociale – du moins, brièvement – moins d'un an après le début de leur inadmissibilité. Évidemment, ce groupe a passé plus de temps à recevoir des prestations d'aide sociale et moins de temps à travailler à temps plein que d'autres membres inadmissibles du groupe programme. Lorsqu'elles n'ont plus eu droit au supplément, elles ont touché des prestations d'aide sociale, en moyenne, pendant deux ans de plus et ont travaillé à temps plein deux autres années au cours de la période à l'étude. Il est possible que certaines de ces personnes inadmissibles qui, néanmoins, se sont retournées vers l'aide sociale, auraient travaillé davantage si elles avaient été admissibles au supplément.

Raisons de l'admissibilité au supplément

Cinquante-huit pour cent des membres du groupe programme ont eu recours à l'aide sociale suffisamment longtemps pour avoir droit au supplément. Les participantes moins instruites et qui affrontaient des obstacles à l'emploi étaient plus susceptibles de devenir admissibles que celles qui étaient diplômées du secondaire et qui ne faisaient face à aucun obstacle.

Pendant les rencontres des groupes de discussion, les participantes admissibles ont déclaré qu'elles n'ont pas renoncé à l'aide sociale en raison de leur incapacité à trouver un emploi, de l'absence d'un moyen de transport pendant la recherche d'emploi et de la pénurie d'emplois assortis de salaires raisonnables. D'autres étaient plus portées à mentionner leurs préoccupations en ce qui a trait à la garde d'enfants et leur désir de faire appel à l'aide sociale

¹D'autres raisons expliquant l'abandon de l'aide sociale ont été recensées dans l'enquête après 12 mois. Onze pour cent des membres inadmissibles du groupe programme avaient renoncé à l'aide sociale au moment de l'entrevue parce qu'elles étaient appuyées financièrement par leur conjoint. Six pour cent de ces personnes ont quitté l'aide sociale parce qu'elles se sont mariées.

jusqu'à ce que leurs enfants soient d'âge scolaire. D'autres facteurs personnels ont peut-être aussi influencé l'aptitude des participantes à renoncer à l'aide sociale. Les membres admissibles des groupes de discussion avaient parfois une faible estime de soi ou se remettaient de l'échec de leur mariage.

Berlin et coll. (1998) ont remarqué qu'un faible pourcentage de tous les membres du groupe programme (3,1 %) ont attendu avant de renoncer à l'aide sociale afin de tirer parti du supplément du PAS. Ce résultat expérimental a été confirmé pendant les rencontres des groupes de discussion, alors qu'une seule participante a indiqué avoir eu recours à l'aide sociale plus longtemps afin de toucher le supplément. La plupart des participantes admissibles des groupes de discussion ont affirmé qu'elles ont continué à se prévaloir de l'aide sociale en raison de circonstances particulières dans leur vie privée, plutôt qu'afin de profiter du supplément.

La deuxième colonne du tableau 2.1 présente le pourcentage de membres de sous-groupes variés qui ont eu droit au supplément. Les participantes moins instruites étaient plus enclines à devenir admissibles que les diplômées du secondaire. Celles qui avaient plus d'enfants étaient plus susceptibles de devenir admissibles que celles qui avaient moins d'enfants. En revanche, il était moins probable que celles qui travaillaient ou qui cherchaient un emploi au moment de l'entrevue de référence deviennent admissibles comparativement aux autres participantes. Dans le même ordre d'idées, celles qui ont déclaré que l'emploi à temps plein constituait leur plus grand besoin avaient moins tendance à devenir admissibles que celles qui ont exprimé différents besoins. En résumé, celles qui étaient les plus aptes et disposées à travailler étaient les plus sujettes à renoncer à l'aide sociale en moins d'un an et à éviter d'avoir droit aux versements du supplément.

ACCEPTATION DU SUPPLÉMENT PAR LES DIFFÉRENTS SOUS-GROUPES

Une fois admissibles, les membres du groupe programme disposaient de douze mois pour trouver un emploi à temps plein, renoncer à l'aide sociale et commencer à toucher le supplément. Vingt-sept pour cent de tous les membres du groupe programme ont empoché au moins un versement. Même s'il ne représente qu'un quart de tous les membres du groupe programme, ce groupe était indispensable pour assurer l'efficacité du PAS. Les incitatifs à abandonner l'aide sociale et à travailler à temps plein ont presque entièrement été dévolus à ce modeste groupe, parce qu'il était formé de celles qui ont bel et bien reçu des versements du supplément. De plus, ce groupe pouvait (et l'a souvent fait) toucher des versements pendant un maximum de trois ans s'il continuait à ne plus faire appel à l'aide sociale et travaillait à temps plein. Par conséquent, ce petit groupe de personnes ayant accepté le supplément est responsable de la plupart des impacts du PAS signalés dans les prochains chapitres du présent rapport².

²Le PAS a pu avoir une faible influence sur les membres inadmissibles du groupe programme et sur les membres admissibles qui n'ont pas accepté le supplément. Par exemple, le supplément a pu pousser l'un ou l'autre groupe à chercher un emploi à temps plein. Toutefois, ces personnes ont peut-être reçu une offre d'emploi soit trop tôt, soit trop tard afin de recevoir le supplément. Il est raisonnable de supposer que ces effets sont assez mineurs comparativement à l'incidence du PAS sur celles qui ont réellement touché les versements du supplément.

Tableau 2.1 : Admissibilité au supplément du PAS et acceptation, par sous-groupe

Groupe	Taille de l'échantillon	Pourcentage de membres admissibles du groupe programme	Ont touché le supplément, comme pourcentage de	
			Membres admissibles	Membres du groupe programme
Groupe programme	1 186	58,3	47,2	27,5
Aptitude au travail au moment de l'assignation aléatoire				
Diplômée du secondaire				
Oui	736	54,8	53,6	29,4
Non	385	63,9	37,8	24,2
Situation d'emploi				
Travaille à temps plein	108	39,8	67,4	26,9
Travaille à temps partiel	221	45,7	55,5	25,3
Sans emploi, en recherche un	315	57,5	49,2	28,3
Sans emploi, n'en cherche pas	515	68,2	40,5	27,6
Structure et antécédents familiaux				
Âge du membre de l'échantillon au moment de l'assignation aléatoire				
19–29	426	58,0	50,6	29,3
30–39	525	61,5	47,7	29,3
40 ans et plus	234	51,3	39,2	20,1
Nombre d'enfants au moment de l'assignation aléatoire				
Un	592	57,1	47,0	26,9
Deux	369	62,6	50,7	31,7
Trois ou plus	176	68,2	40,8	27,8
Antécédents familiaux				
Statut d'immigrante				
Née au Canada	836	55,9	51,2	28,6
Née à l'extérieur du pays	348	64,1	38,6	24,7
Obstacles à l'emploi				
A signalé des problèmes physiques ou affectifs limitant ses activités				
Oui	270	58,2	33,1	19,3
Non	907	58,1	51,2	29,8
Dépression				
Risque la dépression	629	59,8	44,7	26,7
Pas à risque	551	56,3	50,7	28,5
Plus grand besoin exprimé				
Emploi à temps plein	349	46,7	59,5	27,8
Autre chose / Ne sait pas	786	64,1	44,3	28,4

Sources : Données tirées de l'enquête de référence, des dossiers administratifs de l'aide sociale et du Système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : Les sous-groupes sont définis selon les caractéristiques relevées au moment de l'assignation aléatoire. L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Le pourcentage de membres du groupe programme *admissibles* ayant accepté le supplément est plus élevé, c.-à-d. 47 %, comme le démontre la troisième colonne du tableau 2.1³. Cette colonne indique également que les sous-groupes *les moins* susceptibles de devenir admissibles au supplément étaient ceux qui, une fois admissibles, étaient *les plus* portés à accepter le supplément. Ce n'est pas surprenant, puisque la capacité et l'empressement à trouver un emploi étaient des facteurs clés, non seulement dans la décision de renoncer à l'aide sociale pendant la première période de douze mois (devenant ainsi inadmissible au supplément), mais aussi dans la décision de renoncer à l'aide sociale en faveur d'un emploi à temps plein durant la deuxième période de douze mois (et ayant ainsi droit au supplément).

Par exemple, 68 % des membres admissibles du groupe programme qui travaillaient à temps plein au moment de l'enquête de référence ont accepté le supplément. Mais, parmi les membres admissibles du groupe programme qui n'avaient pas d'emploi et n'en cherchaient pas au moment de l'enquête de référence, seulement 40 % d'entre eux ont accepté le supplément. Des membres admissibles, les diplômées du secondaire avaient plus tendance à accepter le supplément que celles qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires. Les membres admissibles du groupe programme qui ont mentionné que leur plus grand besoin consistait à trouver un emploi à temps plein étaient plus enclins à accepter le supplément que ceux qui avaient d'autres priorités. Comparativement, le taux d'acceptation était inférieur chez celles qui étaient âgées de plus de 40 ans au moment de l'enquête de référence, qui avaient trois enfants ou plus, ou qui avaient déclaré des problèmes physiques ou affectifs limitant leurs activités.

La colonne de droite du tableau 2.1 expose le pourcentage de *tous* les membres du groupe programme – admissibles et inadmissibles – qui ont accepté le supplément. À l'exclusion d'incapacités physiques ou affectives, il existait peu de différences importantes dans ce taux d'acceptation parmi les différents sous-groupes. Celles qui étaient, au début de l'étude, plus jeunes, employées ou plus instruites étaient presque aussi portées à accepter le supplément que celles qui étaient plus âgées, sans emploi ou moins instruites. Par conséquent, le supplément était aussi populaire chez les membres qui possédaient une vaste gamme de caractéristiques et de circonstances.

Cette similitude entre différents groupes découle du fait que certaines caractéristiques peuvent être associées tant à la hausse de la probabilité de l'obtention du supplément à une étape du programme, qu'à la baisse de la probabilité à une autre étape. Par exemple, les diplômées du secondaire étaient moins enclines à devenir admissibles au supplément, mais avaient plus tendance à recevoir le supplément une fois qu'elles étaient admissibles. L'inverse était vrai pour les membres du groupe programme qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires. C'est pourquoi, dans l'ensemble du groupe programme, le pourcentage de personnes ayant accepté le supplément chez les diplômées du secondaire était semblable au pourcentage de personnes ayant accepté le supplément mais n'ayant pas de diplôme d'études secondaires.

³En d'autres termes, les membres inadmissibles du groupe programme sont exclus du calcul des pourcentages à la troisième colonne du tableau 2.1. La quatrième colonne du tableau 2.1 présente le nombre de personnes qui ont accepté le supplément sous forme de pourcentage de tous les membres du groupe programme (incluant les personnes admissibles et inadmissibles).

Cependant, l'acceptation du supplément était moins élevée parmi les membres du groupe programme qui signalaient un problème physique ou affectif limitant leurs activités.

En conclusion, différents groupes réagissent différemment aux incitatifs à différentes étapes du programme. Toutefois, ces réactions s'annulent en grande partie, alors ces groupes diversifiés étaient presque tous aussi susceptibles d'accepter le supplément. Des taux variés d'acceptation pourraient se dégager parmi les différents groupes si les incitatifs du PAS étaient modifiés à différentes étapes du programme. Par exemple, si les membres du groupe programme devaient continuer à avoir recours à l'aide sociale pendant deux ans pour avoir droit au supplément, on pourrait constater un taux d'acceptation beaucoup plus faible chez les membres qui étaient plus instruits comparativement à ceux qui l'étaient moins.

Pourquoi les membres admissibles du groupe programme n'ont-ils pas accepté le supplément?

Un tiers des membres du groupe programme sont devenus admissibles au supplément, mais n'ont pas touché de versement. Dans l'ensemble, cette situation était attribuable à leur incapacité à trouver suffisamment de travail plutôt qu'à un manque d'intérêt à l'égard du PAS.

Près de 80 % des non-prestataires du supplément admissibles, interviewées 30 mois après l'assignation aléatoire, ont exprimé un intérêt à l'égard du PAS. Habituellement, ces non-prestataires « admissibles et intéressées » ont tenté de trouver un emploi à temps plein, mais n'ont pas réussi à temps pour obtenir le supplément. Soixante et onze pour cent des non-prestataires admissibles et intéressées ont indiqué qu'elles avaient cherché un emploi entre l'assignation aléatoire et l'enquête après 30 mois. Près de 60 % de ces non-prestataires ont mentionné qu'elles n'avaient pas accepté le supplément parce qu'elles ne pouvaient trouver un emploi, qu'elles ne pouvaient cumuler un nombre suffisant d'heures de travail ou qu'elles ne pensaient pas être en mesure de trouver un emploi, comme le démontre le tableau 2.2. Il est possible qu'un nombre important de ces non-prestataires admissibles et intéressées auraient changé d'avis si elles avaient eu plus de temps pour trouver un emploi ou si elles avaient eu de l'aide pour le faire.

Par contre, il a pu s'avérer plus difficile de rendre le supplément plus attrayant pour les 22 % des non-prestataires admissibles qui ont exprimé ne pas être intéressées au PAS. Le tableau 2.2 dénote que ces personnes avaient plus tendance à dire qu'elles n'ont pas accepté le supplément en raison de responsabilités personnelles ou familiales, d'un manque de compréhension du PAS ou d'un désir de retourner aux études. Toujours selon le tableau 2.2, seulement 22 % d'entre elles ont cité des débouchés insuffisants. La plupart (58 %) n'ont pas cherché un emploi entre l'enquête de référence et l'enquête après 30 mois. Il est possible que plus de renseignements au sujet du PAS l'aurait rendu plus intéressant pour celles qui ne le saisissaient pas bien.

Ainsi, le PAS plaisait beaucoup à un pourcentage élevé de membres du groupe programme qui n'ont pu accepter le supplément parce qu'ils ne pouvaient trouver suffisamment de travail. Une minorité appréciable d'entre elles avaient peu d'intérêt à l'égard du PAS. Elles étaient plus susceptibles de donner des raisons qui n'étaient pas liées au marché du travail – leur situation personnelle ou familiale – pour ne pas avoir accepté le supplément. Ce groupe serait moins prédisposé à réagir aux incitatifs financiers du PAS.

Tableau 2.2 : Raisons principales données par les non-prestataires admissibles pour ne pas avoir accepté le supplément

Raison principale pour ne pas avoir accepté le supplément	Non-prestataires admissibles		
	Toutes (%)	Pourcentage d'entre elles	
		Intéressées au PAS (%)	Pas intéressées au PAS (%)
Raisons reliées au marché du travail			
Incapable de trouver un emploi	29,5	35,5	8,8
Incapable de cumuler suffisamment d'heures de travail	14,6	16,9	7,4
Ne pensait pas pouvoir trouver un emploi	6,5	6,9	5,9
Autre raison reliée au marché du travail	50,6	59,3	22,1
Raisons personnelles et familiales			
Responsabilités familiales et personnelles	16,8	13,7	27,9
Ne voulait pas faire garder ses enfants	2,5	1,6	5,9
Ne pouvait pas trouver un bon service de garde	1,9	2,0	1,5
Problèmes de santé	8,4	9,7	4,4
Autres raisons			
Ne comprenait pas l'offre	5,0	2,4	11,8
Voulait terminer ses études ou sa formation	3,7	2,0	10,3
Expérience/compétences/instruction insuffisantes	1,6	1,6	1,5
N'en valait pas la peine	1,9	0,4	7,4
Divers	7,8	7,3	7,4
Taille de l'échantillon	322	248	68

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête après 30 mois et sur le Système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : Les réponses de six participantes sont incluses seulement à la première colonne parce qu'il manque de l'information au sujet de leur intérêt à l'égard du PAS.

TENDANCES DE VERSEMENT DU SUPPLÉMENT

La présente partie décrit, pour celles qui ont accepté et reçu le supplément, combien elles ont touché et à quelle fréquence elles ont été payées. Par le fait même, elle illustre comment les règles du programme du PAS ont réussi à remettre une subvention généreuse à des assistées sociales de longue date qui ont renoncé à l'aide sociale pour travailler à temps plein contre une faible rémunération. Cette tendance d'obtention du supplément aide à comprendre les effets du PAS sur la participation au marché du travail (voir le chapitre 3) et les revenus (voir le chapitre 4) des prestataires de l'aide sociale. L'importance et le moment des versements du supplément aideront aussi à comprendre l'analyse avantages-coûts du PAS (voir le chapitre 5).

En vertu des règles d'admissibilité du PAS, aucun versement n'a été effectué avant le douzième mois suivant l'assignation aléatoire. Une fois admissibles, les membres du groupe programme disposaient d'un an pour trouver un emploi à temps plein, et jusqu'à trois ans pour toucher le supplément. Par conséquent, la période de réception du supplément était pour ainsi dire terminée au 60^e mois après la répartition au hasard. La figure 2.1 présente le moment exact de versement du supplément. La ligne supérieure de cette figure montre le pourcentage de tous les membres *admissibles* du groupe programme qui ont obtenu un

versement, chaque mois suivant le douzième mois⁴. Le taux d'obtention du supplément s'est accru rapidement au cours de la période de douze mois pendant laquelle les membres admissibles du groupe programme devaient occuper un emploi à temps plein et réunir les conditions requises pour le supplément. Au 27^e mois, le taux d'obtention du supplément par les membres admissibles du groupe programme a culminé à 36 %⁵. Au cours des deux années suivantes, le taux d'emploi à temps plein parmi les prestataires du supplément a fléchi. Ainsi, l'obtention du supplément parmi les membres admissibles a chuté lentement à 29 % au 48^e mois. Par la suite, le taux d'obtention mensuel du supplément a baissé rapidement, au fur et à mesure que les membres ayant accepté le supplément atteignaient la fin de la période de trois ans d'obtention des versements⁶.

Certaines des prestataires du supplément ont commencé tôt à chercher un emploi à temps plein. Plus d'un quart d'entre elles travaillaient à temps plein avant qu'elles aient droit au supplément⁷. Près des deux tiers d'entre elles ont accepté le supplément moins de 90 jours après leur date d'admissibilité. D'autres ont retardé leur recherche d'emploi ou avaient besoin de plus de temps pour trouver un emploi à temps plein. Par conséquent, elles ont accepté le supplément plus tard. Parmi les prestataires du supplément qui ne travaillaient pas à temps plein au moment de l'entrevue après 12 mois, environ la moitié d'entre elles ont eu besoin de plus de 200 jours pour accepter le supplément une fois qu'elles étaient admissibles⁸.

Le nombre de membres admissibles du groupe programme ayant accepté le supplément au cours de chaque mois successif, c.-à-d. une proportion de ceux qui étaient admissibles mais qui ne l'avaient pas encore accepté, appuie la théorie du recours prolongé⁹. Ce pourcentage a presque triplé, c.-à-d. qu'il est passé de moins de 3 % au neuvième mois de l'admissibilité à 8 % au douzième mois. Il est possible que certains membres du groupe programme n'aient pas été en mesure d'accepter le supplément parce qu'ils ont entrepris leur recherche d'emploi trop tard. Ils auraient peut-être été aptes à accepter le supplément s'ils avaient disposé de plus de temps pour chercher un emploi à temps plein ou avaient obtenu plus d'aide pour ce faire.

⁴La figure 2.1 donne le mois suivant l'assignation aléatoire où le chèque de supplément a été émis, plutôt que le mois réel (antérieur) où le membre du groupe programme a gagné le supplément. L'écart entre les deux dates était causé par le temps requis pour présenter, vérifier et traiter les demandes de supplément.

⁵Selon leurs heures de travail, les prestataires du supplément pouvaient toucher un versement certains mois, mais pas d'autres. Ainsi, le pourcentage de membres admissibles du groupe programme qui ont reçu le supplément au cours d'un mois *donné* est inférieur aux 47 % des membres admissibles du groupe programme qui ont obtenu un versement au cours de *l'un ou l'autre* mois. Par exemple, un quart de toutes les prestataires du supplément – celles qui ont reçu un versement – n'ont pas touché de versement au cours du mois pendant lequel l'obtention était la plus élevée : le 27^e mois.

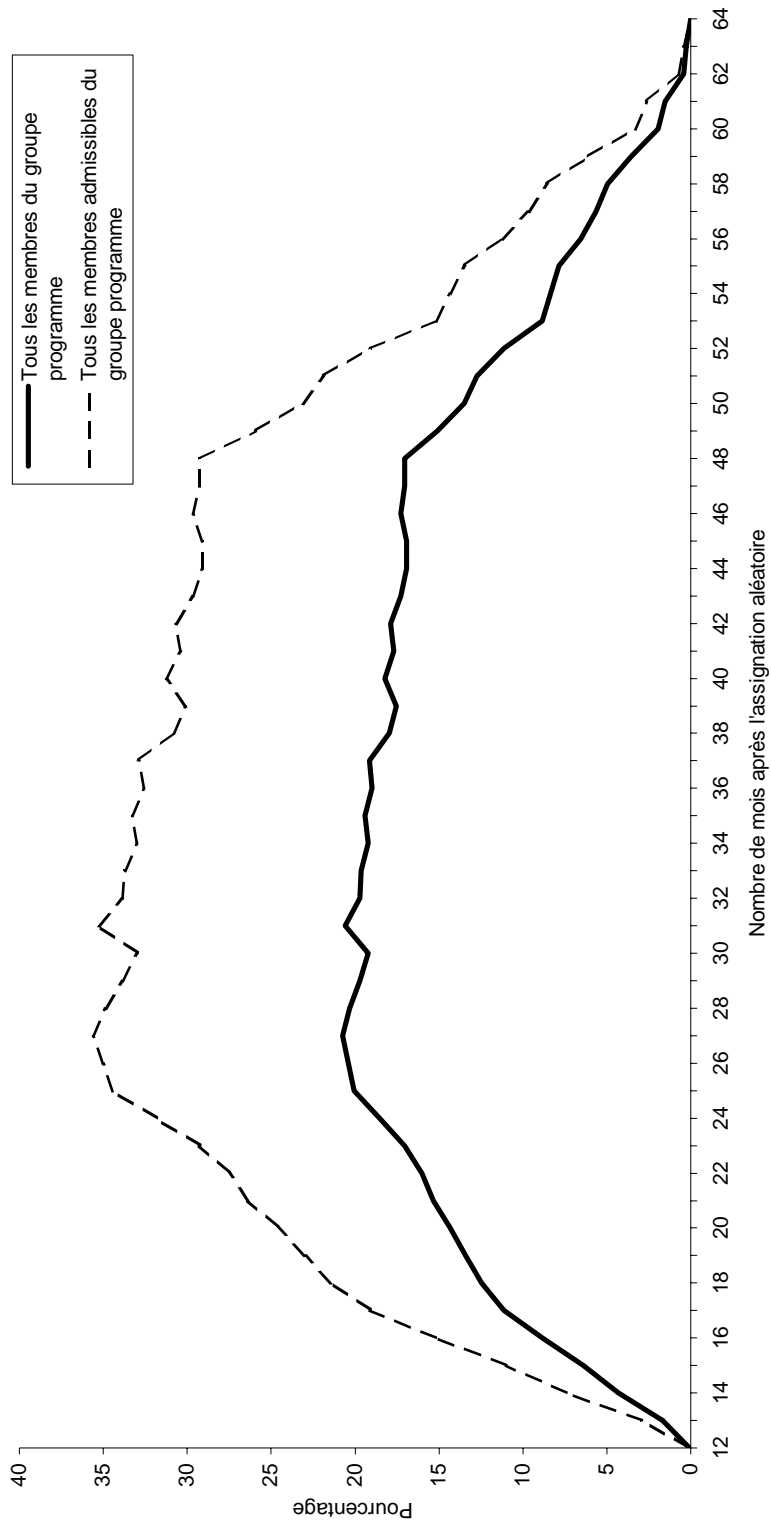
⁶On constate une tendance assez semblable dans le pourcentage de tous les membres du groupe programme qui ont reçu le supplément au cours d'un mois donné, même si les pourcentages sont plus faibles lorsqu'ils sont exprimés comme fraction des membres admissibles et inadmissibles du groupe programme.

⁷Près des deux tiers des prestataires du supplément travaillaient au moment de l'enquête après douze mois ou avaient cherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes, comparativement à un tiers des non-prestataires. Les participantes pouvaient travailler à temps plein et toucher des prestations d'aide sociale, parce que ces prestations ne prenaient pas fin automatiquement pour les mères seules en Colombie-Britannique qui avaient un emploi à temps plein pendant la durée de l'étude. Les gains additionnels ne résultaient pas immédiatement en une réduction d'un dollar pour chaque dollar de prestations d'aide sociale.

⁸Quatre-vingt-cinq pour cent des répondantes admissibles ont pris part à l'enquête après 12 mois, de 30 à 60 jours avant qu'elles deviennent admissibles au supplément.

⁹Ce type de pourcentage est fréquemment utilisé pour comprendre les marchés du travail. Il s'agit du « taux de risque ». Par exemple, supposons qu'il y avait 99 participantes. Si 33 d'entre elles devaient accepter le supplément au cours de chacun des trois premiers mois d'admissibilité, le taux de risque serait de 33,3 % au premier mois ($100 \times 33/99$), de 50 % au deuxième mois ($100 \times 33/66$) et de 100 % au troisième mois ($100 \times 33/33$).

Figure 2.1 : Pourcentage de membres du groupe programme qui reçoivent des versements du supplément



Source : Système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Situation des prestataires du supplément, pendant et après son obtention

Les deux prochains paragraphes abordent brièvement la situation des prestataires du supplément, pendant et après qu'elles le touchaient. La figure 2.2 montre le pourcentage de prestataires qui ont obtenu le supplément au cours des mois à compter du moment où *leur premier chèque a été émis*. Toutes (100 %) ont perçu leur premier chèque au premier mois, mais seulement un peu plus de la moitié de toutes les prestataires du supplément l'ont touché au 35^e mois. Une grande partie de la baisse de l'obtention du supplément au cours de cette période est survenue tôt, probablement en raison de la perte d'emploi. Par la suite, l'obtention du supplément a fortement décliné lorsque le supplément a été retiré, après le 36^e mois. On a appelé ce retrait « l'interruption du supplément ».

Au début du PAS, on redoutait particulièrement que la fin des généreux versements du supplément ne pousse les participantes à abandonner leur emploi à temps plein et à faire de nouveau appel à l'aide sociale, intensifiant ainsi la pauvreté pour leur famille et elles. Toutefois, la figure 2.2 indique que l'interruption du supplément n'avait causé aucun changement perceptible dans les taux d'emploi à temps plein ni dans les taux de réception de l'aide sociale des prestataires du supplément¹⁰. Cette constatation laisse entendre que la fin du supplément n'était pas rattachée à l'intensification substantielle des difficultés de subsistance pour l'ensemble des prestataires du supplément.

Montant et durée des versements du supplément

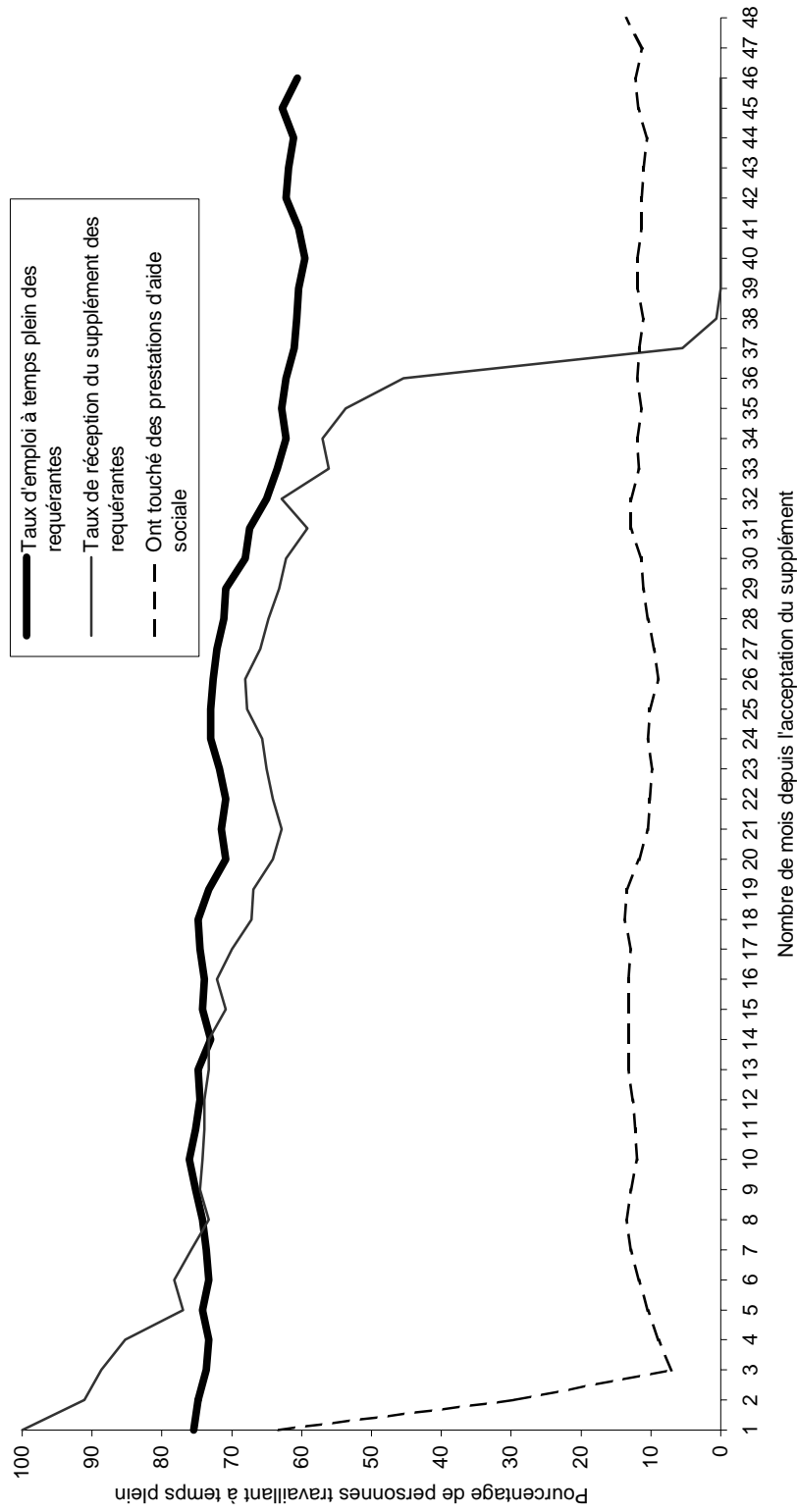
Comme il avait été conçu pour le faire, le PAS a offert des prestations généreuses aux membres du groupe programme qui se sont rapidement trouvés un emploi à temps plein, après être devenus admissibles au supplément. Ces prestations étaient particulièrement généreuses pour celles qui ont travaillé à temps plein pendant de nombreux mois, contre faible rémunération. La générosité globale du PAS est illustrée au tableau 2.3. Le PAS offrait aux prestataires du supplément des versements totalisant environ 19 507 \$, soit, en moyenne, 776 \$ par mois¹¹. En outre, le PAS représentait pour ces personnes une aide financière fiable pendant une période importante. La moitié d'entre elles ont touché des versements au cours d'au moins 29 mois durant une période de trois ans. En général, elles ont obtenu ces versements mensuels pendant une seule période ininterrompue, ou pendant deux périodes entrecoupées d'une seule pause¹². Des interruptions fréquentes des versements auraient signalé que les prestataires du supplément avaient de la difficulté à conserver leur emploi à temps plein ou n'avaient pas nécessairement à cœur d'occuper un emploi à temps plein.

¹⁰L'incidence de l'interruption du supplément était perceptible parmi un modeste groupe de prestataires du supplément qui ont pu être les plus touchées par elle – celles qui ont reçu un versement au cours d'au moins cinq des six mois précédant la fin des versements. Le revenu total de cet « échantillon de l'interruption » a chuté à environ 18 % entre l'enquête après 48 mois (avant l'interruption) et l'enquête après 72 mois (après l'interruption). L'augmentation d'autres paiements de transfert a partiellement compensé la perte complète du supplément. Les gains sont restés essentiellement inchangés. Les versements d'aide sociale se sont légèrement accrus, mais représentaient un faible pourcentage du revenu, avant et après l'interruption.

¹¹Comme prévu, les prestataires du supplément devaient renoncer aux prestations d'aide sociale pour l'obtenir. Pour elles, ces prestations atteignaient en moyenne 952 \$ par mois au cours des douze premiers mois après l'assignation aléatoire. Pour le gouvernement, les réductions dans les prestations ont largement compensé le coût du supplément.

¹²Uniquement 16 % des prestataires du supplément ont connu plus d'une interruption temporaire des versements. Une série de versements mensuels représentait une période ininterrompue de versements si ces personnes n'avaient connu aucune période de *deux mois* sans versement.

Figure 2.2 : Emploi à temps plein, réception du supplément et des prestations d'aide sociale parmi les prestataires du supplément du PAS



Sources : Enquêtes de suivi auprès des requérantes après 12, 30, 48 et 72 mois et Système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Tableau 2.3 : Réception du supplément parmi les prestataires du supplément

Mesure	25 % ont reçu moins ou l'équivalent de	Moyenne	50 % ont reçu moins ou l'équivalent de	75 % ont reçu moins ou l'équivalent de
Versements totaux du supplément (\$)	12 543	19 507	19 603	27 072
Montant des versements par mois (\$)	636	776	811	959
Nombre de mois de réception du supplément	18	25	29	34
Nombre moyen de périodes	1,0	1,7	1,0	2,0
Durée de la période la plus longue	13	22	22	34
Taille de l'échantillon (total = 326)	82	326	163	245

Source : Système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Afin d'encourager l'emploi à temps plein, le PAS versait le supplément aux prestataires uniquement pour les mois pendant lesquels elles travaillaient à temps plein¹³. Compte tenu de cette règle, il n'est pas étonnant que ces personnes qui travaillaient à temps plein pendant plus de mois aient aussi touché des versements pendant plus de mois¹⁴. Ces différences dans l'emploi à temps plein ont entraîné un écart considérable dans les mois d'obtention du supplément. Le tableau 2.3 indique que 25 % des prestataires du supplément ont obtenu des versements pendant 18 mois ou moins, alors que 25 % ont touché des versements pendant 34 mois ou plus. Naturellement, les prestataires qui avaient reçu des versements pendant un plus grand nombre de mois avaient aussi empoché un montant d'argent plus élevé au total que celles qui avaient perçu des versements pendant un nombre inférieur de mois, comme le démontre le tableau 2.4.

Afin que « le travail soit payant », le PAS a été conçu de façon à verser plus d'argent aux travailleuses dont les gains à temps plein étaient inférieurs, et moins à celles qui gagnaient davantage. Par conséquent, les travailleuses dont les gains mensuels étaient inférieurs à la moyenne touchaient des versements du supplément plus élevés que celles dont les gains mensuels étaient supérieurs à la moyenne¹⁵. En partie pour cette raison, il existe un écart important dans les versements mensuels obtenus par les prestataires du supplément. Le tableau 2.3 indique que 25 % des prestataires ont touché des versements mensuels moyens de 636 \$ ou moins, tandis que 25 % ont reçu des versements moyens de 959 \$ ou plus.

¹³Le programme permettait certaines périodes d'heures de travail peu nombreuses sans mettre fin aux versements. Pour qu'il ne soit pas toujours nécessaire pour les membres d'avoir recours à l'aide sociale au moindre problème, l'emploi à temps plein était défini comme 30 heures de travail par semaine (bien que la plupart des emplois à temps plein prévoient des semaines de 35 à 40 heures de travail), et la moyenne des heures était établie sur une période comptable de quatre semaines ou d'un mois. Ainsi, les prestataires du supplément n'étaient habituellement pas pénalisées pour de brèves absences – pour prendre soin d'un enfant malade, par exemple. De plus, si le nombre moyen d'heures de travail tombait sous 30 heures par semaine pendant une période de quatre semaines ou d'un mois, le supplément était établi au prorata la première et la deuxième fois que cela survenait pendant une période de douze mois. Pour la troisième période et les périodes subséquentes qui ne comportaient pas 30 heures de travail au cours d'une année, aucun versement n'était effectué, pour faire en sorte que seuls les emplois à temps plein soient récompensés. Toutefois, le système permettait à ces personnes deux autres périodes de paiement réduit dans chacune des deux périodes de douze mois subséquentes.

¹⁴Au cours de la période de trois ans d'admissibilité au supplément, celles qui travaillaient à temps plein pendant plus de 30 mois recevaient, en moyenne, des versements pendant 32 mois, tandis que celles qui travaillaient à temps plein pendant 15 mois ou moins avaient une moyenne de seulement 12 mois de versements.

¹⁵Les gains mensuels moyens d'une participante représentaient la somme des gains mensuels entre le mois du premier versement du supplément et le mois du dernier versement, divisée par le nombre de mois dans cette période. Si les prestataires du supplément avaient des gains inférieurs à la moyenne au cours des mois entre l'acceptation du supplément et leur dernier versement, elles recevaient alors, en moyenne, 658 \$ par mois en versements dans ces mêmes mois. Si leurs gains mensuels étaient supérieurs à la moyenne, elles touchaient en moyenne 552 \$ par mois.

Tableau 2.4 : Versements du supplément parmi les prestataires du supplément, par mois de réception

	Nombre de prestataires du supplément	Pourcentage de toutes les prestataires du supplément	Total des versements moyens du supplément (\$)
Nombre de mois d'obtention du supplément			
D'un à 11 mois	47	14,4	3 865
De 12 à 23 mois	72	22,1	15 143
De 24 à 35 mois	170	52,1	23 790
36 mois ou plus	37	11,3	28 193
Toutes les prestataires du supplément	326	100,0	19 507

Source : Système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Le PAS a remis le plus d'argent à celles qui effectuaient le plus grand nombre d'heures de travail et à celles qui gagnaient le moins tout en travaillant à temps plein. Ainsi, certaines prestataires du supplément ont reçu considérablement plus d'argent que d'autres. Le tableau 2.5 montre que les versements du supplément totalisaient, en moyenne, près de 32 400 \$ pour les 25 % de celles qui avaient obtenu le plus d'argent du PAS. Ce montant représente environ cinq fois plus que les versements moyens totaux reçus par les derniers 25 %. Plus de quatre dollars du supplément sur dix ont été remis aux 25 % des prestataires du supplément qui ont touché le montant le plus élevé en versements, tandis que moins d'un dollar sur dix a été donné aux derniers 25 % de prestataires. Tel qu'on l'avait prévu, les premiers 25 % de prestataires du supplément cumulaient le plus grand nombre de mois de travail à temps plein et des gains mensuels moyens inférieurs comparativement aux derniers 25 % de prestataires du supplément.

Tableau 2.5 : Montant des versements du supplément parmi les prestataires du supplément, classées par quartile

	Nombre de prestataires du supplément	Montant moyen des versements (\$)	Pourcentage de tous les versements du supplément	Pourcentage cumulatif de tous les versements
Prestataires du supplément dont les versements étaient parmi				
Les 25 % les plus élevés	81	32 394	41,3	41,3
Les 25 % les deuxièmes en importance	82	23 381	30,1	71,4
Les 25 % les troisièmes en importance	81	16 226	20,7	92,1
Les 25 % les plus faibles	82	6 145	7,9	100,0
Toutes les prestataires du supplément	326	19 507	100,0	100,0

Source : Système d'information sur la gestion du programme du PAS.

CONCLUSION

Le présent chapitre a démontré que plus de 40 % des membres du groupe programme ont renoncé à l'aide sociale avant d'avoir droit aux versements du supplément. Environ la moitié des autres membres *admissibles* du groupe programme ont trouvé un emploi à temps plein dans le délai prévu pour recevoir des versements. La plupart des autres membres admissibles du groupe programme ont affirmé qu'ils étaient intéressés au PAS, mais qu'ils ne pouvaient trouver suffisamment de travail pour accepter le supplément.

Vingt-sept pour cent des membres du groupe programme ont accepté le supplément. La plupart d'entre eux ont reçu, pendant des années, des versements généreux, quasi-ininterrompus. Les versements les plus généreux du PAS ont été remis à celles qui travaillaient régulièrement à temps plein et à celles dont les gains étaient les moins élevés. Par conséquent, le PAS a réussi à diriger la plupart de ses versements à celles qui ont renoncé à l'aide sociale en faveur d'un emploi à temps plein constant. Il a réussi à « rendre le travail payant » en remettant la plupart de ses versements à celles dont les gains sur le marché du travail étaient les plus faibles. Malheureusement, le présent chapitre ne précise pas si ces versements ont amené les membres du groupe programme à travailler à temps plein plus rapidement et plus longtemps en présence du PAS qu'en son absence. Pour ce faire, le comportement sur le marché du travail des membres du groupe programme doit être comparé à celui des membres du groupe témoin, qui n'ont pas reçu l'offre de supplément. La différence entre ces deux groupes – l'impact du programme – est l'objet du prochain chapitre. Le chapitre 4 détermine si ces versements ont accru les résultats des membres du groupe programme comparativement à ceux des membres du groupe témoin. Le chapitre 5 estime si les généreux versements du PAS s'avèrent une utilisation rentable des deniers publics.

Chapitre 3 :

Impact du PAS sur l'aide sociale et sur l'emploi

Le présent chapitre examine comment l'offre d'un généreux supplément de revenu a pesé sur le recours à l'aide sociale et sur l'emploi. Plus particulièrement, il estime l'impact du Projet d'autosuffisance (PAS) sur l'obtention de l'aide sociale et sur le montant moyen des prestations d'aide sociale, puis sur l'emploi à temps plein, l'emploi à temps partiel et l'emploi total. Les effets sur les gains, les heures de travail et les salaires sont également présentés. Il s'ensuit une analyse visant à déterminer si le PAS a accru la stabilité et la durée de l'emploi, ainsi que la croissance salariale. En dernier lieu, les impacts cumulatifs pour toute la période de suivi sont étudiés.

SOMMAIRE DES CONSTATATIONS

- **L'incitatif proposé aux participantes qu'elles aient recours à l'aide sociale pendant un an afin d'obtenir le supplément du PAS a seulement légèrement accentué l'obtention de l'aide sociale et n'a eu aucun effet sur l'emploi à temps plein.** Au cours de la première année suivant l'assignation aléatoire, le PAS a intensifié l'obtention de l'aide sociale par 3,9 points de pourcentage. L'exigence du recours à l'aide sociale pendant un an n'a eu aucun effet net sur l'emploi à temps plein pendant la première année.
- **Le PAS a augmenté l'emploi à temps plein et réduit l'obtention de l'aide sociale pendant cinq ans.** À compter de la deuxième année, le PAS a diminué de façon significative l'obtention et les prestations d'aide sociale jusqu'à la sixième année de la période de suivi, tout en augmentant simultanément l'emploi à temps plein pour chacune de ces années. Les impacts étaient les plus importants durant la troisième année, lorsque le PAS a réduit l'obtention de l'aide sociale de 10,3 points de pourcentage et fait grimper l'emploi à temps plein de 11,7 points de pourcentage.
- **Le supplément a diminué le montant des prestations d'aide sociale pour de nombreuses catégories de membres du groupe programme.** Dans l'ensemble, l'incidence du PAS sur les prestations d'aide sociale durant les troisième et sixième années était équitablement répartie parmi les membres de sous-groupes définis selon les caractéristiques des participantes au moment de l'assignation aléatoire.
- **Les membres du groupe programme gagnaient davantage grâce au PAS jusqu'à la sixième année de la période de suivi.** Les impacts du PAS sur l'emploi à temps plein ont entraîné la hausse sensible des gains pour les membres du groupe programme. Au cours de la troisième année, les gains moyens de ces membres avaient augmenté de 2 405 \$ par année.
- **Les impacts sur les gains différaient pour les participantes qui travaillaient au moment de l'assignation aléatoire.** Au cours de la troisième année, le PAS a intensifié les gains uniquement chez les participantes qui n'occupaient pas un emploi à temps plein lors de l'assignation aléatoire. La sixième année, lorsque le supplément

n'était plus offert, les membres du groupe programme travaillant à temps plein au moment de la répartition au hasard ont gagné beaucoup moins, en moyenne, que leurs homologues du groupe témoin.

- **Le PAS favorisait l'emploi à temps plein stable d'assez longue durée.** Le PAS a considérablement accru le nombre de participantes qui connaissaient des périodes d'emploi d'au moins trois ans. Parmi les membres du groupe programme qui n'auraient pas travaillé en l'absence du PAS, la plupart travaillaient à temps plein pendant une seule période continue, plutôt que pendant deux périodes ou plus, entrecoupées de travail non rémunéré.
- **Les membres du groupe programme qui occupaient un emploi à temps plein grâce au PAS ont vu leur salaire augmenter de 20 %.** Le PAS a relevé la proportion de membres du groupe programme qui travaillaient à temps plein à la fin de la deuxième et de la sixième années après l'assignation aléatoire et dont le salaire avait augmenté de 20 %.
- **Pendant toute la période de suivi, le PAS a considérablement, et de façon significative, majoré les gains tout en réduisant les prestations d'aide sociale.** L'incidence importante et durable sur l'emploi à temps plein et sur l'obtention de l'aide sociale a occasionné des impacts appréciables sur les gains et la baisse des prestations d'aide sociale. Au cours des 71 premiers mois après l'assignation aléatoire, les membres du groupe programme gagnaient chacun 7 859 \$ de plus, en moyenne, que les membres du groupe témoin. Leurs prestations moyennes d'aide sociale étaient aussi inférieures de 3 362 \$ au cours de la même période.

IMPACTS SUR L'AIDE SOCIALE

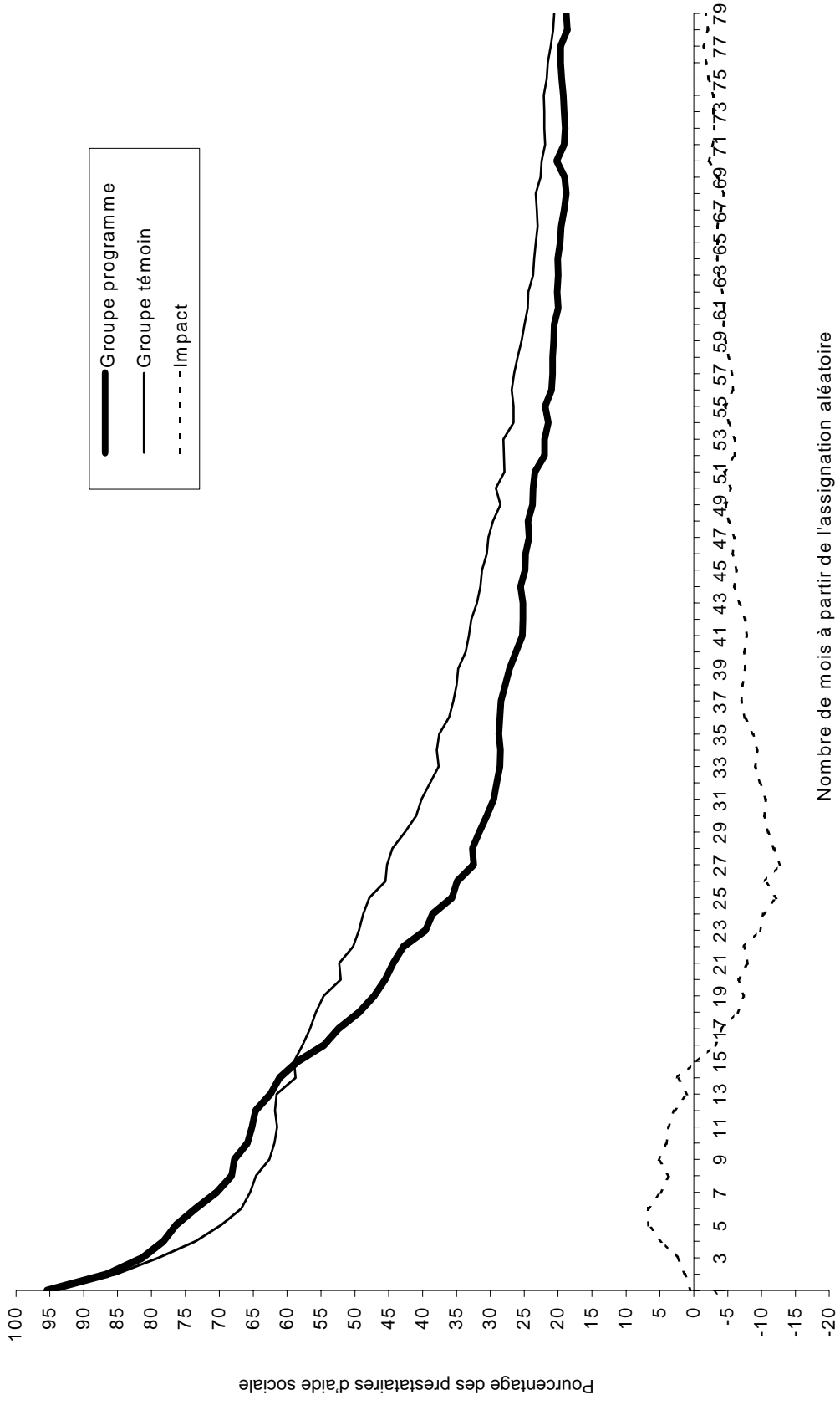
Afin de percevoir le supplément, les membres du groupe programme devaient renoncer à l'aide sociale. Dans le cadre de l'étude sur les requérantes, elles devaient aussi réunir les conditions d'admissibilité requises en se prévalant premièrement de l'aide sociale pendant douze des treize mois suivant le premier mois où elles touchaient l'aide sociale. Les paragraphes suivants estiment si le PAS a influencé le recours des participantes à l'aide sociale pendant les sept années suivant l'assignation aléatoire.

Obtention de l'aide sociale

Au début de l'étude du PAS, les membres des groupes programme et témoin avaient tous reçu des prestations d'aide sociale pendant au moins un mois, comme l'illustre la figure 3.1¹. Cette figure montre le pourcentage de membres du groupe programme et du groupe témoin qui ont eu recours à l'aide sociale durant chacun des 84 mois suivant l'assignation aléatoire. Le comportement des membres du groupe témoin – à qui aucun incitatif n'a été offert – évoque ce à quoi l'on devait s'attendre des requérantes de l'aide sociale types. L'impact – ou la différence entre le groupe programme et le groupe témoin – est indiqué par la ligne pointillée.

¹L'obtention de l'aide sociale n'équivaut pas à 100 % au moment de l'assignation aléatoire, parce que le premier mois d'obtention de l'aide sociale précédait l'assignation aléatoire pour un petit nombre de membres de l'échantillon.

Figure 3.1 : Pourcentage de prestataires de l'aide sociale participant à l'étude sur les requérantes du PAS, par mois, à partir de l'assignation aléatoire



Source : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide sociale.

La figure 3.1 confirme que de nombreuses requérantes avaient uniquement besoin d'une aide temporaire. Parmi les membres du groupe témoin, le taux d'obtention de l'aide sociale n'a cessé de chuter pendant toute la période de suivi. Sept ans après avoir demandé l'aide sociale pour la première fois, seuls 19 % des membres du groupe témoin touchaient des prestations d'aide sociale.

Bien que l'offre d'un généreux supplément, subordonnée au recours à l'aide sociale pendant un an, ait encouragé certains membres du groupe programme à prolonger leur recours à l'aide sociale, la figure 3.1 indique que l'importance de « l'effet de recours prolongé » était modeste. Le PAS a accru de façon significative l'obtention de l'aide sociale du 4^e au 11^e mois. Durant ces mois, l'impact s'échelonnait de quatre à sept points de pourcentage².

Au début de la deuxième année, les membres admissibles du groupe programme pouvaient déclencher le supplément en acceptant un emploi à temps plein et en renonçant à l'aide sociale. À ce moment, 26 % des membres du groupe programme travaillaient à temps plein. La figure 3.1 prouve que l'incitatif proposé a permis aux membres du groupe programme de mettre fin plus rapidement à leur recours à l'aide sociale. À la fin de la première année, sensiblement les mêmes pourcentages de membres des deux groupes touchaient des prestations d'aide sociale – soit environ 62 %. Dans le courant de la deuxième année du suivi, le taux d'obtention de l'aide sociale a régressé plus rapidement parmi les membres du groupe programme que parmi les membres du groupe témoin, entraînant d'importants impacts statistiquement significatifs.

Pendant près de cinq ans, du 17^e au 74^e mois, le PAS a réduit de façon significative l'obtention de l'aide sociale. L'incidence était la plus marquée au cours des mois de la période de trois ans pendant lesquels les prestataires du supplément y étaient admissibles. À son point culminant, le 27^e mois, l'impact était de près de 13 points de pourcentage.

Essentiellement, les membres du groupe programme étaient toujours moins portés à toucher des prestations d'aide sociale, même une fois la période de trois ans d'obtention du supplément terminée. Toutefois, compte tenu du fait que l'obtention de l'aide sociale est restée plus ou moins constante parmi les membres du groupe programme au cours de la dernière année du suivi, en définitive, la différence comparativement aux membres du groupe témoin est devenue statistiquement non significative.

Les pourcentages de membres du groupe programme et de membres du groupe témoin qui ont reçu des prestations d'aide sociale durant chacune des sept années après l'assignation aléatoire, présentés au tableau 3.1, confirment les constatations illustrées à la figure 3.1. La première section indique que le PAS a eu une incidence considérable sur l'obtention de l'aide sociale durant les six premières années du suivi. Le fait que le PAS ait accru l'obtention de l'aide sociale au cours de la première année vient appuyer l'effet du recours prolongé. L'impact était plus ou moins faible, soit un peu moins de quatre points de pourcentage³.

²Voir dans Berlin et coll. (1998) une analyse des effets sur la demande et du recours prolongé.

³Berlin et coll. (1998) signalent un effet de recours prolongé de 3,1 points de pourcentage, qui représente l'impact sur le pourcentage de membres qui se sont prévalus de l'aide sociale pendant 12 des 13 mois initiaux (et, par conséquent, qui sont « devenus admissibles » à l'offre de supplément). Cet impact diffère de l'impact sur la *moyenne mensuelle* d'obtention de l'aide sociale de 3,9 points de pourcentage rapporté ici.

Tableau 3.1 : Impacts du PAS sur l'aide sociale

Résultats	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Taux mensuel d'obtention de l'aide sociale (%)				
Première année	74,5	70,6	3,9***	(1,4)
Deuxième année	49,7	54,7	-5,0***	(1,8)
Troisième année	30,9	41,2	-10,3***	(1,8)
Quatrième année	25,8	32,5	-6,7***	(1,7)
Cinquième année	21,9	27,1	-5,2***	(1,6)
Sixième année	19,6	23,2	-3,6**	(1,6)
Septième année	18,9	20,7	-1,8	(1,5)
Prestations moyennes d'aide sociale (\$/année)				
Première année	8 580	8 312	268	(204)
Deuxième année	5 720	6 390	-670***	(231)
Troisième année	3 120	4 237	-1 117***	(194)
Quatrième année	2 475	3 259	-784***	(178)
Cinquième année	2 081	2 712	-631***	(168)
Sixième année	1 825	2 280	-455***	(159)
Septième année	1 825	2 035	-209	(158)
Taille de l'échantillon (total = 2 371)	1 186	1 185		

Source : Calculs tirés des dossiers administratifs de l'aide sociale.

Notes : Les estimations pour chaque année, à l'exception des estimations des prestations, sont calculées en établissant la moyenne des quatre estimations trimestrielles. La taille des échantillons varie pour chaque mesure parce qu'il manque des données.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

De la deuxième à la sixième années, le PAS a réduit considérablement l'obtention de l'aide sociale. La baisse la plus importante, de 10,3 points de pourcentage, s'est produite durant la troisième année. Au cours de la cinquième année, les prestataires du supplément commençaient à ne plus y être admissibles, et dès la sixième année, aucune participante n'y était admissible. Même si l'offre de supplément ne constituait plus un incitatif pour continuer à renoncer à l'aide sociale durant les cinquième et sixième années, le PAS a encore diminué, de façon significative, le taux d'obtention de l'aide sociale. À la septième année, l'impact avait décliné à un point tel qu'il n'était plus statistiquement significatif.

Prestations d'aide sociale

Les paragraphes précédents démontrent que le PAS a réduit l'obtention de l'aide sociale de la deuxième à la sixième années. Par conséquent, il n'est pas étonnant que la deuxième section du tableau 3.1 indique que les prestations d'aide sociale ont aussi fléchi pendant ces années. Au cours de la troisième année de suivi, les membres du groupe programme ont touché, en moyenne, 1 117 \$ de moins en prestations d'aide sociale que les membres du groupe témoin. Il s'agissait de la réduction annuelle la plus importante. Pendant la dernière année de l'étude, ce chiffre avait chuté à 209 \$ et n'était plus statistiquement significatif.

Bien que le PAS ait accru l'obtention de l'aide sociale de façon significative au cours de la première année du programme, il n'a pas rehaussé les prestations moyennes d'aide sociale perceptiblement. Quoique le PAS ait encouragé quelques membres du groupe programme à continuer à se prévaloir de l'aide sociale afin de devenir admissibles au supplément, certains

combinaient peut-être l'obtention de l'aide sociale avec leurs gains d'emploi, diminuant ainsi leurs prestations mensuelles d'aide sociale.

IMPACTS SUR LES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE PAR SOUS-GROUPE

Bien qu'il ne fasse aucun doute que l'offre de supplément a encouragé plusieurs assistées sociales à renoncer à l'aide sociale, il est possible que le PAS ait aidé certaines requérantes plus que d'autres. Si le PAS s'est avéré plus efficace pour les parents seuls possédant des caractéristiques particulières, par exemple, celles possédant un meilleur niveau d'instruction ou affrontant moins d'obstacles à l'emploi, cela permettrait de mieux comprendre la façon dont les incitatifs fonctionnent. Qui plus est, de tels résultats pourraient aider les décideurs à concevoir des programmes qui ciblent différents sous-groupes de requérants de l'aide sociale.

La présente partie veille à déterminer si l'incidence du PAS sur les prestations d'aide sociale variait parmi les sous-groupes, définis selon les caractéristiques des participantes au moment de l'assignation aléatoire, y compris le niveau d'instruction, la situation professionnelle, la structure et les antécédents familiaux, ainsi que les obstacles à l'emploi. Puisque les caractéristiques des participantes au moment de l'assignation aléatoire étaient établies selon leur affiliation à un sous-groupe, toute différence, au sein de chaque sous-groupe, entre les résultats suivant l'assignation aléatoire des membres du groupe programme et du groupe témoin peut être imputée au PAS.

L'incidence du PAS sur les prestations d'aide sociale au cours de la troisième et de la sixième années est présentée au tableau 3.2 pour un certain nombre de sous-groupes différents. La troisième année a été choisie parce que l'impact global le plus important sur les prestations d'aide sociale est survenu cette année-là. L'effet à plus long terme du PAS au sein de sous-groupes variés se manifeste par les impacts au cours de la sixième année.

Même si les impacts entre les sous-groupes semblent différents, il est possible que de tels écarts soient le fruit du hasard et qu'ils ne se produiraient pas normalement dans la population des requérantes. Un test statistique sert à déterminer si les écarts entre les impacts prouvent la présence d'une différence réelle. Les résultats de ce test sont énumérés dans le tableau, à côté des erreurs types⁴.

Le tableau 3.2 indique que le PAS a profité à une vaste gamme de requérantes de l'aide sociale. Il semble que le supplément s'est avéré tout aussi efficace pour réduire les prestations d'aide sociale des membres du groupe, peu importe leurs caractéristiques au moment de l'assignation aléatoire. Les impacts n'étaient pas statistiquement différents pour pratiquement tous les sous-groupes inclus dans le tableau. Toutefois, au cours de la sixième année, le PAS a été plus efficace parmi celles qui avaient une faible participation sur le marché du travail au moment de l'assignation aléatoire.

⁴L'abréviation « n.s. » (non significatif) indique que l'écart entre les impacts n'est pas statistiquement significatif, c.-à-d. qu'il est très probable qu'il soit le fruit du hasard. L'aptitude à déceler une différence, ou la « puissance » du test statistique est influencée par la taille de l'échantillon. En ce qui a trait à des sous-groupes composés de peu de membres, les différences doivent être importantes pour être repérées par les tests statistiques.

Tableau 3.2 : Impacts du PAS sur les versements d'aide sociale, par sous-groupe

Sous-groupe	Prestations moyennes d'aide sociale (\$)						
	Troisième année			Sixième année			
Niveau d'instruction	Taille de l'échantillon	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence (impact)	
Diplôme d'études secondaires							
Oui	1 445	3 698,48	-1 067,18***	(234,01)	1 707,48	-192,53	n.s.
Non	805	4 942,14	-985,39***	(355,33)	3 106,82	-714,57**	(178,32) (313,81)
Situation professionnelle							
Employée à temps plein	235	2 003,56	-269,10	(466,26)	390,81	527,28 **	(263,83)
Employée à temps partiel	423	2 314,74	-689,73**	(345,76)	966,44	-228,14	(246,60)
Sans emploi, en recherche un	626	3 981,47	-926,87**	(362,27)	2 221,81	-367,53	(298,87)
Sans emploi, n'en cherche pas	1 033	5 686,35	-1 535,37***	(319,26)	3 322,10	-863,14***	(276,39)
Structure et antécédents familiaux							
Nombre d'enfants au moment de l'assignation							
aléatoire							
Un	1 164	3 992,91	-985,58***	(262,02)	2 286,21	-570,54***	n.s. (219,75)
Deux	732	4 406,63	-1 312,50***	(349,69)	2 171,64	-393,79	(281,25)
Trois ou plus	365	5 536,61	-1 617,53***	(574,65)	2 968,72	-512,46	(476,15)
Statut d'immigrante							
Née au Canada	1 676	3 848,05	-1 091,73***	(219,31)	1 988,52	-364,66**	n.s. (176,04)
Née à l'étranger	692	5 198,49	-1 188,54***	(391,67)	2 998,49	-678,56**	(334,38)
Obstacles à l'emploi							
A signalé des problèmes affectifs ou physiques limitant ses activités ^a							
Oui	544	4 706,76	814,62*	(430,45)	2 779,37	-386,29	n.s. (363,42)
Non	1 808	4 099,84	-1 211,32***	(217,34)	2 139,10	-487,20***	(176,00)

Sources : Calculs tirés des données de l'enquête de référence et des données des enquêtes de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois.

Notes : Les sous-groupes sont définis selon leurs caractéristiques lors de l'assignation aléatoire. Les personnes ayant répondu « Ne sait pas » à une question précise qui visait à définir un sous-groupe ont été exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

L'expression « emploi à temps plein » se définit comme un travail de 30 heures ou plus par semaine, pendant au moins une semaine au cours du mois.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. Un test Q a servi à évaluer les différences entre les sous-groupes en ce qui a trait aux estimations des impacts. L'abréviation « n.s. » indique que l'écart entre les impacts n'est pas statistiquement significatif. L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

^aLe sous-groupe « oui » comprend les membres de l'échantillon qui ont dit avoir un problème affectif, physique ou de santé à long terme limitant le genre ou le nombre d'activités qu'ils peuvent faire dans l'un des endroits suivants : à la maison, à l'école, au travail ou d'autres activités, comme les voyages, les sports ou les loisirs.

IMPACTS SUR L'EMPLOI

Bien que la baisse du recours à l'aide sociale ait été un but primordial du PAS, ce dernier visait aussi à favoriser l'autosuffisance grâce au travail à temps plein. Cette baisse n'influe pas nécessairement sur l'emploi à temps plein. Les assistées sociales peuvent renoncer à l'aide sociale pour d'autres raisons, y compris le mariage ou la réception d'autres paiements de transfert du gouvernement. La partie ci-après décrit l'effet du PAS sur le comportement d'emploi des participantes.

Emploi à temps plein

Un peu moins de 14 % des membres du groupe programme et du groupe témoin travaillaient à temps plein lorsqu'ils se sont inscrits au PAS. La figure 3.2 démontre que l'emploi à temps plein augmentait régulièrement plus le temps s'écoulait depuis la présentation de la première demande d'aide sociale. Dans le courant de la première année, lorsque les membres du groupe programme devaient continuer à se prévaloir de l'aide sociale afin de réunir les conditions requises pour le supplément, le taux d'emploi à temps plein parmi les groupes programme et témoin était semblable.

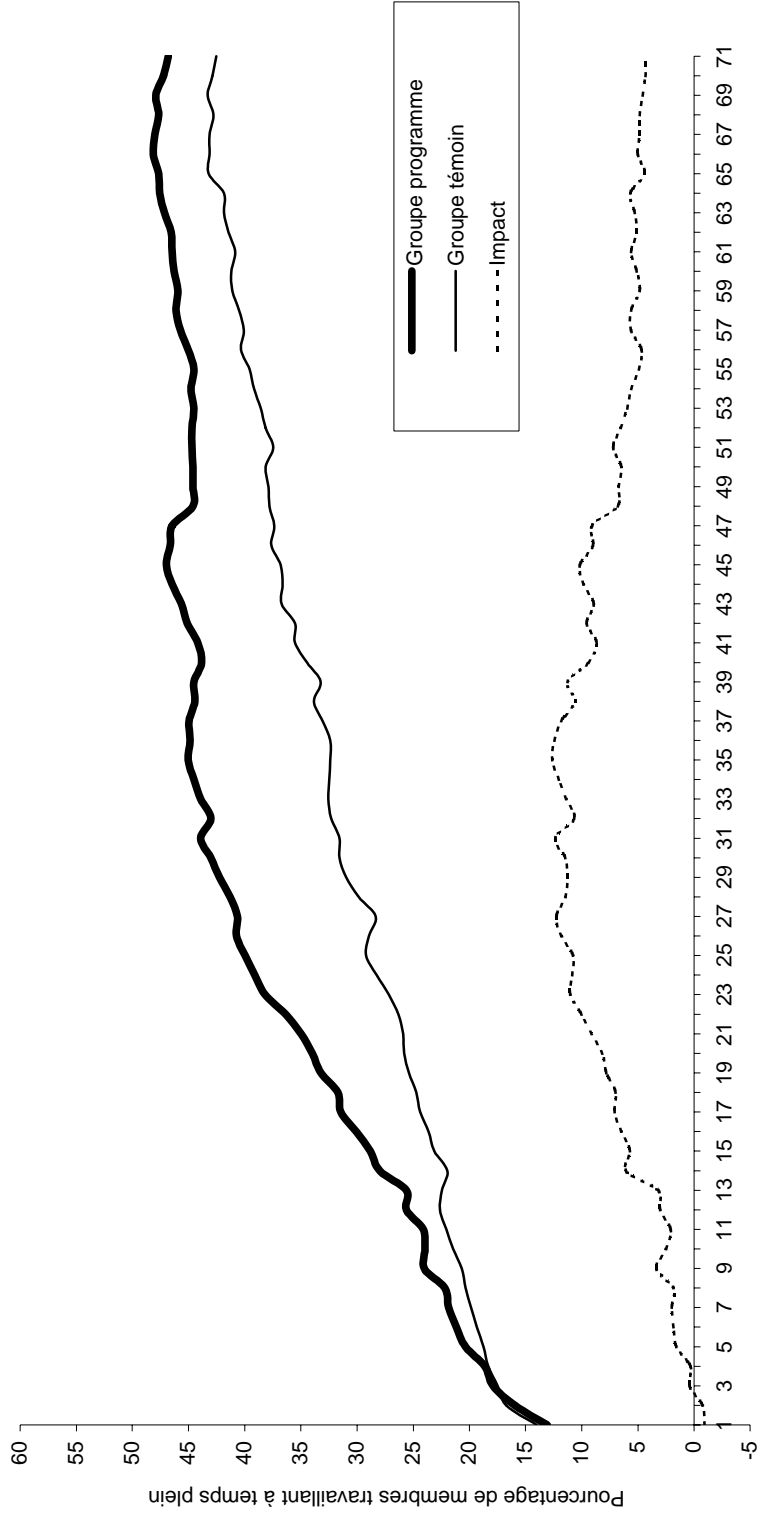
Après la première année, l'emploi à temps plein parmi les membres du groupe programme a grimpé rapidement jusqu'aux environs du 45^e mois, où un peu moins de la moitié des membres du groupe programme travaillaient à temps plein. L'emploi à temps plein au sein du groupe programme est resté assez stable jusqu'à la fin de la période de suivi.

L'accroissement rapide initial, de pair avec le taux constant d'emploi à temps plein pour le groupe programme, signale que le PAS a amélioré l'emploi à temps plein pendant plus de quatre ans et demi. Vers la fin de la période d'admissibilité initiale d'un an au supplément, le PAS a commencé à faire grimper l'emploi à temps plein de façon significative. L'impact s'est accentué dans le courant de la deuxième année du programme. Au 27^e mois, l'impact avait atteint plus de 12 points de pourcentage. Pendant l'année suivante, la hausse du travail à temps plein s'est poursuivie, grâce au PAS, de façon considérable – soit plus de 10 points de pourcentage.

Au fil du temps, les impacts ont commencé à chuter parce que l'emploi à temps plein dans le groupe programme est demeuré assez constant au cours des dernières années de l'étude, et qu'il s'est aussi accru de façon régulière pour les membres du groupe témoin. Au 71^e mois, l'incidence était uniquement de quatre points de pourcentage et était encore statistiquement significative. Tandis que l'impact reculait pendant la majeure partie de la dernière année du suivi, le PAS a toujours contribué à rehausser de façon significative le travail à temps plein.

La première section du tableau 3.3 illustre d'une autre façon l'effet du PAS sur l'emploi à temps plein, soit les taux mensuels moyens d'emploi à temps plein durant chacune des six premières années du suivi. Il est possible que le PAS ait pu décourager l'emploi à temps plein parmi les membres du groupe programme, étant donné qu'ils devaient se prévaloir de l'aide sociale pendant au moins un an afin d'être admissibles au supplément. Le tableau 3.3 laisse entendre que cet effet indésirable ne s'est pas produit. Les membres du groupe programme étaient tout aussi susceptibles de travailler à temps plein que les membres du groupe témoin, au cours de la première année du suivi.

Figure 3.2 : Pourcentage de membres travaillant à temps plein, par mois, à partir de l'assignation aléatoire, dans le cadre de l'étude sur les requérantes du PAS



Nombre de mois à partir de l'assignation aléatoire

Sources : Données tirées de l'enquête de référence et des enquêtes de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois.

Tableau 3.3 : Impacts du PAS sur l'emploi

Résultats	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Taux d'emploi à temps plein mensuel^a (%)				
Première année	20,7	19,3	1,4	(1,4)
Deuxième année	32,6	24,9	7,7***	(1,6)
Troisième année	42,8	31,1	11,7***	(1,8)
Quatrième année	45,3	35,7	9,6***	(1,8)
Cinquième année	45,1	39,4	5,8***	(1,9)
Sixième année	47,4	42,5	4,9***	(1,9)
Taux d'emploi à temps partiel mensuel (%)				
Première année	13,7	13,7	-0,1	(1,2)
Deuxième année	14,4	13,9	0,5	(1,2)
Troisième année	12,4	13,9	-1,5	(1,2)
Quatrième année	11,5	14,7	-3,2***	(1,2)
Cinquième année	12,3	14,6	-2,3*	(1,3)
Sixième année	13,6	15,8	-2,2*	(1,3)
Taux d'emploi mensuel (%)				
Première année	34,4	33,0	1,4	(1,6)
Deuxième année	47,1	38,9	8,2***	(1,8)
Troisième année	55,1	44,9	10,2***	(1,8)
Quatrième année	56,8	50,4	6,4***	(1,8)
Cinquième année	57,4	54,0	3,5*	(1,9)
Sixième année	60,9	58,3	2,6	(1,8)
Taille de l'échantillon (total = 2 371)	1 186	1 185		

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois.

Notes : Les estimations pour chaque année sont calculées en établissant la moyenne des estimations des quatre trimestres.

La taille des échantillons varie pour chaque mesure parce qu'il manque des données.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

^a« Emploi à temps plein » se définit comme un travail de 30 heures ou plus par semaine pendant au moins une semaine au cours du mois.

Au cours des cinq années suivantes, le PAS a produit l'effet escompté sur l'emploi à temps plein, c.-à-d. que les membres du groupe programme étaient beaucoup plus enclins à travailler à temps plein que leurs homologues du groupe témoin. La deuxième année du programme représentait, en fait, la première année que les membres du groupe programme pouvaient toucher le supplément s'ils renonçaient à l'aide sociale et occupaient un emploi à temps plein. Cette année-là, le PAS a augmenté le travail à temps plein de 7,7 points de pourcentage. Cet impact est passé à 11,7 points de pourcentage pendant la troisième année. De la quatrième à la sixième années, l'impact sur l'emploi à temps plein est tombé, mais est resté statistiquement significatif.

Emploi total et emploi à temps partiel

Les effets importants sur l'emploi à temps plein auraient pu résulter de deux différents types de comportements d'emploi. D'une part, le PAS a peut-être encouragé les membres du groupe programme, qui n'auraient pas travaillé du tout, à accepter un emploi à temps plein. D'autre part, compte tenu du fait que le supplément récompensait uniquement le travail à

temps plein, le PAS a peut-être incité les participantes, qui auraient travaillé à temps partiel en l'absence du supplément, à accepter plutôt un emploi à temps plein. Le premier type de changement de comportement se manifesterait par un impact négatif sur le chômage, et par un impact positif sur l'emploi à temps plein. Un impact négatif sur l'emploi à temps partiel, assorti d'un impact positif sur l'emploi à temps plein, appuierait le deuxième type de changement de comportement relativement à l'emploi.

La deuxième section du tableau 3.3 dénote que le PAS a encouragé uniquement un faible pourcentage de parents seuls, qui autrement auraient travaillé à temps partiel, à accroître leur effort de travail. Au cours de la troisième à la sixième années du suivi, le PAS a réduit le travail à temps partiel d'un à trois points de pourcentage. Cette réduction s'est avérée statistiquement significative durant la quatrième, la cinquième et la sixième années. Les faibles impacts sur l'emploi à temps partiel laissent sous-entendre que l'augmentation de l'emploi à temps plein découle surtout des membres qui travaillaient à temps plein en raison du supplément, et qui n'auraient pas travaillé du tout en son absence.

Puisque l'incidence sur l'emploi à temps plein était très imposante et que les diminutions de l'emploi à temps partiel étaient assez faibles, le PAS a intensifié, de façon significative, l'emploi *total* au cours de la deuxième à la cinquième années.

IMPACTS SUR LES GAINS, LES HEURES DE TRAVAIL ET LES SALAIRES

Les prochains paragraphes décrivent les effets du PAS sur les gains, les heures de travail et les salaires. Étant donné que le PAS a amélioré l'emploi, et l'emploi à temps plein en particulier, il est probable qu'il a aussi accru les gains parmi les membres du groupe programme. Les gains ont peut-être connu une hausse parce que les membres travaillaient pendant plus d'heures ou parce qu'ils gagnaient de meilleurs salaires. L'analyse considère aussi si un impact sur les heures de travail ou sur l'augmentation des salaires a pu occasionner un impact sur les gains.

Gains

Les gains moyens, de la première à la sixième années, sont exposés au tableau 3.4. Au cours de la première année du programme, les gains moyens pour les membres des deux groupes étaient semblables et plus ou moins faibles, soit environ 4 800 \$. Les gains moyens des membres du groupe programme, pendant la deuxième et la troisième années, témoignent de la croissance rapide de l'emploi à temps plein chez eux. Durant la troisième année de l'étude, les gains moyens des membres du groupe programme totalisaient 10 571 \$, soit plus du double de leurs gains de la première année. Comparativement, les membres du groupe témoin gagnaient seulement, en moyenne, 8 166 \$. Cela signifie que le PAS a amélioré les gains moyens des membres du groupe programme de plus de 2 400 \$.

De la quatrième à la sixième années, l'impact a accusé un certain recul comparativement au point culminant qu'il avait atteint pendant la troisième année. Toutefois, le PAS a continué à avoir une importante et significative incidence sur les gains jusqu'à la sixième année. Dans le courant de la dernière année du programme, lorsque la période d'obtention du supplément de trois ans des membres du groupe programme s'était écoulée et qu'ils n'avaient plus aucun incitatif à travailler à temps plein, leurs gains moyens étaient encore de

1 305 \$ supérieurs à ceux des membres du groupe témoin, et étaient toujours statistiquement significatifs.

Tableau 3.4 : Impacts du PAS sur les gains

Résultats	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Gains moyens (\$)				
Première année	4 805	4 884	-79	(375)
Deuxième année	7 894	6 489	1 405***	(448)
Troisième année	10 571	8 166	2 405***	(498)
Quatrième année	11 602	9 776	1 825***	(550)
Cinquième année	12 591	11 241	1 350**	(610)
Sixième année	14 033	12 727	1 305**	(647)
Taille de l'échantillon				
(total = 2 371)	1 186	1 185		

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour chaque mesure parce qu'il manque des données.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats des groupes programme et témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Heures de travail et salaires

La première section du tableau 3.5 présente la répartition des heures de travail hebdomadaires pour les 26^e, 44^e et 71^e mois. Au 26^e mois, le PAS a augmenté le nombre de membres du groupe programme qui travaillaient par 12,7 points de pourcentage. La croissance de l'emploi était assez équitablement répartie parmi les heures de travail à temps plein. Le PAS n'a pas accru l'emploi pour les membres qui effectuaient moins de trente heures de travail par semaine. Ce n'est pas étonnant, puisque seul un emploi à temps plein donnait droit au supplément.

L'effet du PAS sur les salaires est illustré à la deuxième section du tableau 3.5. Le salaire de la majorité des membres des groupes programme et témoin qui travaillaient pendant le 26^e mois était d'au moins 3 \$ plus élevé que le salaire minimum. Le PAS a considérablement augmenté l'emploi dans ce groupe. Cependant, les membres qui travaillaient en raison du PAS occupaient surtout des emplois faiblement rétribués. Le PAS a eu l'impact le plus significatif sur les emplois assortis de salaires inférieurs à 0,99 \$ au-dessus du salaire minimum.

Le PAS a moins contribué à l'emploi au cours du 44^e mois qu'au cours du 26^e mois. Le pourcentage de membres qui ne travaillaient pas a été uniquement réduit de 5,6 points. Le PAS a aussi encouragé davantage l'emploi à temps plein pendant le 44^e mois en diminuant le nombre de membres qui effectuaient moins de 30 heures de travail par semaine. Le travail à temps plein additionnel se concentrait dans les emplois offrant entre 35 et 40 heures par semaine.

Au 44^e mois, un tiers des membres du groupe programme gagnaient au moins 3 \$ de plus que le salaire minimum, soit un peu plus que les membres du groupe témoin qui n'étaient que 30 % à atteindre ce niveau de gains. Le PAS était aussi responsable de la hausse des emplois offrant des salaires comportant une différence d'au plus 1 \$ avec le salaire minimum. Le PAS a accru l'emploi jouissant de tels salaires de façon significative, par deux points de pourcentage.

Tableau 3.5 : Impacts du PAS sur la répartition des salaires et des heures de travail, pour les 26^e, 44^e et 71^e mois

Résultats	26 ^e mois		44 ^e mois		71 ^e mois	
	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe témoin	Différence (impact)	Groupe témoin	Différence (impact)
Heures de travail hebdomadaires						
Sans emploi	55,2	-12,7***	46,5	-5,6***	40,7	-1,0
Heures de travail non signalées ^a	1,4	-0,7*	1,3	-0,6	0,9	-0,4
Moins de 30 heures	13,4	0,9	14,6	-4,1***	15,9	-2,9**
30 heures	3,4	2,4***	3,3	1,9**	4,1	0,0
De 31 à 34 heures	1,1	1,9***	2,1	0,3	1,6	1,5**
35 heures	4,1	3,3***	4,5	3,0***	4,2	1,3
De 36 à 39 heures	4,3	1,5	4,9	2,9***	6,0	0,8
40 heures	12,0	2,2	14,6	3,4**	17,5	0,1
Plus de 40 heures	5,1	1,2	8,3	-1,1	9,2	0,6
Taux horaire de salaire						
Sans emploi	55,2	-12,7***	46,5	-5,6***	40,7	-1,0
Salaire non signalé ^a	5,0	-1,2	6,9	-1,0	6,9	-1,5
Inférieur au salaire minimum ^b	3,2	1,6*	3,5	-0,6	4,0	0,0
Entre le salaire minimum et 0,99 \$ de plus que le salaire minimum	5,0	6,0***	5,8	1,9*	5,7	-0,3
Entre 1 \$ et 1,99 \$ de plus que le salaire minimum	4,6	1,1	4,3	1,0	3,6	1,2
Entre 2 \$ et 2,99 \$ de plus que le salaire minimum	3,1	1,4*	3,5	1,0	6,0	-2,3***
3 \$ ou plus que le salaire minimum	23,8	3,8**	29,6	3,3*	33,1	3,9**
Taille de l'échantillon	1 185	2 371	1 185	2 371	1 185	2 371

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles parce qu'il manque des données. Par conséquent, il peut survenir de légers écarts dans les sommes et les différences. Toutes les analyses proviennent uniquement des données fournies par celles qui ont répondu à l'enquête après 72 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats des groupes programme et témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

^aLes membres de l'échantillon dans cette catégorie occupaient un emploi pendant le mois, mais n'ont pas signalé suffisamment d'information sur leurs heures de travail ou leurs gains pour que le résultat indiqué puisse être calculé.

^bEn Colombie-Britannique, le salaire minimum était de 5,50 \$ l'heure du début de la période d'assignation aléatoire, en novembre 1992, jusqu'en avril 1993, où il est passé à 6 \$ l'heure. Le salaire minimum est passé à 6,50 \$ en mars 1995 et à 7 \$ en octobre 1995. En avril 1998, il a augmenté à nouveau, pour passer à 7,15 \$.

Au 71^e mois, le PAS avait très peu d'effet sur l'emploi. La répartition des heures de travail hebdomadaires parmi le groupe programme était assez semblable à celle parmi le groupe témoin. On notait une faible diminution dans la proportion de ceux qui travaillaient moins de 30 heures par semaine, compensée par une légère augmentation du pourcentage de membres travaillant entre 31 et 34 heures par semaine.

Même si, au 71^e mois, le nombre de participantes qui travaillaient en raison du PAS n'augmentait plus, le tableau 3.5 fournit des preuves limitées que le PAS aurait pu influencer la répartition des salaires ce mois-là. Le PAS a réduit les emplois rémunérés entre 2 \$ et 2,99 \$ de plus que le salaire minimum de 2,3 points de pourcentage. Il a aussi accru les emplois rémunérés 3 \$ ou plus que le salaire minimum de 3,9 points de pourcentage. Ces deux impacts étaient statistiquement significatifs.

IMPACTS SUR LES GAINS PAR SOUS-GROUPE

Compte tenu du fait que les impacts sur les gains étaient assez appréciables, il s'avère instructif de déterminer si les gains de tous les membres du groupe programme étaient influencés de la même façon par le programme. La présente partie étudie si l'incidence du PAS sur les gains différait parmi les sous-groupes susmentionnés.

Les résultats énumérés au tableau 3.6 indiquent que, pour la plupart des sous-groupes, les impacts du PAS sur les gains ne variaient pas perceptiblement entre les groupes. Les croix montrent que l'écart entre les impacts est statistiquement significatif et bien réel. Toutefois, certaines différences importantes entre les impacts apparaissent dans la deuxième section du tableau 3.6, qui présente les impacts pour les participantes regroupées selon leur situation professionnelle au moment de l'assignation aléatoire. Durant la troisième et la sixième années, l'augmentation des gains se concentrait parmi les requérantes de l'aide sociale qui ne travaillaient pas au moment de la répartition au hasard.

Au cours de la troisième année, le PAS a majoré les gains par plus de 3 000 \$ pour celles qui, au moment de l'assignation aléatoire, n'avaient pas d'emploi, mais en cherchaient un, puis pour celles qui n'avaient pas d'emploi et n'en cherchaient pas. Comparativement, la différence des gains moyens entre les membres du groupe programme et les membres du groupe témoin, qui travaillaient à temps partiel ou à temps plein, n'était pas significative d'un point de vue statistique. Il est possible que le PAS se soit avéré moins efficace pour les membres du groupe programme qui avaient un emploi au moment de la répartition au hasard, parce qu'ils n'avaient pas besoin d'incitatif pour modifier leur comportement d'emploi. Puisqu'ils travaillaient déjà lors de l'assignation aléatoire, ils auraient pu être disposés à conserver un emploi peu rémunérateur afin de réunir les conditions requises pour le supplément.

La tendance des impacts durant la sixième année indique que le PAS ne profitait peut-être pas à celles qui travaillaient à temps plein au moment de l'assignation aléatoire. Le tableau 3.6 laisse entendre que les membres du groupe programme, qui occupaient un emploi à temps plein lors de l'assignation aléatoire, gagnaient près de 6 500 \$ de moins que leurs homologues du groupe témoin.

Étant donné que toutes les participantes à l'étude étaient des requérantes de l'aide sociale, peu de membres de l'échantillon travaillaient à temps plein au moment de l'assignation aléatoire. Habituellement, une personne ne réunit pas les conditions requises pour l'aide sociale si elle occupe un emploi à temps plein; et pour combiner le travail et l'aide sociale, ses revenus doivent être assez faibles. Il semble que la disponibilité d'un supplément de revenu a limité la possibilité que les personnes faisant partie de cette catégorie inhabituelle devaient accroître leurs revenus avec le temps, comparativement à celles à qui le supplément n'était pas offert.

L'important impact négatif parmi les participantes qui travaillaient à temps plein au moment de l'assignation aléatoire s'oppose à un impact positif et considérable sur les gains au cours de la sixième année pour celles qui étaient sans emploi et n'en cherchaient pas au moment de la répartition au hasard.

Tableau 3.6 : Impacts du PAS sur les gains, par sous-groupe

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Troisième année			Sixième année		
		Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Niveau d'instruction							
Diplôme d'études secondaires							
Oui	1 383	9 364,63	2 940,81***	(672,46)	14 504,67	1 078,81	(867,15) n.s.
Non	782	6 916,15	981,69	(766,11)	10 526,11	1 156,53	(1 023,69)
Situation professionnelle							
Travail à temps plein	222	16 050,48	-1 536,73	(1 733,61)	23 981,30	-6 487,68***	(2 245,10)
Travail à temps partiel	394	13 192,58	977,86	(1 246,22)	17 672,66	424,97	(1 618,67)
Sans emploi, en recherche un	605	8 557,22	3 371,59***	(1 030,51)	12 823,82	2 145,92*	(1 291,70)
Sans emploi, n'en cherche pas	1 013	3 994,26	3 154,86***	(587,28)	8 193,23	2 585,57***	(827,69)
Structure et antécédents familiaux							
Nombre d'enfants lors de l'assignation aléatoire							
Un	1 114	8 322,40	2 039,99***	(710,75)	12 918,95	1 223,26	(942,35) n.s.
Deux	714	8 041,67	2 612,67***	(880,72)	12 037,33	1 503,63	(1 115,36)
Trois ou plus	352	6 420,61	2 809,25**	(1 190,16)	10 935,44	1 347,57	(1 517,40)
Statut d'immigrante							
Née au Canada	1 611	8 889,67	2 471,12***	(604,37)	13 303,96	1 546,89	(775,20) n.s.
Née à l'étranger	668	6 390,89	2 163,00**	(854,75)	11 375,48	573,57	(1 159,66)
Obstacles à l'emploi							
A signalé des problèmes physiques ou affectifs limitant ses activités ^a							
Oui	527	6 884,12	1 262,12	(973,92)	10 822,59	-151,31	(1 249,28) n.s.
Non	1 736	8 551,20	2 692,07***	(577,90)	13 270,54	1 722,81**	(753,88)

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et des enquêtes de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois.

Notes : Les sous-groupes sont définis selon leurs caractéristiques lors de l'assignation aléatoire. Les personnes ayant répondu « Ne sait pas » à une question précise qui visait à définir un sous-groupe ont été exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

L'« emploi à temps plein » se définit comme un travail de 30 heures ou plus par semaine, pendant au moins une semaine au cours du mois.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ;

** = 5 % ; *** = 1 %. Un test Q a servi à évaluer les différences parmi les sous-groupes en ce qui a trait aux impacts estimés. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit :

† = 10 % ; †† = 5 % ; ††† = 1 %. L'abréviation « n.s. » signifie que la variation des impacts entre les sous-groupes n'est pas statistiquement significative. L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

^aLe sous-groupe « oui » comprend les membres de l'échantillon qui ont dit avoir un problème physique, affectif ou de santé à long terme limitant le genre ou le nombre d'activités qu'ils peuvent faire dans l'un des endroits suivants : à la maison, à l'école, au travail, ou d'autres activités, comme les voyages, les sports ou les loisirs.

IMPACTS SUR LA STABILITÉ ET LA DURÉE DE L'EMPLOI, ET SUR LA HAUSSE DES SALAIRES

Les concepteurs du PAS espéraient que, lorsque les requérantes de l'aide sociale commenceraient à travailler en raison du PAS, ce serait pour longtemps. Plus l'emploi est conservé longtemps, plus les travailleuses ont la possibilité de connaître une augmentation de salaire. Tant la durée de l'emploi que la croissance du salaire peuvent largement contribuer à l'autosuffisance à plus long terme.

Stabilité et durée d'emploi

La stabilité d'emploi, c'est-à-dire un travail continu ininterrompu par des pauses impayées, peut être perçue comme un résultat souhaitable pour les chefs de famille monoparentale, pour plusieurs raisons. L'instabilité peut perturber les enfants et les familles, peut entraîner des difficultés financières et peut représenter moins de travail, dans l'ensemble. Qui plus est, l'expérience et les compétences peuvent devenir désuètes pendant les périodes sans emploi.

L'emploi à temps plein favorisé par le PAS était surtout stable, comme le démontre le tableau 3.7. Le PAS a augmenté le pourcentage de personnes qui avaient travaillé pendant une seule période continue de 6,3 points, tandis qu'il n'a eu aucune incidence sur l'emploi à temps plein de plus d'une période. Dans ce tableau, une période d'emploi est définie comme une série continue de mois consécutifs d'emploi à temps plein, ininterrompue par deux mois consécutifs ou plus sans emploi.

La stabilité d'emploi ne représente qu'un volet de l'analyse. Une personne peut occuper un emploi stable, mais cet emploi peut être de courte durée. C'est pourquoi deux mesures de la durée de l'emploi — la durée moyenne de la période d'emploi la plus longue et la répartition des durées des plus longues périodes — sont aussi présentées au tableau 3.7.

La durée moyenne de la plus longue période d'emploi à temps plein de chaque membre du groupe témoin, pendant la période de suivi, était d'environ 27 mois. Pour les membres du groupe programme, la durée moyenne était supérieure de près de trois mois⁵. Bien que cette donnée suppose que le PAS n'a pas eu une grande incidence sur la durée de l'emploi à temps plein, il semble que presque tous les membres du groupe programme, qui n'auraient pas travaillé à temps plein en l'absence du PAS, ont travaillé continuellement pendant plus de trois ans. Le pourcentage le plus élevé de membres du groupe programme connaissaient des périodes d'emploi d'une durée d'au moins quatre ans, soit plus de la moitié de la durée de la période de suivi. Comparativement, le PAS n'a pas favorisé de façon significative l'emploi à temps plein dont la plus longue durée était de moins de trois ans.

⁵L'impact sur la durée moyenne de la période d'emploi la plus longue ne révèle peut-être pas une augmentation réelle de la durée de la période; elle reflète peut-être l'effet de la censure et l'accélération de l'emploi à temps plein chez les membres du groupe programme. Les données sont « censurées » à la fin de la période de suivi parce que le comportement des participantes ne peut être observé après la dernière entrevue. Les périodes d'emploi des membres du groupe programme peuvent sembler plus longues parce qu'ils ont trouvé leur emploi plus tôt durant la période de suivi. Si les observations s'étaient poursuivies indéfiniment, il est possible que les périodes d'emploi à temps plein des membres du groupe témoin auraient persisté aussi longtemps que celles des membres du groupe programme.

Tableau 3.7 : Impacts du PAS sur la stabilité et la durée de l'emploi pendant les 71 mois suivant l'assignation aléatoire

Résultats sur l'emploi	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Stabilité de l'emploi à temps plein (%)				
Sans emploi à temps plein du 1 ^{er} au 71 ^e mois	21,2	29,5	-8,2***	(1,8)
Une période d'emploi à temps plein du 1 ^{er} au 71 ^e mois	40,6	34,3	6,3***	(2,0)
Deux périodes ou plus d'emploi à temps plein du 1 ^{er} au 71 ^e mois	38,2	36,3	1,9	(2,0)
Durée de la période d'emploi à temps plein la plus longue du 1^{er} au 71^e mois				
Nombre moyen de mois d'emploi de la plus longue période d'emploi à temps plein	30,1	27,2	2,9***	(1,0)
Sans emploi à temps plein du 1 ^{er} au 71 ^e mois (%)	21,2	29,5	-8,2***	(1,8)
Moins d'un an (%)	17,3	18,6	-1,3	(1,6)
Entre un et deux ans (%)	17,9	17,7	0,2	(1,6)
Entre deux et trois ans (%)	14,7	14,1	0,6	(1,4)
Entre trois et quatre ans (%)	10,6	7,6	3,0**	(1,2)
Quatre ans ou plus (%)	18,3	12,6	5,7***	(1,5)
Taille de l'échantillon (total = 2 371)	1 186	1 185		

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et des enquêtes de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin. L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Une période d'emploi à temps plein est une série de mois consécutifs d'emploi à temps plein, ininterrompue par deux mois consécutifs ou plus sans emploi à temps plein.

Croissance salariale

Le maintien d'un emploi à temps plein pendant de longues périodes est considéré comme important, parce qu'il existe peut-être un lien entre la durée de l'emploi et la croissance salariale. Lorsque les travailleurs conservent leur emploi, ils peuvent perfectionner leurs compétences et accroître leur productivité, et courent plus de chances d'obtenir une promotion. Les effets du PAS sur la croissance salariale sont présentés au tableau 3.8, qui tient compte de l'augmentation salariale des participantes qui travaillaient à temps plein à la fin de la deuxième et de la sixième années.

La première ligne du tableau 3.8 indique que bien peu de membres des groupes programme et témoin occupaient un emploi à temps plein à la fin de la deuxième année, ainsi qu'à la fin de la sixième année. Alors que seulement un cinquième des membres du groupe témoin travaillaient à temps plein à ces deux moments, le PAS a accru ce pourcentage parmi les membres du groupe programme de 6,3 points. Les autres lignes révèlent la croissance salariale de celles qui travaillaient à ces deux moments.

La plupart de celles qui travaillaient à temps plein à la fin de la deuxième et de la sixième années connaissaient un taux élevé de croissance salariale de plus de 20 %. Pendant la même période, le salaire minimum a augmenté de moins de 9 %, ce qui signifie qu'en grande partie, la croissance salariale a résulté d'une promotion et de l'avancement⁶. La majeure partie des

⁶Le salaire minimum était de 7 \$ l'heure la deuxième année après l'assignation aléatoire. En avril 1998, il a augmenté à 7,15 \$. En novembre 2000, il a encore une fois grimpé à 7,60 \$. La fin de la sixième année est survenue entre février 2000 et février 2001. Par conséquent, une personne employée à la fin de la deuxième année et à la fin de la sixième année, au salaire minimum, aurait connu une augmentation de 2,1 ou de 8,6 %, suivant le moment où elle a été assignée au hasard.

6,3 points de pourcentage d'emploi additionnel généré par le PAS a aussi occasionné une croissance salariale d'au moins 20 %.

Tableau 3.8 : Impacts du PAS sur la répartition de la croissance salariale entre la fin de la deuxième année et la fin de la sixième année, pour les membres de l'échantillon qui travaillaient à ces deux moments

Résultats	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Croissance salariale pour toutes les travailleuses (% dans chaque catégorie)				
Ne travaillait pas à temps plein à ces deux moments	75,4	81,7	-6,3***	(1,7)
Travaillait à temps plein, mais n'a pas déclaré son salaire ^a	3,0	2,9	0,1	(0,7)
Baisse de salaire	3,7	2,7	1,0	(0,7)
Augmentation de salaire de moins de 5 %	1,4	1,1	0,3	(0,5)
Augmentation de salaire de 5 à 10 %	1,7	1,7	0,0	(0,5)
Augmentation de salaire de 10 à 20 %	3,0	1,8	1,2*	(0,6)
Augmentation de salaire de plus de 20 %	11,9	8,2	3,7***	(1,2)
Taille de l'échantillon (total = 2 371)	1 186	1 185		

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 30 et 72 mois.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

^aLes membres de l'échantillon dans cette catégorie occupaient un emploi pendant le mois, mais n'ont pas signalé suffisamment d'information sur leurs heures de travail ou leurs gains pour que le résultat indiqué puisse être calculé.

Étant donné que la croissance salariale peut être examinée de façon exhaustive uniquement chez les participantes qui ont travaillé assez longtemps, ces résultats sont produits par seulement environ un quart des participantes – les membres de l'échantillon qui occupaient un emploi à temps plein à la fin de la deuxième et de la sixième années. Par conséquent, il peut être déraisonnable de s'attendre à ce que la population plus générale de requérantes de l'aide sociale connaissent aussi une croissance salariale de 20 %.

IMPACTS CUMULATIFS

Pendant toute la période de suivi, le PAS a eu une incidence considérable sur le recours à l'aide sociale, l'emploi et les gains. Toutefois, l'importance et l'orientation de ces impacts variaient avec le temps. Au cours de la première année de l'étude, lorsque les membres du groupe programme pouvaient avoir droit au supplément s'ils continuaient à se prévaloir de l'aide sociale, le PAS a intensifié l'obtention de l'aide sociale, mais n'a eu aucun effet sur l'emploi à temps plein. Après la première année, les impacts se sont accentués – le recours à l'aide sociale a diminué et l'emploi à temps plein a grimpé. Plus tard, les impacts ont régressé. L'examen des impacts cumulatifs représente une façon d'évaluer l'effet net ou total du programme pendant toute la période de suivi.

Le tableau 3.9 propose les mesures cumulatives du recours à l'aide sociale, de l'emploi à temps plein et des gains. La première section indique que, dans les 71 mois suivant l'assignation aléatoire, le PAS a accru de quatre le nombre moyen de mois d'emploi à temps plein des membres du groupe programme. L'impact sur le nombre total de mois d'obtention de l'aide sociale a été une réduction de trois mois.

Tableau 3.9 : Impacts cumulatifs du PAS sur l'emploi à temps plein, l'obtention de l'aide sociale, les gains et les prestations d'aide sociale

Résultats	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Du 1^{er} au 71^e mois				
Nombre total de mois employée à temps plein	37	33	4***	(1)
Ne travaillait pas à temps plein (%)	21,3	29,5	-8,2***	(1,8)
Nombre total de mois de réception de l'aide sociale	26	30	-3***	(1)
Gains totaux (\$)	58 029	50 170	7 859***	(2 387)
Prestations totales d'aide sociale (\$)	23 651	27 012	-3 362***	(904)
Du 1^{er} au 84^e mois				
Nombre total de mois d'obtention de l'aide sociale	29	32	-3***	(1)
Prestations totales d'aide sociale (\$)	25 625	29 224	-3 599***	(1 022)
A touché des prestations d'aide sociale tous les mois (%)	3,1	4,6	-1,4*	(0,8)
A touché des prestations d'aide sociale pendant 24 mois ou plus (%)	45,9	52,6	-6,7***	(2,1)
A touché des prestations d'aide sociale pendant 60 mois ou plus (%)	15,6	20,2	-4,6***	(1,6)
Taille de l'échantillon (total = 2 371)	1 186	1 185		

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois, les dossiers administratifs de l'aide sociale et le Système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %. L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

Bien que l'impact sur l'emploi à temps plein et l'obtention de l'aide sociale cumulatifs, considéré pour une si longue période, semble assez modeste, il ne faut pas oublier que la grande partie de cet impact s'est produit seulement de la deuxième à la quatrième années. De plus, le PAS a bel et bien modifié le comportement d'un grand nombre de participantes. Environ 80 % des membres du groupe programme travaillaient durant au moins l'un des 71 mois après l'assignation aléatoire. Parmi les membres du groupe témoin, ce chiffre était inférieur de 8 points de pourcentage.

Parce que les effets sur l'obtention de l'aide sociale et sur l'emploi à temps plein étaient importants et ont persisté pendant plusieurs années, les impacts cumulatifs sur les gains et sur les prestations d'aide sociale étaient considérables. Pendant les six années de la période de suivi, les membres du groupe programme gagnaient 7 859 \$ de plus que les membres du groupe témoin. Le PAS a aussi réduit les prestations moyennes d'aide sociale de 3 362 \$.

Étant donné que le PAS a été évalué selon la méthode de l'assignation aléatoire, les estimations des effets du programme offraient des preuves fiables et impartiales de l'impact moyen. Ce dernier est calculé simplement en soustrayant les résultats moyens des membres du groupe témoin des résultats moyens des membres du groupe programme. Toutefois, la plupart de ces derniers n'ont jamais touché le supplément, soit parce qu'ils refusaient de continuer à avoir recours à l'aide sociale pendant un an après l'assignation aléatoire, soit parce qu'ils ne travaillaient pas à temps plein dans un délai d'un an pour avoir droit au supplément. Ainsi, les impacts expérimentaux ont tendance à sous-estimer l'effet du programme parmi les participantes qui ont bel et bien reçu le supplément. Une approximation de l'effet du supplément *par prestataire du supplément* obtenue en divisant l'impact expérimental par le pourcentage de membres du groupe programme qui ont touché le supplément. Puisque 27,4 % des membres du groupe programme ont accepté le supplément,

les effets par prestataire du supplément seraient environ quatre fois plus élevés que les impacts signalés au tableau 3.9⁷.

Les données utilisées pour estimer les impacts du PAS sur le recours à l'aide sociale sont tirées de dossiers administratifs. Par conséquent, la période de suivi se poursuit 84 mois, ou sept ans, après l'assignation aléatoire. Les impacts cumulatifs pendant cette période de suivi prolongée sont signalés à la deuxième section du tableau 3.9. Les impacts sur le nombre de mois totaux de réception de l'aide sociale et les prestations d'aide sociale cumulatives sur 84 mois sont assez semblables aux impacts sur 71 mois, ce qui veut dire que les impacts se concentraient dans les premières années de l'étude. Cette constatation correspond aux résultats présentés au début du chapitre.

Des mesures de l'intensité du recours à l'aide sociale sont montrées aux trois dernières lignes du tableau 3.9. De très faibles pourcentages de membres de chaque groupe ont continué à se prévaloir de l'aide sociale pendant toute la période de suivi de sept ans. Le PAS a réduit davantage le nombre de membres touchant des prestations d'aide sociale durant les 84 mois suivant l'assignation aléatoire. Le PAS a eu une incidence plus considérable sur les pourcentages de membres qui ont obtenu l'aide sociale pendant plus de 24 mois ou plus de 60 mois. Tandis que 52,6 % des membres du groupe témoin ont touché des prestations d'aide sociale pendant au moins 24 des 84 mois, seulement 45,9 % des membres du groupe programme montraient un recours aussi intensif à l'aide sociale.

CONCLUSION

Les résultats dévoilés dans le présent chapitre expliquent comment un supplément de revenu qui « rend le travail payant » peut diminuer la réception de l'aide sociale et accroître l'emploi à temps plein et, ainsi, entraîner une hausse des gains. Bien qu'en raison de l'exigence du programme selon laquelle les participantes devaient avoir recours à l'aide sociale pendant un an afin d'être admissibles au supplément, la réception de l'aide sociale se soit légèrement intensifiée, dans l'ensemble, le PAS a facilité la transition des membres du groupe programme sur le marché du travail. La période d'admissibilité n'avait aucune incidence nette sur l'emploi à temps plein parmi les membres du groupe programme qui, une fois admissibles, ont réagi fortement à l'incitatif en acceptant un emploi à temps plein.

Les effets du PAS ne se limitaient pas à la période pendant laquelle le supplément était offert aux membres du groupe programme, qui avaient réuni les conditions d'admissibilité requises. Les impacts sur la réception de l'aide sociale et sur l'emploi à temps plein ont duré cinq ans. Au cours de la dernière de ces années, aucun membre du groupe programme n'a obtenu le supplément. La persistance de ces effets pendant aussi longtemps peut être attribuable, en partie, au fait que les personnes qui travaillaient à temps plein en raison du PAS occupaient surtout des emplois qui duraient plus de quatre ans et connaissaient une croissance salariale de plus de 20 %. Le PAS a aussi eu des impacts appréciables sur les gains, des impacts qui sont restés importants six ans après l'assignation aléatoire.

⁷Cette démarche suppose que le supplément a eu des conséquences uniquement sur celles qui l'ont reçu. Il se peut que le comportement de certains membres du groupe programme ait été influencé par l'offre, même s'ils n'ont pas accepté le supplément.

Chapitre 4 : Impact du PAS sur le bien-être économique

Les chapitres précédents se penchent sur les impacts sur l'emploi, les gains, l'obtention de l'aide sociale et du supplément. Bien que l'accroissement de l'emploi et la réduction du recours à l'aide sociale aient été les principaux buts du Projet d'autosuffisance (PAS), l'atténuation de la pauvreté et l'amélioration des circonstances économiques globales des participantes étaient tout aussi importantes. Le présent chapitre examine l'incidence du PAS sur la gamme complète des sources de revenu des participantes, sur leur revenu familial total et sur l'ampleur de la pauvreté. Les effets connexes sur les dépenses de première nécessité, les actifs et les difficultés d'ordre matériel sont analysés, tout comme la qualité et la mobilité du logement. Les différences entre les impacts pour les sous-groupes, relativement au revenu et à la pauvreté, sont aussi envisagées.

SOMMAIRE DES CONSTATATIONS

- **Le PAS a considérablement rehaussé le revenu et atténué la pauvreté chez les requérantes membres du groupe programme et leur famille, pendant la majeure partie de la période de suivi.** En favorisant l'emploi à temps plein et des gains plus élevés grâce au versement d'un généreux supplément de revenu, le PAS a donné lieu à des revenus moyens sensiblement supérieurs pour les membres du groupe programme. Par conséquent, le PAS a réduit de façon importante l'incidence de la pauvreté pour les familles des membres du groupe programme, pendant la période de suivi.
- **La hausse du revenu a occasionné une augmentation des dépenses de première nécessité totales allouées à la nourriture, aux vêtements et au logement durant la majeure partie de la période de suivi.** Considérées globalement, les dépenses totales effectuées pour le loyer, l'épicerie, les repas au restaurant, les vêtements et la garde des enfants étaient plus appréciables pour les membres du groupe programme que pour les membres du groupe témoin, au moment des trois enquêtes de suivi. Lors des entrevues après 30 et 48 mois, l'impact était d'environ 65 \$ sur ces dépenses mensuelles. Même au moment de l'entrevue après 72 mois, longtemps après la fin des versements du supplément, l'impact persistant était de 52 \$ par mois.
- **Lorsque les revenus étaient les plus élevés et que les impacts sur les dépenses étaient les plus larges, les difficultés d'ordre matériel étaient allégées pour certains membres du groupe programme.** Au moment de l'entrevue après 30 mois, le PAS a diminué de trois points le pourcentage de membres du groupe programme qui avaient déclaré avoir eu recours à une banque d'alimentation, comparativement aux membres du groupe témoin. Le PAS semble avoir peu influé sur la mobilité du logement, la qualité du voisinage ou les conditions de logement, y compris sur l'étendue de l'accession à la propriété, de la location, du recours à des refuges de groupe ou d'autres conditions de logement.

- **Le PAS a produit l'accroissement du revenu et l'atténuation de la pauvreté pour les requérantes du groupe programme qui présentaient une vaste gamme de caractéristiques.** Bien que les revenus des membres de certains sous-groupes semblent avoir augmenté considérablement pendant la période de suivi, peu de ces différences étaient statistiquement significatives. Par exemple, les membres du groupe programme *ayant terminé leurs études secondaires ou l'équivalent* au moment de l'assignation aléatoire touchaient des revenus supérieurs pendant la période de suivi aux revenus de celles qui n'étaient pas diplômées. De plus, les impacts sur les revenus et la pauvreté semblent concentrés chez celles qui étaient *nées au Canada*.

REVENU ET PAUVRETÉ

Le généreux supplément de revenu du PAS était conçu pour favoriser le travail et pour gonfler les revenus des familles à faible revenu et ainsi, créer des effets positifs importants, tels que la réduction de la pauvreté pour les parents et leurs enfants. Le tableau 4.1 propose les données relatives au revenu et à la pauvreté pour les six mois précédant chacune des entrevues de suivi clés, soit 30, 48 et 72 mois après l'assignation aléatoire. La première colonne sous chaque période fait état des résultats pour le groupe témoin, tandis que la seconde montre l'impact du PAS, c.-à-d. la différence entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin.

Gains, obtention du supplément et aide sociale

La section supérieure du tableau 4.1 donne les sources de revenu personnel. Comme le dernier chapitre l'a démontré, le PAS a accru les gains et diminué l'obtention de l'aide sociale pendant une grande partie de la période de suivi. Les impacts les plus appréciables sur les gains, l'obtention du supplément et l'aide sociale ont été observés au cours du semestre précédant l'entrevue après 30 mois et, dans une moindre mesure, l'entrevue après 48 mois, au moment où plusieurs personnes ayant accepté le supplément le touchaient toujours. Toutefois, le PAS a aussi eu un impact prolongé, quoique plus faible, sur les gains au cours du semestre précédant l'entrevue après 72 mois, même si l'admissibilité au supplément avait pris fin. Cet impact était significatif du point de vue statistique, mais seulement au niveau de 10 %. Le PAS a aussi réduit les prestations d'aide sociale de 27 \$ par mois durant le semestre précédant l'entrevue après 72 mois.

Autres paiements de transfert et sources de revenu

Les deux dernières lignes de la première section mentionnent les impacts sur d'autres paiements de transfert et sources de revenu. Même si d'autres paiements de transfert, tels que l'assurance-emploi (a.-e.), n'étaient pas la préoccupation centrale du PAS, ils ont pu être influencés indirectement étant donné que le programme a touché la situation professionnelle et les gains. Par exemple, au fur et à mesure que le PAS intensifiait l'emploi à temps plein et les gains, un plus grand nombre de membres du groupe programme pouvaient probablement avoir droit aux prestations d'a.-e., ce qui entraînerait peut-être une hausse des allocations et des taux de prestations. Si, par la suite, ils perdaient leur emploi et commençaient à toucher des prestations d'a.-e., le PAS aurait pu augmenter le montant de ces prestations. La quatrième ligne du tableau 4.1 indique que cette situation ne s'est pas produite, puisqu'il

n'existe aucune différence significative entre le montant des autres paiements de transfert reçus par les membres des groupes programme et témoin.

Tableau 4.1 : Impacts du PAS sur le revenu et les paiements de transfert mensuels nets, au cours du semestre précédant les entrevues de suivi après 30, 48 et 72 mois

Résultats	Entrevue après 30 mois		Entrevue après 48 mois		Entrevue après 72 mois	
	Groupe témoin	Différence ^a (impact)	Groupe témoin	Différence ^a (impact)	Groupe témoin	Différence ^a (impact)
Sources de revenu personnel (\$/mois)						
Gains d'emploi	645	205***	889	129**	1 116	106*
Versements du supplément du PAS	0	167***	0	136***	0	0
Prestations d'aide sociale	434	-111***	270	-67***	180	-27**
Autres paiements de transfert ^b	266	-7	328	-16	328	-2
Autre revenu non gagné ^c	151	-13	166	-18	184	4
Impôt projeté et paiements de transfert nets (\$/mois)						
Impôt sur le revenu projeté ^d	126	72***	191	49***	247	36**
Paiements de transfert nets ^e	597	-28	427	3	277	-65**
Revenu personnel et familial mensuel total						
Revenu personnel (\$)	1 515	229***	1 677	162***	1 832	89
Revenu personnel, après impôt (\$)	1 389	157***	1 486	112***	1 585	52
Revenu familial (\$) ^f	1 753	271***	2 068	243***	2 349	191**
Revenu inférieur au SFR (%) ^g	78,0	-14,4***	66,7	-6,3**	63,1	-1,8
Moins de 50 % du SFR	20,6	-0,6	21,4	-0,4	25,3	0,9
De 50 à moins de 75 % du SFR	40,1	-11,7***	29,8	-5,0**	25,7	-5,5**
De 75 à moins de 100 % du SFR	17,3	-2,0	15,5	-0,9	12,1	2,8
Revenu supérieur au SFR (%) ^g	22,0	14,4***	33,3	6,3**	36,9	1,8
De 100 à moins de 150 % du SFR	15,7	8,7***	19,6	4,1*	19,5	-0,8
De 150 à moins de 175 % du SFR	2,9	3,4***	5,7	-0,4	6,5	-0,8
De 175 à moins de 200 % du SFR	1,2	0,8	2,8	1,1	3,2	1,0
200 % du SFR ou plus	2,2	1,5*	5,2	1,4	7,7	2,3
Taille de l'échantillon	1 185	2 371	1 185	2 371	1 185	2 371

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes après 30, 48 et 72 mois, les dossiers administratifs de l'aide sociale et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : La taille de l'échantillon varie pour chaque mesure parce qu'il manque des données. Par conséquent, il peut survenir de légers écarts dans les sommes et les différences.

Toutes les analyses ont été faites uniquement pour les personnes qui ont répondu à l'enquête après 72 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

L'arrondissement peut causer de légers écarts dans les sommes et les différences.

^aLa taille de l'échantillon pour cette colonne représente la somme de la taille du groupe programme et de la taille du groupe témoin.

^bComprend la prestation fiscale pour enfants, le crédit de taxe sur les produits et services, les prestations d'assurance-emploi, les crédits d'impôt provinciaux et, seulement pour les échantillons des enquêtes après 48 et 72 mois, la prime familiale de la C.-B.

^cComprend la pension alimentaire, la pension alimentaire pour enfants, le revenu de locataires et de pensionnaires, et tout autre revenu déclaré.

^dComprend les cotisations d'assurance-emploi projetées et les cotisations du Régime de pensions du Canada (RPC) retenues à la source, ainsi que l'impôt sur le revenu projeté. Les retenues à la source et l'impôt sur le revenu sont estimés à partir des tables de l'impôt fédéral et provincial, des données sur le revenu gagné et non gagné et sur le supplément du PAS; l'impôt réellement payé par les membres de l'échantillon peut varier de ces prévisions.

^eComprend les dépenses publiques allouées au PAS, les prestations d'aide sociale, et d'autres paiements de transfert, déduction faite des recettes de l'impôt sur le revenu.

^fLe revenu familial est la somme du revenu des membres de l'échantillon et des gains d'emploi de tous les autres membres de leur famille.

^gCalculé en comparant le revenu familial annualisé au seuil de faible revenu (SFR), défini par Statistique Canada pour la localité des membres de l'échantillon et la taille de leur famille.

D'autres sources de revenu n'ont pas été ciblées par le PAS, mais auraient pu être influencées indirectement. Par exemple, les revenus supplémentaires découlant de gains plus élevés et de versements du supplément ont pu permettre aux membres du groupe programme de cesser de louer des chambres à des pensionnaires ou de mettre fin à toute démarche visant à obtenir une pension alimentaire pour elles ou pour leurs enfants. La dernière ligne de la première section du tableau 4.1 illustre qu'aucune modification significative n'est survenue pour ces autres sources de revenu.

Impôt projeté et paiements de transfert nets

La deuxième section du tableau 4.1 présente les impacts du PAS sur l'impôt et les paiements de transfert nets. L'impôt projeté inclut l'impôt sur le revenu fédéral et provincial ainsi que les cotisations d'a.-e. et du Régime de pensions du Canada (RPC). Les paiements de transfert englobent le supplément du PAS, les prestations d'aide sociale et d'autres paiements de transfert fédéraux et provinciaux (p. ex. prestations d'a.-e., crédit pour TPS, Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et ses suppléments connexes, ainsi que d'autres crédits d'impôt provinciaux). Par conséquent, les paiements de transfert nets désignent la différence entre le montant total consacré par les deux ordres de gouvernement aux paiements de transfert, y compris au supplément du PAS, et les recettes récoltées grâce à une hausse des revenus et des charges sociales.

La deuxième section du tableau révèle aussi que le supplément du PAS s'est autofinancé grâce à la réduction des prestations d'aide sociale et à l'augmentation des recettes fiscales. Au cours du semestre précédant l'entrevue après 30 mois et l'entrevue après 48 mois, au moment où l'admissibilité et les versements du supplément se poursuivaient toujours, le PAS a causé une baisse statistiquement significative de l'obtention de l'aide sociale et une hausse de l'impôt. Elles se sont avérées suffisantes pour compenser le coût des versements du supplément, comme en témoignent les paiements de transfert nets qui ne variaient pas de façon significative de zéro¹. Au moment de l'entrevue après 72 mois, la période d'admissibilité au supplément était terminée pour toutes les participantes et ne représentait plus un coût pour le gouvernement. Qui plus est, la hausse des gains durable des membres du groupe programme à ce moment-là a entraîné des impacts positifs sur l'impôt sur le revenu qui étaient encore statistiquement significatifs, bien que plus faibles que plus tôt dans la période de suivi. Le PAS a aussi entraîné une réduction prolongée de l'obtention de l'aide sociale qui, de pair avec les impacts sur l'impôt sur le revenu, s'est traduite par une diminution des paiements de transfert nets qui était statistiquement significative lors de l'entrevue après 72 mois.

Revenu personnel et familial

Les trois premières lignes de la dernière section du tableau 4.1 proposent les impacts du PAS sur le revenu personnel total, sur le revenu après impôt et sur le revenu familial total. Encore une fois, les impacts les plus importants ont été relevés durant le semestre précédant l'entrevue après 30 mois, au moment où le taux d'obtention du supplément était le plus élevé. Le revenu personnel des membres du groupe programme s'établissait à 229 \$ par mois de plus

¹Le chapitre 5 présente une analyse plus approfondie du coût net ou de l'avantage du PAS pour les participantes, le gouvernement et la société dans son ensemble. Cette analyse examine la gamme complète des coûts et des avantages, abstraction faite des paiements de transfert et des impôts, pour toute la période de suivi de six ans, plutôt que pour les semestres précédant chaque entrevue.

que celui des membres du groupe témoin, tandis que l'impact, après impôt, représentait une augmentation statistiquement significative de 157 \$. L'incidence sur le revenu familial était aussi la plus marquée pendant le semestre précédant l'entrevue après 30 mois : les membres du groupe programme touchaient alors 271 \$ de plus que les membres du groupe témoin². Les impacts étaient semblables au cours du semestre précédant l'entrevue après 48 mois, quoiqu'un peu plus modestes, puisqu'un nombre croissant de membres du groupe témoin avaient trouvé un emploi et que certains prestataires du supplément avaient perdu le leur. En ce qui a trait au semestre précédant l'entrevue après 72 mois, même si les membres du groupe programme déclaraient toujours des revenus personnel et familial supérieurs à ceux des membres du groupe témoin, seul l'impact sur le revenu familial était statistiquement significatif.

Pauvreté

Il est possible que des hausses appréciables du revenu réduisent la pauvreté pour certaines. La dernière section du tableau 4.1 montre le pourcentage de membres de l'échantillon dont le revenu était inférieur au seuil de faible revenu (SFR)³ fixé par Statistique Canada, durant le semestre précédant chaque entrevue⁴. Le tableau 4.1 indique que le PAS a entraîné des réductions considérables de la pauvreté, pendant la majeure partie de la période de suivi. Au cours du semestre précédant l'entrevue après 30 mois, lorsque l'obtention du supplément était la plus élevée, le PAS a diminué le pourcentage de familles dont le revenu était inférieur au SFR de 14,4 points. L'impact était le plus marqué pour les familles dont le revenu se situait entre 50 et 75 % du SFR : en effet, une baisse significative de 11,7 points de pourcentage a été constatée. Lors de l'entrevue après 48 mois, le PAS avait diminué le pourcentage de familles dont le revenu était inférieur au SFR de 6,3 points. Encore une fois, la grande partie de la réduction de la pauvreté est survenue pour les familles dont le revenu se situait entre 50 et 75 % du SFR, soit très en dessous du seuil.

Durant le semestre précédant l'entrevue après 72 mois, soit jusqu'à six ans après l'assignation aléatoire, le PAS a atténué le pourcentage des participantes dont le revenu atteignait entre 50 et 75 % du SFR par plus de 5 points. Aucune baisse statistiquement significative du pourcentage de participantes dont le revenu était inférieur à 100 % du SFR n'a été observée. Plutôt, la « gravité » de la pauvreté a diminué, alors que le pourcentage de participantes dont le revenu se situait dans la plus faible catégorie, soit entre 50 et 75 % du

²Les impacts expérimentaux représentent, par nécessité, la différence entre les résultats *moyens* du groupe programme et ceux du groupe témoin. Bien qu'il s'agisse des estimations les plus fiables du véritable impact du programme, elles sous-estiment l'effet réel du PAS sur les familles qui ont accepté le supplément. Tel qu'on l'explique au chapitre 3, une approximation de l'effet du PAS *par prestataire du supplément* peut être calculée en divisant l'impact par la fraction de membres du groupe programme qui ont accepté le supplément. Puisque seulement un peu plus d'un membre du groupe programme sur quatre (27,5 %) a touché au moins un versement du supplément à un moment donné dans la période de suivi, par conséquent, la hausse du revenu, par prestataire du supplément, au moment de l'entrevue après 30 mois, était assez importante, soit 985 \$ par mois (c.-à-d. l'impact observé de 271 divisé par 0,275).

³Ces chiffres sont obtenus en comparant le revenu familial annualisé au SFR pour chaque famille, tel que le définit Statistique Canada. Le SFR est une mesure *relative* du désavantage ou de l'inégalité, et ne devrait pas être perçu comme une mesure stricte de la pauvreté.

⁴Ces chiffres sont basés sur des mesures du revenu familial et doivent être interprétés avec circonspection pour deux raisons. Premièrement, un pourcentage relativement élevé de membres de l'échantillon ne pouvaient répondre lorsqu'on leur a posé des questions au sujet des gains des autres membres de la famille. Par conséquent, il manque des données sur le revenu familial pour plus de 25 % des répondantes. Deuxièmement, le revenu familial combine le revenu personnel de la répondante uniquement avec les gains des autres membres de la famille. Cette mesure exclut peut-être d'autres sources de revenu des membres de la famille. Ainsi, les mesures absolues de la pauvreté à l'aide du SFR peuvent être surestimées. C'est pourquoi d'autres catégories de revenu inférieur et supérieur au SFR sont présentées.

SFR, a fléchi, tandis que le pourcentage de participantes dont le revenu s'établissait entre 75 et 100 % du SFR a grimpé.

Le tableau 4.1 contient aussi la répartition des impacts pour les catégories de revenu supérieur au SFR. Il est intéressant de constater que l'augmentation du pourcentage de familles dont le revenu était supérieur au SFR ne se limite pas aux catégories les plus rapprochées du seuil (de 100 à 150 % du SFR). Par exemple, durant le semestre précédant l'entrevue après 30 mois, un peu plus de la moitié de l'impact de 14,4 points de pourcentage sur le revenu supérieur au SFR se situait entre 100 et 150 % du SFR. Les autres 5,7 points de pourcentage de l'impact découlent de familles dont le revenu s'établissait entre 150 et 175 % du SFR (3,4 points) et au-dessus (2,3 points). Des impacts semblables sont relevés lors de l'entrevue après 48 mois. Le PAS a, par conséquent, accru le revenu considérablement au-dessus du SFR.

Il convient de souligner qu'après 72 mois, même s'il n'existait aucun impact statistiquement significatif sur le pourcentage de participantes dont le revenu était supérieur au SFR, les participantes se déplaçaient vers les catégories supérieures. Primo, tel qu'on le mentionne précédemment, le pourcentage de participantes dont le revenu atteignait entre 50 et 75 % du SFR a diminué, tandis que le pourcentage de participantes ayant un revenu entre 75 et 100 % du SFR a augmenté. Secundo, lorsque toutes les catégories susmentionnées du SFR sont considérées ensemble, on constate une augmentation de 3,3 points du pourcentage des familles dont le revenu s'établissait à 175 % du SFR et plus. Non seulement le PAS a atténué la pauvreté en permettant aux familles de disposer d'un revenu équivalent ou supérieur au seuil de faible revenu, mais il a atténué la pauvreté pour plusieurs familles dont le revenu était très inférieur au SFR. Le PAS a continué à permettre aux familles de grimper les « échelons de revenu » pendant la majeure partie de la période de suivi.

DÉPENSES, ACTIFS ET DIFFICULTÉS MATÉRIELLES

Une hausse importante du revenu mensuel aurait pu aider certaines familles à accroître leurs dépenses de première nécessité, allouées à la nourriture, aux vêtements et au logement. Ainsi, elles auraient fait face à moins de difficultés de subsistance, telles que le recours à une banque d'alimentation et un logement médiocre. Certaines familles auraient peut-être aussi été en mesure d'augmenter leurs économies ou de réduire leurs dettes, diminuant ainsi la possibilité de difficultés futures. Le tableau 4.2 présente les impacts sur les dépenses, les difficultés de subsistance et les actifs au moment des entrevues après 30, 48 et 72 mois.

Dépenses

Un revenu supérieur semble avoir permis aux membres du groupe programme d'augmenter leurs dépenses totales pendant une bonne partie de la période de suivi. Considérées globalement, les dépenses totales consacrées au loyer, à l'épicerie, aux repas au restaurant, aux vêtements et à la garde des enfants étaient plus élevées pour les membres du groupe programme que pour les membres du groupe témoin, lors des entrevues après 30, 48 et 72 mois. Cependant, la tendance des impacts sur les dépenses différait au moment de chaque entrevue. Après 30 mois, le PAS a haussé les dépenses des membres du groupe programme de 65 \$ par mois. Plus des trois quarts de ces dépenses accrues étaient allouées à

la nourriture (l'épicerie et les repas au restaurant), à la garde des enfants et aux vêtements des répondantes et de leurs enfants. Aucune augmentation statistiquement significative n'a été notée dans les dépenses consacrées au loyer à ce moment-là.

Tableau 4.2 : Impacts du PAS sur les dépenses, les difficultés de subsistance et les actifs

Résultats	Entrevue après 30 mois		Entrevue après 48 mois		Entrevue après 72 mois	
	Groupe témoin	Différence ^a (impact)	Groupe témoin	Différence ^a (impact)	Groupe témoin	Différence ^a (impact)
Dépenses (\$/mois)^b						
Épicerie	424	17*	443	15	497	13
Repas au restaurant	55	7**	64	3	90	10**
Vêtements pour enfants	46	4*	35	1	26	1
Vêtements personnels	16	4***	19	2**	21	1
Garde d'enfants	40	16***	51	9	36	-1
Loyer	593	15	628	25*	670	17
Dépenses totales sur les nécessités ci-dessus	1 171	65***	1 241	63**	1 336	52**
Difficultés de subsistance (%)						
A eu recours à une banque d'alimentation dans les trois derniers mois	11,8	-3,0**	9,6	-1,1	10,7	-1,2
N'a pas pu acheter de la nourriture	31,6	-1,7	28,9	-2,3	24,4	1,1
Le chauffage ou l'électricité a été coupé	2,1	-0,7	2,1	-0,2	1,7	1,0*
A signalé des difficultés de subsistance	34,7	-2,3	31,9	-2,7	28,0	0,0
Économies						
Montant en banque (\$)	431	-39	603	138	s.o.	s.o.
Montant en banque non déclaré (%)	9,0	-1,8	10,9	-0,5	s.o.	s.o.
Pas d'argent en banque (%)	27,3	-6,2***	22,8	-0,6	s.o.	s.o.
De 1 \$ à 499 \$ en banque (%)	49,0	3,3	47,8	-2,3	s.o.	s.o.
500 \$ et plus en banque (%)	14,7	4,7***	18,5	3,4**	s.o.	s.o.
Dettes						
Montant des dettes (\$)	3 466	-426	4 800	299	s.o.	s.o.
Dettes non déclarées (%)	0,2	-0,2	0,0	0,3*	s.o.	s.o.
Aucune dette (%)	47,4	-2,0	38,1	-2,7	s.o.	s.o.
Dettes de 1 \$ à 2 499 \$ (%)	21,5	3,5*	23,7	1,0	s.o.	s.o.
Dettes de 2 500 \$ et plus (%)	31,0	-1,3	38,2	1,5	s.o.	s.o.
Taille de l'échantillon	1 185	2 371	1 185	2 371	1 185	2 371

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 30, 48 et 72 mois.

Notes : Toutes les analyses ont été faites uniquement pour les personnes qui ont répondu à l'enquête après 72 mois.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille des échantillons varie pour chaque mesure en raison de données manquantes.

^aLa taille de l'échantillon dans cette colonne est la somme de la taille du groupe programme et de la taille du groupe témoin.

^bÀ chaque entrevue, on demandait aux membres de l'échantillon combien ils dépensaient, en moyenne, pour chacun de ces éléments. Les dépenses reliées à l'épicerie étaient converties en estimations mensuelles, selon 4,33 semaines par mois. Pour les autres éléments, les questions précises posées étaient les suivantes. Au sujet du recours à une banque d'alimentation : « Durant les trois derniers mois, est-ce que vous ou des membres de votre famille avez eu recours à une banque d'alimentation pour procurer des provisions à votre ménage? » En ce qui a trait aux vêtements pour enfants : « En moyenne, combien est-ce que vous et votre famille dépensez chaque mois pour vêtir les enfants? » Pour le loyer mensuel : « Quel montant est-ce que vous et votre famille payez chaque mois en loyer ou en hypothèque? (Ne tenez pas compte des subventions qui vous sont versées directement) ».

Après 48 mois, l'impact sur les dépenses totales équivalait à 63 \$ par mois. Comparativement aux impacts sur les dépenses après 30 mois, les dépenses allouées au loyer ont augmenté de façon statistiquement significative (25 \$ par mois); il s'agissait de l'impact sur les dépenses le plus important. Sauf une faible hausse des dépenses consacrées aux vêtements personnels des répondantes, les impacts sur les dépenses dans les autres catégories étaient inférieurs à ceux observés au moment de l'entrevue après 30 mois et n'étaient pas significatifs sur le plan statistique. Au moment de l'entrevue après 72 mois, compte tenu de l'incidence plus faible sur le revenu, l'impact sur les dépenses totales était plus modeste, soit 52 \$ par mois. Les différences dans les dépenses engagées pour l'épicerie, les vêtements, la garde d'enfants et le loyer n'étaient pas statistiquement significatives. Toutefois, les dépenses allouées aux repas au restaurant se sont accrues légèrement, mais de façon statistiquement significative.

Difficultés de subsistance

À chaque phase de l'enquête, plusieurs questions étaient posées aux répondantes dans le but d'évaluer l'ampleur des difficultés de subsistance qu'elles affrontaient. En particulier, les intervieweurs leur ont demandé si, au cours des trois mois précédant chaque entrevue, elles avaient eu recours à une banque d'alimentation, si elles avaient eu de la difficulté à acheter des provisions, ou si le chauffage ou l'électricité dans leur logement avait été interrompu parce qu'elles n'étaient pas en mesure de régler la facture. La deuxième section du tableau 4.2 présente les données sur ces mesures des difficultés de subsistance au moment des entrevues après 30, 48 et 72 mois.

À l'entrevue après 30 mois, le PAS avait réduit de trois points le pourcentage de membres du groupe programme qui avaient signalé avoir eu recours à une banque d'alimentation, comparativement aux membres du groupe témoin. Lors de l'entrevue après 48 mois, même si les membres du groupe programme avaient déclaré de moins nombreuses difficultés de subsistance, aucune de ces différences n'était statistiquement significative. Les difficultés déclarées, pendant l'entrevue après 72 mois, étaient aussi assez semblables, bien que les membres du groupe programme aient été un peu plus susceptibles de signaler que le chauffage ou l'électricité avait été coupé, mais l'impact était faible (un point de pourcentage).

Économies et dettes

Les données sur les économies et les dettes sont énumérées à la troisième section du tableau 4.2, après 30 et 48 mois. L'enquête après 72 mois n'incluait pas de volet sur les économies et les dettes. Au cours de la période antérieure, les membres du groupe programme semblent avoir utilisé leur revenu supplémentaire provenant du PAS afin d'accroître leurs économies. Lors de l'entrevue après 30 mois, même s'il n'existait aucune différence statistiquement significative en ce qui a trait au montant moyen des économies, le PAS a réduit par plus de six points le pourcentage de membres du groupe programme qui ne comptaient aucune économie. Le pourcentage de membres du groupe programme qui avaient plus de 500 \$ en banque s'est aussi accru de façon statistiquement significative, par plus de quatre points. Cet impact a persisté jusqu'à l'entrevue après 48 mois, alors qu'une hausse de plus de trois points de pourcentage a été remarquée.

L'incidence sur les dettes était faible, lors des entrevues après 30 et 48 mois. Bien que le montant moyen des dettes semble avoir diminué après 30 mois, l'impact n'était pas statistiquement significatif. Toutefois, le pourcentage de membres du groupe programme comptant entre 1 \$ et 2 499 \$ de dettes s'est légèrement élevé. Cette hausse semble causée par les membres du groupe programme qui ont soit contracté de nouvelles dettes (et qui n'en avaient aucune auparavant), soit allégé leurs dettes antérieures, qui se situaient à 2 500 \$ ou plus. Aucun impact statistiquement significatif sur les dettes n'est survenu après 48 mois (sauf pour un impact négligeable de 0,3 % pour celles qui n'ont pas déclaré de dettes).

CONDITIONS, MOBILITÉ ET QUALITÉ DU LOGEMENT

Il était probable que les conditions de logement s'amélioreraient grâce à la hausse du revenu découlant du PAS. L'accroissement de l'emploi, qui, à son tour, a augmenté le revenu, a pu aider les requérantes à emménager dans des logements de meilleure qualité, dans de meilleurs voisinages, ou même, à acheter une maison. Toutefois, le contraire pouvait aussi être possible. Si les requérantes n'avaient plus droit au logement subventionné par l'État en raison de leur revenu supérieur, elles devaient, dans ce cas-là, emménager dans un logement différent – peut-être de moindre qualité. Les données tirées des enquêtes après 30, 48 et 72 mois, énumérées au tableau 4.3, laissent entendre que le PAS a eu peu d'incidence, dans l'ensemble, sur les conditions, la mobilité et la qualité du logement.

La première section du tableau 4.3 dévoile les impacts sur les conditions de logement, y compris l'accession à la propriété, la location, le loyer ou le logement partagé, le recours à des refuges de groupe et les autres conditions de logement. Le PAS semble avoir eu peu d'effet sur les conditions de logement à l'un ou l'autre moment de la période de suivi.

La deuxième section fait état des impacts sur la mobilité du logement. Au moment de l'entrevue après 48 mois, le PAS semble avoir réduit l'étendue de la mobilité du logement parmi les membres du groupe programme : 48 % d'entre eux avaient déménagé depuis leur dernière entrevue, comparativement à 52 % des membres du groupe témoin. Qui plus est, le PAS a diminué de près de quatre points de pourcentage la proportion de multiples déménagements jusqu'à l'entrevue après 48 mois. Cette baisse statistiquement significative de la mobilité coïncide avec une augmentation des dépenses consacrées au loyer après 48 mois, signalée plus haut. Il est possible que le revenu plus élevé des membres du groupe programme leur a permis d'absorber les augmentations de loyer et d'autres dépenses de logement transitoires, qui, autrement, les auraient forcés à déménager.

La dernière section du tableau indique que le PAS a eu un faible impact sur la qualité du logement et du voisinage. Il s'est produit un léger impact positif de près de quatre points de pourcentage sur la qualité auto-évaluée du voisinage au moment de l'entrevue après 48 mois, c.-à-d. que 56 % des membres du groupe programme ont affirmé habiter dans un quartier de haute qualité, comparativement à 52 % des membres du groupe témoin.

Tableau 4.3 : Impacts du PAS sur les conditions, la mobilité et la qualité du logement lors des entrevues de suivi après 30, 48 et 72 mois

Résultats	Entrevue après 30 mois			Entrevue après 48 mois			Entrevue après 72 mois		
	Groupe témoin	Différence ^a (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence ^a (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence ^a (impact)	Erreur type
Conditions de logement (%)									
Propriétaire	17,0	0,1	(1,6)	20,3	0,3	(1,7)	23,9	1,6	(1,8)
Locataire	80,1	0,0	(1,7)	76,6	0,7	(1,8)	71,4	-1,1	(1,9)
Vit avec des parents ou amis et ne paie pas de loyer	2,3	0,4	(0,7)	2,3	-0,8	(0,6)	2,3	-0,2	(0,6)
Vit dans un refuge de groupe ou dans d'autres conditions de logement	0,6	-0,5*	(0,2)	0,8	-0,1	(0,4)	2,3	-0,4	(0,6)
Mobilité du logement (%)									
A déménagé depuis la dernière entrevue	48,2	-1,4	(2,2)	51,9	-4,2*	(2,1)	45,5	0,4	(2,1)
A déménagé deux fois ou plus dans les 18 derniers mois	—	—	—	20,4	-3,5**	(1,7)	15,8	1,3	(1,5)
Qualité du logement et du voisinage									
Nombre de pièces par personne	1,7	0,0	(0,0)	1,9	0,0	(0,0)	1,9	0,1**	(0,0)
Qualité du voisinage ^b	2,5	-0,1	(0,1)	2,5	-0,1**	(0,1)	2,5	0,0	(0,0)
Voisinage de grande qualité (%)	48,4	1,7	(2,2)	52,0	3,7*	(2,1)	52,6	-0,9	(2,1)
Taille de l'échantillon	1 185	2 371		1 185	2 371		1 185	2 371	

Sources : Calculs tirés des données des enquêtes de suivi après 30, 48 et 72 mois.

Notes : Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %, ** = 5 %, *** = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille de l'échantillon peut varier pour chaque élément parce qu'il manque des valeurs.

^aLa taille de l'échantillon de cette colonne représente la somme de la taille du groupe programme et celle du groupe témoin.

^bLa qualité du voisinage est évaluée selon une échelle de 1 à 5, les notes les plus faibles indiquant des voisinages de meilleure qualité.

IMPACTS SUR LE REVENU ET LA PAUVRETÉ – RÉPARTIS PAR SOUS-GROUPE

Les impacts présentés ci-dessus révèlent que le PAS a réussi à accroître le revenu et à alléger la pauvreté parmi les requérantes du groupe programme. Cependant, l'analyse n'indique pas si les avantages du PAS étaient répartis équitablement parmi ces membres. Il est possible que les impacts se concentraient parmi des sous-groupes particuliers, tandis que d'autres sous-groupes ont été très peu touchés par le PAS. Afin de concevoir et d'orienter les politiques de façon efficace, il est important que les décideurs comprennent quels groupes sont les plus enclins à profiter du PAS.

Les prochains paragraphes examinent les impacts du PAS sur le revenu et la pauvreté, pour les différents sous-groupes. Ces derniers sont établis selon les caractéristiques de l'échantillon de recherche, relevées au moment de l'entrevue de référence, telles que l'employabilité, la situation professionnelle, la structure et les antécédents familiaux, ainsi que les obstacles à l'emploi. Parmi chacun de ces sous-groupes, les membres du groupe programme et du groupe témoin auraient été similaires, en ce qui a trait à tous les facteurs qui influencent le revenu et la pauvreté, sauf qu'on a offert le supplément aux membres du groupe programme et non aux membres du groupe témoin. Par conséquent, la signification statistique des différences entre les résultats des membres du groupe programme et témoin, *au sein des sous-groupes*, peut être évaluée et représentera quand même l'estimation la plus fiable du véritable impact du programme sur le sous-groupe en question.

Afin de déterminer si les impacts étaient plus marqués pour certains sous-groupes, il ne faut pas oublier que les impacts estimés peuvent varier par pur hasard. Un test statistique est aussi nécessaire pour évaluer la signification des différences des impacts *entre les sous-groupes*. C'est pourquoi un autre test a servi à établir si les différences des impacts entre les sous-groupes étaient le fruit du hasard. Les tableaux 4.4 et 4.5 dressent les résultats des impacts sur le revenu et la pauvreté pour des sous-groupes sélectionnés. Pour chaque résultat, les données du test « entre les groupes » sont indiquées à côté des impacts. Les croix montrent que l'écart est statistiquement significatif et permettent de conclure qu'il existait une véritable différence entre les sous-groupes en ce qui concerne l'impact du PAS⁵.

Impacts sur le revenu personnel par sous-groupe

Le tableau 4.4 présente les impacts sur le revenu personnel par sous-groupe au moment des entrevues après 30, 48 et 72 mois. Après 30 mois, des différences significatives du point de vue statistique entre les impacts pour les sous-groupes ont été observées en ce qui a trait à l'employabilité au moment de l'assignation aléatoire, à la *situation professionnelle* et aux *antécédents familiaux* lors de l'enquête de référence. La première section du tableau 4.4 montre que les membres du groupe programme qui possédaient un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent lors de l'enquête de référence ont connu une hausse de revenu considérable en raison du PAS tandis que ceux qui n'avaient pas de diplôme n'ont pas vu leur revenu augmenter. En ce qui concerne la situation professionnelle lors de l'enquête de référence, celles qui travaillaient déjà au moment de l'entrevue de référence avaient moins tendance à voir leur

⁵L'abréviation « n.s. » (non significatif) indique que l'écart entre les impacts estimés n'est pas statistiquement significatif, ce qui veut dire que les différences observées entre les sous-groupes pourraient facilement être le fruit du hasard et ne confirment pas que les impacts variaient véritablement entre les sous-groupes.

revenu augmenter que celles qui ne travaillaient pas à cette période. Par exemple, un impact de 321 \$ s'est produit sur le revenu personnel au moment de l'entrevue après 30 mois pour celles qui étaient sans emploi, mais en cherchaient un durant l'enquête de référence, tandis qu'il n'existait aucune différence statistique pour celles qui occupaient un emploi au moment de l'enquête de référence. L'une des raisons qui expliquent pourquoi l'augmentation du revenu en raison du PAS a affecté en majorité les participantes qui ne travaillaient pas au moment de l'enquête de référence est que ce groupe avait plus à gagner en occupant un emploi.

La deuxième section du tableau indique que les différences entre les impacts étaient aussi reliées aux *antécédents familiaux* de la répondante. Particulièrement, les impacts sur le revenu se concentraient parmi les membres du groupe programme qui sont nés au Canada. Par exemple, un impact de 270 \$ sur le revenu personnel est survenu au moment de l'entrevue après 30 mois pour celles qui sont *nées au Canada*, mais les immigrantes ont subi un impact beaucoup plus faible, soit 126 \$, qui n'était significatif qu'au niveau de 10 %. Qui plus est, l'impact sur les revenus pour celles *nées au Canada* persistait lors de l'entrevue après 72 mois, tandis qu'il n'existait aucune différence statistiquement significative pour les immigrantes.

Impacts sur la pauvreté par sous-groupe

Le tableau 4.5 renferme les impacts sur le pourcentage de familles dont le revenu est inférieur au SFR par sous-groupe, lors des entrevues après 30, 48 et 72 mois. La première section révèle des impacts sur la pauvreté par sous-groupe semblables à ceux notés sur le revenu personnel par sous-groupe, fondés sur la *situation professionnelle* au moment de l'enquête de référence. La pauvreté s'est le plus atténuée pour les familles des répondantes qui ne travaillaient pas lors de l'enquête de référence. Par exemple, lors de l'entrevue après 30 mois, le pourcentage des familles du groupe programme dont le revenu était inférieur au SFR avait fléchi de 20,6 points comparativement au groupe témoin, en ce qui a trait aux répondantes qui étaient sans emploi, mais en cherchaient un au moment de l'enquête de référence. Toutefois, il n'y avait aucun impact sur la pauvreté parmi les familles des répondantes qui travaillaient à temps plein au moment de l'enquête de référence.

En réalité, lors de l'entrevue après 72 mois, les familles des répondantes qui travaillaient déjà à temps plein au moment de l'enquête de référence ont subi un impact négatif, c.-à-d. que leur pauvreté s'est accrue comparativement au groupe témoin, tandis que la pauvreté des familles des répondantes qui étaient sans emploi et n'en cherchaient pas lors de l'enquête de référence a continué à s'atténuer de façon significative après 72 mois. Bien qu'une différence semblable parmi les sous-groupes n'ait pas été considérée comme statistiquement significative en ce qui concerne le revenu personnel après 72 mois, la tendance des impacts sur la pauvreté correspond à ce résultat. Cette constatation peut être interprétée ainsi : le PAS a encouragé ces membres du groupe programme à conserver des emplois mal rémunérés – qu'ils combinaient aux prestations d'aide sociale au moment de l'enquête de référence – afin d'avoir droit au supplément et de continuer à le recevoir, tandis que les membres du groupe témoin avaient le temps de trouver des emplois plus rémunérateurs pendant toute la période de suivi. Cependant, il faut faire preuve de circonspection. D'une part, l'estimation pour ce sous-groupe n'est peut-être pas fiable étant donné la petite taille de l'échantillon des répondantes qui travaillaient à temps plein au moment de l'enquête de référence (145). D'autre part, des données manquaient pour un pourcentage très élevé de membres de ce sous-groupe – environ 40 % – en ce qui a trait à la mesure fondamentale de la pauvreté, ce qui pourrait biaiser les résultats.

Tableau 4.4 : Impacts du PAS sur le revenu personnel mensuel moyen, au cours du semestre précédant l'entrevue, pour d'autres sous-groupes

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Entrevue après 30 mois			Entrevue après 48 mois			Entrevue après 72 mois			
		Groupé témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupé témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupé témoin	Différence (impact)	Erreur type	
Employabilité lors de l'assignation aléatoire											
Diplômée du secondaire ou l'équivalent											
Oui	1 236	1 559	299***	(55,1)	1 777	159**	(63,4)	1 968	107	(74,3)	n.s.
Non	666	1 484	87	(64,5)	1 574	96	(82,6)	1 669	16	(86,9)	†
Situation professionnelle											
Employée à temps plein	192	1 860	88	146,1	2 188	-60	(137,7)	2 680	-418**	(198,6)	
Employée à temps partiel	349	1 823	23	100,6	1 958	215	(137,8)	2 100	83	(142,0)	
Sans emploi, en recherche un	528	1 467	321***	(85,2)	1 637	159*	(95,1)	1 768	150	(108,8)	
Sans emploi, n'en cherche pas	892	1 335	282***	(55,3)	1 459	181***	(66,0)	1 569	152**	(73,5)	
Structure familiale											
Âge du membre de l'échantillon lors de l'assignation aléatoire											
De 19 à 29 ans	737	1 382	274***	(65,9)	1 510	207***	(78,2)	1 775	22	(81,7)	n.s.
De 30 à 39 ans	916	1 583	261***	(61,1)	1 789	206***	(70,0)	1 909	214**	(86,6)	
40 ans ou plus	348	1 620	61	102,2	1 735	-33	(128,7)	1 740	-46	(137,7)	
Nombre d'enfants lors de l'assignation aléatoire											
Un	990	1 392	197***	(57,3)	1 565	135*	(69,1)	1 766	15	(78,5)	n.s.
Deux	604	1 585	230***	(74,1)	1 677	252***	(84,1)	1 809	147	(99,5)	
Trois ou plus	318	1 676	319***	(99,8)	1 911	85	(132,5)	1 912	168	(133,4)	
Antécédents familiaux											
Statut d'immigrante (C.-B. seulement)											
Née au Canada	1 405	1 527	270***	(50,8)	1 707	186***	(59,9)	1 846	149**	(67,2)	†
Née à l'étranger	594	1 489	126*	(68,8)	1 604	100	(82,8)	1 797	-63	(96,5)	

(suite)

Tableau 4.4 : Impacts du PAS sur le revenu personnel mensuel moyen, au cours du semestre précédant l'entrevue, pour d'autres sous-groupes (suite)

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Entrevue après 30 mois			Entrevue après 48 mois			Entrevue après 72 mois		
		Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Obstacles à l'emploi										
A signalé des problèmes physiques ou affectifs limitant ses activités ^a				n.s.			n.s.			n.s.
Oui	457	1 421	132*	(80,2)	1 494	117	(96,8)	1 613	-47	(104,3)
Non	1 528	1 545	249***	(47,8)	1 728	171***	(56,2)	1 900	121	(64,7)
Dépression ^b				n.s.			n.s.			n.s.
Risque de dépression	1 048	1 478	183***	(54,3)	1 593	194***	(65,8)	1 718	92	(70,4)
Pas à risque	948	1 556	286***	(62,7)	1 770	136*	(72,8)	1 966	89	(87,0)

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et des enquêtes après 30, 48 et 72 mois, les dossiers administratifs de l'aide sociale et le Système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : Les sous-groupes sont définis selon leurs caractéristiques lors de l'assignation aléatoire. Les personnes ayant répondu « Ne sait pas » à une question précise qui visait à définir un sous-groupe ont été exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

L'« emploi à temps plein » est défini comme un travail de 30 heures ou plus par semaine pendant au moins une semaine au cours du mois.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Un test Q a servi à évaluer les différences parmi les sous-groupes en ce qui concerne les impacts estimés. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : † = 10 %; †† = 5 %; ††† = 1 %. L'abréviation « n.s. » indique que l'écart entre les impacts pour les sous-groupes n'est pas statistiquement significatif.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

^aLe sous-groupe « oui » comprend les membres de l'échantillon qui ont dit avoir un problème physique, affectif ou de santé à long terme limitant le nombre d'activités qu'ils peuvent faire dans l'un des endroits suivants : à la maison, à l'école, au travail, ou d'autres activités, comme les voyages, les sports ou les loisirs.

^bLes membres de l'échantillon sont considérés comme étant à risque d'une dépression s'ils obtiennent au moins 3 (sur un total possible de 12) dans la version abrégée de l'échelle d'évaluation de l'état dépressif CES-D (Center for Epidemiology Scale-Depression).

Tableau 4.5 : Impacts du PAS sur le pourcentage de familles dont le revenu est inférieur au SFR, pendant le semestre précédant l'entrevue, pour d'autres sous-groupes

Sous-groupe	Entrevue après 30 mois			Entrevue après 48 mois			Entrevue après 72 mois			
	Taille de l'échantillon	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Employabilité lors de l'assignation aléatoire										
Diplômée du secondaire ou l'équivalent				n.s.			n.s.			n.s.
Oui	909	74,5	-15,8***	(3,1)	62,9	-6,0*	(3,3)	57,7	-3,1	(3,3)
Non	500	82,2	-10,7***	(3,7)	71,3	-3,2	(4,3)	69,5	1,5	(4,1)
Situation professionnelle										
Employée à temps plein	145	57,3	7,8	(8,2)	42,1	18,6**	(8,5)	30,0	24,3***	(8,1)
Employée à temps partiel	244	63,2	-15,5**	(6,3)	49,1	-3,6	(6,5)	41,4	-1,3	(6,5)
Sans emploi, en recherche un	396	80,6	-20,6***	(4,5)	68,5	-8,3*	(4,9)	65,6	0,4	(4,8)
Sans emploi, n'en cherche pas	663	86,9	-14,7***	(3,1)	77,6	-10,3***	(3,5)	75,8	-6,6*	(3,4)
Structure familiale										
Âge du membre de l'échantillon lors de l'assignation aléatoire										
De 19 à 29 ans	542	81,0	-15,4***	(3,8)	69,4	-5,4	(4,1)	65,3	-3,6	(4,1)
De 30 à 39 ans	683	77,8	-17,5***	(3,5)	65,6	-9,4**	(3,8)	62,1	-2,1	(3,8)
40 ans ou plus	253	72,1	-4,2	(5,8)	63,7	0,3	(6,2)	60,6	3,0	(6,2)
Nombre d'enfants lors de l'assignation aléatoire										
Un	754	78,4	-15,8***	(3,3)	67,3	-11,1***	(3,6)	61,5	-2,6	(3,6)
Deux	439	76,2	-14,6***	(4,4)	65,3	-3,0	(4,6)	64,6	-1,8	(4,6)
Trois ou plus	229	85,8	-12,4**	(5,3)	76,0	-2,4	(6,0)	70,1	5,9	(6,1)
Antécédents familiaux										
Statut d'immigrante (C.-B. seulement)										
Née au Canada	987	74,7	-17,2***	(3,0)	63,3	-8,7***	(3,1)	59,8	-4,0	(3,1)
Née à l'étranger	491	84,7	-8,8**	(3,6)	74,3	-2,4	(4,1)	70,2	2,1	(4,2)

(suite)

Tableau 4.5 : Impacts du PAS sur le pourcentage de familles dont le revenu est inférieur au SFR, pendant le semestre précédant l'entrevue, pour d'autres sous-groupes (suite)

Sous-groupe	Taille de l'échantillon	Entrevue après 30 mois			Entrevue après 48 mois			Entrevue après 72 mois		
		Groupe témoin	Différence (Impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence (Impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence (Impact)	Erreur type
Obstacles à l'emploi										
A signalé des problèmes physiques ou affectifs limitant ses activités ^a										
Oui	309	82,7	-12,1**	(4,8)	75,8	-3,6	(4,9)	68,5	2,1	n.s.
Non	1 156	76,8	-14,8***	(2,7)	63,9	-6,6**	(2,9)	61,3	-2,7	(5,0)
Dépression ^b										
Risque de dépression	788	80,7	-12,8***	(3,1)	71,2	-7,8**	(3,4)	65,9	2,2	(3,3)
Pas à risque	687	75,0	-16,4***	(3,5)	61,8	-5,4	(3,8)	59,6	-6,9	(3,9)

Sources : Calculs fondés sur les données de l'enquête de référence et des enquêtes après 30, 48 et 72 mois, les dossiers administratifs de l'aide sociale et le Système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : Les sous-groupes sont définis selon leurs caractéristiques lors de l'assignation aléatoire. Les personnes ayant répondu « Ne sait pas » à une question précise qui visait à définir un sous-groupe ont été exclues de l'analyse de ce sous-groupe.

L'« emploi à temps plein » est défini comme un travail de 30 heures ou plus par semaine pendant au moins une semaine au cours du mois.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

Un test Q a servi à évaluer les différences parmi les sous-groupes en ce qui concerne les impacts estimés. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : † = 10 % ; †† = 5 % ; ††† = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

^aLe sous-groupe « oui » comprend les membres de l'échantillon qui ont dit avoir un problème physique, affectif ou de santé à long terme limitant le nombre d'activités qu'ils peuvent faire dans l'un des endroits suivants : à la maison, à l'école, au travail, ou d'autres activités, comme les voyages, les sports ou les loisirs.

^bLes membres de l'échantillon sont considérés comme étant à risque d'une dépression s'ils obtiennent au moins 3 (sur un total possible de 12) dans la version abrégée de l'échelle d'évaluation de l'état dépressif CES-D (Center for Epidemiology Scale-Depression).

CONCLUSION

En favorisant l'emploi à temps plein et des gains plus élevés grâce à un généreux supplément de revenu, le PAS a accru sensiblement le revenu et atténué la pauvreté parmi les requérantes du groupe programme, pendant la majeure partie de la période de suivi. Les impacts sur le revenu étaient les plus marqués au moment des entrevues après 30 et 48 mois. Toutefois, certains impacts sur le revenu familial et la pauvreté ont aussi été observés lors de l'entrevue après 72 mois, longtemps après la fin de la période d'admissibilité au supplément.

Un revenu accru a permis aux membres du groupe programme d'augmenter leurs dépenses de première nécessité totales consacrées, par exemple, à la nourriture, aux vêtements et au logement pendant la période de suivi. Considérées globalement, les dépenses totales allouées au loyer, à l'épicerie, aux repas au restaurant, aux vêtements et à la garde d'enfants étaient plus élevées pour les membres du groupe programme que pour les membres du groupe témoin, lors des entrevues après 30, 48 et 72 mois. Ces dépenses supplémentaires semblent avoir contribué à alléger les difficultés matérielles de certains membres du groupe programme, en particulier lorsque leurs gains étaient les plus importants, aux environs de l'entrevue après 30 mois.

Le PAS a également occasionné une hausse du revenu et une baisse de la pauvreté pour plusieurs requérantes du groupe programme possédant une vaste gamme de caractéristiques. Toutefois, les caractéristiques de référence des membres de l'échantillon, telles que l'employabilité, la situation professionnelle et les antécédents familiaux, expliquent certaines différences dans les impacts parmi les sous-groupes. Les impacts sur le revenu étaient plus faibles à diverses étapes du suivi pour celles qui n'avaient pas de diplôme d'études secondaires et celles qui travaillaient déjà au moment de l'enquête de référence, tandis que pour des sous-groupes potentiellement désavantagés, comme les immigrantes, le revenu a peu augmenté et la pauvreté s'est peu atténuée en raison du PAS.

Chapitre 5 :

Les incitations au travail peuvent-elles s'autofinancer?

Une analyse avantages-coûts

INTRODUCTION

Les chapitres précédents révèlent comment le Projet d'autosuffisance (PAS) a accru l'emploi et les gains des requérantes membres du groupe programme tout en diminuant leur recours à l'aide sociale. Le PAS a aussi considérablement amélioré le bien-être économique global et atténué la pauvreté pendant une grande partie de la période de suivi. En particulier, le chapitre 4 indique que ces impacts se sont produits sans entraîner une hausse nette des paiements de transfert publics, ce qui autorise à penser que l'offre d'un supplément aux requérantes a pu s'autofinancer grâce aux impôts supplémentaires perçus sur les gains et aux réductions des prestations d'aide sociale engendrés par le programme. Toutefois, les analyses antérieures de l'impôt et des paiements de transfert nets s'en tenaient au semestre précédant chacune des entrevues de suivi et se penchaient uniquement sur les coûts reliés aux paiements de transfert mêmes. Le présent chapitre développe ces analyses en comparant une série plus complète d'avantages et de coûts du supplément du PAS et de la prestation du programme aux requérantes. Il étudie ces avantages et ces coûts pour les six années du suivi.

L'analyse avantages-coûts présentée dans ce chapitre répondra aux questions suivantes :

- Quel a été le coût des diverses composantes du PAS, y compris des versements du supplément et des frais d'exploitation, en ce qui a trait à la prestation de services aux requérantes?
- Du point de vue des requérantes du programme, le PAS a-t-il entraîné des avantages ou des coûts financiers nets?
- Du point de vue du budget des gouvernements, le PAS était-il rentable? Comment les coûts et les avantages étaient-ils partagés entre les gouvernements provinciaux et fédéral?
- Du point de vue de la société dans son ensemble, le PAS a-t-il donné lieu à des profits ou des pertes financiers nets?
- Comment les coûts et les avantages du PAS, en ce qui a trait aux requérantes, se comparent-ils à ceux relevés dans l'étude sur les prestataires de longue date de l'aide sociale? Dans quelle mesure le PAS était-il efficient pour les requérantes comparativement à d'autres programmes d'incitation au travail?

Les résultats principaux de l'analyse avantages-coûts sont expliqués à partir de la page 88. Ils sont précédés d'un exposé fondamental sur la façon dont ils ont été calculés, y compris d'une description des perspectives et limites analytiques, et d'un compte rendu des sources des estimations des différents coûts et avantages du PAS. Les lecteurs intéressés uniquement par les résultats pourront préférer sauter les prochains paragraphes.

SOMMAIRE DES CONSTATATIONS

- **Le PAS a occasionné des profits financiers importants pour les requérantes du groupe programme et leur famille, pendant les six années du suivi. Il a suscité une amélioration appréciable du bien-être financier des familles, y compris un revenu accru découlant des gains d'emploi, des avantages sociaux et des versements du PAS.** Durant les six années du suivi, le PAS a généré un profit financier moyen – après déduction de l'impôt sur le revenu accru et des prestations d'aide sociale réduites – de 7 504 \$ pour le groupe programme.
- **Le PAS a provoqué une très faible augmentation des coûts imputés au budget des gouvernements.** Les recettes fiscales supérieures et les prestations d'aide sociale réduites ont presque entièrement compensé le coût total du PAS, y compris des versements du supplément et des frais d'exploitation. Une fois tous les coûts et avantages pris en considération, le budget des gouvernements a uniquement assumé un faible coût net de 660 \$ par membre du groupe programme, pour les six années du suivi.
- **Le PAS s'est avéré une façon remarquablement efficiente de transférer un revenu aux requérantes de l'aide sociale, comparativement à d'autres programmes de transfert.** Certaines estimations laissent entendre que les programmes de transfert peuvent nécessiter des dépenses de 1,50 \$ du gouvernement pour chaque dollar de profit financier des familles¹. En comparaison, le PAS pour les requérantes a requis une augmentation nette visiblement modeste des coûts pour le budget des gouvernements, soit environ 0,10 \$ de dépenses publiques pour chaque dollar de profits financiers aux familles.
- **Du point de vue de la société dans son ensemble, les avantages du PAS dépassaient considérablement ses coûts.** Les coûts pour certains peuvent être des avantages pour d'autres. La présente analyse énumère les coûts et les avantages de trois points de vue différents : les membres du groupe programme du PAS, le gouvernement et la société dans son ensemble. L'impact sur le revenu des membres du groupe programme² de 7 504 \$, moins les coûts au budget des gouvernements de 660 \$, représente un profit pour l'ensemble de la société. Par conséquent, le PAS a donné lieu à un avantage pour la société de 6 844 \$ pour chaque membre du groupe programme.
- **Le PAS a provoqué des profits financiers sensiblement plus élevés pour les requérantes que pour les prestataires, et s'est avéré, par le fait même, beaucoup plus rentable.** L'avantage financier net pour les requérantes membres du groupe programme (7 504 \$) était environ 50 % supérieur à celui observé pour les prestataires en Colombie-Britannique (5 007 \$)³. Chaque dollar de profits financiers pour les

¹Voir dans Burtless (1987, 1994) un examen de l'efficacité des programmes de transfert (noté dans Michalopoulos et coll., 2002).

²Le revenu total, aux fins de l'analyse avantages-coûts, inclut les gains d'emploi et les avantages sociaux, ainsi que les paiements de transfert en espèces du PAS et de l'aide sociale. Les gains moyens et les paiements de transfert en espèces dans le cadre de l'analyse avantages-coûts ne correspondent pas aux chiffres présentés précédemment, dans l'analyse des impacts, parce que les résultats de l'analyse avantages-coûts ont été rajustés afin de tenir compte de l'inflation et actualisés afin de tenir compte du fait que les revenus supplémentaires réalisés au début du programme pouvaient être investis et par conséquent, valaient davantage que les revenus supplémentaires gagnés plus tard.

³Afin d'assurer la comparabilité des deux études, un léger rajustement a été effectué à la figure présentée dans le rapport de la SRSA intitulé *Rendre le travail payant : Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des prestataires de l'aide sociale de longue date*, publié en juillet 2002.

membres du groupe programme de l'étude sur les prestataires coûtait environ 0,67 \$ au gouvernement, après déduction⁴. Bien que modeste comparativement à d'autres programmes de transfert, ce coût était encore beaucoup plus élevé que celui de l'étude sur les requérantes. En effet, dans cette étude, chaque dollar de profits financiers pour les membres du groupe programme coûtait 0,10 \$ au gouvernement.

CONTEXTE

Les objectifs du PAS pour les requérantes de l'aide sociale différaient de ceux de plusieurs études et projets d'incitation au travail menés dans le passé, à divers égards importants aux fins d'une analyse avantages-coûts. Premièrement, le PAS a été offert aux requérantes en partie pour établir si de nouvelles requérantes de l'aide sociale auraient recours à l'aide sociale plus longtemps afin d'être admissibles au supplément de revenu offert par le PAS. Quoique cet « effet sur la demande » ait été minime (voir Berlin et coll., 1998), ces coûts éventuels pour le gouvernement, sous forme de prestations d'aide sociale accrues, doivent être considérés dans le cadre d'une analyse avantages-coûts. Deuxièmement, le but élargi de l'étude sur les requérantes du PAS consistait à déterminer si un supplément de revenu augmenterait l'emploi et l'autosuffisance et atténuerait la pauvreté des nouvelles requérantes de l'aide sociale. Ce double but, c.-à-d. la réduction de la pauvreté et du recours à l'aide sociale, était au cœur de l'étude sur les prestataires et de l'étude sur les requérantes du PAS. Il se distinguait de nombreux projets antérieurs dont le but principal consistait à inciter des gens à renoncer à l'aide sociale en faveur du travail, et à réduire les coûts pour le gouvernement.

Le présent chapitre examine les avantages et les coûts nets du PAS par membre du groupe programme, abstraction faite des coûts et avantages qui auraient été obtenus en l'absence du programme. Ils sont analysés pour les six années du suivi, puisque les données recueillies pour tous les membres de l'échantillon couvrent uniquement cette période⁵. Comme ce fut le cas dans les chapitres précédents qui décrivaient les impacts du programme, tous les membres du groupe programme et du groupe témoin, pas seulement ceux qui ont accepté le supplément, étaient visés dans le calcul des coûts bruts et des coûts nets du programme. Qui plus est, l'analyse proposée dans ce chapitre décrit les estimations uniquement pour l'étude sur les requérantes du PAS. Elle n'inclut pas les coûts engendrés par les membres de l'étude sur les prestataires du PAS, ni par les membres de l'étude du PAS-plus, qui ont profité d'une gamme de services d'emploi en plus des incitatifs financiers du PAS⁶. Les coûts exposés ci-après n'incluent pas les coûts de lancement ni les coûts liés à la recherche et à l'évaluation du PAS⁷ ⁸. L'encadré ci-après se penche plus en détail sur la démarche analytique et sur les sources de données clés.

⁵Comme pour les chapitres précédents du rapport, les impacts sont donnés pour l'échantillon de l'enquête après 72 mois. Cependant, le calcul des coûts unitaires se fonde sur l'échantillon complet des requérantes au moment de l'enquête de référence.

⁶Une analyse avantages-coûts du PAS pour les prestataires de longue date est présentée dans le rapport de la SRSA intitulé *Rendre le travail payant : Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des prestataires de l'aide sociale de longue date*, publié en juillet 2002.

⁷C'est le gouvernement fédéral qui a financé le projet et l'évaluation du PAS.

⁸Les coûts liés uniquement à la recherche et à l'évaluation du PAS ont été déduits des dépenses.

Démarche analytique, méthodes comptables et sources de données

Démarche analytique

La démarche analytique suivie dans l'analyse avantages-coûts de l'étude sur les requérantes du PAS est semblable aux méthodes utilisées dans le cadre de l'étude sur les prestataires du PAS. Nombre des techniques ont été mises au point à l'origine par la MDRC afin d'effectuer une analyse avantages-coûts de projets pilotes de transition de l'aide sociale au travail, tenus par l'État^{a b}. Des distinctions mineures ont été introduites dans la présente analyse afin de tenir compte des données disponibles et des caractéristiques uniques du PAS. Le cheminement général consiste à donner une valeur monétaire aux effets du PAS et à son utilisation des ressources dans la mesure du possible, soit directement en les mesurant ou en les évaluant. Cette analyse avantages-coûts renferme des estimations financières positives et négatives même lorsqu'elles n'atteignent pas un degré de signification statistique, car elles représentent malgré tout les meilleures estimations disponibles.

Méthodes comptables

Les estimations des coûts et des avantages présentées dans le présent chapitre visent une période d'observation de six ans, à compter du mois de l'assignation aléatoire. Par période d'observation, on entend la période pour laquelle il est possible de mesurer directement les effets du programme grâce aux données disponibles. Aux fins de l'étude sur les requérantes du PAS, on dispose de données sur les gains jusqu'au mois de la dernière entrevue de suivi, soit 72 mois suivant l'assignation aléatoire. Cette période d'observation de six ans inclut la période d'admissibilité d'un an des requérantes, puis les cinq années du suivi, après le début de l'admissibilité au supplément.

Tous les montants des avantages et des coûts dans ce chapitre sont exprimés en dollars constants de 2000, afin d'éliminer les effets de l'inflation sur les valeurs^c. Les estimations des avantages et des coûts sont aussi énoncées en tant que valeurs actualisées nettes par membre du groupe programme. Ici, « nettes » signifie que les montants estimatifs représentent des différences entre les estimations pour les membres du groupe programme et celles du groupe témoin. Les estimations sont indiquées en « valeur actualisée », car la méthode d'actualisation sert à attribuer une valeur monétaire aux effets du programme qui se produiront ultérieurement. Même si de nombreux coûts du PAS ont été établis au début du programme, particulièrement durant les trois premières années, au moment où l'obtention du PAS était la plus élevée, certains coûts et avantages ont été enregistrés plus tard. Par conséquent, il pourrait s'avérer complexe de comparer simplement la valeur pécuniaire nominale des coûts et des avantages du programme sur plusieurs années, parce qu'une valeur pécuniaire est plus élevée aujourd'hui que demain, étant donné qu'elle peut être investie à profit.

Pour comparer équitablement les avantages et les coûts sur plusieurs années, il est essentiel de déterminer leur valeur à un même moment dans le temps, par exemple, actuellement. À cette fin, on a employé l'actualisation, méthode visant à réduire la valeur des avantages et des coûts enregistrés pendant les années ultérieures par rapport aux avantages et aux coûts enregistrés pendant les années antérieures. Dans l'analyse du PAS, pour chaque membre de l'échantillon, la fin de la première année suivant l'assignation aléatoire a servi de point de comparaison pour la période d'investissement. Les gains accumulés après cette date ont été actualisés afin de refléter leur valeur à la fin de la première année. Lorsqu'on a calculé ces valeurs actualisées, on a supposé qu'un dollar investi à la fin de la première année rapporterait un taux d'intérêt réel de 5 % par année.

(suite)

Démarche analytique, méthodes comptables et sources de données (suite)

Sources de données

Les effets du PAS sur les gains, l'aide sociale et les versements du PAS ont été mesurés à l'aide des mêmes sources qu'aux chapitres 3 et 4. L'analyse du présent chapitre se fonde sur d'autres données sur la réception d'avantages sociaux découlant de l'emploi, du revenu et des taxes de vente, les subventions pour les services de garde à l'enfance, les indemnités de déplacement et de passage à la vie active, et les coûts d'exploitation du programme. Les effets sur les gains ont été calculés à partir de données recueillies pendant les enquêtes de suivi du PAS. Les impacts sur les prestations d'aide sociale ont été mesurés grâce à des données tirées des dossiers administratifs de la province de la Colombie-Britannique. Les impacts sur les prestations d'assurance-emploi (a.-e.) ont été estimés selon les dossiers administratifs obtenus de Développement des ressources humaines Canada. Les versements du PAS ont été mesurés à l'aide de données fournies par le bureau de paiement du programme. Les effets sur les avantages sociaux, les taxes fédérales et provinciales, les crédits d'impôt et les subventions pour les services de garde à l'enfance n'ont pu être calculés directement, mais ont été imputés selon les enquêtes et les dossiers administratifs. Les données sur les coûts de fonctionnement du programme de transfert du PAS ont été estimées à partir du compte rendu des dépenses de la SRSA et des bureaux du programme du PAS pour les exercices financiers 1993-1994 jusqu'en 1998-1999. Les coûts de fonctionnement du programme d'aide sociale ne pouvaient être mesurés directement, mais ont été imputés grâce aux rapports annuels et à d'autres sources fournies par le gouvernement provincial^d.

^aPour de plus amples renseignements, consultez l'ouvrage de Long et Knox, publié en 1985.

^bLa description de la démarche et des méthodes analytiques utilisées dans le présent rapport s'inspire de rapports publiés précédemment par la MDRC (Riccio, Friedlander et Freedman, 1994; Kemple, Friedlander et Fellerath, 1995; Miller et coll., 2000; et Bloom et coll., 2000).

^cLes estimations sont exprimées en dollars constants en fonction des indices implicites du produit intérieur brut de Statistique Canada.

^dLes rapports annuels du ministère des Services sociaux pour l'exercice financier 1995-1996 ont été utilisés pour la Colombie-Britannique (il s'agit aujourd'hui du ministère des Ressources humaines).

Perspectives analytiques

L'un des aspects importants de l'analyse avantages-coûts des programmes gouvernementaux consiste à déterminer qui assume les coûts du programme ou profite de ses avantages. Un gain pour l'un peut parfois représenter une perte pour l'autre. L'analyse présentée ici inclut les avantages et les coûts nets du PAS vus sous l'angle de chacun des groupes suivants : les membres du groupe programme du PAS, le budget des gouvernements et la société dans son ensemble. Le tableau 5.1 montre comment chacun des groupes entrevoit les effets financiers attendus du PAS. Ces derniers sont indiqués comme un gain (+), une perte (-) ou un élément neutre (0), selon les attentes à l'égard de leur valeur.

Tableau 5.1 : Exemples des coûts et avantages du PAS pour les requérantes, par perspective comptable

Composante de l'analyse	Perspective comptable		
	Groupe programme	Budget gouv.	Société
Emploi			
Gains et avantages sociaux accrus	+	0	+
Paiements d'impôt accrus	-	+	0
Paiements de transfert			
Versements du PAS accrus	+	-	0
Prestations d'aide sociale accrues la 1 ^{re} année – effet recours prolongé	+	-	0
Prestations d'aide sociale réduites de la 2 ^e à la 6 ^e années	-	+	0
Assurance-emploi accrue	+	-	0
Coûts d'administration et de fonctionnement du programme			
Coûts de fonctionnement du PAS	0	-	-
Coûts d'administration accrus des versements du PAS	0	-	-
Coûts d'administration réduits des prestations d'aide sociale	0	+	+
Utilisation d'autres services de soutien à l'emploi			
Subventions accrues pour les services de garde	0	-	-
Indemnités de déplacement/de passage à la vie active accrues	0	-	-

Le point de vue des membres du groupe programme met en lumière les pertes ou gains nets pour ces membres, ce qui démontre leur situation en raison du programme. Tel que l'illustre le tableau 5.1, les membres du groupe programme devraient réaliser des profits financiers en raison de leurs gains d'emploi accrus, des versements du PAS et peut-être même des prestations accrues d'a.-e.⁹ D'une part, compte tenu de l'« effet sur la demande » possible relié à l'étude sur les requérantes, les membres du groupe programme pourraient avoir touché des prestations d'aide sociale un peu plus élevées au cours de la période d'admissibilité d'un an que les membres du groupe témoin. D'autre part, ce groupe a peut-être connu des pertes financières, sous forme d'impôt sur le revenu accru et de prestations réduites d'aide sociale, durant les cinq années suivant le début de l'admissibilité au supplément. Si les avantages des gains et d'autres services de soutien à l'emploi dépassent la valeur de l'impôt accru et des prestations réduites, le programme peut être considéré comme un profit financier net du point de vue du groupe programme.

L'optique du budget des gouvernements fait ressortir les profits et les pertes enregistrés par les gouvernements fédéral et provinciaux qui financent des programmes d'aide et d'emploi. Par exemple, le gouvernement fédéral a subventionné l'évaluation du PAS, mais il est probable qu'en temps normal, un tel programme serait financé et exploité à titre de programme gouvernemental provincial. Bien que la présente analyse ne tienne pas compte des paiements de transfert du gouvernement fédéral au gouvernement de la Colombie-Britannique (tel que le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux),

⁹Les subventions pour les services de garde à l'enfance et les indemnités de passage à la vie active ne sont pas considérées comme des avantages pour le groupe programme, puisque le gouvernement offre ces indemnités aux parents qui travaillent afin de compenser les coûts ajoutés de l'emploi. Cette méthode diffère de celle utilisée dans le cadre de l'étude sur les prestataires du PAS, dans laquelle les services de soutien à l'emploi ont été traités comme des avantages pour le groupe programme. Aux fins de comparaison avec les résultats de l'étude sur les requérantes, les corrections appropriées ont été apportées aux résultats de l'analyse avantages-coûts de l'étude sur les prestataires.

elle envisage les avantages et les coûts pour le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux séparément. Les profits imputés au budget des gouvernements proviennent de la diminution des prestations d'aide sociale, de l'augmentation de l'impôt et des taxes de vente et de la baisse des crédits d'impôt versés aux familles à faible revenu. Les pertes découlent des versements du supplément, des coûts de fonctionnement du programme et d'administration du supplément, et de toute hausse des services de soutien associés à l'emploi.

La perspective de l'ensemble de la société combine le point de vue de deux groupes : les membres du groupe programme et les personnes à l'extérieur du programme (les contribuables qui financent les budgets des gouvernements provinciaux et fédéral). Pour une composante donnée, un profit net pour la société survient uniquement lorsqu'un profit pour l'un de ces groupes n'est pas réalisé au dépend d'un autre groupe. Par exemple, le tableau 5.1 montre qu'un profit occasionné par des gains et des avantages sociaux bénéficierait au groupe programme, mais ne s'avère ni un avantage ni un coût pour le budget des gouvernements; ainsi, le résultat net est un profit pour la société. Une perte nette du point de vue de la société se produit lorsqu'une perte pour l'un n'est pas un profit pour l'autre. Par exemple, les coûts de fonctionnement du PAS représentent un coût pour le budget gouvernemental, mais ce coût n'entraîne aucun effet financier direct sur le groupe programme. Par conséquent, les coûts de fonctionnement du PAS sont considérés comme un coût pour la société. Les effets du programme, qui constituent un profit net d'un point de vue, mais une perte nette de l'autre, sont considérés comme des transferts qui n'ont aucune conséquence financière sous l'angle de la société. Par exemple, les versements du PAS et de l'aide sociale représentent un profit pour les membres du groupe programme qui les perçoivent, mais un coût pour le budget des gouvernements.

Sur le plan de la société, il est présumé que la valeur attribuée à un dollar gagné ou perdu est équivalente pour les deux groupes. Cette hypothèse pourrait ne pas être valide. Généralement, les participants à un programme tel que le PAS ont des revenus beaucoup moins élevés que le contribuable moyen. Ainsi, il est probable qu'un dollar vaut plus pour un membre du groupe programme que pour le contribuable moyen qui finance les budgets gouvernementaux. Néanmoins, la présente analyse traite tous les dollars de la même façon, peu importe à qui ils reviennent dans la société.

Limites de l'analyse

L'analyse tient compte des principaux effets financiers du PAS, mais des limites sont inhérentes à la méthode. Premièrement, bien que les estimations des avantages et des coûts reflètent les meilleures valeurs disponibles, elles devraient uniquement être considérées comme des approximations. Le PAS a été conçu et exploité en tant que projet pilote de recherche indépendant, complètement distinct des programmes gouvernementaux. Cela signifie que le personnel, le mode de fonctionnement sur mesure et les systèmes d'information de gestion du programme profitaient uniquement aux participantes du PAS. Si ce dernier était exploité dans le cadre – ou à la place – d'un autre programme gouvernemental tel que l'aide sociale, les coûts de fonctionnement seraient probablement inférieurs en raison des économies d'échelle¹⁰.

¹⁰D'autres mises en garde au sujet des estimations des coûts sont citées dans la partie intitulée « Dépenses de fonctionnement du PAS ».

Deuxièmement, tous les effets du PAS ne sont pas mesurables en dollars. D'autres résultats moins tangibles produits par le PAS, tels que le bien-être de la famille et des enfants, sont difficiles à exprimer en dollars. Cette analyse ne tient pas compte de ces types d'effets non financiers. Les lecteurs devraient toutefois les prendre en considération lorsqu'ils évaluent la valeur globale du programme. Qui plus est, certains effets du PAS ne sont peut-être pas inclus dans le cadre comptable et, par conséquent, n'ont pas été calculés. Il s'agit, par exemple, du déplacement possible d'autres travailleurs résultant de l'emploi accru des membres du groupe programme. Ces travailleurs déplacés peuvent perdre leur emploi ou accepter un emploi moins rémunérateur. De même, il peut survenir des avantages indirects, à long terme, pour les membres du groupe programme, ménagés par une plus grande expérience de travail et une meilleure stabilité financière.

Troisièmement, tout comme les constatations présentées dans les chapitres précédents du rapport, les résultats de l'analyse avantages-coûts énoncés dans le présent chapitre ont été obtenus à partir de données tirées de l'étude sur les requérantes du PAS, menée exclusivement en Colombie-Britannique, de 1994 à 2000. Comme pour toute interprétation de résultats expérimentaux, les différences ou les changements dans l'environnement politique et la population devraient être envisagés avant d'essayer de généraliser les constatations à d'autres populations, localités ou périodes.

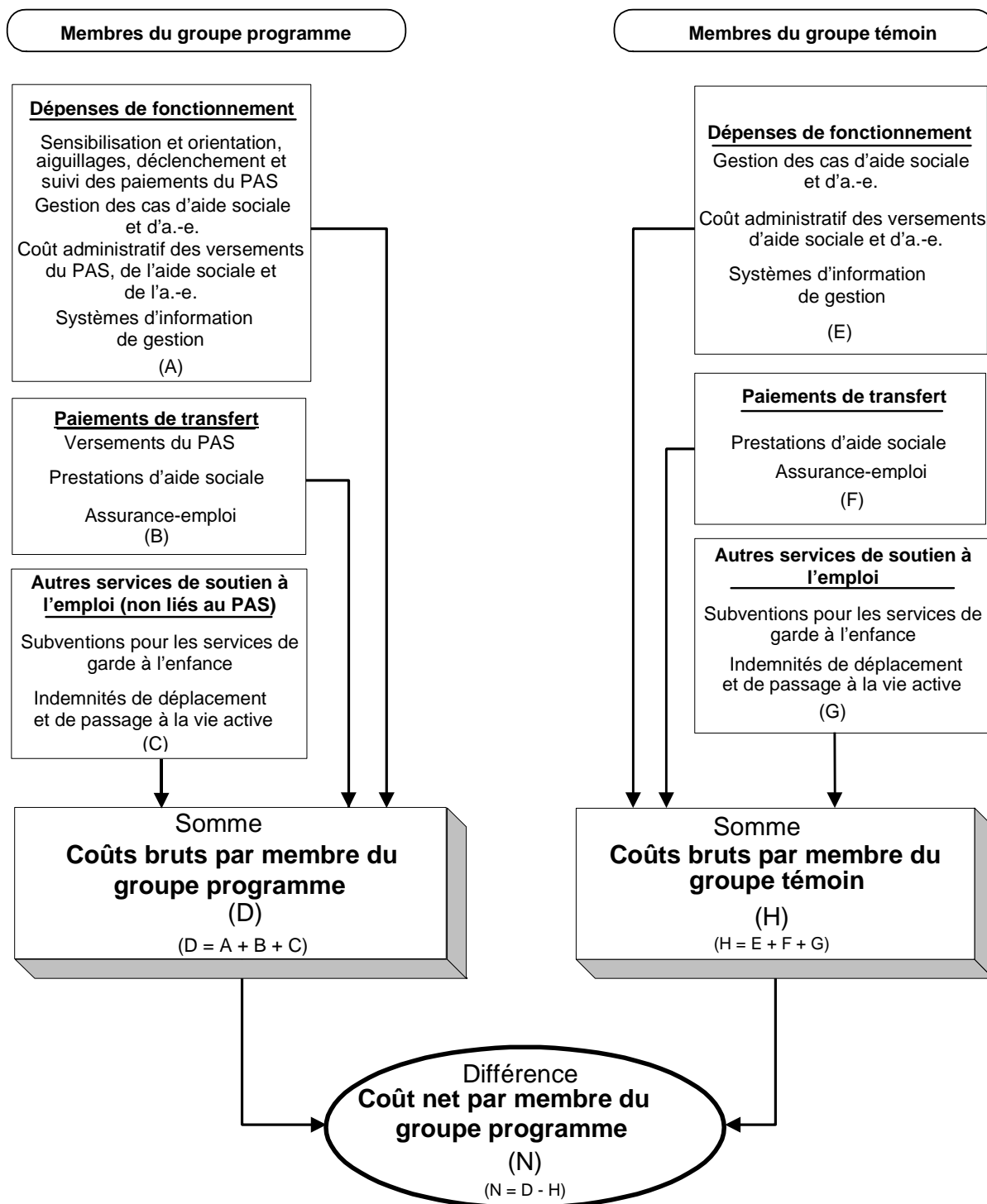
La partie suivante du chapitre décrit les principales composantes de l'analyse, puis les coûts de fonctionnement et d'administration du supplément du PAS. Les avantages financiers pour les requérantes du PAS sont ensuite présentés. Le chapitre se conclut par un examen des avantages et des coûts nets du programme de chacun des points de vue susmentionnés.

PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'ANALYSE DES COÛTS

La figure 5.1 illustre les principales composantes de l'analyse des coûts du PAS. On y voit que le coût brut du PAS par membre du groupe programme (encadré D) comprend trois éléments principaux : les dépenses liées aux coûts de fonctionnement du PAS, de l'aide sociale et du programme d'assurance-emploi ainsi qu'aux systèmes d'information de gestion (encadré A), les dépenses liées aux paiements de transfert du PAS, de l'aide sociale et de l'assurance-emploi (encadré B), puis les dépenses des organismes extérieurs pour les services de soutien à l'emploi (encadré C).

Les coûts dévolus aux membres de l'échantillon du PAS en l'absence du programme sont représentés par les coûts enregistrés par le groupe témoin. Ces coûts sont inscrits dans la colonne de droite. Dans le même ordre d'idées, les coûts bruts pour chaque membre du groupe témoin (encadré H) sont formés de trois éléments principaux : les dépenses liées aux coûts de fonctionnement de l'aide sociale et de l'assurance-emploi (encadré E), les dépenses liées aux paiements de transfert de l'aide sociale et de l'assurance-emploi (encadré F) et les dépenses consacrées aux services de soutien (encadré G).

Figure 5.1 : Diagramme simplifié des principales composantes des coûts bruts et nets du PAS



Le coût net du PAS, c.-à-d. le coût par membre du groupe programme, est présenté à l'encadré N. Le coût net est obtenu en soustrayant le coût brut par membre du groupe témoin (encadré H) du coût brut par membre du groupe programme (encadré D)¹¹.

COÛTS DU PAS PENDANT LA PÉRIODE D'OBSERVATION

Les estimations des coûts du PAS par membre du groupe programme de l'étude sur les requérantes, pendant les six années de la période d'observation, sont proposées dans cette section. On y verra la variation des coûts du PAS pour les composantes du programme et les services de soutien. Cette information s'avérera peut-être utile pour les administrateurs et les planificateurs qui veulent bien comprendre la nature de l'investissement du gouvernement dans le PAS. Par exemple, en examinant les coûts présentés dans cette section, il est possible de déterminer quel volet du programme a engendré la plus grande part des coûts.

Dépenses de fonctionnement du PAS

Les dépenses de fonctionnement du PAS englobent les coûts pour tous les membres du groupe programme et sont allouées à quatre activités principales du programme : la sensibilisation, l'orientation, les activités préalables au supplément et les activités liées au déclenchement et au paiement du supplément. Le coût moyen par membre du groupe programme a été calculé tout d'abord en évaluant le coût unitaire – le coût par participante ou par mois de participation. Le coût unitaire inclut le temps passé par le personnel à offrir l'activité et tous les frais généraux connexes, y compris les frais de bureau et de gestion¹². Le coût unitaire a ensuite été multiplié par le taux de participation (pour les activités ponctuelles) ou le nombre moyen de mois de participation (pour les activités à plus long terme)¹³.

Le tableau 5.2 présente les coûts estimatifs unitaires et bruts de fonctionnement du PAS par requérante membre du groupe programme. Le coût de fonctionnement total se chiffrait en moyenne à 1 060 \$ par requérante membre du groupe programme; il est légèrement inférieur au coût moyen relevé pour les prestataires, compte tenu des différences dans les taux de participation aux diverses activités du programme entre les requérantes et les prestataires.

Sensibilisation

Les activités classées dans la catégorie « sensibilisation » comprenaient toutes les activités liées à la prise de contact et aux entretiens avec les membres du groupe programme avant leur participation à une séance d'orientation. Elles incluent les activités du personnel, telles qu'envoyer des lettres d'avis à la suite de l'assignation aléatoire, des lettres de rappel à mi-chemin de la période d'admissibilité, des lettres d'admissibilité aux membres du groupe

¹¹La figure 5.1 est une illustration simplifiée de l'analyse des coûts, qui met en lumière uniquement les composantes principales. D'autres coûts possibles, contenus implicitement dans l'analyse, ne sont pas inclus dans la figure, par exemple, l'augmentation des autres paiements de transfert ou des crédits d'impôt.

¹²Les frais de bureau et de gestion ont été alloués à diverses activités d'après le pourcentage de temps que le personnel a consacré à chacune de ces activités.

¹³Le nombre moyen de mois de participation à une activité donnée comprend des valeurs zéro pour les membres du groupe programme n'ayant jamais participé à l'activité.

programme et des invitations aux séances d'orientation du PAS. Les lettres d'avis ont été acheminées peu après l'assignation aléatoire, qui s'est déroulée pour les requérantes entre février 1994 et mars 1995. Les activités de sensibilisation reliées à l'admissibilité au programme se seraient produites un an plus tard pour les requérantes, après leur période d'admissibilité d'un an.

Tableau 5.2 : Estimations des coûts de fonctionnement unitaires et bruts des services du PAS offerts aux requérantes

Dépenses des bureaux du PAS	Coût par participante (\$)	Coût mensuel moyen (\$)	Pourcentage de participation	Mois moyens de participation	Coût moyen par membre du groupe programme (\$)
Sensibilisation	29	s.o.	100	une fois	29
Orientation individuelle ou de groupe	192	s.o.	56	une fois	107
Prise de contact avant le supplément ^a	s.o.	11	100	5,2	59
Activités liées au déclenchement et au versement du supplément ^b	s.o.	125		6,9	865
Coûts de fonctionnement totaux ^c					1 060

Sources : Calculs fondés sur les rapports sur les dépenses de la SRSA, les feuilles de temps préparées par les travailleurs en service social individualisé de Bernard C. Vinge and Associates et Family Services Saint John et le Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) du PAS pour les exercices financiers 1993-1994 à 1998-1999.

Notes : Les coûts sont donnés en dollars de 2000. L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

^aIl est présumé que celles qui n'ont jamais accepté le supplément ont participé aux activités antérieures à son déclenchement pendant douze mois. Cette hypothèse peut causer la sous-estimation du coût unitaire de ce service, mais la surestimation du nombre moyen de mois de participation.

^bCe coût ne comprend pas les versements réels du PAS ni les frais d'administration des versements. Ces dépenses sont présentées au tableau 5.3.

^cCe coût n'inclut pas le coût du SIGP du PAS, le système informatique utilisé pour inscrire les activités et assurer le suivi des cas. Ces dépenses sont indiquées au tableau 5.3.

Le tableau 5.2 démontre que le coût moyen de la tenue de la sensibilisation s'établissait à 29 \$. Étant donné que la sensibilisation était le premier outil employé par le personnel pour renseigner les membres du groupe programme sur le PAS et sur leur admissibilité possible, le taux de participation à cette composante était de 100 %.

Orientation

L'orientation englobe toutes les séances individuelles et collectives données aux membres admissibles du groupe programme afin de les informer du programme et de leur expliquer les détails de la participation. Elle comprend le temps consacré par le personnel à la préparation et à la tenue des séances, aux déplacements pour se rendre aux séances d'orientation collectives à l'extérieur des bureaux du PAS, et les visites à domicile pour la tenue des séances individuelles. La plupart des séances d'orientation ont été données aux membres admissibles du groupe programme au cours de l'exercice financier 1995-1996, après leur période d'admissibilité d'un an.

Le tableau 5.2 indique que le coût unitaire moyen des séances d'orientation collectives et individuelles était de 192 \$ par participante. Toutefois, seuls 56 % des requérantes membres du groupe programme avaient droit au supplément *et* ont participé par la suite à une séance

d'orientation. Il en résulte un coût de 107 \$ des activités d'orientation par requérante membre du groupe programme.

Prise de contact avant le déclenchement du supplément

Cette composante du PAS comprenait des activités qui ont eu lieu entre la tenue de la séance d'orientation des participantes du groupe programme et le moment où elles ont accepté le supplément. Pour celles qui ne l'ont pas accepté, il s'agit de la période d'un an pendant laquelle elles auraient pu accepter le supplément¹⁴. Les types de services offerts pendant cette période incluaient, par exemple, la réponse aux questions des participantes relativement aux exigences de travail du PAS ou l'aiguillage à des organismes externes qui fournissaient une aide à la recherche d'emploi ou pour la garde des enfants.

Le coût moyen par mois des activités préalables au déclenchement du supplément tournait autour de 11 \$. En moyenne, le nombre de mois durant cette étape de pré-déclenchement était de 5,2 pour les requérantes du groupe programme¹⁵. Ainsi, le coût des activités préalables à l'acceptation du supplément par requérante du groupe programme était d'environ 59 \$.

Activités liées à l'acceptation et au versement du supplément

Cette catégorie inclut toutes les activités du programme associées au déclenchement du supplément et au règlement des questions liées aux versements, une fois que les participantes ont commencé à toucher le supplément. Elle vise des tâches telles que vérifier si les participantes respectaient bien les exigences liées à l'emploi et accomplir chaque mois les formalités concernant les documents justificatifs du supplément. Le coût montré au tableau 5.2 ne tient pas compte des versements mêmes, ni des frais administratifs reliés au versement ou au bureau de paiement. Le supplément était administré à l'extérieur du bureau du programme du PAS. Ces coûts sont traités séparément des coûts de fonctionnement du programme et font l'objet d'un autre tableau.

Tel que le démontre le tableau 5.2, il s'agissait de la composante la plus dispendieuse en ce qui a trait aux activités du programme. Le coût moyen par requérante membre du groupe programme des activités connexes à l'acceptation et au versement atteignait 865 \$, soit plus des trois quarts des coûts de fonctionnement totaux¹⁶.

¹⁴Pour celles qui ont accepté le supplément, on a défini la période de pré-déclenchement comme étant la période entre leur séance d'orientation et la date à laquelle elles ont accepté le supplément. On suppose que celles qui n'ont jamais accepté le supplément ont participé à ces activités pendant les douze mois. Il est possible que cette hypothèse sous-estime le coût unitaire de ce service, mais surestime le nombre moyen de mois de participation.

¹⁵Les requérantes inadmissibles (celles qui ont renoncé à l'aide sociale avant la fin de leur année d'admissibilité) ne comptaient aucun mois de pré-déclenchement, mais sont incluses dans la moyenne, puisque les coûts sont calculés par requérante membre du groupe programme.

¹⁶Il peut sembler quelque peu surprenant que les dépenses reliées au versement soient si onéreuses, étant donné qu'un bureau de paiement était situé à Halifax (Nouvelle-Écosse). Cependant, à mesure que le programme progressait, les participantes se sentaient de plus en plus à l'aise avec le personnel du programme du PAS. Par conséquent, le personnel des bureaux locaux a consacré beaucoup de temps à ce genre d'activités. Il est probable que ces coûts et d'autres coûts de fonctionnement auraient été bien moins élevés si le PAS avait fonctionné comme un programme gouvernemental permanent.

Mises en garde quant à l'interprétation des estimations du fonctionnement et des coûts du PAS

D'abord et avant tout, le PAS était un projet pilote de recherche fondé sur une méthode expérimentale d'évaluation des impacts. Bien que l'étude sur les requérantes, en particulier, ait été conçue pour simuler l'effet d'un programme déjà en place comparativement à un nouveau programme (comme c'était le cas pour l'étude sur les prestataires), les similitudes avec un programme permanent se limitaient à son incidence sur le comportement de celles à qui on a offert le supplément. Nombre d'aspects du PAS différaient d'une mise en œuvre réelle. Par exemple, dans une mise en œuvre à grande échelle, de nombreux bureaux, structures de dotation et modes de fonctionnement du programme varieraient. Il est donc important de tenir compte de plusieurs mises en garde afin d'interpréter les coûts estimatifs susmentionnés. Certaines de ces mises en garde découlent particulièrement de la méthode d'établissement des coûts des activités d'un programme dans le cadre d'une expérience sociale, tandis que d'autres sont inhérentes aux différences entre le fonctionnement d'un projet pilote et une mise en œuvre dans le monde réel.

Premièrement, les estimations des coûts unitaires sous-jacentes aux dépenses de fonctionnement énumérées précédemment ont été calculées à partir de données provenant de la SRSA et de ses partenaires dans le projet, et s'échelonnaient sur les six années¹⁷ des activités du projet¹⁸. Le recours à des données sur les coûts de fonctionnement et l'utilisation par les participantes des services du programme durant toute la durée de l'étude, comparativement à des données pour des années individuelles, lisse les fluctuations annuelles des coûts, saisit les changements dans l'usage des services par les participantes avec le temps et donne l'estimation la plus précise des coûts réels enregistrés pour l'étude sur les requérantes du PAS¹⁹. Cependant, le coût relatif des diverses activités du programme pourrait varier quelque peu dans une mise en œuvre réelle, où l'inscription au programme serait continue, variable et sujette à des facteurs saisonniers et économiques.

Deuxièmement, tel qu'il est souligné précédemment, le projet du PAS était exploité indépendamment d'autres programmes gouvernementaux. Cela signifiait que tout le personnel, le matériel de bureau et l'élaboration d'information de gestion complexe étaient défrayés et employés exclusivement par le PAS. Si ce dernier était administré à titre de programme gouvernemental permanent, les dépenses et les ressources seraient partagées par d'autres programmes, ou les services seraient confiés en sous-traitance à des organismes communautaires actuels²⁰.

¹⁷ Les exercices financiers de 1993-1994 à 1998-1999 incluent les premières années de recrutement pour l'étude sur les prestataires et l'étude sur les requérantes, l'année d'admissibilité des requérantes, la période d'acceptation du supplément et la période d'admissibilité de trois ans pour la plupart des membres de l'échantillon.

¹⁸ C'est à l'opposé de l'analyse de l'étude sur les prestataires, qui utilisait une « année stable » des activités du projet pour les prestataires en 1994-1995 afin d'estimer les coûts unitaires. Cette méthode ne convenait pas pour estimer les coûts unitaires de l'étude sur les requérantes, puisque ces dernières ont participé uniquement à la sensibilisation et à l'orientation en 1994-1995, compte tenu de leur recrutement postérieur et de leur période d'admissibilité d'un an. Il était aussi difficile de considérer les années ultérieures comme étant stables et représentatives des activités du projet pour les requérantes, étant donné que le personnel ne participait pas à toutes les activités du programme pendant la même période. Le recours à des données sur les coûts et sur l'utilisation des services durant des années multiples pour toute la durée de l'étude offre l'estimation la plus précise des coûts unitaires pour les requérantes.

¹⁹ Une analyse de sensibilité des coûts de fonctionnement unitaires basée sur différentes années individuelles de fonctionnement (de 1993-1994 à 1998-1999) a révélé un écart considérable dans les estimations des coûts sous-jacents.

²⁰ Les frais de lancement reliés à la mise en œuvre du programme et des systèmes d'information de gestion du programme ne sont pas inclus dans la présente analyse.

Troisièmement, le ratio de personnel à participante pourrait varier sensiblement dans un programme permanent. Le PAS était doté d'un grand nombre d'employés – d'une part en prévision d'un taux élevé de participation et d'autre part, pour veiller à la tâche monumentale de l'orientation. Une fois cette tâche accomplie, le nombre d'employés n'a pas été immédiatement réduit. Par conséquent, le personnel pouvait consacrer plus de temps aux participantes qui ont finalement accepté le supplément, ainsi qu'à celles qui l'ont refusé. Il est important de noter que le temps « supplémentaire » passé par le personnel avec les clientes du PAS a pu concourir aux effets positifs du programme.

Quatrièmement, en raison de la nature du projet et de l'évaluation du PAS, plusieurs des tâches effectuées par le personnel étaient très exhaustives et peut-être plus élaborées qu'elles l'auraient été dans le cadre d'un programme permanent, par exemple, les rencontres d'orientation à la résidence des participantes avant le déclenchement du supplément et les vérifications complètes de l'emploi au moment du déclenchement et pendant l'obtention du supplément. Entre autres tâches, on compte les notes extrêmement détaillées et soignées consignées par le personnel dans les systèmes d'information et les suivis auprès des participantes qui perdaient leur emploi après avoir déclenché le supplément du PAS, afin de leur rappeler qu'elles avaient la possibilité de trouver un autre emploi pour continuer à toucher les versements.

Il ne faut pas oublier qu'une partie de l'attention et des services supplémentaires offerts aux participantes faisaient partie intégrante du PAS et ont probablement contribué à ses effets positifs.

Paiements de transfert et coûts d'administration des versements

Les paiements de transfert consistaient en des paiements d'aide en espèces faits aux membres du groupe programme et du groupe témoin au cours de la période d'observation. Pour les deux groupes, les paiements de transfert incluaient les prestations d'aide sociale et d'a.-e. Pour les membres du groupe programme seulement, l'aide en espèces pouvait inclure le supplément du PAS.

Le coût administratif des versements du PAS comprenait les dépenses associées à l'administration des versements du supplément et les coûts liés au bureau de paiement à Halifax. Les coûts d'administration des prestations d'aide sociale incluaient tous les coûts liés au fonctionnement du programme d'aide sociale et d'administration de ses prestations. Les coûts d'administration énumérés au tableau 5.3 ne tiennent pas compte des coûts reliés aux systèmes d'information sur la gestion des deux programmes. Ces coûts sont présentés séparément, dans la troisième section du tableau.

Le tableau 5.3 propose les coûts inhérents aux paiements de transfert et à l'administration de ces paiements, ainsi que les coûts des systèmes d'information sur la gestion du programme et les dépenses engagées par des organismes externes pour les services de soutien. Les coûts sont estimés pour la période d'observation, sont exprimés en dollars de 2000 et sont actualisés jusqu'à la première année du suivi²¹. Durant la période d'observation de six ans, les paiements de transfert ont coûté 31 700 \$ par membre du groupe programme et 29 570 \$ par membre du groupe témoin. En d'autres termes, les membres du groupe

²¹ Les coûts des systèmes d'information sur la gestion du programme sont énoncés en dollars de 2000, mais ne sont pas actualisés.

programme ont gagné 2 130 \$ de plus en transferts pendant la période d'observation. Cette augmentation est principalement attribuable à la moyenne de 5 171 \$ en versements du PAS que les membres du groupe programme ont touchée, ce qui a plus que compensé la perte de 3 140 \$ en prestations d'aide sociale, comparativement aux membres du groupe témoin.

Puisque davantage de membres du groupe programme travaillaient et étaient admissibles aux prestations d'a.-e., le PAS aurait pu accroître le montant des prestations qu'ils recevaient. Le tableau 5.3 indique que le montant moyen des prestations d'a.-e. touchées par les membres du groupe programme avait légèrement augmenté de 99 \$. Toutefois, cette différence n'est pas statistiquement significative.

Tableau 5.3 : Impacts estimatifs du PAS sur les paiements de transfert et les coûts d'administration des paiements pendant les six années de la période de suivi

Type de paiement ou coût	Groupe programme	Groupe témoin	Différence
Paiements de transfert (\$)			
Aide sociale	24 183	27 323	-3 140***
Supplément du PAS	5 171	0	5 171***
Assurance-emploi	2 346	2 247	99
Paiements de transfert totaux	31 700	29 570	2 130**
Coûts d'administration des paiements de transfert (\$)			
Aide sociale	1 284	1 426	-142***
Supplément du PAS	238	0	238***
Assurance-emploi ^a	26	24	1
Coûts d'administration totaux des paiements de transfert	1 548	1 450	98**
Systèmes d'information sur la gestion du programme^b			
Système d'information sur la gestion du PAS ^c	79	0	79
Système d'information sur la gestion de l'aide sociale ^c	257	288	-31
Coûts totaux des systèmes d'information sur la gestion du programme	336	288	48
Services de soutien à l'emploi (\$)^d			
Subventions pour les services de garde à l'enfance ^e	1 713	1 329	383***
Indemnités de déplacement/de passage à la vie active de la C.-B. ^f	211	110	100***
Coûts totaux des services de soutien à l'emploi	1 923	1 440	484***

Sources : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide sociale; les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) du PAS; les relevés de paiement de l'assurance-emploi; les rapports annuels de la province de la Colombie-Britannique (1995-1996); et les données des enquêtes de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois.

Notes : Les coûts sont donnés en dollars de 2000. Tous les coûts sont actualisés et corrigés en fonction de l'inflation sauf les coûts du SIGP, qui ne sont pas actualisés.

^aDes renseignements exacts sur les frais d'administration des prestations d'a.-e. n'étaient pas facilement disponibles. Bloom et coll. (1999) estiment à 70 \$ les frais de fonctionnement par demande (initiale et renouvellement), depuis la présentation jusqu'à la décision arbitrale.

^bLa signification statistique des écarts de coûts n'a pas été évaluée.

^cCes coûts n'incluent pas les coûts liés à l'achat de matériel informatique ou de logiciels, ni à la conception de systèmes.

^dLes frais d'administration des paiements des services de soutien n'ont pas été estimés.

^eLes données sur les subventions des services de garde n'étaient pas disponibles. Les estimations du montant des subventions présentées dans ce tableau ont été imputées pour la période d'observation à partir des montants des subventions des services de garde que le membre a dit avoir reçus au cours des six mois précédant les enquêtes de suivi (30, 48 et 72 mois après l'assignation aléatoire).

^fEn 1996, les subventions au transport ont été remplacées par une indemnité de transition unique de 150 \$ par mois, pendant un maximum d'un an.

La deuxième section du tableau 5.3 présente les coûts d'administration des paiements de transfert. Le coût brut moyen de l'administration des versements du supplément aux requérantes admissibles du groupe programme se chiffrait à 238 \$. Des économies de 142 \$ relatives à l'administration des prestations d'aide sociale ont compensé certains des coûts d'administration du supplément, étant donné que les membres du groupe programme ont reçu des prestations d'aide sociale pendant un moins grand nombre de mois durant les six années de la période de suivi. La faible hausse dans les prestations d'a.-e. touchées par le groupe programme a eu peu d'incidence (1 \$) sur les coûts d'administration du transfert de l'assurance-emploi.

La troisième section du tableau 5.3 présente les coûts des systèmes d'information sur la gestion du programme. Bien que les estimations du coût unitaire des systèmes d'information sur la gestion de l'aide sociale et du PAS aient été équivalentes, le coût moyen pour le groupe programme était beaucoup plus élevé pour le système d'information sur la gestion de l'aide sociale que pour celui du PAS. Une grande partie de la différence dans les coûts entre les deux programmes s'explique par de plus longues périodes d'obtention de l'aide sociale comparativement à l'obtention du PAS, pendant les six années de la période de suivi²². Le coût total du système d'information sur la gestion du programme imputable au PAS, pour le supplément ou pour les prestations d'aide sociale, était de 48 \$ par membre du groupe programme. Encore une fois, la baisse dans la réception de l'aide sociale en raison du PAS a entraîné une diminution de 31 \$ des coûts du système d'information sur la gestion du programme de l'aide sociale, qui a compensé une partie des coûts d'administration de 79 \$ du système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Dépenses engagées par des organismes non associés au PAS

La Colombie-Britannique offrait une certaine aide financière aux personnes à faible revenu qui quittaient l'aide sociale afin d'accepter un emploi. Cette aide incluait, par exemple, les subventions pour les services de garde à l'enfance et les indemnités de déplacement. Des subventions de services de garde, financées par le gouvernement, étaient proposées aux familles comptant de jeunes enfants qui faisaient appel à des garderies autorisées. Une indemnité de passage à la vie active était aussi remise aux parents ayant un faible revenu de travail en Colombie-Britannique. Cette indemnité comprenait des subventions au transport et un supplément pour la garde d'enfants²³, qui ne fait pas partie des subventions pour les services de garde à l'enfance provinciales offertes aux parents qui travaillent.

Même si le PAS ne proposait aucune subvention pour services de garde ni indemnité de passage à la vie active, il est possible que des organismes offrant ces genres de services aient pu connaître une hausse de leurs dépenses allouées aux requérantes du programme à la suite de l'impact du PAS sur l'emploi à temps plein. Il est aussi important de souligner que ces genres de services étaient aussi offerts aux membres du groupe témoin qui occupaient un emploi à temps plein.

²²Par exemple, en moyenne, les requérantes du groupe programme participaient au PAS pendant environ douze mois après la fin de leur année d'admissibilité (cinq mois de pré-déclenchement et sept mois d'obtention du supplément) comparativement à 27 mois d'obtention de l'aide sociale pendant les six années de la période de suivi.

²³En 1996, les subventions au transport et le supplément pour garde d'enfants ont été remplacés par une indemnité de transition unique de 150 \$ par mois, pendant un maximum d'un an.

La dernière section du tableau 5.3 expose les estimations des subventions pour services de garde et des indemnités de passage à la vie active²⁴. Le temps passé par le personnel du PAS à informer ou aiguiller les membres du groupe programme en ce qui a trait à ces programmes externes est ciblé par le tableau 5.2. Comme il le démontre, les subventions pour garde d'enfants s'établissaient à 1 713 \$ pour les membres du groupe programme par rapport à 1 329 \$ pour les membres du groupe témoin, c.-à-d. un impact de 383 \$ pour les six années de la période de suivi. Les membres du groupe programme ont aussi reçu 211 \$ en indemnités de passage à la vie active, comparativement à seulement 110 \$ pour les membres du groupe témoin, un impact de près de 100 \$. L'impact sur les dépenses publiques allouées aux services de soutien à l'emploi était de 484 \$ pendant la période de suivi de six ans.

Coûts nets et bruts totaux

Le tableau 5.4 résume les coûts nets et bruts estimatifs par membre du groupe programme pour les six années du suivi. Par exemple, il donne le coût brut total du PAS, y compris les paiements de transfert (section 1), les coûts de fonctionnement et d'administration du supplément (section 2) et les coûts des services de soutien à l'emploi (section 3). Le coût brut total estimatif par membre du groupe programme s'établissait à 36 567 \$, tandis que ce coût pour le membre moyen du groupe témoin se chiffrait à 32 748 \$.

Le coût net du PAS par membre du groupe programme représente le coût brut total par membre du groupe programme moins le coût brut total par membre du groupe témoin, illustré dans l'encadré N de la figure 5.1. Pendant la période d'observation de six ans, le coût net estimatif par membre du groupe programme a atteint 3 819 \$.

Tableau 5.4 : Coûts bruts et nets estimatifs du PAS sur six ans

Type de paiement ou coût	Coût brut par membre du groupe programme (\$) (A)	Coût brut par membre du groupe témoin (\$) (B)	Coût net par membre du groupe programme (\$) (C) = (A-B)
Coûts des paiements de transfert			
Transfert du PAS ou de l'aide sociale	29 354	27 323	2 031
Transfert de l'a.-e.	2 346	2 247	99
Paiements de transfert totaux	31 700	29 570	2 130
Coûts de fonctionnement et d'administration des versements^a			
Fonctionnement et administration ^b	2 608	1 450	1 158
Systèmes d'information sur la gestion du programme du PAS et de l'aide sociale ^c	336	288	48
Coûts totaux de fonctionnement et d'administration du programme	2 944	1 738	1 205

(suite)

²⁴Les subventions pour services de garde à l'enfance sont imputées pour tous les mois pendant lesquels la répondante était employée et a déclaré recevoir une subvention pendant les enquêtes de suivi ultérieures. Les taux sont calculés en fonction des règles de 1999 pour le programme de subventions de garde d'enfants de la Colombie-Britannique, administré par le ministère des Ressources humaines. Lorsque les répondantes ont signalé recevoir des subventions supérieures aux taux calculés en fonction des règles du programme, les montants sont imputés à l'aide de ces dernières. Cette méthode est une variante de la méthode utilisée dans l'analyse de l'étude sur les prestataires du PAS. Les corrections appropriées ont été faites aux résultats de l'analyse avantages-coûts de l'étude sur les prestataires lorsque des comparaisons sont faites avec les résultats de l'étude sur les requérantes.

Tableau 5.4 : Coûts bruts et nets estimatifs du PAS sur six ans (suite)

Type de paiement ou coût	Coût brut par membre du groupe programme (\$) (A)	Coût brut par membre du groupe témoin (\$) (B)	Coût net par membre du groupe programme (\$) (C) = (A-B)
Coûts des services de soutien à l'emploi^d			
Subventions pour les services de garde à l'enfance ^e	1 713	1 329	383
Indemnités de déplacement/de passage à la vie active de la C.-B. ^f	211	110	100
Coûts totaux des services de soutien à l'emploi	1 923	1 440	484
Coûts totaux	36 567	32 748	3 819

Sources : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide sociale; les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) du PAS; les dossiers administratifs de l'a.-e.; les rapports sur les dépenses de la SRSA pour Systemhouse, Bernard C. Vinge and Associates et Family Services Saint John; les rapports annuels (1995-1996) sur les dépenses de la province de la Colombie-Britannique; et les données des enquêtes de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois.

Notes : Les coûts sont exprimés en dollars de 2000.

Tous les coûts sont actualisés et corrigés en fonction de l'inflation, sauf les coûts de fonctionnement du SIGP, qui ne sont pas actualisés.

^aLes coûts de fonctionnement et du SIGP ne sont pas actualisés.

^bLes coûts de fonctionnement de l'aide sociale sont inclus dans les coûts d'administration des paiements de transfert de l'aide sociale.

^cLes coûts du SIGP ne comprennent pas les coûts reliés à l'achat de matériel informatique ou de logiciels, ni à la conception de systèmes.

^dLes coûts d'administration des paiements des services de soutien ne sont pas estimés.

^eLes subventions pour services de garde à l'enfance sont imputées pour tous les mois pendant lesquels la répondante était employée et avait déclaré recevoir une subvention pour garde d'enfants lors de l'enquête de suivi ultérieure. Les taux sont calculés en fonction des règles de 1999 pour le programme de subventions pour services de garde à l'enfance de la C.-B., administré par le ministère des Ressources humaines. Lorsque les répondantes ont signalé des montants de subventions supérieurs aux taux calculés selon les règles du programme, les montants sont imputés à l'aide de ces dernières.

^fEn 1996, les subventions au transport ont été remplacées par une indemnité de transition unique de 150 \$ par mois, pendant un maximum d'un an.

AVANTAGES FINANCIERS DU PAS

Les prochains paragraphes décrivent les estimations des composantes principales qui constituent les avantages financiers du PAS pour les membres du groupe programme et le budget des gouvernements. Ils incluent les gains d'emploi, les avantages sociaux, les impôts, les cotisations et les crédits d'impôt. Bien que les paiements de transfert aient été aussi un avantage pour les membres de l'échantillon, ils ont été examinés dans la partie précédente du présent chapitre puisqu'ils représentaient un coût pour le budget des gouvernements. Les impacts financiers dans cette partie visent les six années de la période d'observation et sont actualisés et corrigés pour tenir compte de l'inflation.

Gains d'emploi et avantages sociaux

La première section du tableau 5.5 indique que la valeur des gains occasionnés par le PAS pendant la période d'observation de six ans était de 7 415 \$ par membre du groupe programme²⁵. Les avantages sociaux faisaient aussi partie de la rémunération totale liée au travail des membres de l'échantillon. Ils peuvent inclure l'assurance-vie offerte par l'employeur, les cotisations au régime de retraite, l'indemnisation des accidents du travail, les prestations supplémentaires de maladie, les congés payés et les jours fériés. Comme pour l'analyse du PAS dans le cadre de l'étude sur les prestataires, ces avantages ont été estimés à

²⁵Les impacts des gains présentés ici sont légèrement différents de ceux énumérés au chapitre 3, en raison de l'actualisation et de la correction en fonction de l'inflation.

15,09 % du total des gains annuels de base²⁶. L'augmentation moyenne des gains de 7 415 \$ par membre du groupe programme, à laquelle s'ajoute 1 119 \$ en avantages sociaux, a donné lieu à une hausse moyenne de la rémunération brute totale liée au travail de 8 534 \$ par membre du groupe programme pendant la période d'observation.

Tableau 5.5 : Impacts estimatifs du PAS sur les gains d'emploi, l'impôt des particuliers et les crédits d'impôt pendant les six années de la période d'observation

Résultats	Groupe programme	Groupe témoin	Impact
Gains d'emploi (\$)			
Gains	54 856	47 441	7 415***
Avantages sociaux ^a	8 278	7 159	1 119***
Gains et avantages sociaux totaux	67 134	54 600	8 534***
Impôt des particuliers et cotisations (\$)			
Impôt sur le revenu fédéral	3 531	2 665	866***
Impôt provincial	1 747	1 317	429***
Surtaxe provinciale	4	8	-4
Taxe de vente ^b	8 334	7 671	663***
Cotisations d'a.-e.	3 213	2 785	428***
Cotisations au Régime de pensions du Canada	2 914	2 521	393***
Impôts et cotisations totaux	19 742	16 967	2 775***
Crédits d'impôt (\$)			
Prestation fiscale canadienne pour enfants/ Prestation nationale pour enfants (PNE)	11 224	11 403	-179
Crédits de TPS	2 265	2 326	-60
Supplément au revenu gagné/Supplément de la PNE	914	1 021	-107
Supplément au revenu gagné de la C.-B.	327	316	11
Prime familiale de la C.-B.	975	1 023	-48
Crédits d'impôt totaux	15 705	16 089	-384

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois, les règlements sur l'impôt fédéral et provincial fournis dans le *Guide du contribuable canadien 1999* de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et les publications du gouvernement.

Notes : Les coûts sont exprimés en dollars de 2000. L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences. Les estimations tiennent compte de l'actualisation et de la correction en fonction de l'inflation.

^aLes avantages sociaux incluent les congés annuels payés, les cotisations de l'employeur à l'a.-e. et au RPC, les jours fériés et l'indemnisation des accidents du travail. Comme pour l'analyse avantages-coûts de l'étude sur les prestataires du PAS, l'estimation des avantages sociaux a été fixée à 15,09 % du total des coûts salariaux de base annuels.

^bLa source de la part du revenu consacrée à des articles imposables est le ministère des Finances du Canada. La taxe de vente est estimée à l'aide du revenu net (revenu estimatif après impôt et crédits).

Impôt sur le revenu des particuliers et crédits

Étant donné que le PAS a accru le revenu imposable en augmentant les gains d'emploi et en offrant un supplément, il est vraisemblable qu'il accroisse également l'impôt fédéral et provincial sur le revenu, les charges sociales et les taxes de vente. Les paiements de taxes et d'impôts, ainsi que la Prestation fiscale canadienne pour enfants et les crédits pour taxe sur les produits et services (TPS) ont été établis d'après les gains et le revenu de base pertinents, auxquels les taux et règles d'imposition pour 1999 ont été appliqués²⁷. Le tableau 5.5 démontre

²⁶Au Nouveau-Brunswick, les avantages sociaux pour 1999 ont été fixés à 15,09 % du total des coûts salariaux de base annuels. Cette estimation a été appliquée également aux membres de l'échantillon de la C.-B. de l'étude sur les prestataires du PAS.

²⁷La source des règles d'imposition était le *Guide du contribuable canadien 1999* de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), tiré du site Web de cette dernière.

que le montant total de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations a augmenté de 2 775 par membre du groupe programme pendant la période d'observation. Près de la moitié de l'augmentation est attribuable à l'impôt sur le revenu fédéral (866) et provincial (429).

La hausse de l'impôt sur le revenu n'a pas été assortie d'une augmentation des crédits d'impôt. La plupart des crédits étaient fondés sur le revenu imposable et, puisque le PAS a accru le revenu des membres du groupe programme, ce dernier a connu une perte de 384 de ces types de crédits pour la période d'observation.

LES INCITATIONS AU TRAVAIL PEUVENT-ELLES S'AUTOFINANCER?

Le tableau 5.6 résume les principaux effets financiers du PAS du point de vue du groupe programme, du budget des gouvernements et de l'ensemble de la société, pour les six années suivant l'assignation aléatoire. Les différences entre le groupe programme et le groupe témoin ont été définies en tant que profits (indiqués par des valeurs positives) et pertes (indiquées par des valeurs négatives). Les valeurs zéro ne sont considérées ni un profit, ni une perte selon la perspective comptable à laquelle elles s'appliquent. Les résultats ont ensuite été additionnés afin d'obtenir une estimation du profit ou de la perte net total, selon chaque point de vue.

Tableau 5.6 : Profits et pertes nets estimatifs sur six ans, par membre du groupe programme du PAS, selon la perspective comptable

Composante de l'analyse	Perspective comptable		
	Groupe programme	Budget des gouvernements	Société
Incidence financière (\$)			
Paiements de transfert	2 130	-2 130	0
Administration des paiements de transfert ^a	0	-98	-98
Coûts de fonctionnement du PAS ^b	0	-1 060	-1 060
Systèmes d'information sur la gestion du programme	0	-48	-48
Services de soutien à l'emploi ^b	0	-484	-484
Gains d'emploi et avantages sociaux	8 534	0	8 534
Impôts et cotisations ^c	-2 775	2 775	0
Crédits d'impôt	-384	384	0
Profit ou perte net (valeur actualisée nette) (\$)	7 504	-660	6 884

Sources : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide sociale; les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) du PAS; les dossiers administratifs de l'a.-e.; les rapports sur les dépenses de la SRSA pour Systemhouse, Bernard C. Vinge and Associates et Family Services Saint John; les rapports annuels (1995-1996) sur les dépenses de la province de la Colombie-Britannique; les données des enquêtes de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois; et les règlements sur l'impôt fédéral et provincial fournis dans le *Guide du contribuable canadien 1999* de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et les publications du gouvernement.

Notes : Les coûts sont exprimés en dollars de 2000. Tous les coûts sont actualisés et corrigés en fonction de l'inflation, sauf les coûts de fonctionnement et du SIGP, qui ne sont pas actualisés. L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

^aLes coûts de fonctionnement de l'aide sociale font partie de l'administration des paiements. Pour l'aide sociale, ces frais ne comprennent pas la sensibilisation, ni l'orientation.

^bComprend les subventions des services de garde imputées pour les deux provinces, ainsi que les indemnités de déplacement et de passage à la vie active.

^cLa partie des cotisations de l'employé au RPC est comptée comme un coût pour le groupe programme afin de simplifier les calculs. Néanmoins, ces coûts seraient plus que compensés par les prestations de retraite futures.

Perspective du groupe programme

La première colonne du tableau 5.6 propose les avantages et les coûts du PAS du point de vue des membres du groupe programme. Elle indique les impacts sur les paiements de transfert, les coûts de fonctionnement, les paiements des services de soutien, les gains d'emploi, les avantages sociaux, l'impôt sur le revenu et les crédits d'impôt. La majorité des profits des membres du groupe programme découlent d'une augmentation des gains et des avantages sociaux (8 534 \$) grâce à l'emploi, bien que les paiements de transfert du PAS, de l'a.-e. et de l'aide sociale (2 130 \$) aient aussi pesé dans la balance. À la suite de l'accroissement du revenu provenant des gains d'emploi et des versements du supplément, les membres du groupe programme devaient payer plus d'impôt et recevaient moins de crédits d'impôt (3 159 \$). Au cours des six années du suivi, les familles des membres du groupe programme du PAS ont réalisé un profit financier net de 7 504 \$.

Perspective du budget des gouvernements

La deuxième colonne du tableau 5.6 énumère les profits et les pertes découlant du PAS, du point de vue du budget des gouvernements. L'incidence sur le budget des gouvernements fédéral et provinciaux est combinée dans ce tableau, tandis que le tableau 5.7 la présente séparément.

Tableau 5.7 : Profits et pertes nets estimatifs, sur six ans, par membre du groupe programme du PAS, selon la perspective du budget des gouvernements fédéral et provinciaux

Composante de l'analyse	Perspective comptable	
	Budget du gouvernement fédéral	Budget du gouvernement provincial
Incidence financière (\$)		
Paiements de transfert	-99	-2 031
Administration des paiements de transfert ^a	-1	-96
Coûts de fonctionnement du PAS ^b	0	-1 060
Systèmes d'information sur la gestion du programme	0	-48
Services de soutien à l'emploi ^b	0	-484
Gains et avantages sociaux	0	0
Impôt et cotisations ^c	2 019	757
Crédits d'impôt	347	37
Profit ou perte net (valeur actualisée nette) (\$)	2 265	-2 925

Sources : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide sociale; les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme (SIGP) du PAS; les dossiers administratifs de l'a.-e.; les rapports sur les dépenses de la SRSA pour Systemhouse, Bernard C. Vinge and Associates et Family Services Saint John; les rapports annuels (1995-1996) sur les dépenses de la province de la Colombie-Britannique; les données des enquêtes de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois, et les règlements sur les impôts fédéraux et provinciaux fournis dans le *Guide du contribuable canadien 1999* de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) et les publications du gouvernement.

Notes : Les coûts sont exprimés en dollars de 2000.

Tous les coûts sont actualisés et corrigés en fonction de l'inflation, sauf les coûts de fonctionnement et du SIGP, qui ne sont pas actualisés. L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

^aLes coûts de fonctionnement de l'aide sociale font partie de l'administration des paiements. Pour l'aide sociale, ces frais ne comprennent pas la sensibilisation, ni l'orientation.

^bComprend les subventions des services de garde imputées pour les deux provinces, ainsi que les indemnités de déplacement et de passage à la vie active.

^cLa partie des cotisations de l'employé au RPC est comptée comme des coûts pour le groupe programme afin de simplifier les calculs. Néanmoins, ces coûts seraient plus que compensés par les prestations de retraite futures.

Les paiements de transfert (les versements du supplément moins toute réduction des prestations d'aide sociale en raison du PAS) constituaient le coût le plus élevé pour les gouvernements, soit 2 130 \$ par membre du groupe programme. Les coûts de fonctionnement du PAS (1 060 \$) et les subventions et les services de soutien à l'emploi (484 \$) se classent deuxième et troisième. Les coûts d'administration reliés aux paiements de transfert (98 \$) et les systèmes d'information sur la gestion du programme (48 \$) contribuent 146 \$ de plus au coût total de 3 820 \$ par membre du groupe programme pour les six années de la période de suivi.

Étonnamment, la hausse des recettes du gouvernement provenant de l'impôt sur le revenu, des charges sociales et des taxes de vente (2 775 \$) ainsi que la baisse des crédits d'impôt (384 \$) attribuables au PAS, compensent une part importante du coût total du PAS. Une fois tous les avantages et les coûts du programme pris en considération pour les six années du suivi, le budget des gouvernements devait uniquement assumer un faible coût de 660 \$ par membre du groupe programme.

Perspective de la société

La dernière colonne du tableau 5.6 présente les avantages et les coûts du PAS du point de vue de l'ensemble de la société. Tel qu'il est mentionné précédemment, les estimations pour la société représentent la somme des perspectives du groupe programme et du budget des gouvernements. Les profits pour la société correspondent aux profits des familles du PAS découlant des gains et des avantages sociaux. Les coûts pour le budget des gouvernements n'ont pas compensé ces profits. Les pertes pour la société dépendent surtout des coûts accrus pour le gouvernement pour l'administration des paiements de transfert, les systèmes d'information sur la gestion du programme et les activités du projet. Le profit financier net pour la société, relativement au PAS, se chiffrait à 6 844 \$ par membre du groupe programme pour les six années de la période de suivi.

Une autre façon de résumer l'incidence financière du PAS selon ces perspectives consiste à examiner le rapport entre les coûts des gouvernements et les profits des familles, et de comparer le résultat avec celui d'autres programmes publics. Certaines estimations laissent entrevoir que les paiements de transfert pourraient exiger 1,50 \$ en dépenses gouvernementales pour chaque dollar de profit financier aux familles²⁸. Dans le cadre de l'étude sur les prestataires du PAS, le gouvernement a dépensé environ 3 379 \$ de plus qu'il ne l'aurait fait pour le système traditionnel d'aide sociale, pendant les cinq années du suivi des prestataires du groupe programme de la C.-B.²⁹ Les membres du groupe programme de l'étude sur les prestataires ont gagné 5 007 \$ de plus au cours de la même période de cinq ans. Pour chaque dollar de profit financier des familles des prestataires, le coût pour les

²⁸Voir dans Burtless (1987, 1994) un examen de l'efficacité des programmes de transfert.

²⁹L'analyse avantages-coûts pour les prestataires présentée dans *Rendre le travail payant : Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des prestataires de l'aide sociale de longue date*, propose les impacts pour une période de cinq ans (qui inclut une période d'observation et une période de projection) suivant l'assignation aléatoire. Les membres du groupe programme de l'étude sur les prestataires étaient admissibles au supplément immédiatement après l'assignation aléatoire. Comparativement, les membres du groupe programme de l'étude sur les requérantes devaient se prévaloir de l'aide sociale pendant douze mois afin de devenir admissibles au supplément. Par conséquent, avec une période de suivi de 72 mois, l'étude sur les requérantes mettait aussi en cause cinq années de suivi après le début de l'admissibilité au supplément. Malgré l'équivalence dans la durée du suivi après le début de l'admissibilité au supplément, seuls les impacts des deux études devraient être comparés. Le niveau absolu des résultats pour le groupe programme ou le groupe témoin n'est pas directement comparable pour les deux études, puisque les estimations de l'étude sur les requérantes visent six années comparativement à seulement cinq pour l'étude sur les prestataires.

gouvernements était donc d'environ 0,67 \$. Comparativement, les profits financiers pour les requérantes et leur famille (7 504 \$) ont été atteints en entraînant une très faible hausse des coûts pour le budget des gouvernements. Pour chaque dollar de profit financier pour les familles, le modeste coût pour les gouvernements était de près de 0,10 \$.

Profits et pertes nets du PAS pour les gouvernements fédéral et provinciaux

Le tableau 5.7 évoque les avantages et les coûts du PAS du point de vue du budget du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, séparément. La perspective du gouvernement fédéral n'inclut pas les coûts ni les avantages associés aux versements du supplément du PAS, aux prestations d'aide sociale ni aux coûts de fonctionnement du programme. Bien que le gouvernement fédéral ait financé le projet pilote du PAS, les coûts de fonctionnement du PAS dans une province sont alloués au gouvernement provincial touché dans cette analyse³⁰. La perspective du gouvernement fédéral ne tient pas compte des paiements de transfert aux gouvernements provinciaux tels que le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). Parallèlement, la perspective du gouvernement provincial n'inclut pas les profits financiers tirés des transferts du gouvernement fédéral aux provinces.

La première colonne du tableau 5.7 indique que le budget du gouvernement fédéral a connu un profit financier net de 2 265 \$ par membre du groupe programme pendant les six années du suivi. Ce profit provient surtout d'une hausse de l'impôt sur le revenu et d'une baisse des crédits d'impôt pour les membres du groupe programme. Le gouvernement provincial a subi des coûts accrus en raison du PAS de 2 925 \$ par membre du groupe programme. Cette perte est surtout causée par les paiements de transfert plus élevés pour les membres du groupe programme (2 031 \$) et par les coûts de fonctionnement du programme (1 060 \$), bien que les hausses des impôts provinciaux (757 \$) aient compensé ces coûts dans une certaine mesure.

CONCLUSION

Le PAS a réussi à accroître le revenu et le bien-être économique des familles tout en réduisant leur dépendance à l'aide sociale. Le profit financier net total par membre du groupe programme s'établissait à 7 504 \$. Cinq années après le début de la période d'admissibilité au supplément, il s'agit d'un profit financier net d'environ 1 501 \$, par année, par membre du groupe programme, ce qui est environ 50 % plus élevé que celui prélevé pour les prestataires du PAS de la Colombie-Britannique.

La majorité de ces profits financiers pour les familles résultent d'augmentations assez considérables de l'emploi et des gains. Les versements du supplément ont contribué une plus petite partie de l'effet net. Par conséquent, les avantages financiers pour le groupe programme ont été accompagnés d'une faible augmentation nette des coûts pour le budget des gouvernements et ont fait du PAS un programme très efficace du point de vue des requérantes. Pour chaque dollar de profit financier aux familles, le coût pour le budget des gouvernements tournait uniquement autour de 0,10 \$.

³⁰On suppose que si le PAS était exploité comme programme permanent, le gouvernement provincial financerait un tel programme en tant que solution de rechange au programme actuel d'aide sociale (qui est financé par le gouvernement provincial).

L'analyse avantages-coûts ci-dessus ne dépeint pas de façon exhaustive les effets du PAS. D'autres avantages et coûts n'ont pas été pris en considération. Par exemple, cette analyse ne vise pas à attribuer une valeur aux avantages non financiers de la situation améliorée des enfants, ni aux coûts du temps personnel ou familial perdu en raison d'une augmentation de l'emploi. Qui plus est, les coûts de fonctionnement présentés dans ce chapitre reflètent ceux engagés pour le projet pilote du PAS, mais ils varieraient probablement si le PAS était exploité à titre de programme permanent de supplément de revenu. C'est pourquoi les résultats susmentionnés devraient être considérés uniquement comme une approximation des pleins effets du PAS. En outre, la précision des estimations doit être envisagée avec circonspection, particulièrement si on essaie de généraliser à une mise en œuvre « réelle » pour différentes populations, localités ou périodes.

Chapitre 6 : Comparaison du PAS entre les requérantes et les prestataires

L'étude sur les requérantes – point de mire des chapitres précédents du rapport – visait un échantillon de chefs de famille monoparentale de la Colombie-Britannique, qui commençaient à toucher des prestations d'aide sociale et qui avaient droit au supplément si elles devenaient des prestataires de longue date de l'aide sociale. Le chapitre 5 conclut que les impacts financiers du programme sur les participantes, le budget des gouvernements et la société se distinguaient des impacts d'un projet semblable qui ciblait les parents seuls, déjà prestataires de longue date de l'aide sociale. Ce projet a fait l'objet d'une étude distincte du Projet d'autosuffisance (PAS) appelée « l'étude sur les prestataires » (voir Michalopoulos et coll., 2002). Le coût supporté par les gouvernements pour chaque dollar de profit financier des familles de prestataires de la Colombie-Britannique était de 0,67 \$. Comparativement, il en coûtait environ 0,10 \$ aux gouvernements par dollar de profit financier des familles de requérantes. Ces constatations indiquent que plus un programme comparable au PAS évolue, plus les coûts imputés aux gouvernements diminuent. Le présent chapitre examine comment et pourquoi les résultats diffèrent entre les deux études, et quelles leçons se dégagent de ces différences.

Cette comparaison est primordiale pour comprendre comment un programme basé sur le PAS fonctionnerait en pratique. Le projet visait à déterminer ce qui se produirait à la suite du lancement d'un programme qui offrirait un supplément de revenu à des chefs de famille monoparentale, prestataires de longue date de l'aide sociale. Au départ, tous les prestataires de longue date de l'aide sociale actuels seraient admissibles à un tel programme. Par conséquent, l'étude sur les prestataires proposait le supplément à un échantillon formé de prestataires de longue date de l'aide sociale, qui n'auraient pas nécessairement su, au préalable, qu'un tel programme serait mis en œuvre. Toutefois, au fur et à mesure de l'évolution du programme, tous les prestataires de longue date actuels se seraient vu offrir le supplément; seuls les *nouveaux* prestataires de longue date de l'aide sociale resteraient admissibles au supplément. Qui plus est, ces nouveaux prestataires de longue date sauraient – à l'avance – que le programme s'avérerait une solution de rechange pour eux s'ils continuaient à avoir recours à l'aide sociale. Ainsi, l'étude sur les requérantes mettait en cause un échantillon composé de nouveaux clients du système d'aide sociale : ceux qui étaient susceptibles de devenir des prestataires de longue date. Ils ont appris que le supplément leur serait offert s'ils continuaient à se prévaloir de l'aide sociale pendant un an.

Donc, l'étude sur les prestataires évaluait ce qui se produirait si un programme semblable au PAS entrait en vigueur, tandis que l'étude sur les requérantes examinait ce qui surviendrait au fur et à mesure que le programme se stabiliserait du point de vue opérationnel. Ensemble, les résultats des deux études permettent aux décideurs de déterminer quels changements s'amorceraient avec le temps, à la suite de la mise en œuvre d'un nouveau programme.

Le chapitre 6 compare les résultats des deux études. Il souligne les différences dans la conception des projets évalués. Ensuite, il met en contraste les impacts économiques clés afin de confirmer quelles variations influencent le plus les résultats globaux des deux groupes. Naturellement, la comparaison entre l'étude sur les requérantes et l'étude sur les prestataires n'est pas expérimentale, car, comme on le verra plus loin, les caractéristiques personnelles des deux groupes, ainsi que le moment et la nature du programme offert, variaient¹. Le chapitre explique ensuite de façon plus approfondie les différences entre les impacts, et se termine par une analyse des leçons supplémentaires tirées des écarts entre les études en ce qui a trait à la mise en pratique d'un programme de supplément de revenu adressé aux prestataires de longue date de l'aide sociale.

SOMMAIRE DES CONSTATATIONS

- **À la suite de l'établissement de l'admissibilité, davantage de requérantes admissibles que de prestataires ont accepté le supplément (47 % contre 34 %).** La majorité de cette différence est survenue au cours des six premiers mois, parce que les requérantes admissibles ont accepté le supplément très rapidement après la détermination de leur admissibilité.
- **Le PAS a accru les gains des requérantes davantage que ceux des prestataires.** Les impacts sur d'autres résultats économiques tels que l'emploi, les heures de travail et la pauvreté étaient équivalents entre les études, bien que les requérantes aient connu ces impacts tout en recevant des versements inférieurs du supplément. Les impacts sur l'emploi, les heures de travail et les gains, par requérante *admissible* du groupe programme, étaient considérablement plus élevés que pour les prestataires, tandis que l'obtention de l'aide sociale et les paiements de transfert étaient généralement plus faibles.
- **Le PAS a semblé donner des résultats économiques équivalents ou améliorés de façon plus efficiente pour les requérantes que pour les prestataires.** La connaissance préalable de l'offre du PAS n'a qu'un effet modeste sur le recours prolongé à l'aide sociale parmi les requérantes, et n'a eu aucun impact significatif sur le montant des prestations d'aide sociale versées au cours de l'année d'admissibilité. Une fois l'admissibilité établie, rien n'indiquait que des demandes « fortuites » de versements du supplément variaient de façon importante entre les deux études.
- **Les requérantes avaient plus tendance à signaler des caractéristiques reliées à une position plus favorable sur le marché du travail.** Les requérantes étaient plus instruites que les prestataires, et un moins grand nombre d'entre elles ont rapporté des problèmes de santé mentale ou physique. Ces divergences pourraient expliquer pourquoi elles ont réagi différemment au PAS. Les requérantes admissibles ressemblaient davantage aux prestataires que les requérantes inadmissibles, mais elles étaient toujours plus enclines à signaler des caractéristiques associées à une meilleure aptitude au travail que les prestataires.

¹Les données tirées de l'étude sur les prestataires se limitent à l'échantillon de la Colombie-Britannique, afin d'accroître la comparabilité avec l'étude sur les requérantes, qui s'est tenue uniquement dans cette province.

- **Le calendrier de recrutement différent pour les deux études a peut-être causé certains des écarts observés.** Il est possible que les changements économiques et politiques en Colombie-Britannique aient donné lieu à certaines différences dans la réaction des requérantes et celle des prestataires. Des changements en matière d'inflation ou de salaire minimum semblent bien peu responsables de fluctuations majeures entre les deux études. L'expérience des groupes témoins a aidé à réduire tout biais des impacts en raison des facteurs variant dans le temps pour chacune des études.
- **Si le PAS était mis en œuvre à titre de politique, il s'avérerait efficace dès le départ pour diminuer le nombre actuel de bénéficiaires d'aide sociale, et serait encore plus efficace à la longue.** L'étude sur les prestataires simulait l'incidence du déclenchement d'un programme comme le PAS et montrait son efficacité pour réduire l'obtention de l'aide sociale parmi un échantillon de prestataires de longue date de l'aide sociale, une tâche complexe. L'étude sur les requérantes recréait un programme *permanent* parmi des clients qui commençaient tout juste à toucher des prestations d'aide sociale. Elle a démontré que le PAS était encore plus efficace pour cette population. Par conséquent, les deux études laissent entendre que l'efficacité du PAS augmenterait avec le temps, s'il était exploité dans le monde réel.

CONCEPTION DE L'ÉTUDE SUR LES REQUÉRANTES ET DE L'ÉTUDE SUR LES PRESTATAIRES

Les prochains paragraphes décrivent comment et pourquoi l'évaluation du PAS variait entre les requérantes et les prestataires. Ils expliquent aussi pourquoi il est parfois intéressant de comparer les impacts du programme axé sur les prestataires aux estimations pour le sous-groupe de requérantes qui sont devenues admissibles au supplément.

Les études sur les prestataires et les requérantes étaient semblables, mais certaines différences clés dans leur conception devraient être considérées aux fins de comparaison des résultats (voir le tableau 6.1). L'étude sur les prestataires reproduisait la mise en œuvre d'un programme. Le groupe programme, formé de la population existante de prestataires de longue date, a reçu l'offre d'un supplément s'il renonçait à l'aide sociale et acceptait un emploi à temps plein dans l'année suivant l'avis. Les membres de ce groupe n'étaient pas au courant du programme avant son lancement.

L'étude sur les requérantes simulait un programme stable et permanent déjà rodé. Les responsables de l'élaboration des politiques se demandaient si les requérantes de l'aide sociale – qui seraient probablement déjà au courant de leur admissibilité possible – prolongeraient leur recours à l'aide sociale *afin d'avoir droit au supplément* du PAS². Ainsi, le groupe programme était formé de nouveaux clients de l'aide sociale ayant appris qu'ils seraient admissibles à un supplément s'ils continuaient à se prévaloir de l'aide sociale pendant un an et ensuite, y renonçaient et trouvaient un emploi à temps plein au cours de l'année suivante.

²Les décideurs seraient aussi probablement intéressés à déterminer si la disponibilité du supplément du PAS accroîtrait les demandes d'aide sociale. Berlin et coll. (1998) étaient d'avis que, si les requérantes n'étaient pas disposées à prolonger leur recours à l'aide sociale de quelques mois afin de devenir admissibles, il était peu probable que d'autres personnes tentent de demander l'aide sociale parce qu'elles connaissaient l'existence d'un gain éventuel, un an plus tard.

Tableau 6.1 : Différences entre l'étude sur les requérantes et l'étude sur les prestataires

	Requérantes	Prestataires (de la Colombie-Britannique)
Population	Incluait des chefs de famille monoparentale qui entreprenaient une nouvelle période de prestation d'aide sociale, après au moins six mois sans recevoir d'aide sociale.	Incluait des chefs de famille monoparentale, prestataires de l'aide sociale depuis au moins un an. Plus d'un tiers avaient touché des prestations d'aide sociale pendant plus de trois ans.
Date de l'assignation aléatoire	De février 1994 à mars 1995.	De janvier 1993 à mars 1995.
Offre du PAS présentée aux membres du groupe programme à la suite de l'assignation aléatoire	Celles qui avaient recours à l'aide sociale pendant douze de treize mois devenaient admissibles au supplément, si elles quittaient ensuite l'aide sociale et acceptaient un emploi à temps plein en moins d'un an.	Celles qui renonçaient à l'aide sociale et acceptaient un emploi à temps plein en moins d'un an touchaient le supplément du PAS.
Établissement de l'admissibilité au supplément	12 ou 13 mois après l'assignation aléatoire.	Au moment de l'assignation aléatoire.
Qui est admissible au supplément?	Seuls les membres du groupe programme qui avaient recours à l'aide sociale pendant 12 des 13 mois suivant l'assignation aléatoire devenaient des « requérantes admissibles ».	Tous les membres du groupe programme.
Enquêtes de suivi	12, 30, 48 et 72 mois suivant l'assignation aléatoire.	18, 36 et 54 mois suivant l'assignation aléatoire.
Dernier chèque de supplément émis	Décembre 1999.	Janvier 1999.

Afin que cette simulation porte fruit, les requérantes du groupe programme devaient être au courant du PAS au préalable pour être en mesure d'y participer. Leur connaissance du PAS devait être comparable à celle d'autres programmes offerts aux prestataires de l'aide sociale. Une étude préliminaire du PAS a évalué cette connaissance en comparant la sensibilisation aux caractéristiques du programme du PAS des requérantes du groupe programme avec la sensibilisation aux incitations au travail du système d'aide sociale, tel que l'ont déclaré les membres des groupes programme et témoin (voir Berlin et coll., 1998). Les auteurs avaient alors conclu que le message du PAS était aussi bien compris que d'autres caractéristiques clés du système d'aide sociale³.

Berlin et coll. (1998) ont découvert que seuls 3,1 % des requérantes poursuivaient leur recours à l'aide sociale pendant les douze mois d'admissibilité requis, simplement parce qu'elles étaient au courant de l'offre du PAS. Et, comme le chapitre 3 l'a démontré, les

³Au moins la moitié des membres du groupe programme savaient, sans qu'on leur pose la question, qu'elles devaient avoir recours à l'aide sociale pendant un an – et 61 % des membres savaient qu'elles devaient trouver un emploi – afin de toucher le supplément. Des pourcentages semblables de membres des groupes programme et témoin savaient bel et bien qu'elles pouvaient gagner un peu d'argent sans nuire à leurs prestations d'aide sociale, et que le système d'aide sociale offrait des indemnités de passage à la vie active (entre 54 et 57 % dans les deux cas).

montants des prestations d'aide sociale versées aux requérantes du groupe programme au cours de l'année d'admissibilité n'ont pas augmenté de façon significative. Cette constatation évoque que, dès que le PAS est devenu une caractéristique habituelle du programme, l'augmentation des dépenses consacrées à l'aide sociale causée par celles qui attendaient de devenir admissibles au PAS serait négligeable. La baisse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, une fois le supplément offert au cours de la deuxième année des requérantes a largement compensé l'effet initial du recours prolongé à l'aide sociale.

Bien entendu, en plus de répondre aux questions portant sur la façon dont un programme de supplément pourrait influencer le recours à l'aide sociale pendant la première année, l'échantillon des requérantes a été suivi pendant cinq ans pour déterminer les impacts à plus long terme du PAS sur cette population. Les premiers chapitres du présent rapport ont examiné ces impacts en détails. Les prochains paragraphes comparent certains des effets à plus long terme du PAS sur les requérantes avec les impacts sur les prestataires.

En raison des différences dans la conception des programmes, il est préférable d'établir certaines comparaisons de l'incidence de l'offre de supplément du PAS entre les requérantes et les prestataires *admissibles*, étant donné que les requérantes et les prestataires étaient admissibles au supplément uniquement une fois qu'elles devenaient des prestataires de longue date de l'aide sociale. Les requérantes du groupe programme qui avaient toujours recours à l'aide sociale au moment de l'établissement de leur admissibilité, soit un an après l'assignation aléatoire, représentent un échantillon aléatoire de nouvelles prestataires de l'aide sociale devenues admissibles au PAS, et leur comportement peut être comparé à celui de l'échantillon des prestataires qui étaient déjà admissibles au moment de l'assignation aléatoire.

Par exemple, ces *requérantes admissibles* du groupe programme ont accepté le supplément beaucoup plus rapidement que les prestataires du groupe programme. Dans l'ensemble, près de la moitié (47 %) de toutes les requérantes admissibles ont accepté le supplément – soit 13 points de pourcentage de plus que les prestataires (34 %). La grande majorité de l'écart est survenue au 6^e mois, lorsque l'acceptation parmi les requérantes était de 12 points de pourcentage plus élevée que chez les prestataires. Ces chiffres dénotent que les requérantes admissibles étaient particulièrement pressées d'accepter le supplément en renonçant à l'aide sociale et en travaillant à temps plein, une fois leur admissibilité établie.

Dans la prochaine partie, les impacts pour toutes les requérantes, puis pour les requérantes admissibles sont comparés aux impacts pour les prestataires.

COMPARAISON DES IMPACTS ÉCONOMIQUES CLÉS

Les prochains paragraphes se penchent sur la façon dont l'impact du PAS sur des résultats économiques clés – l'emploi, les gains et la réception des paiements de transfert – diffèrait entre les deux études. Ces résultats économiques ne sont pas seulement au cœur des questions de recherche évaluées par le PAS, mais ils servent aussi à considérer les écarts dans les coûts nets assumés par le gouvernement. En ce qui a trait aux profits et pertes par membre du groupe programme selon la perspective comptable (au tableau 5.6 du présent rapport et au tableau 7.7 du rapport de Michalopoulos et coll., 2002), les distinctions entre les deux études émanent surtout des trois éléments suivants : les paiements de transfert, les gains d'emploi et

avantages sociaux, puis l'impôt et les cotisations⁴. De façon très générale, les requérantes, par rapport aux prestataires, profitent davantage du PAS en raison de leurs gains plus élevés, tandis que le gouvernement profite à la fois des impôts accrus et des paiements de transfert réduits. Étant donné que les impacts sur l'impôt et les cotisations sont directement reliés aux gains d'emploi, la différence de coût net entre les deux études peut largement être attribuée aux écarts dans les paiements de transfert et les gains d'emploi, qui sont habituellement dictés par le comportement sur le marché du travail. L'analyse qui suit se concentrera donc sur la comparaison des impacts du programme à ces égards.

Emploi, gains et paiements de transfert

La première et la deuxième sections du tableau 6.2 présentent diverses estimations des impacts entre les deux groupes d'étude, au cours des 54 mois suivant leur admissibilité au supplément⁵. La dernière section du tableau contient les estimations des impacts pour le dernier semestre de la troisième année suivant l'établissement de l'admissibilité.

Bien que les participantes aux deux études aient réagi de façon semblable au PAS en ce qui a trait à la hausse de l'emploi et à la baisse des prestations d'aide sociale, la troisième colonne démontre que les requérantes ont gagné beaucoup plus et ont reçu moins d'argent en versements du PAS. Les différences dans les montants des paiements de transfert de l'aide sociale et du PAS entre les deux études, ensemble, ne se sont pas avérées statistiquement significatives.

Les impacts des gains expliquent en grande partie la façon dont la réaction des requérantes à l'offre du PAS différerait de celle des prestataires, dans le cadre de l'analyse avantages-coûts au chapitre précédent. Le PAS a accru les gains des requérantes de plus de 7 370 \$ au cours de la période de quatre ans et demi, soit tant et aussi longtemps qu'elles pouvaient toucher le supplément. Il a augmenté les gains des prestataires au cours de la même période d'un peu plus de 3 000 \$. L'écart de 4 299 \$ entre les impacts des requérantes et ceux des prestataires⁷ équivaut à 80 \$ de gains supplémentaires pour les requérantes chaque mois étudié. Bien que le PAS ait accru les heures de travail davantage pour les requérantes que pour les prestataires, la variation entre ces impacts n'était pas significative.

⁴Un quatrième élément a entraîné des écarts en raison d'une considération d'ordre technique relativement à la prestation de services de soutien à l'emploi. Michalopoulos et coll. (2002) considèrent ces derniers comme un avantage pour le groupe programme, contrairement aux auteurs du présent rapport. Toutefois, les estimations des coûts au gouvernement de l'étude sur les prestataires, mentionnées dans le présent rapport, ont été révisées à l'aide des méthodes expliquées au chapitre 5.

⁵Cette période de 54 mois représente la période d'observation complète pour les prestataires. La période équivalente pour les requérantes constitue la période pendant laquelle les impacts du PAS devraient être les plus prononcés, puisque le supplément n'était pas disponible durant les douze premiers mois précédant l'établissement de l'admissibilité, ni durant les six derniers mois précédant l'entrevue après 72 mois. La faible augmentation de l'obtention de l'aide sociale par les requérantes au cours des douze premiers mois de l'étude a été nécessairement omise de cette comparaison.

⁶Ces montants, tirés du tableau 6.2, diffèrent des estimations du chapitre 5, puisque ces dernières sont exprimées en dollars constants et corrigées en fonction de la valeur actuelle nette.

⁷Les impacts des gains, corrigés par régression, sont un peu plus équivalents entre les requérantes et les prestataires. Par exemple, la différence entre les impacts corrigés par régression des études en ce qui a trait aux gains cumulatifs pour la période de 54 mois était de 3 109 \$, plutôt que 4 299 \$. Cet impact était encore significatif au niveau de 10 %. La correction des impacts par régression est expliquée au chapitre 1.

Tableau 6.2 : Comparaison des impacts du programme sur l'emploi, les paiements de transfert et le revenu entre l'étude sur les requérantes et l'étude sur les prestataires

Résultats	Requérantes contre prestataires			Requérantes admissibles contre prestataires		
	Impact par requérante (1)	Impact par prestataire (2)	Différence (3)	Impact par admissible ^a (4)	Impact par prestataire (5)	Différence (6)
Total pour les 54 mois suivant l'admissibilité au supplément						
Mois d'emploi ^b	3,6***	2,6***	1,0	6,2***	2,6***	3,6***
Mois d'emploi à temps plein	4,5***	3,4***	1,1	7,7***	3,4***	4,3***
Mois de prestations d'aide sociale reçues	-3,5***	-2,9***	-0,6	-6,0***	-2,9***	-3,1**
Total cumulatif pour les 54 mois suivant l'admissibilité au supplément						
Heures travaillées	656***	499***	157	1 126***	499***	626***
Gains (\$)	7 370***	3 070***	4 299**	12 650***	3 070***	9 579***
Prestations d'aide sociale (\$)	-3 454***	-2 835***	-619	-5 929***	-2 835***	-3 094**
Versements du PAS (\$)	5 362***	6 083***	-721*	9 203***	6 083***	3 121***
Prestations d'aide sociale et versements du PAS (\$)	1 908**	3 248***	-1 340	3 274**	3 248***	27
Revenu et paiements de transfert nets pour le semestre précédant l'entrevue après 36 mois (pour les prestataires) ou l'entrevue après 48 mois (pour les requérantes)						
Impôt sur le revenu mensuel (\$) ^c	43***	29***	14	74***	29***	45***
Paiements de transfert nets mensuels (\$) ^d	3	45*	-42	5	45*	-40
Revenu personnel net mensuel (\$) ^e	112***	83***	29	192***	83***	109**
Revenu sous le seuil de faible revenu (%) ^f	-6,3**	-6,2***	-0,1	-10,8**	-6,2***	-4,6
Taille de l'échantillon	2 371	2 538		2 371	2 538	

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois de l'étude sur les requérantes; les données des enquêtes de suivi après 18, 36 et 54 mois de l'étude sur les prestataires; les dossiers administratifs de l'aide sociale et les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : Des tests bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin. Un test Q a servi à évaluer les écarts entre les estimations des impacts.

On entend par « prestataire », les membres de l'échantillon de la Colombie-Britannique de l'étude sur les prestataires qui ont répondu à l'enquête après 54 mois. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %. L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

^a « Impact par requérante admissible » représente l'impact pour les requérantes divisé par le taux d'admissibilité au PAS parmi les membres du groupe programme (0,583).

^b L'emploi à temps plein est défini comme un emploi de 30 heures ou plus pendant au moins une semaine durant le mois.

^c Inclut les cotisations prévues à l'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada (RPC) retenues à la source ainsi que l'impôt sur le revenu projeté. Les retenues à la source et l'impôt sur le revenu ont été projetés à partir des annexes fiscales fédérales et provinciales, des données sur le revenu gagné et non gagné et des versements du supplément du PAS. L'impôt réel payé par les membres de l'échantillon peut varier de ces prévisions.

^d Les dépenses publiques moyennes mensuelles consacrées au PAS, aux prestations d'aide sociale et à d'autres paiements de transfert (Prestation fiscale pour enfants, crédit pour la taxe sur les produits et services, prestations d'a-, et crédits d'impôt provincial), moins les recettes fiscales projetées.

^e Le revenu personnel net inclut les gains, les prestations d'aide sociale et les versements du PAS, ainsi que toute autre source de revenu personnel en espèces (pension alimentaire et pension alimentaire pour enfants, Prestation fiscale pour enfants, crédit pour la taxe sur les produits et services, assurance-emploi, crédits d'impôt provincial, prime familiale de la C.-B., revenu de locataires ou de pensionnaires et autre revenu déclaré).

^f Calculé en comparant le revenu familial annualisé (revenu personnel avant impôt plus les gains des autres membres de la famille) avec le seuil de faible revenu défini par Statistique Canada pour la localité et la taille de la famille des membres de l'échantillon.

Salaires

La constatation selon laquelle l'impact du PAS sur les gains différait entre les études en l'absence d'une différence correspondante avec l'impact du PAS sur les heures de travail soulève la question suivante au sujet des taux salariaux des requérantes et des prestataires : les requérantes ont-elles gagné davantage en raison du PAS parce que ce dernier les a aidées plus que les prestataires à garantir des emplois plus rémunérateurs?

Il est difficile de comparer directement les taux salariaux entre les études, puisque toutes les participantes ne travaillaient pas. Par exemple, le tableau 3.5 démontre que le PAS a augmenté le pourcentage de requérantes touchant au moins 2 \$ de plus que le salaire minimum durant le 26^e mois, de 5,2 points. Les prestataires de la C.-B. ont connu seulement une hausse de 1,6 point de pourcentage de ce taux salarial pour un mois comparable (le 15^e mois). Cependant, le PAS a occasionné un impact plus faible sur le nombre de prestataires qui n'avaient *jamais* travaillé comparativement aux requérantes (12,2 points de pourcentage contre 12,7 points). Bien que cette différence ne soit pas significative, il s'avère compliqué de distinguer l'observation d'un plus grand nombre de travailleuses hautement rémunérées parmi les requérantes des effets sur les proportions du travail.

Une comparaison des taux salariaux peut être entreprise si l'on suppose que toute augmentation dans les gains et les heures de travail causée par le PAS est attribuable aux participantes nouvellement employées en raison du PAS. Par exemple, si la hausse de 7 370 \$ des gains des requérantes en raison du PAS (indiquée au tableau 6.2) était uniquement imputable aux nouvelles travailleuses, alors elles ont travaillé, en moyenne, 656 heures supplémentaires (l'impact des heures travaillées pour les requérantes au tableau 6.2) pour gagner ce montant d'argent. Cela signifie que ces requérantes qui commençaient à travailler gagnaient près de 11,24 \$ l'heure (7 370 \$ divisés par 656 heures), soit beaucoup plus que le salaire minimum en Colombie-Britannique⁸. En fonction de la même logique, les impacts pour les prestataires ont produit un taux salarial horaire, parmi les nouvelles travailleuses en raison du PAS, de près de 6,15 \$ (3 070 \$ divisés par 499 heures). Ce chiffre indique que l'emploi supplémentaire créé par le PAS était mieux rémunéré pour les requérantes que les prestataires. Bien que cette constatation laisse entendre que le PAS a aidé les requérantes à trouver un emploi plus rémunérateur, elle est basée sur une hypothèse audacieuse au sujet de la distribution de l'emploi provoqué par le PAS, et doit être interprétée avec circonspection.

Efficiences du supplément du PAS

Il est intéressant de constater que les différences significatives des impacts du PAS sur les gains entre les requérantes et les prestataires sont survenues en l'absence d'écarts significatifs dans les impacts sur l'emploi entre les deux études. Les paiements de transfert ne variaient pas énormément, bien que des versements un peu plus faibles du supplément aux requérantes aient été nécessaires pour influencer les effets du PAS sur l'emploi et l'aide sociale pour ces

⁸Un rapport précédent (Michalopoulos, Robins et Card, 1999, p. 22) appliquait la même méthode pour obtenir une estimation semblable de 12 \$.

participantes. Alors pourquoi les requérantes avaient-elles besoin de versements moins élevés du supplément? Trois raisons possibles sont résumées ci-après :

- **Des gains d'emploi supérieurs.** Les requérantes avaient des gains en général plus élevés qui résulteraient, en raison de la formule du PAS, en des versements inférieurs du supplément.
- **Un moins grand nombre de prestataires du supplément.** Moins de requérantes obtenaient le supplément à n'importe quel moment donné. Au total, seuls 27 % des requérantes l'ont accepté, comparativement à 34 % des prestataires.
- **Un moins grand nombre d'avantages fortuits.** Des écarts dans les versements du supplément pourraient révéler une différence dans l'efficacité de l'utilisation du programme entre les requérantes et les prestataires. Si les participantes ayant accepté le supplément avaient renoncé à l'aide sociale de toute façon, elles auraient retiré des gains fortuits du programme. Ces profits n'auraient pas fait chuter la réception d'aide sociale⁹. S'il existait d'importantes différences dans les avantages fortuits entre les deux études, des impacts semblables du programme sur l'obtention de l'aide sociale pourraient ne pas entraîner des profits équivalents pour le gouvernement. Les estimations des avantages fortuits sont présentées au tableau 6.3 et expliquées dans l'encadré ci-dessous. Ces estimations laissent sous-entendre que les taux fortuits s'équivalaient entre l'étude sur les requérantes et l'étude sur les prestataires – sauf à la fin de la période d'étude, où l'impact sur l'aide sociale pour les prestataires chutait. Peu de motifs permettent de supposer que le PAS était sensiblement moins efficace à cet égard pour les prestataires, et par conséquent, les différences des coûts assumés par les gouvernements entre les études étaient considérablement influencées par les avantages fortuits.

Estimation des avantages fortuits

Le PAS offre des « avantages fortuits » à celles qui auraient renoncé à l'aide sociale sans l'offre de supplément, mais qui reçoivent néanmoins des versements. Une estimation de ces avantages fortuits correspond à la différence entre le pourcentage de participantes qui reçoivent des versements du supplément et l'impact sur la réception d'aide sociale. Ces estimations sont proposées au tableau 6.3. Par exemple, au 6^e trimestre suivant l'établissement de l'admissibilité*, 19,2 % de l'échantillon des requérantes ont touché des versements du supplément, tandis que le PAS a diminué la prestation de l'aide sociale de 11,1 points de pourcentage. Ces chiffres indiquent que 8,1 % de l'échantillon des requérantes, ou environ 42 % de toutes celles qui ont accepté le supplément, ont retiré des avantages fortuits et auraient renoncé à l'aide sociale sans l'offre de supplément. Un calcul semblable révèle que le pourcentage d'avantages fortuits au cours du trimestre équivalent pour les prestataires était de 43.

*Pour les prestataires, l'établissement de l'admissibilité a eu lieu au moment de l'assignation aléatoire. Pour les requérantes, l'admissibilité a été déterminée 12 mois après l'assignation aléatoire.

⁹Une incitation financière récompensant une activité qui se serait produite même en l'absence de l'incitation pourrait être considérée comme un gaspillage de dollars du programme. Bien entendu, les dollars fortuits provenant du supplément ont peut-être d'autres avantages, tels que l'accroissement des effets du PAS sur le revenu et la pauvreté.

**Tableau 6.3 : Pourcentage de participantes ayant retiré des avantages fortuits du supplément
– Études sur les requérantes et les prestataires**

	Participants ayant retiré des avantages fortuits du supplément					
	Comme pourcentage du groupe programme			Comme pourcentage de prestataires du supplément		
	Échantillon des requérantes (1)	Échantillon des prestataires (2)	Différence (1)-(2)	Échantillon des requérantes (3)	Échantillon des prestataires (4)	Différence (3)-(4)
Trimestre suivant l'établissement de l'admissibilité^a						
2 ^e trimestre	3,8	4,6	-0,8	45,1	66,7	-21,7
3 ^e trimestre	5,4	6,1	-0,7	42,5	54,5	-12,0
4 ^e trimestre	6,2	7,2	-1,0	40,3	51,1	-10,8
5 ^e trimestre	7,3	7,4	-0,1	38,0	41,6	-3,5
6 ^e trimestre	8,1	9,2	-1,0	42,4	43,0	-0,6
7 ^e trimestre	9,6	9,5	0,1	49,4	48,9	0,5
8 ^e trimestre	10,3	9,7	0,6	54,6	54,0	0,6
9 ^e trimestre	10,5	10,7	-0,2	59,1	57,7	1,4
10 ^e trimestre	10,0	11,1	-1,1	56,6	62,1	-5,5
11 ^e trimestre	10,3	11,7	-1,3	62,0	69,3	-7,3
12 ^e trimestre	11,2	12,2	-1,0	66,5	66,1	0,4
13 ^e trimestre	8,7	11,8	-3,2	63,8	69,2	-5,4
14 ^e trimestre	3,5	12,3	-8,7	37,9	78,3	-40,4
15 ^e trimestre	1,2	10,5	-9,2	18,7	76,7	-58,0

Sources : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide sociale et sur les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme du PAS pour l'échantillon des requérantes de l'enquête après 72 mois, et pour l'échantillon des prestataires en C.-B. de l'enquête après 54 mois.

Notes : Les estimations des avantages fortuits pour chaque trimestre sont calculées à partir d'estimations du versement moyen du supplément et des prestations d'aide sociale pour les trois mois du trimestre.

Par « avantages fortuits », on entend le pourcentage de membres de l'échantillon qui recevaient le supplément chaque trimestre, moins l'estimation expérimentale de l'impact du programme sur la prestation d'aide sociale pour le même trimestre. Les avantages fortuits « par prestataire du supplément » sont fondés sur la même estimation divisée par le pourcentage moyen de membres de l'échantillon qui recevaient des versements pendant le trimestre.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

^aPour les prestataires, l'établissement de l'admissibilité s'est produit au moment de l'assignation aléatoire. Ainsi, le 2^e trimestre du tableau est aussi le 2^e trimestre suivant l'assignation aléatoire. Pour les requérantes, l'établissement de l'admissibilité a eu lieu au début du 5^e trimestre suivant l'assignation aléatoire. Par conséquent, le 2^e trimestre dans le tableau correspond au 6^e trimestre suivant l'assignation aléatoire.

Parmi ces trois raisons pour lesquelles les requérantes ont nécessité des versements inférieurs du PAS pour atteindre des impacts économiques comparables à ceux des prestataires, que les requérantes aient obtenu des gains beaucoup plus élevés semble la raison la plus évidente. En fonction de la deuxième raison, le fait qu'un moins grand nombre de participantes aient accepté le supplément diminue les coûts du *supplément* pour le gouvernement, puisque relativement moins de requérantes que de prestataires sont devenues admissibles et ont accepté le supplément. Toutefois, il n'est pas clair que cette raison à elle seule a rendu les versements du supplément plus efficaces dans l'atteinte des résultats, étant donné que les effets du PAS seraient nécessairement concentrés parmi un groupe plus restreint de participantes ayant accepté le supplément. Ainsi, avant de prendre en considération des facteurs plus importants influençant les différences dans les impacts économiques, la prochaine partie propose les estimations des impacts par membre du groupe programme admissible. Il s'agit d'une façon de comparer l'ampleur possible des résultats économiques parmi les requérantes et les prestataires réellement admissibles au supplément.

Comparaison des impacts par requérante admissible et des impacts par prestataire

À la fin de l'année d'admissibilité, il était probable que l'impact comportemental de l'offre de supplément sur les requérantes se concentrait parmi celles qui y étaient toujours admissibles. Ainsi, il serait à prévoir que les impacts par requérante *admissible* dépasseraient ceux pour l'ensemble des requérantes comparativement aux impacts par prestataire admissible. Les *impacts par membre admissible du groupe programme* représentent une solution de rechange et peut-être, intuitivement, une méthode plus logique pour comparer comment les personnes qui viennent tout juste de devenir des prestataires de longue date de l'aide sociale réagissent à la disponibilité d'un supplément et comment toutes les prestataires de longue date réagissent.

Les impacts par membre admissible du groupe programme des deux études sont comparés aux colonnes 4 à 6 du tableau 6.2. Pour les prestataires, les impacts par membre admissible du groupe programme sont les mêmes que les impacts pour l'échantillon complet des prestataires, parce que 100 % des membres du groupe programme de l'étude sur les prestataires étaient admissibles au supplément au moment de l'assignation aléatoire. Dans le cadre de l'étude sur les requérantes, seuls 58,3 % des membres du groupe programme étaient admissibles au supplément et, par conséquent, les estimations des impacts par membre admissible du groupe programme sont obtenues en divisant les impacts de l'échantillon complet par 0,583¹⁰.

Selon la sixième colonne du tableau 6.2, la plupart des impacts par membre admissible du groupe programme de l'échantillon des requérantes étaient sensiblement plus importants que les impacts par membre du groupe programme de l'étude sur les prestataires. Par exemple, l'impact du PAS sur l'emploi à temps plein mensuel moyen, au cours des 54 mois, était plus de quatre mois plus élevé pour les requérantes admissibles que pour les prestataires. L'examen des impacts par membre admissible du groupe programme révèle quant à lui un effet étonnant sur les gains. L'impact sur les gains par requérante admissible du groupe programme était de 12 650 \$ durant 54 mois, comparativement à 3 070 \$ pour l'étude sur les prestataires¹¹. Les impacts sur les heures de travail étaient aussi supérieurs. La dernière section du tableau montre que, durant la période pendant laquelle une comparaison directe du revenu et des paiements de transfert totaux déclarés est possible, il existe des différences significatives entre les impacts du PAS par requérante admissible comparativement aux prestataires. Les requérantes admissibles ont payé davantage d'impôt sur le revenu et signalé des revenus personnels nets légèrement plus élevés¹².

¹⁰Les impacts par membre admissible du groupe programme constituent des mesures valides des impacts si les membres inadmissibles du groupe programme n'ont pas modifié leur comportement en réponse à l'offre du PAS. Bien qu'il s'agisse d'une hypothèse plausible, les effets sur les membres inadmissibles du groupe programme ne peuvent être éliminés. Par exemple, certains membres du groupe programme pouvaient chercher du travail tôt afin de devenir admissibles au supplément plus tard. Étant donné que de tels changements ne peuvent être écartés, les impacts *par* requérante admissible du groupe programme ne sont pas nécessairement les mêmes que les impacts *parmi* les requérantes admissibles du groupe programme.

¹¹Les impacts sur les gains corrigés par régression (voir le premier chapitre) sont aussi considérablement supérieurs par requérante admissible comparativement aux impacts pour les prestataires durant la période de 54 mois.

¹²L'impact sur le revenu personnel net, corrigé par régression, n'était pas statistiquement significatif.

Ces constatations indiquent que la disponibilité du supplément du PAS a accru l'emploi et les gains par membre admissible du groupe programme et a réduit la prestation de l'aide sociale ainsi que les paiements de transfert, davantage pour les requérantes que pour les prestataires.

La comparaison des impacts entre les deux études laisse clairement entendre que les mécanismes principaux menant à une analyse avantages-coûts plus positive pour les requérantes que pour les prestataires sont les gains supérieurs et les transferts inférieurs. Elle ne révèle pas pourquoi le PAS aurait pu avoir des impacts différents pour les deux études. C'est ce qu'on verra ci-dessous.

POURQUOI LES RÉSULTATS DES REQUÉRANTES ET DES PRESTATAIRES DIFFÈRENT-ILS?

Des différences considérables surgissent lorsque le même programme du PAS est mis à l'essai sur ce qui semble manifestement le même groupe de personnes au même moment – des chefs de famille monoparentale, prestataires de l'aide sociale en Colombie-Britannique, dans les années 90. Les prochains paragraphes envisagent les raisons pour lesquelles des écarts se sont produits, et quelles leçons on peut en tirer, du point de vue des politiques d'aide sociale.

Trois raisons possibles expliquent pourquoi les résultats des requérantes se distinguent des résultats des prestataires. Premièrement, le programme était différent. Même si le programme de supplément de revenu fonctionnait de la même façon, les requérantes étaient au courant de leur admissibilité éventuelle au supplément une année avant les prestataires, et disposaient de deux ans pour trouver un emploi rémunéré. Les prestataires n'avaient qu'un an pour ce faire.

Deuxièmement, l'échantillon des prestataires variait de celui des requérantes. Les prestataires provenaient d'une population de prestataires de longue date de l'aide sociale. Par conséquent, certaines d'entre elles se prévalaient de l'aide sociale depuis quelques années. Comparativement, l'échantillon des requérantes était formé de nouvelles clientes de l'aide sociale. Par définition, aucune des participantes recensées comme requérante n'était une prestataire de longue date : 58 % d'entre elles sont *devenues* des prestataires de longue date après avoir eu recours à l'aide sociale pendant un an. Seul un sous-groupe de cet échantillon de requérantes aurait recours à l'aide sociale aussi longtemps que les prestataires. Puisque les gens ne quittent pas l'aide sociale au hasard, les caractéristiques des deux échantillons différaient, ce qui influençait probablement la réaction au PAS.

Troisièmement, la période d'attente d'un an signifiait que les requérantes avaient droit au supplément un peu plus tard, en réalité, que les prestataires. Une vaste gamme de facteurs, tels que l'inflation, les changements dans les taux de salaire minimum, les changements aux politiques et l'économie locale, pourraient indiquer que les requérantes ont vécu l'admissibilité au supplément dans un environnement différent des prestataires.

Parmi ces trois raisons qui peuvent expliquer des résultats différents, les deux premières sont intentionnelles. Par exemple, le programme à l'essai incluait une période de deux ans

pour les requérantes¹³ à compter du premier avis au sujet de l'offre de supplément jusqu'à ce qu'elles le refusent. Il était aussi à prévoir que la composition de la population exposée à l'offre de supplément changerait à mesure que le programme évoluerait. Cependant, il faut examiner de façon plus approfondie les différences dans le moment relatif de l'admissibilité au supplément, puisqu'elles pourraient confondre les constatations.

Ces trois raisons sont expliquées ci-dessous.

Différences dans le programme : sensibilisation à l'offre d'un supplément de revenu

L'exigence consistant à se prévaloir pendant un an de plus de l'aide sociale dans le but d'avoir droit au supplément a peut-être influencé les effets du programme pour les requérantes, en accordant à celles qui y auraient droit plus de temps pour se préparer à l'admissibilité. Berlin et coll. (1998) ont constaté qu'un préavis a entraîné un impact modeste de 3,1 points de pourcentage sur la probabilité des requérantes d'avoir recours à l'aide sociale pendant une année complète. Il s'agissait de coûts supplémentaires pour les gouvernements. Toutefois, certaines données laissent croire que les requérantes ont consacré ce temps à se préparer autrement à la disponibilité du supplément.

Le tableau 6.4 illustre deux de ces façons. La première section du tableau compare le pourcentage de requérantes du groupe programme et du groupe témoin qui travaillaient à temps plein au cours de chaque mois, pendant la période d'admissibilité initiale de douze mois. Pour les mêmes groupes, la deuxième section met en contraste le pourcentage de requérantes qui travaillaient à temps plein tout en ayant recours à l'aide sociale (sans nuire à leur admissibilité au supplément)¹⁴.

Durant un certain nombre de mois à partir du cinquième mois suivant l'assignation aléatoire, des impacts significatifs de l'offre du PAS se sont produits sur l'emploi à temps plein. Des impacts significatifs similaires se sont produits à partir du troisième mois pour les participantes qui travaillaient à temps plein tout en restant admissibles au supplément¹⁵. Cela indique que l'offre du PAS a encouragé les membres du groupe programme à travailler à temps plein tout en se prévalant de l'aide sociale. Les membres du groupe témoin n'étaient pas confrontés à une telle incitation à avoir recours à l'aide sociale, donc ils étaient moins susceptibles que les membres du groupe programme à occuper un emploi à temps plein, et ils étaient beaucoup moins enclins à combiner cet emploi à l'aide sociale¹⁶.

¹³La période de deux ans consiste en la période d'admissibilité d'un an comme prestataire de l'aide sociale et l'année suivante, pendant laquelle les requérantes pouvaient renoncer à l'aide sociale et accepter le supplément.

¹⁴Grâce aux données, il est possible de calculer si les membres du groupe témoin seraient restés admissibles au supplément du PAS s'ils avaient fait partie du groupe programme.

¹⁵Lorsque ces impacts sont corrigés par régression pour tenir compte des écarts mineurs entre les caractéristiques de référence de l'échantillon du groupe programme et du groupe témoin, les impacts du PAS sur l'emploi à temps plein pendant la première année disparaissent pour la plupart, tandis que les impacts sur les participantes qui travaillaient à temps plein tout en restant admissibles au supplément demeurent.

¹⁶Durant la tenue de l'étude, l'admissibilité à l'aide sociale ne prenait pas automatiquement fin pour les chefs de famille monoparentale de la C.-B. qui travaillaient à temps plein. Le retrait graduel des prestations, de pair avec des gains accrus et un système d'exemption de la rémunération, signifiait que les gains supplémentaires ne réduisaient pas les prestations d'aide sociale d'une somme rigoureusement équivalente.

Tableau 6.4 : Impacts du PAS sur l'emploi à temps plein, l'admissibilité au supplément du PAS et la recherche d'emploi au cours des douze mois suivant l'assignation aléatoire

Résultats (moyenne mensuelle)	Requérantes : échantillon de l'enquête après 72 mois			
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Travaillait à temps plein (%)				
1 ^{er} mois	13,0	13,4	-0,4	(1,25)
2 ^e mois	16,3	15,5	0,8	(1,49)
3 ^e mois	18,8	16,4	2,4	(1,61)
4 ^e mois	20,0	17,7	2,3	(1,69)
5 ^e mois	21,9	18,5	3,4*	(1,76)
6 ^e mois	23,0	19,4	3,6**	(1,82)
7 ^e mois	23,6	20,4	3,2*	(1,86)
8 ^e mois	23,9	21,1	2,8	(1,88)
9 ^e mois	25,7	21,2	4,5**	(1,92)
10 ^e mois	25,4	21,8	3,6*	(1,92)
11 ^e mois	25,8	21,8	4,0**	(1,93)
12 ^e mois	26,8	22,4	4,4**	(1,95)
Travaillait à temps plein tout en restant admissible au supplément du PAS (%)^a				
1 ^{er} mois	13,0	13,4	-0,4	(1,25)
2 ^e mois	15,3	14,1	1,2	(1,48)
3 ^e mois	14,0	11,0	3,0**	(1,49)
4 ^e mois	12,0	9,5	2,5*	(1,43)
5 ^e mois	12,7	8,5	4,2***	(1,44)
6 ^e mois	12,0	7,5	4,6***	(1,40)
7 ^e mois	10,6	7,0	3,6***	(1,34)
8 ^e mois	9,6	6,3	3,3**	(1,28)
9 ^e mois	9,7	6,1	3,6***	(1,29)
10 ^e mois	9,0	5,7	3,3***	(1,25)
11 ^e mois	8,3	5,7	2,6**	(1,22)
12 ^e mois	8,9	5,0	4,0***	(1,22)
Recherche d'emploi pendant la période d'admissibilité de douze mois (%)				
La répondante cherchait un emploi				
depuis l'entrevue de référence	55,7	52,0	3,7*	(2,09)
au cours des 4 semaines précédant l'entrevue après 12 mois ^b	30,9	26,9	4,0**	(1,90)
Au cours des 4 semaines précédant l'entrevue après 12 mois, la répondante a cherché un emploi				
à temps plein ^b	25,9	22,5	3,3*	(1,80)
à temps partiel ^b	18,7	14,8	3,9**	(1,57)

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 12 et 72 mois et sur les dossiers administratifs de l'aide sociale.

Notes : Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

^aPar définition, les membres du groupe témoin n'étaient pas admissibles au PAS. Cependant, le pourcentage de membres qui auraient été admissibles a été calculé – comme s'ils avaient fait partie du groupe programme – en fonction de leur obtention de l'aide sociale au cours de la première année suivant l'assignation aléatoire.

^bLes pourcentages de répondantes qui cherchaient un emploi à temps plein et qui cherchaient un emploi à temps partiel n'équivalent pas aux pourcentages des membres qui cherchaient un emploi quelconque, puisque les répondantes pouvaient déclarer chercher les deux genres d'emploi simultanément.

Les requérantes du groupe programme ont accru l'emploi à temps plein aussi rapidement – ou peut-être un peu plus rapidement – que les membres du groupe témoin. Mais davantage de membres du groupe programme ont conservé leur admissibilité future au supplément en travaillant à temps plein. En restant admissibles tout en occupant déjà un emploi à temps plein, ces membres du groupe programme seraient plus aptes à réunir les conditions requises pour le supplément du PAS, à la suite de la détermination de leur admissibilité. Parmi les membres du groupe programme toujours admissibles, 15 % travaillaient à temps plein durant le 12^e mois, par rapport à 9 % des membres du groupe témoin¹⁷. Un tel comportement préventif pourrait expliquer, en partie, le taux rapide d'acceptation du supplément parmi les requérantes admissibles décrites plus tôt dans le présent chapitre. Quatre requérantes du groupe programme sur cinq (80 %) qui travaillaient à temps plein et étaient toujours admissibles au 12^e mois ont accepté le supplément. Elles formaient environ 26 % de toutes celles ayant accepté le supplément.

Le comportement des requérantes à l'égard de la recherche d'emploi durant l'année précédant l'établissement de l'admissibilité est indiqué à la dernière section du tableau 6.4. Même si les requérantes n'avaient pas profité du préavis de l'offre du PAS pour trouver un emploi, elles auraient peut-être commencé à en chercher un. De faibles impacts sur le comportement à l'égard de la recherche d'emploi ont été subis par les membres du groupe programme. Cette activité s'est surtout déroulée au cours des quatre semaines précédant l'entrevue après 12 mois, ce qui suggère que certaines participantes agissaient en prévision de leur admissibilité imminente au supplément¹⁸.

Ainsi, certaines données démontrent que le fait de recevoir l'offre du PAS tôt a bel et bien favorisé un comportement préventif chez les requérantes du groupe programme – des activités qui amélioreraient leurs chances de réunir les conditions requises une fois qu'elles seraient admissibles. Ces activités ont peut-être aussi amélioré leur potentiel de gains (leur permettant de gagner un salaire plus élevé ou d'obtenir plus de stabilité) plus tard, dans leur emploi assorti du supplément¹⁹. Rien ne laissait présager que de telles activités étaient répandues. Mais clairement, les prestataires n'ont pas eu les mêmes occasions de se préparer.

¹⁷ Afin que les membres du groupe programme et du groupe témoin soient jugés « potentiellement admissibles » au PAS, ils devaient toucher des prestations d'aide sociale durant le mois de l'assignation aléatoire et pendant onze des douze mois suivant le mois de l'assignation aléatoire. Quelques requérantes ont été assignées au hasard plus tard – plus d'un mois après le mois où elles ont commencé à toucher des prestations d'aide sociale. Ces membres étaient considérés comme potentiellement admissibles s'ils avaient passé au moins onze mois à recevoir des prestations d'aide sociale au cours des douze mois *depuis le premier mois d'obtention de l'aide sociale*. Pour veiller à ce que les impacts de l'emploi à temps plein parmi les membres admissibles au supplément au tableau 6.4 ne soient pas attribuables à l'admissibilité prématurée au supplément parmi celles assignées aléatoirement tardivement, une analyse distincte (omise) excluait toutes celles qui avaient été assignées aléatoirement de façon tardive. Les impacts sur l'emploi à temps plein tout en restant admissible au PAS étaient presque inchangés de ceux présentés au tableau 6.4. Des différences significatives (au niveau de signification de 5 %) ont été observées du 5^e au 12^e mois.

¹⁸ L'entrevue après 12 mois avait toujours lieu avant l'établissement de l'admissibilité.

¹⁹ Les requérantes du groupe programme se sont peut-être préparées au supplément d'autres façons, p. ex. en suivant des cours ou une formation supplémentaires. Malheureusement, il n'existe pas suffisamment de données pour déterminer si l'offre du PAS a influencé le comportement à l'égard de l'instruction parmi les requérantes au cours de la période d'admissibilité de douze mois.

Différences dans les caractéristiques personnelles

Une raison importante expliquant les écarts dans les effets du PAS entre les requérantes et les prestataires était simplement qu'il s'agissait de groupes de personnes différents. En effet, les nouveaux clients de l'aide sociale diffèrent des prestataires de longue date. En ce qui a trait au groupe des requérantes, celles qui commençaient tout juste à toucher des prestations d'aide sociale, après au moins six mois d'absence du système, ont été sélectionnées. Le groupe des prestataires, quant à lui, était formé de personnes qui touchaient déjà des prestations d'aide sociale depuis au moins onze des douze mois précédant le mois de l'assignation aléatoire. Les prestataires pouvaient être considérées comme un groupe très spécial d'anciennes requérantes de l'aide sociale qui avaient la plus grande propension à rester assistées sociales pendant longtemps. Puisque les facteurs qui prédisposent les prestataires de l'aide sociale à le rester pendant longtemps pourraient aussi influencer leur réaction à un projet comme le PAS, des distinctions entre les réactions au programme des requérantes et des prestataires étaient à prévoir.

Le tableau 6.5 énumère certaines caractéristiques des requérantes et des prestataires du groupe programme au moment de l'assignation aléatoire. L'aspect le plus flagrant du tableau est que les deux groupes se distinguaient de façon significative, au plus haut niveau de confiance, pour presque *chaque* caractéristique. De façon presque planifiée, les requérantes avaient de meilleurs antécédents professionnels récents, étant donné qu'elles s'étaient prévaluées de l'aide sociale pendant moins longtemps – 10,4 mois de moins en moyenne. L'une des différences les plus importantes concerne l'expérience scolaire. Près des deux tiers des requérantes avaient obtenu leur diplôme d'études secondaires et plus d'un cinquième d'entre elles avaient effectué des études postsecondaires. Plus de la moitié des prestataires n'étaient pas diplômées du secondaire et moins d'une sur huit d'entre elles avaient effectué des études supérieures. Qui plus est, moins de requérantes avaient déclaré des contraintes physiques et émotives. Peut-être contre toute attente, plus d'immigrantes faisaient partie du groupe programme des requérantes, ce qui laisse entendre que les immigrantes n'étaient pas exagérément représentées parmi les prestataires de longue date de l'aide sociale. Le contraire était vrai pour celles qui avaient déclaré être d'ascendance autochtone. En outre, les requérantes étaient beaucoup enclines à s'être mariées avant de devenir chefs de famille monoparentale.

Dans l'ensemble, les requérantes avaient tendance à signaler des caractéristiques reliées à une position plus avantageuse sur le marché du travail. Les différences dans l'éducation, les contraintes physiques et émotives, l'état civil et les antécédents professionnels peuvent aider à expliquer pourquoi les requérantes et les prestataires réagissaient différemment au PAS.

Les divergences dans les réactions des requérantes et des prestataires à l'égard du PAS peuvent s'expliquer davantage en examinant les caractéristiques au moment où les membres du groupe programme sont véritablement devenus admissibles au supplément. Ainsi, le tableau 6.6 inclut les différences entre les requérantes admissibles et les prestataires, en fonction de données tirées, dans la mesure du possible, de l'enquête de suivi après 12 mois auprès des requérantes, recueillies au moment de l'établissement de leur admissibilité. Les caractéristiques des requérantes inadmissibles du groupe programme sont aussi incluses aux fins de comparaison.

Tableau 6.5 : Caractéristiques de référence des requérantes comparativement à celles des prestataires, pour les membres du groupe programme seulement

Caractéristiques de référence	Requérante du groupe programme	Prestataire du groupe programme	Différence	Erreur type
Antécédents d'aide sociale				
Nombre moyen de mois d'obtention de l'aide sociale préalable ^a	1,5	11,9	-10,4***	(0,0)
Prestations mensuelles moyennes d'aide sociale lors de l'assignation aléatoire (\$) ^b	916	1 022	-107***	(13,5)
Antécédents professionnels				
A déjà travaillé contre rémunération (%)	97,7	95,8	1,9***	(0,7)
Travaillait au cours du mois précédant l'assignation aléatoire (%) ^c	24,0	18,2	5,8***	(1,6)
Caractéristiques personnelles				
Femme (%)	91,7	95,3	-3,5***	(1,0)
Moins de 25 ans (%)	15,5	17,4	-1,9	(1,5)
N'a pas terminé ses études secondaires (%)	34,3	52,6	-18,3***	(2,0)
Diplômée du secondaire, aucune étude postsecondaire (%)	40,9	35,5	5,4***	(2,0)
Certaines études postsecondaires (%)	22,4	11,9	10,5***	(1,5)
Ascendance autochtone (%)	7,2	13,1	-5,9***	(1,2)
Immigrante (%)	29,4	22,5	6,9***	(1,8)
Contrainte physique (%)	19,8	25,7	-5,9***	(1,7)
Contrainte émotionnelle (%)	5,7	9,0	-3,2***	(1,1)
Structure familiale				
Nombre moyen d'enfants (de moins de 19 ans)	1,7	1,8	-0,1	(0,0)
N'a jamais été mariée (%)	21,6	43,7	-22,2***	(1,8)
Taille de l'échantillon (total = 2 480)	1 186	1 294		

Sources : Calculs fondés sur les données recueillies au cours de l'enquête de référence des requérantes et des prestataires, de l'enquête après 54 mois des prestataires, de l'enquête après 72 mois des requérantes, et sur les dossiers administratifs de l'aide sociale.

Notes : La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de données manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences dans les caractéristiques de référence entre le groupe programme des requérantes et celui des prestataires. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

^aPour les requérantes, le chiffre indiqué au tableau correspond au nombre moyen de mois d'obtention de l'aide sociale au cours des 12 mois précédant l'assignation aléatoire. Pour les prestataires, le chiffre indiqué correspond aussi au nombre moyen de mois d'obtention de l'aide sociale au cours des 12 mois précédant l'assignation aléatoire.

^bPour les requérantes, il s'agit du versement moyen d'aide sociale durant le mois de l'assignation aléatoire. Pour les prestataires, il s'agit du versement d'aide sociale reçu pendant le mois précédant l'assignation aléatoire.

^cPour les requérantes et les prestataires, le chiffre inscrit au tableau représente le pourcentage de participantes qui travaillaient au cours du mois précédant l'assignation aléatoire.

Tableau 6.6 : Caractéristiques des requérantes inadmissibles comparativement aux prestataires, et des requérantes admissibles comparativement aux prestataires, pour les membres du groupe programme seulement

Caractéristiques	Échantillon des prestataires, suivi après 54 mois						Requérantes inadmissibles contre prestataires	Requérantes admissibles contre prestataires
	Échantillon des requérantes, suivi après 72 mois		Requérante admissible du groupe programme (2)		Prestataire du groupe programme (3)			
	Requérante inadmissible du groupe programme (1)	Requérante admissible du groupe programme (2)	Différence (1)-(3)	Erreur type	Différence (1)-(3)	Erreur type		
Caractéristiques								
Antécédents d'aide sociale après 12 mois								
Nombre moyen de mois d'obtention de l'aide sociale durant les 12 mois précédant l'assignation aléatoire ^a	4,8	11,8	11,9	-7,0***	(0,1)	0,0**	(0,0)	
Prestations mensuelles moyennes d'aide sociale durant les 12 mois précédant l'assignation aléatoire (\$) ^b	4 227	11 666	11 972	-7 745***	(152)	-306 **	(136)	
Antécédents professionnels								
A déjà travaillé contre rémunération (%)	99,2	97,0	95,8	3,4***	(0,9)	1,1	(0,9)	
Travaillait au cours du mois précédant l'établissement de l'admissibilité (%) ^c	55,3	28,5	18,2	37,0***	(2,2)	10,3***	(1,9)	
Nombre moyen de mois de travail au cours de l'année précédente ^d	6,0	2,8	2,0	4,0***	(0,2)	0,9***	(0,2)	
Caractéristiques personnelles au moment de l'enquête de référence								
Femme (%)	90,7	92,5	95,3	-4,6***	(1,3)	-2,8**	(1,1)	
Moins de 25 ans (%)	14,2	16,4	17,4	-3,2*	(2,0)	-1,0	(1,8)	
N'a pas terminé ses études secondaires (%)	29,2	38,0	52,6	-23,38***	(2,6)	-14,56***	(2,4)	
Diplômée du secondaire, aucune étude postsecondaire (%)	41,3	40,6	35,5	5,8**	(2,6)	5,2**	(2,3)	
Certaines études postsecondaires (%)	27,5	18,7	11,9	15,6***	(1,9)	6,8***	(1,7)	
Ascendance autochtone (%)	7,1	7,2	13,1	-6,0***	(1,7)	-5,9***	(1,5)	
Immigrante (%)	24,8	32,6	22,5	2,3	(2,2)	10,1***	(2,1)	
Contrainte physique (%)	19,9	19,7	25,7	-5,8***	(2,3)	-6,0***	(2,0)	
Contrainte émotionnelle (%)	6,3	5,3	9,0	-2,7**	(1,5)	-3,6***	(1,3)	

(suite)

Tableau 6.6 : Caractéristiques des requérantes inadmissibles comparativement aux prestataires, et des requérantes admissibles comparativement aux prestataires, pour les membres du groupe programme seulement (suite)

Caractéristiques	Échantillon des prestataires, et des requérantes admissibles comparativement aux prestataires, pour les membres du groupe programme seulement (suite)						
	Échantillon des requérantes, suivi après 72 mois		Échantillon des prestataires, suivi après 54 mois		Requérantes inadmissibles contre prestataires	Requérantes admissibles contre prestataires	
	Requérante inadmissible du groupe programme (1)	Requérante admissible du groupe programme (2)	Prestataire du groupe programme (3)	Différence (1)-(3)	Erreur type	Différence (2)-(3)	Erreur type
Structure familiale après 12 mois							
Nombre moyen d'enfants (de moins de 19 ans)	1,4	1,7	1,8	-0,4***	(0,0)	-0,1	(0,0)
N'a jamais été mariée (%)	17,9	21,5	43,7	-25,9***	(2,5)	-22,3***	(2,2)
Actuellement mariée ou conjointe de fait (%)	14,0	4,0	1,9	12,1***	(1,1)	2,1**	(0,8)
Taille de l'échantillon	492	694	1 294				

Sources : Calculs fondés sur les données recueillies au cours de l'enquête de référence des requérantes et des prestataires, de l'enquête après 54 mois des prestataires, de l'enquête après 72 mois des requérantes, et sur les dossiers administratifs de l'aide sociale.

Notes : Par « requérante admissible », on entend les membres de l'étude sur les requérantes qui touchaient des prestations d'aide sociale pendant 11 des 12 mois suivant le mois de l'assignation aléatoire.

La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de données manquantes.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences dans les caractéristiques personnelles au moment de l'enquête de référence entre les requérantes inadmissibles et les prestataires du groupe programme, ainsi que les requérantes « admissibles » et les prestataires du groupe programme. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

^aPour les requérantes, le chiffre indiqué au tableau correspond au nombre moyen de mois d'obtention de l'aide sociale au cours des 12 mois depuis l'assignation aléatoire. Pour les prestataires, le chiffre indiqué au tableau correspond au nombre moyen de mois d'obtention de l'aide sociale au cours des 12 mois précédant l'assignation aléatoire.

^bPour les requérantes, il s'agit du versement moyen d'aide sociale du 1^{er} au 12^e mois depuis l'assignation aléatoire. Pour les prestataires, il s'agit du versement d'aide sociale reçu du 1^{er} au 12^e mois précédant l'assignation aléatoire.

^cPour les requérantes, l'établissement de l'admissibilité s'est déroulé au 12^e mois de la période de suivi. Pour les prestataires, la détermination de l'admissibilité est survenue au moment de l'assignation aléatoire.

^dPour les requérantes, le chiffre inscrit au tableau correspond au nombre moyen de mois de travail au cours des 12 mois depuis l'assignation aléatoire. Pour les prestataires, le chiffre inscrit au tableau correspond au nombre moyen de mois de travail au cours des 12 mois précédant l'assignation aléatoire.

Le tableau indique que les requérantes admissibles ressemblaient davantage aux prestataires que les requérantes inadmissibles, en ce qui a trait à la plupart des caractéristiques. Néanmoins, les requérantes admissibles différaient toujours des prestataires de façon significative pour presque *chaque* caractéristique, au plus haut degré de confiance (montré dans les deux dernières colonnes). Des distinctions notables existaient entre les requérantes admissibles et les prestataires en ce qui a trait à leurs antécédents professionnels récents, leur niveau d'instruction et les contraintes physiques et émotives signalées lors de l'entrevue de référence²⁰. Une expérience de travail plus récente a également peut-être permis aux requérantes de trouver des emplois plus rémunérateurs que les prestataires.

Les requérantes admissibles étaient prédisposées à avoir des niveaux d'instruction plus élevés au moment de l'entrevue de référence que les prestataires. Non seulement davantage de requérantes admissibles avaient obtenu leur diplôme d'études secondaires, mais davantage d'entre elles avaient effectué certaines études postsecondaires – un écart de 6,8 points de pourcentage. Qui plus est, moins de requérantes admissibles que de prestataires ont signalé des contraintes physiques ou émotives.

Les chiffres au tableau 6.5 indiquent qu'en général, les requérantes possédaient des caractéristiques qui les avaient mieux préparées à passer à la vie active que les prestataires. Cette conclusion est appuyée par les données du tableau 6.6. Les requérantes disposées à se prévaloir plus longtemps de l'aide sociale, qui sont devenues de ce fait admissibles au supplément, étaient néanmoins encore plus aptes au travail que les prestataires.

Périodes d'étude différentes

Le recrutement des requérantes et des prestataires en Colombie-Britannique s'est déroulé à peu près au même moment. Les prestataires ont été réparties au hasard de janvier 1993 à mars 1995. Le recrutement des requérantes a commencé un an plus tard, en février 1994, et s'est aussi terminé en mars 1995. Mais, puisque les requérantes du groupe programme devaient attendre un an avant de devenir admissibles au supplément, l'admissibilité est survenue entre 11 et 25 mois plus tard, en temps réel, pour l'échantillon des requérantes comparativement à l'échantillon des prestataires. Des facteurs économiques qui évoluent avec le temps, comme les politiques sociales, l'économie locale, les valeurs monétaires et les taux de salaire minimum, pourraient-ils expliquer les différences dans la façon dont les requérantes ont vécu l'admissibilité au supplément, par rapport aux prestataires? Chacun de ces facteurs est analysé ci-dessous.

Changements d'orientation en matière de politiques

Le premier chapitre décrit comment la majorité des changements aux politiques d'aide sociale en Colombie-Britannique – changements susceptibles d'influencer la prestation de l'aide sociale et le passage à la vie active des membres de l'étude du PAS – se sont produits en 1996. Cette année-là, la province a mis en application des pénalités pour ceux qui démissionnaient de leur emploi sans raison valable, a réduit son exemption de la

²⁰Malheureusement, aucune donnée sur l'instruction n'a été recueillie pendant l'enquête de suivi après 12 mois. Par conséquent, il était impossible de comparer les compétences des requérantes avec celles des prestataires à un moment donné.

rémunération et a mis en œuvre la prime familiale (de telle façon qu'elle accroissait l'incitation à accepter un emploi moins rémunérateur plutôt qu'à avoir recours à l'aide sociale). Janvier 1996 marquait aussi le point tournant dans le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale en Colombie-Britannique. Une baisse soutenue du nombre d'assistés sociaux s'est amorcée, à la suite d'augmentations constantes, au cours de la première moitié des années 90²¹.

L'année 1996, cruciale pour la politique d'aide sociale de la Colombie-Britannique, s'est aussi avérée une période clé d'obtention du supplément pour les prestataires, étant donné que même les participantes à l'étude sur les prestataires qui avaient été recrutées les premières n'auraient pu avoir complété trois années d'obtention du supplément avant janvier 1996. Le dernier mois auquel les prestataires recrutées les dernières pouvaient avoir commencé à toucher le supplément était mars 1996. En contraste, les requérantes recrutées les premières auraient été seulement à mi-chemin de leur période d'obtention du supplément vers la fin de 1996. Certaines requérantes n'ont pas commencé à recevoir le supplément avant 1997. Ainsi, les requérantes auraient été exposées aux changements d'orientation en Colombie-Britannique relativement tôt au cours de l'obtention du supplément.

Il est important de mentionner que les divers changements politiques auraient pu influencer la réaction à l'offre du PAS à divers égards. Les pénalités et la prime familiale auraient pu rendre le maintien de l'emploi plus intéressant, mais la baisse de l'exemption de la rémunération a rendu la combinaison d'un emploi peu rémunérateur et de l'aide sociale moins attrayante. Une participante qui envisageait de déclencher le supplément à la suite de changements politiques (une possibilité uniquement pour les requérantes recrutées tardivement) aurait pu être découragée par les pénalités, mais encouragée par la nouvelle prime familiale. L'exemption de la rémunération inférieure a pu rendre plus intéressante la combinaison « emploi peu rémunérateur plus supplément », comparativement à la combinaison « emploi peu rémunérateur plus aide sociale ».

Il s'avère complexe de déterminer dans quelle mesure l'entrée en vigueur retardée de telles politiques possiblement compensatoires a pu être intéressante en ce qui concerne la réaction des requérantes au PAS comparativement à celle des prestataires. Les membres du groupe témoin auraient aussi été influencés par les changements politiques, ce qui aurait diminué l'effet d'une politique modifiée plus tard sur les estimations de l'impact réel comparées au tableau 6.2.

Changements dans l'économie locale

Tel qu'il est souligné au premier chapitre, le marché du travail à Vancouver s'est graduellement amélioré au cours des années 90. Les chiffres pour la province indiquent que l'emploi des femmes âgées de 25 à 44 ans est resté stable entre 1994 et 2000. L'emploi des femmes plus jeunes a chuté entre 1994 et 1998, avant d'augmenter à nouveau de 1998 à 2000. Par conséquent, il est plausible que la situation des requérantes recrutées tardivement était meilleure que celle des prestataires, parce qu'elles cherchaient un emploi dans un marché un peu plus favorable. Toutefois, les différences entre les années étaient modestes (de l'ordre d'un point de pourcentage dans les taux de chômage). On s'attendrait à ce que les

²¹On comptait 57 000 parents seuls, prestataires de l'aide sociale en C.-B. en 1995 et 55 000 en 1996, mais seulement 48 000 en 1997 et 39 000 en 2000.

membres du groupe témoin tirent aussi parti de telles différences, réduisant ainsi l'effet de l'économie en évolution sur les impacts des requérantes comparativement à ceux des prestataires.

L'incidence d'autres différences temporelles entre les requérantes et les prestataires – en raison de l'impact des taux de salaire minimum en évolution et de l'inflation sur le revenu des requérantes et des prestataires avec le temps – peut être estimée assez facilement. Lorsque les impacts pour les requérantes sont exprimés en dollars constants, on n'observe presque aucun changement dans la tendance ou l'ampleur des impacts soulevés au tableau 6.2.

Il est difficile de conclure que le moment du recrutement a occasionné une grande partie de la différence des impacts entre les requérantes et les prestataires de la C.-B. Les membres du groupe témoin ont connu des environnements politique et économique identiques à ceux des membres du groupe programme (sauf pour l'offre du PAS). Ainsi, il était impossible pour les facteurs variant dans le temps de biaiser les impacts du programme au sein de chaque étude. Néanmoins, il est aussi impossible d'ignorer que certains changements, en particulier ceux reliés aux modifications de la politique d'aide sociale, auraient pu influencer sur la comparaison des impacts entre les deux études.

CONCLUSION

L'étude sur les prestataires a démontré que le PAS était une politique efficace pour les prestataires. Les résultats de l'étude sur les requérantes indiquent que le PAS était encore plus efficace pour les requérantes. Parmi les requérantes admissibles au supplément, l'acceptation du supplément était beaucoup plus rapide que parmi les prestataires. Les gains connexes étaient plus élevés et les paiements de transfert étaient plus faibles, réduisant les coûts pour les gouvernements. Les requérantes semblaient utiliser le supplément de façon plus efficiente que les prestataires, et exigeaient des versements inférieurs du supplément pour atteindre des résultats économiques semblables.

Naturellement, les prestataires représentaient des clientes du système d'aide sociale qui ne réussiraient probablement pas aussi bien sur le marché du travail que les requérantes. Les prestataires formaient un échantillon représentatif de prestataires de longue date de l'aide sociale, incluant celles qui faisaient face à des obstacles considérables à l'emploi et avaient eu recours à l'aide sociale pendant longtemps. Malgré ces obstacles, Michalopoulos et coll. (2002) ont démontré que le PAS s'est avéré très efficace pour favoriser l'emploi, réduire le recours à l'aide sociale et atténuer la pauvreté parmi cette clientèle exigeante. L'étude sur les prestataires a révélé que le PAS est l'un des projets d'incitation au travail volontaires, mis à l'essai à l'aide de l'assignation aléatoire, ayant porté le plus de fruits. Les preuves dévoilées dans le présent chapitre indiquent que le PAS était encore plus efficace pour les requérantes.

Toutefois, la conclusion du chapitre est encore plus optimiste. L'étude sur les prestataires simulait l'effet du *lancement* d'un programme comme le PAS. Elle imitait les coûts probables de la mise en œuvre d'un programme axé sur les assistés sociaux actuels, dont certains ont recours depuis très longtemps à l'aide sociale et font face à d'importants obstacles à l'emploi. Elle reproduisait les conséquences à court terme de la mise en œuvre du PAS. Si cela se produisait, tôt ou tard, tous les prestataires actuels de longue date de l'aide sociale deviendraient admissibles. À ce moment-là, les seules personnes qui pourraient

devenir admissibles seraient les nouvelles requérantes de l'aide sociale – à l'instar des participantes à l'étude sur les requérantes. À cet égard, l'étude sur les requérantes recréait l'avenir du PAS à titre de programme permanent. Cet avenir est prometteur. L'étude a démontré que le PAS est encore plus efficace pour aider les nouvelles requérantes de l'aide sociale.

Ensemble, les résultats des deux études laissent entendre que le PAS s'avérerait un programme très efficace pour aider les prestataires de longue date de l'aide sociale actuels, et que son efficacité croîtrait avec le temps.

Chapitre 7 : Leçons tirées de l'étude sur les requérantes du PAS

Voici le dernier chapitre du rapport final portant sur l'étude sur les requérantes du Projet d'autosuffisance (PAS). Il confirme les résultats du PAS, à titre de programme, pour sa population cible de nouvelles requérantes de l'aide sociale, et dresse le bilan de l'étude à l'intention des intervenants, des décideurs et des chercheurs. L'objectif consiste à dégager des leçons de l'étude sur les requérantes du PAS, de l'étude sur les prestataires du PAS et de l'étude du PAS-plus, en prévision de la mise en œuvre future d'une politique fondée sur le PAS. Le chapitre souligne aussi certains enjeux possibles dans la mise en application des leçons tirées de l'étude aux politiques futures.

RÉSULTATS DU PAS POUR LES REQUÉRANTES

Le PAS offrait une incitation au travail temporaire et conditionnelle en vertu de laquelle les requérantes de l'aide sociale devaient modifier leur comportement pendant une période précise. Les chefs de famille monoparentale, nouvelles clientes de l'aide sociale, ont appris qu'elles pourraient avoir droit à un supplément de revenu pendant un maximum de trois ans, à condition qu'elles aient recours à l'aide sociale pendant un an et qu'elles trouvent un emploi à temps plein au cours de l'année suivante. Le présent rapport a démontré que le PAS a occasionné d'importants impacts sur la réception d'aide sociale, l'emploi et le bien-être économique des familles, à un coût net modique pour les gouvernements.

Afin d'examiner les retombées du PAS pour les requérantes, il ne faut pas oublier que ses effets ont été grandement inspirés par la réponse d'un pourcentage relativement faible de la population initiale. Étonnamment peut-être, étant donné que l'obtention d'un supplément de revenu – plaque tournante du projet – constituait potentiellement une solution de rechange pour chaque membre du groupe programme, seulement un quart de l'échantillon l'a accepté. Ce taux d'acceptation du supplément atteignait près de 27 % parmi des sous-groupes très différents de l'échantillon. Puisqu'il était probable que les impacts du PAS étaient concentrés parmi celles qui ont bel et bien accepté le supplément, et que les estimations des impacts dans le présent rapport sont basées sur des moyennes calculées pour l'ensemble des groupes programme et témoin, les impacts réels sur celles qui avaient accepté le supplément étaient probablement de trois à quatre fois plus importants que les impacts signalés.

L'acceptation du supplément se déroulait en deux étapes. Comme on l'explique au chapitre 2, les requérantes possédant des caractéristiques reliées à une position précaire sur le marché du travail, telles que des études secondaires incomplètes, étaient plus enclines à devenir admissibles au supplément (en se prévalant de l'aide sociale pendant la première année). Toutefois, parmi les participantes qui sont devenues admissibles, la probabilité de quitter le système d'aide sociale au cours de la deuxième année et de toucher le supplément dépendait de meilleures caractéristiques relatives au marché du travail. Tout bien pesé, les effets de ces deux étapes du programme s'annulaient et créaient des taux d'acceptation semblables parmi des groupes diversifiés de l'échantillon.

Celles qui ont accepté le supplément ont reçu des versements importants, en moyenne, d'un peu moins de 20 000 \$, et la moitié d'entre elles les ont touchés pendant au moins 29 mois. Qui plus est, la fin de tels versements généreux du supplément n'était pas reliée à un changement perceptible dans les taux d'emploi à temps plein, ni dans les taux de réception de l'aide sociale des participantes ayant accepté le supplément.

Une fois l'année d'admissibilité terminée, l'offre d'un supplément de revenu a diminué le recours des requérantes à l'aide sociale et a accru l'emploi à temps plein pendant cinq ans. Cette période incluait la sixième année de l'étude pendant laquelle le supplément n'était plus offert à la vaste majorité des participantes. Les gains ont augmenté considérablement pendant les cinq années suivant l'établissement de l'admissibilité. Le PAS a produit les impacts les plus importants et les plus durables sur les diplômées du secondaire et sur celles qui n'avaient pas d'emploi au moment de l'enquête de référence.

Par ricochet, des gains plus élevés ont entraîné une hausse des revenus et une baisse du pourcentage des familles dont les revenus se situaient sous le seuil de faible revenu de Statistique Canada, tant pendant le versement du supplément qu'un peu après, pendant la période précédant l'enquête finale. De ce fait, durant la même période, les dépenses des familles ont augmenté. La pauvreté s'est surtout atténuée parmi les diplômées du secondaire, celles qui ne travaillaient pas au moment de l'enquête de référence, et celles qui n'ont déclaré aucun problème physique ou affectif limitant leurs activités.

L'analyse avantages-coûts du chapitre 5 a montré que le PAS a eu une incidence sur la prestation de l'aide sociale, l'emploi et le revenu à un très faible coût net pour les gouvernements. Le coût brut supporté par les gouvernements pour l'exploitation d'un système qui incluait le PAS a été estimé à 36 567 \$ par participante sur six ans, soit près de 3 819 \$ de plus qu'un système exempt du PAS. Cependant, une fois les changements dans les paiements et les crédits d'impôt des participantes pris en considération, les dépenses nettes consacrées au PAS étaient de 660 \$ pour six ans – ou environ 110 \$ par année – par participante. Ces dépenses ont haussé le revenu de chaque participante de 7 504 \$, en moyenne.

Même si de nombreuses constatations de l'étude sur les requérantes – y compris le coût brut d'exploitation du PAS – ne surprendront pas les lecteurs qui connaissent déjà les impacts du PAS sur les prestataires de longue date de l'aide sociale (« l'étude sur les prestataires ») présentés dans Michalopoulos et coll. (2002), les coûts nets du programme étaient sensiblement plus faibles pour les requérantes. Le chapitre 6 explique que ces coûts inférieurs sont survenus parce que les requérantes étaient en mesure de réagir plus efficacement à l'offre de supplément. Elles possédaient des caractéristiques qui donnaient lieu à une position plus favorable sur le marché du travail et étaient en mesure d'utiliser le PAS pour obtenir des gains supérieurs pendant la période à l'étude, sans causer des coûts supplémentaires fortuits comparativement aux prestataires. Des gains plus élevés ont occasionné, à leur tour, des recettes fiscales accrues pour les gouvernements. Le coût aux gouvernements par dollar gagné par les prestataires en Colombie-Britannique était de 0,67 \$. Le coût aux gouvernements par dollar gagné par les requérantes était d'environ 0,10 \$.

L'étude sur les prestataires a conclu que le PAS a *accélééré* de deux à trois ans la transition des prestataires de l'aide sociale à l'emploi à temps plein. Ainsi, elle a produit certains des impacts sur l'emploi les plus marqués jamais constatés dans des évaluations de programme par assignation aléatoire. Les constatations de l'étude sur les requérantes ne vont

pas à l'encontre de cette conclusion fondamentale. En tant que population, les requérantes auraient pu être mieux préparées au marché du travail, mais le PAS a quand même influé sur leur situation d'emploi, leur comportement à l'égard de l'aide sociale et leurs gains. Un examen approfondi de la figure 3.2 démontre que les requérantes du groupe programme avaient atteint un taux d'emploi à temps plein au 29^e mois que les membres du groupe témoin n'ont pas atteint avant le 65^e mois, trois ans plus tard. Au tableau 3.4, les gains des membres du groupe programme étaient de 10 571 \$ durant la troisième année, gains qu'ont atteints les membres du groupe témoin uniquement deux ans plus tard.

C'est en ce qui concerne l'efficacité des incitations que l'étude sur les requérantes a accentué les leçons dégagées de l'étude sur les prestataires. Tandis que l'étude sur les prestataires et l'étude sur les requérantes indiquent que les incitations étaient efficaces lorsqu'un supplément de revenu était offert à des prestataires de longue date de l'aide sociale afin qu'elles renoncent à l'aide sociale, l'étude sur les requérantes a démontré qu'une autre incitation était moins efficace. Lorsqu'on a offert aux requérantes une incitation pour qu'elles aient recours à l'aide sociale pendant un an, peu d'entre elles étaient intéressées. Seuls 3,1 % des requérantes étaient motivées à se prévaloir de l'aide sociale pendant un an afin de réunir les conditions requises par le PAS. Les constatations dégagées des groupes de discussion et mentionnées au chapitre 2 suggèrent que les incitations ne seront peut-être pas acceptées si elles ne correspondent pas étroitement aux buts et identités immédiats des participantes.

Ainsi, l'étude sur les requérantes offrait aux familles qui – bien qu'elles soient de nouvelles clientes – deviendraient des prestataires de longue date de l'aide sociale, une incitation efficace pour améliorer leur emploi et leurs gains, puis réduire leur recours à l'aide sociale à moyen ou à long terme. C'est ce qu'elle a réussi, *sans* créer une incitation efficace pour d'autres familles à devenir des prestataires de longue date de l'aide sociale afin d'avoir droit au supplément. Par rapport aux prestataires, les impacts positifs du PAS ont duré jusqu'à un an de plus pour les requérantes, et ont été atteints à un coût net inférieur pour les gouvernements.

LEÇONS CLÉS TIRÉES DU PAS À L'INTENTION DES REQUÉRANTES

Les données recueillies dans le cadre de l'étude sur les requérantes, particulièrement lorsqu'elles sont utilisées de pair avec les données des deux autres études du PAS – l'étude sur les prestataires de longue date de l'aide sociale et l'étude du PAS-plus – comportent des leçons pour les décideurs, les intervenants et les chercheurs en politique sociale.

Enseignements pour les décideurs

Les trois études du PAS ont prouvé que la combinaison du travail et des paiements de transfert constitue une façon légitime d'accroître les incitations au travail et d'atténuer la pauvreté. De façon plus importante, l'étude sur les requérantes a démontré qu'un programme qui améliore énormément les revenus de ses clients, en fait de récompense pour quitter l'aide sociale, n'entraîne pas nécessairement des coûts supplémentaires pour les contribuables. C'est le cas même si l'offre initiale peut encourager les gens à se prévaloir de l'aide sociale pendant un an, et – tel qu'il est indiqué au chapitre 6 – 40 % ou plus des participantes ayant accepté le supplément auraient probablement renoncé à l'aide sociale quand même, en

l'absence de l'offre. Ce qui pouvait sembler une stratégie ambitieuse ou risquée, mettant en cause un supplément très généreux, s'est avéré non seulement viable, mais aussi une méthode rentable de réduire le recours à l'aide sociale tout en profitant aux participantes.

Les participantes pouvaient combiner leur revenu d'emploi aux versements du supplément afin de créer une source de revenu combiné intéressante qui rendait le travail – ou le travail additionnel – financièrement appréciable. Étant donné que la possibilité de gonfler les gains a mené à l'emploi et à des gains supérieurs, le programme avait un effet multiplicateur sur les gains. Pour la plupart des groupes, les gains étaient plus élevés qu'ils ne l'auraient été en l'absence de l'offre du PAS d'un supplément de revenu temporaire.

Toutefois, quatre mises en garde découlant de la recherche suggèrent que le supplément, à lui seul, n'accroîtra pas l'autosuffisance à long terme de tous les chefs de famille monoparentale prestataires de l'aide sociale.

Premièrement, l'étude sur les prestataires du PAS a révélé que les impacts majeurs supportés tôt par l'emploi ont chuté considérablement pendant les mois suivants parce que de nombreuses participantes ayant accepté le supplément étaient incapables de conserver un emploi à temps plein. L'étude sur les requérantes comporte une perte d'emploi comparable, telle qu'il est illustré à la figure 2.2. Cette constatation laisse entendre que certaines participantes auraient profité de services de soutien supplémentaires pour conserver leur emploi.

Deuxièmement, l'étude sur les requérantes du PAS a démontré que pour un sous-groupe – celles qui travaillaient déjà au moment de l'enquête de référence –, le maintien de l'emploi tout en renonçant à l'aide sociale pour accepter le supplément n'a pas accru leur revenu définitif. Selon la théorie économique, les suppléments pourraient nuire aux incitations à chercher des emplois plus rémunérateurs. Donc, il est possible que celles qui occupaient déjà un emploi mal rémunéré ont été encouragées par le PAS à conserver cet emploi plutôt qu'à chercher un emploi comportant une rémunération plus élevée ou des possibilités d'avancement, comme elles l'auraient fait en l'absence du programme.

Troisièmement, l'étude du PAS-plus a indiqué que les gains des prestataires de longue date de l'aide sociale ont augmenté lorsque des services de soutien à l'emploi leur ont été offerts en plus du supplément. Cette constatation vient appuyer les observations ci-dessus et suggère qu'à la suite du versement initial du supplément, une autosuffisance à plus long terme pourrait exiger des services de soutien plus sélectifs axés sur le maintien de la durée de l'emploi et sur les possibilités de perfectionnement dans les emplois acceptés par les anciennes assistées sociales. De tels services de soutien pourraient inclure une formation particulière au poste de travail, la médiation en milieu de travail, la préparation à l'affectation, et l'intervention pour favoriser le réemploi rapide.

Enfin, les trois études ont révélé que les suppléments ne peuvent atteindre une proportion considérable de la population cible. Tout au plus, seulement près de la moitié des participantes admissibles ont accepté le supplément. Même parmi les requérantes – l'échantillon de l'étude occupant la position la plus favorable sur le marché du travail – vers la fin de l'étude, au moment où l'emploi était à son point culminant, la moitié des membres du groupe programme ne travaillaient pas à temps plein, tandis que les deux cinquièmes étaient sans emploi. Près d'un cinquième des requérantes se prévalaient toujours de l'aide sociale à la fin de l'étude, car elles ne voulaient ou ne pouvaient renoncer à l'aide sociale

avec ou sans une incitation. Des politiques différentes, plus intensives, pourraient être nécessaires afin de s'attaquer au recours à l'aide sociale à plus long terme, par exemple, la gestion des cas pour celles qui font face à de multiples obstacles à l'emploi, l'orientation professionnelle et la formation préparatoire à l'emploi.

Abstraction faite de ces mises en garde, la méthode du PAS s'est avérée généralement solide pour réduire le recours à l'aide sociale et accroître les revenus des parents seuls, prestataires de l'aide sociale, à différentes étapes de l'obtention de l'aide sociale et pour des sous-groupes variés. Ces constatations laissent entendre que le PAS sera rentable au départ, lorsqu'il sera offert à tous les bénéficiaires à plus long terme et exigeants clients de l'aide sociale, et qu'il a la possibilité de s'autofinancer s'il est exploité en tant que programme stable et permanent pour les nouveaux requérants de l'aide sociale. Il s'agit d'un exemple d'un investissement social généreux et novateur qui n'entraînerait pas de coût net pour les contribuables.

Enseignements pour les intervenants

Les études du PAS ont démontré que les suppléments de revenu peuvent aider même les familles défavorisées à subvenir efficacement à leurs propres besoins grâce au marché du travail. Lorsqu'ils sont bien conçus et bien exécutés, les programmes peuvent entraîner des gains pour les familles – l'augmentation de l'emploi, du revenu et des dépenses des familles et la baisse des niveaux de difficultés de subsistance – qui sont de plus en plus défrayés par les propres efforts de ces familles. Ces gains surviennent lorsque les changements au revenu découlent autant de la modification du comportement des parents – étant donné que le programme les encourage à travailler et à gagner davantage – que de l'incidence directe des dollars du programme. En vertu du PAS, le revenu brut de chaque prestataire était complété par un paiement de transfert net supplémentaire qui atteignait, en moyenne, près de 3 500 \$, auquel les prestataires elles-mêmes ont ajouté 3 631 \$ en gains additionnels. Le transfert net supplémentaire versé aux requérantes était de seulement 2 130 \$, entraînant 8 534 \$ de plus en gains. Il semblait n'y avoir aucun désavantage à long terme pour les enfants; l'étude sur les prestataires indique que les enfants du primaire pourraient même profiter des programmes qui accroissent l'emploi et le revenu simultanément.

En outre, le PAS demandait aux participantes de modifier leur comportement à l'égard de l'emploi avant de toucher le supplément. Elles devaient abandonner la sécurité de l'aide sociale et trouver un emploi à temps plein avant que le programme ne leur verse un dollar. Que tant de parents seuls à faible revenu soient prêts à risquer un revenu assuré afin d'entreprendre un virage majeur témoigne de leur volonté à opérer un changement, de la force du message transmis par le programme et de la confiance accordée au personnel du PAS, qui délivrait ce message. Comme on l'a vu au chapitre 6, les requérantes ont commencé à modifier leur comportement bien avant leur admissibilité au supplément, en combinant un emploi à temps plein et l'obtention des prestations d'aide sociale, de telle façon qu'elles étaient mieux en mesure de réunir les conditions requises pour le supplément aussitôt la période d'admissibilité terminée. Et les participantes ont continué à agir différemment – en travaillant davantage et en comptant moins sur l'aide sociale – longtemps après la fin de leur participation au PAS. Ainsi, les dollars du programme, versés pendant un maximum de trois ans, ont engendré des effets durant cinq ou six ans sur la vie des familles.

Enseignements pour les chercheurs

L'étude sur les requérantes était menée à titre de projet pilote expérimental à long terme et évaluait des hypothèses quant aux conséquences positives et négatives de l'offre d'incitations au travail. Grâce au concept expérimental, le présent rapport a été en mesure d'expliquer, de façon empirique, comment les prestataires de l'aide sociale réagiraient à plus longue échéance aux incitatifs financiers du PAS – qui varient de façon complexe dans le temps. Il aurait été difficile de le faire uniquement à partir de prévisions statistiques ou d'une évaluation dénuée d'une hypothèse probante.

Par exemple, il était très compliqué de prédire comment les chefs de famille monoparentale qui demandaient l'aide sociale réagiraient une fois sensibilisées au fait qu'après un an de recours à l'aide sociale, elles deviendraient admissibles à un généreux supplément de revenu. Cette évaluation des conséquences imprévues possibles d'un programme d'incitation au travail a révélé que la sensibilisation préalable n'avait qu'un effet modeste sur le recours prolongé à l'aide sociale. Seulement 3,1 % plus de requérantes du groupe programme que de membres du groupe témoin se sont prévaluées de l'aide sociale pendant une année entière uniquement parce qu'elles savaient qu'elles pourraient devenir admissibles au supplément.

Par conséquent, l'étude sur les requérantes a démontré l'avantage d'évaluer les effets négatifs possibles d'une politique. Si les chercheurs du PAS n'avaient pas voulu déterminer si l'offre de supplément augmenterait le recours des requérantes à l'aide sociale, ils n'auraient pu découvrir que de tels effets étaient modestes et de conséquence financière minime.

Les études du PAS, dans l'ensemble, ont confirmé les bienfaits d'évaluer une politique à long terme. Si les chercheurs n'avaient pas suivi les requérantes pendant une si longue période, ils n'auraient pu prouver que les généreux suppléments de revenu sont grandement rentables pour cette population. Si toutes les participantes au PAS n'avaient pas été observées pendant au moins quatre ans et demi, ils n'auraient pas constaté l'influence à long terme des programmes sur le comportement, longtemps après la fin du programme.

Il aura fallu onze ans pour terminer les études du PAS. Il s'agit sans contredit d'un projet de recherche de longue haleine. Toutefois, au cours de cette période, les prestataires et les requérantes ont été étudiées simultanément. L'étude sur les prestataires simulait la mise en œuvre initiale d'une politique de supplément de revenu à l'intention des bénéficiaires de longue date de l'aide sociale actuels. Tôt ou tard, tous les bénéficiaires auraient inévitablement reçu l'offre de supplément. Par conséquent, l'étude sur les requérantes recréait l'effet d'une telle politique lorsque le supplément serait offert aux nouveaux requérants de l'aide sociale. En prenant en considération les résultats des deux études, le PAS a imité les conséquences à court et à long termes de l'entrée en vigueur d'un supplément de revenu axé sur les prestataires de l'aide sociale. En d'autres termes, un programme de recherche de durée limitée a été en mesure de prédire très habilement les conséquences à long terme d'une nouvelle politique, de sa mise en œuvre à l'atteinte de sa vitesse de croisière.

ENJEUX DANS LA MISE EN APPLICATION DES LEÇONS TIRÉES DU PAS

Les prestataires de l'aide sociale quittent le système constamment. À l'aide d'une évaluation rigoureuse par assignation aléatoire, le PAS a déterminé la différence qu'un programme de supplément de revenu peut faire indépendamment de ce qui se serait produit pour les clients de l'aide sociale en l'absence du programme. L'étude a créé des estimations fiables d'une gamme d'avantages et de coûts résultant de l'offre de supplément. Elle a aussi permis de comparer les conséquences de la présentation de l'offre à différentes étapes de réception de l'aide sociale. Les réponses aux questions de recherche du PAS peuvent servir de leçons définitives apprises, grâce à la façon dont le projet a été exécuté. Néanmoins, il faut faire preuve de circonspection dans l'application de ces constatations directement à la mise en œuvre d'une nouvelle politique, pour les raisons suivantes.

Premièrement, le PAS évaluait un modèle de programme spécifique à l'intention d'une population précise. Les suppléments de revenu peuvent produire différents effets lorsqu'ils sont proposés dans le cadre de programmes distincts axés sur différentes populations. Par exemple, le PAS a été mis à l'essai en tant que solution de rechange volontaire à l'aide sociale pour les chefs de famille monoparentale. Les parents choisissaient comment ils désiraient combiner l'emploi, l'aide sociale et les versements du supplément. Un supplément de revenu offert dans le cadre d'un programme obligatoire¹ n'aurait peut-être pas récolté les mêmes résultats.

Deuxièmement, les responsables de projets menés parmi des échantillons sélectionnés, particulièrement des projets pilotes expérimentaux tels que le PAS, ne peuvent généraliser les effets « d'équilibre » du projet sur un comportement plus vaste sur le marché du travail. Éventuellement, les travailleuses profitant du supplément pourraient déplacer des salariés économiquement faibles dans leur marché du travail local, les salaires pourraient fléchir et des emplois pourraient être créés ou perdus si le supplément était offert à plus grande échelle. Compte tenu de la taille et de l'influence du groupe cible dans le marché du travail pertinent, certains effets d'un projet ne seront pas prévus.

Troisièmement, les données ont été recueillies dans le cadre d'un programme exploité à l'extérieur du système en vigueur au cours d'une période particulière (du milieu à la fin des années 90) à un seul endroit (dans la vallée du bas Fraser de la Colombie-Britannique). Il est probable qu'un programme futur serait mis en œuvre par l'organisme d'aide sociale de la province. C'est ce qu'on a supposé dans l'analyse avantages-coûts du chapitre 5. Toutefois, les suppléments pourraient être offerts par un organisme de prestation distinct (comme c'était le cas pour le PAS) ou par l'intermédiaire du système fiscal (sous forme de crédits d'impôt remboursables). La façon dont ces organismes différents traiteront la promotion et l'exploitation du programme influera sur la réaction des participants. Par exemple, l'étude de « l'effet sur la demande » simulait la communication d'information aux participantes au sujet du supplément, afin d'atteindre un niveau de sensibilisation équivalent à la connaissance d'autres incitations au travail du système d'aide sociale. Il est probable que la connaissance actuelle d'incitations comparables du système fiscal est moins répandue. Ainsi, les réactions

¹Par programme obligatoire, on entend, par exemple, un programme dans le cadre duquel les parents seuls doivent chercher un emploi à temps plein.

comportementales à la mise en œuvre future de suppléments de revenu par l'intermédiaire du système fiscal comparativement au système d'aide sociale varieraient probablement, comme ce serait aussi peut-être le cas entre différents systèmes d'aide sociale.

En dernier lieu, une marge d'erreur est courante dans la recherche qui estime les effets basés sur un échantillon aléatoire. Les erreurs types et les niveaux de signification utilisés dans les tableaux du présent rapport en témoignent.

Le rapport final de l'étude sur les prestataires (voir Michalopoulos et coll., 2002) concluait en précisant que les leçons dégagées de l'examen de ses effets sur un projet spécifique, qui présentait une offre unique à une population cible précise à deux endroits, pendant une période particulière, ne pouvaient être appliquées directement à d'autres problèmes politiques. La conclusion de l'étude sur les requérantes réitère cette mise en garde, particulièrement puisque contrairement à l'étude sur les prestataires, elle n'a pas été mise à l'essai dans une autre province. Il faut extrapoler les constatations aux politiques provinciales actuelles et futures avec beaucoup de circonspection.

Compte tenu de ces mises en garde, les études du PAS ont néanmoins fourni des réponses aux décideurs quant aux réalisations possibles du programme, avec un niveau de confiance très élevé. De nouvelles politiques peuvent être élaborées avec beaucoup plus de certitude qu'avant le début des études du PAS. Les réponses aux questions de recherche du PAS peuvent servir de leçons définitives, grâce à la façon dont l'étude a été menée. Cette méthode permet aux décideurs d'accorder une grande confiance aux réponses apportées par les études au sujet des réalisations du programme.

CONCLUSION

À titre d'option stratégique – rendre le travail payant grâce à une offre limitée dans le temps d'un supplément de revenu, tributaire d'une exigence de travail à temps plein – le PAS a formulé des réponses définitives aux questions de recherche qu'il s'était fixées. Un programme viable a été mis en œuvre efficacement sous forme d'un projet pilote basé sur une méthode d'évaluation par assignation aléatoire et sur le suivi à long terme des résultats du programme. Si une méthode différente avait été adoptée, les réponses auraient été plus équivoques et les conclusions au sujet de l'efficacité des suppléments de revenu auraient été moins évidentes.

L'étude sur les requérantes a révélé que de généreuses incitations financières au travail peuvent produire de fortes augmentations de l'emploi, des gains et du revenu, et réduire l'obtention de l'aide sociale ainsi que la pauvreté pendant cinq à six ans. Qui plus est, elle a déterminé qu'un tel programme d'incitation s'autofinance presque entièrement lorsque les impôts plus élevés et les prestations d'aide sociale moins élevées des prestataires sont pris en considération. De telles constatations sont remarquables et pourraient faire l'objet de nombreuses discussions si elles ne représentaient pas le résultat d'une séquence de leçons tirées d'une série connexe d'études du PAS, sujettes à une rigoureuse méthode d'étude expérimentale. L'étude sur les prestataires a révélé que le PAS était une politique efficace pour les prestataires. Les résultats de l'étude sur les requérantes suggèrent que le PAS s'est avéré encore plus efficace pour ces dernières.

Ces études ont récolté une mine d'enseignements politiques. L'étude sur les prestataires concluait que le PAS a *accélééré* de deux à trois ans la transition des assistées sociales vers l'emploi à temps plein. Ainsi, elle a produit certains des impacts sur l'emploi les plus marqués jamais vus dans l'évaluation des programmes par assignation aléatoire. Elle a clairement démontré que les incitatifs financiers importent bel et bien dans les décisions d'emploi des prestataires de l'aide sociale. Les constatations de l'étude sur les requérantes viennent appuyer cette conclusion fondamentale. Les requérantes, en tant que population, semblent mieux préparées au marché du travail, mais le PAS a quand même eu une incidence considérable sur leur comportement à l'égard de l'emploi, leurs gains et leur recours à l'aide sociale. L'étude sur les requérantes a jeté une nouvelle lumière sur l'efficacité des incitatifs. L'étude sur les requérantes et l'étude sur les prestataires démontrent toutes les deux qu'un incitatif financier à chercher du travail à temps plein pouvait être très efficace. Toutefois, l'étude sur les requérantes offrait aussi un incitatif financier à continuer à avoir recours à l'aide sociale pendant les douze premiers mois. Heureusement, cette incitation a été moins efficace, possiblement parce qu'elle correspondait moins aux propres buts et préférences des requérantes.

Comme le PAS à l'intention des prestataires, le PAS axé sur les requérantes a aidé un nombre considérable de familles assistées sociales, pendant un an ou plus, à compter davantage sur l'emploi et moins sur l'aide sociale, sans nuire de façon perceptible au bien-être familial, en atténuant aussi la pauvreté. Comparativement aux prestataires, ces impacts ont duré jusqu'à un an de plus et ont été réalisés à un moindre coût pour les gouvernements. Ensemble, les deux études indiquent que la rentabilité du PAS et ses avantages pour les familles augmenteront avec le temps.

Annexe A :

Analyse du biais de non-réponse dans l'entrevue de suivi effectuée après 72 mois

La plupart des résultats analysés dans le présent rapport sont basés sur les 2 371 participantes à l'étude originale qui ont répondu à l'enquête de suivi après 72 mois. Cet échantillon de l'enquête représente un sous-groupe de l'échantillon initial des requérantes recrutées dans le cadre de l'étude au moment de l'assignation aléatoire. L'échantillon complet de l'étude, lors de l'assignation aléatoire, comptait 3 315 répondantes; 944 participantes n'ont pas répondu à l'enquête finale effectuée après 72 mois, ce qui constitue un taux de réponse de 72 %¹. La présente annexe examine l'incidence de cette non-réponse sur l'analyse.

Puisque les impacts du PAS sont estimés en fonction des expériences des membres de l'échantillon de l'enquête, la fiabilité des estimations peut être touchée par la non-réponse. Pour évaluer l'ampleur du biais imposé par la non-réponse, l'échantillon de l'enquête a été examiné afin de déterminer à quel point il représente l'échantillon complet de l'étude initiale. Par exemple, si l'échantillon de l'enquête de suivi surreprésentait les personnes qui travaillaient à temps plein au départ, alors les impacts du PAS peuvent sembler plus modestes qu'ils ne l'auraient été en réalité pour l'échantillon cible original.

Il est important de se pencher non seulement sur l'effet des taux de réponse sur la composition de l'échantillon initial, mais aussi sur la possibilité que la non-réponse à l'enquête a influencé les groupes programme et témoin de façon équivalente. Lorsque la diminution de la réponse agit sur les caractéristiques des groupes de recherche également, alors la probabilité d'un biais systématique sur les estimations des impacts est réduite.

EFFETS DE LA NON-RÉPONSE SUR LES CARACTÉRISTIQUES DE RÉFÉRENCE

Le tableau A.1 compare les caractéristiques de référence des deux groupes de recherche selon l'échantillon complet initial et selon l'échantillon du rapport (enquête de suivi après 72 mois). Les différences entre les groupes programme et témoin sont indiquées pour les deux échantillons, et elles sont présentées aussi pour celles qui *n'ont pas* répondu à l'enquête après 72 mois. Les variations entre les groupes de recherche semblent assez comparables, c.-à-d. que les différences entre les deux échantillons retentissent sur les groupes programme et témoin de façon équivalente. Il n'existe aucun écart majeur entre les groupes programme et témoin au sein de chaque échantillon, ce qui confirme la réussite de l'assignation aléatoire.

¹Les taux de réponse du groupe programme (72 %) et du groupe témoin (71,1 %) étaient comparables. La différence de 0,9 points de pourcentage n'était pas statistiquement significative.

Tableau A.1 : Comparaison des caractéristiques de référence des répondantes et des non-répondantes à l'enquête de suivi après 72 mois

Caractéristiques	Échantillon de recherche de référence			Échantillon de l'enquête après 72 mois		Non-répondantes à l'enquête de suivi après 72 mois		
	Groupe programme (1)	Groupe témoin (2)	Différence (3)	Groupe programme (4)	Groupe témoin (5)	Différence (6)	Différences programme-témoin (7)	Différence entre les répondantes (7)-(6) ^b
Antécédents d'aide sociale								
Nombre moyen de mois d'obtention de l'aide sociale durant les deux ans précédant l'assignation aléatoire	3,2	3,1	0,1	3,1	3,1	0,0	0,3	0,3 n.s.
Prestations mensuelles moyennes d'aide sociale lors de l'assignation aléatoire (\$)	928	940	-12	916	928	-12	-9	3,0 n.s.
Antécédents professionnels								
A déjà travaillé contre rémunération (%)	97,0	96,3	0,7	97,9	96,9	1,0	0,0	-1,0 n.s.
A travaillé au cours du mois précédant l'assignation aléatoire (%)	22,1	21,1	1,0	24,0	23,1	0,9	1,1	0,2 n.s.
Caractéristiques personnelles								
Femme (%)	89,5	91,6	-2,1**	91,7	93,2	-1,5	-3,8*	-2,3 n.s.
Âgée de moins de 25 ans (%)	15,7	14,6	1,1	15,5	14,3	1,3	0,7	-0,6 n.s.
Sans diplôme d'études secondaires (%)	37,0	38,0	-0,9	34,3	37,2	-2,9	4,5	7,4 †
Diplômée du secondaire, aucune étude postsecondaire (%)	38,9	37,6	1,3	40,9	37,6	3,3*	-4,0	-7,3 ††
Certaines études postsecondaires (%)	21,2	22,4	-1,2	22,4	23,4	-1,0	-1,8	-0,8 n.s.
Ascendance autochtone (%)	8,1	9,9	-1,8*	7,2	8,7	-1,5	-2,3	-0,7 n.s.
Immigrante (%)	30	31	-1,0	29	29	0	-4,3	-4,7 n.s.
Contrainte physique (%)	20	20	0	20	19	1	-1	-1,5 n.s.
Contrainte émotive (%)	6,1	8,4	-2,3**	5,8	8,0	-2,2**	-2,4	-0,2 n.s.
Structure familiale								
Nombre moyen d'enfants (de moins de 19 ans)	1,5	1,6	0,0	1,5	1,6	0,0	-0,1	0,0 n.s.
N'a jamais été mariée (%)	22,6	24,5	-1,9	21,6	25,1	-3,5**	2,1	5,6 †
Taille de l'échantillon	1 648	1 667		1 186	1 185		944^a	

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de référence et de suivi après 72 mois, et sur les dossiers administratifs de l'aide sociale.

Notes : La taille des échantillons varie pour chaque mesure parce qu'il manque des valeurs.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre le groupe programme et le groupe témoin, et aux différences entre l'échantillon du rapport après 72 mois et l'échantillon de recherche de référence.

Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Un test Q a servi à évaluer la différence entre les répondantes et les non-répondantes à l'enquête après 72 mois. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : † = 10 %; †† = 5 %; ††† = 1 %. L'abréviation « n.s. » indique que l'écart entre les impacts parmi les sous-groupes n'est pas statistiquement significatif.

^aLa taille de cet échantillon inclut le groupe programme et le groupe témoin.

Néanmoins, certaines différences existaient entre les groupes de recherche de l'échantillon de référence. Le groupe programme comptait moins de femmes que le groupe témoin, et cette différence s'est avérée statistiquement significative. Le groupe programme incluait aussi moins de participantes d'ascendance autochtone, et de participantes qui avaient signalé des contraintes émotives. Ces deux caractéristiques étaient différentes de façon significative. Qui plus est, les membres du groupe programme touchaient des prestations mensuelles d'aide sociale inférieures. Dans l'ensemble, ces différences étaient trop faibles pour biaiser l'échantillon de façon significative.

Les différences relevées entre le groupe programme et le groupe témoin, à partir de l'échantillon de l'enquête, étaient semblables aux différences remarquées dans l'échantillon de référence. Toutefois, il existait bel et bien des variations. En plus d'un moins grand nombre de participantes ayant signalé des contraintes émotives dans le groupe programme, ce dernier comptait davantage de participantes diplômées du secondaire et de participantes qui avaient déjà été mariées. Par exemple, au sein de l'échantillon de l'enquête, l'écart dans les pourcentages de membres du groupe programme et du groupe témoin qui avaient signalé posséder un diplôme d'études secondaires, mais n'avoir effectué aucune étude postsecondaire, était statistiquement significatif au niveau de confiance de 10 %, tandis que dans l'échantillon de référence, la différence n'était pas significative.

Les deux dernières colonnes du tableau A.1 évaluent si la non-réponse a démesurément influencé les caractéristiques des membres du groupe programme comparativement au groupe témoin de l'échantillon du rapport. Tandis que la sixième colonne propose les différences dans les caractéristiques de référence entre les groupes programme et témoin, *pour l'échantillon du rapport*, la septième colonne présente ces différences *pour les non-répondantes* à l'enquête de suivi après 72 mois. La dernière colonne indique s'il existe des variations statistiquement significatives entre la sixième et la septième colonnes. De tels écarts existent pour trois caractéristiques de référence. Premièrement, l'échantillon du rapport contient 3,3 points de pourcentage de membres du groupe programme de plus que de membres du groupe témoin qui ont terminé leurs études secondaires (et qui n'ont effectué aucune étude postsecondaire). Parmi les non-répondantes, c'est le contraire, alors que 4 points de pourcentage de membres du groupe témoin de plus ont reçu leur diplôme d'études secondaires. Deuxièmement, les non-répondantes incluent un nombre exagérément plus élevé de membres du groupe témoin qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Troisièmement, la non-réponse a aussi accru de façon disproportionnée le pourcentage de membres du groupe témoin qui n'ont jamais été mariés au sein de l'échantillon du rapport.

La non-réponse différentielle entre les groupes programme et témoin a eu pour effet d'augmenter l'expérience éducative des membres du groupe programme de l'échantillon du rapport comparativement à l'échantillon de référence. Particulièrement, la non-réponse différentielle a aussi *réduit* les différences de référence initiales de sexe ainsi que d'ascendance autochtone. Étant donné que les écarts entre de telles caractéristiques sont reliés aux résultats relatifs à l'aide sociale, à l'emploi et aux gains, la non-réponse pourrait entraîner un biais sur les estimations des impacts. Cependant, comme on l'a expliqué au premier chapitre, les impacts clés sur le rapport ont été vérifiés à l'aide de corrections par régression supplémentaires, afin de tenir compte des différences dans les caractéristiques de référence (telles que l'instruction); peu de variations dans les impacts présentés, non corrigés, ont été décelées.

Tableau A.2 : Impacts du PAS sur les versements et l'obtention de l'aide sociale et du supplément, pour les répondantes et les non-répondantes

Résultats (moyenne mensuelle)	Échantillon de recherche de référence			Échantillon de l'enquête après 72 mois			Non-répondantes à l'enquête après 72 mois		
	Groupe programme (1)	Groupe témoin (2)	Différence (impacts) (3)	Groupe programme (4)	Groupe témoin (5)	Différence (impacts) (6)	Programme-témoin (impacts) (7)	Différence dans l'impact sur les répondantes (7)-(6) ^b	
Obtention de l'aide sociale (%)									
1 ^{er} trimestre	87,6	87,1	0,5	87,8	86,4	1,4	-1,6	-3,0 n.s.	
2 ^e trimestre	74,7	71,5	3,1**	76,1	70,0	6,1***	-4,2	-10,3 †††	
3 ^e trimestre	68,0	65,0	3,0*	68,8	64,2	4,6**	-0,9	-5,5 n.s.	
4 ^e trimestre	64,9	61,8	3,1*	65,2	61,7	3,5*	1,8	-1,7 n.s.	
5 ^e trimestre	60,8	59,5	1,3	60,7	59,7	0,9	2,0	1,1 n.s.	
6 ^e trimestre	52,2	55,8	-3,6**	52,1	56,7	-4,6**	-1,1	3,5 n.s.	
7 ^e trimestre	46,0	52,7	-6,7***	45,7	53,0	-7,3***	-5,2*	2,1 n.s.	
8 ^e trimestre	40,8	49,0	-8,2***	40,3	49,5	-9,2***	-5,7*	3,5 n.s.	
9 ^e trimestre	35,5	46,3	-10,8***	34,3	46,2	-11,8***	-8,1***	3,8 n.s.	
10 ^e trimestre	33,1	43,0	-9,8***	31,6	42,7	-11,1***	-6,6**	4,5 n.s.	
11 ^e trimestre	30,9	39,0	-8,1***	29,1	38,9	-9,8***	-3,6	6,3 †	
12 ^e trimestre	29,8	36,9	-7,1***	28,6	37,2	-8,6***	-3,3	5,2 n.s.	
13 ^e trimestre	28,6	34,4	-5,9***	27,8	35,1	-7,3***	-2,3	5,0 n.s.	
14 ^e trimestre	26,3	32,3	-6,0***	25,6	33,2	-7,6***	-2,0	5,6 †	
15 ^e trimestre	25,5	30,6	-5,1***	25,2	31,6	-6,4***	-2,0	4,4 n.s.	
16 ^e trimestre	24,8	29,4	-4,6***	24,5	30,2	-5,6***	-2,1	3,5 n.s.	
17 ^e trimestre	23,9	27,9	-4,0***	23,6	28,6	-4,9***	-1,6	3,3 n.s.	
18 ^e trimestre	22,2	26,4	-4,2***	21,8	27,6	-5,8***	-0,5	5,3 †	
19 ^e trimestre	21,4	25,2	-3,8***	21,2	26,6	-5,4***	0,1	5,5 †	
20 ^e trimestre	20,6	23,7	-3,1**	20,7	25,5	-4,8***	0,8	5,6 †	
21 ^e trimestre	19,4	22,5	-3,1**	20,0	24,2	-4,2**	-0,6	3,6 n.s.	
22 ^e trimestre	19,0	21,9	-2,9**	19,8	23,3	-3,5**	-1,4	2,1 n.s.	
23 ^e trimestre	18,3	21,1	-2,8**	19,0	23,0	-4,0**	0,1	4,1 n.s.	
24 ^e trimestre	18,6	20,1	-1,6	19,4	22,1	-2,7*	1,1	3,8 n.s.	
25 ^e trimestre	17,9	20,1	-2,2*	19,3	21,9	-2,7*	-1,3	1,4 n.s.	
26 ^e trimestre	17,9	19,2	-1,2	19,3	21,1	-1,8	0,0	1,9 n.s.	
27 ^e trimestre	17,3	18,6	-1,3	18,7	20,3	-1,6	-0,7	0,9 n.s.	
28 ^e trimestre	17,4	18,0	-0,7	18,5	19,4	-1,0	0,0	1,0 n.s.	

(suite)

Tableau A.2 : Impacts du PAS sur les versements et l'obtention de l'aide sociale et du supplément, pour les répondantes et les non-répondantes (suite)

Résultats (moyenne mensuelle)	Échantillon de recherche de référence			Échantillon de l'enquête après 72 mois			Non-répondantes à l'enquête après 72 mois		
	Groupe programme (1)	Groupe témoin (2)	Différence (impacts) (3)	Groupe programme (4)	Groupe témoin (5)	Différence (impacts) (6)	Programme-témoin (Impacts) (7)	Différence dans l'impact sur les répondantes (7)-(6) ^b	
Obtention de l'aide sociale ou du PAS (%)									
1 ^{er} trimestre	87,6	87,1	0,5	87,8	86,4	1,4	-1,6	-3,0 n.s.	
2 ^e trimestre	74,7	71,5	3,1**	76,1	70,0	6,1***	-4,2	-10,3 †††	
3 ^e trimestre	68,0	65,0	3,0*	68,8	64,2	4,6**	-0,9	-5,5 n.s.	
4 ^e trimestre	64,9	61,8	3,1*	65,2	61,7	3,5*	1,8	-1,7 n.s.	
5 ^e trimestre	62,3	59,5	2,8*	62,7	59,7	3,0	2,4	-0,5 n.s.	
6 ^e trimestre	59,4	55,8	3,5**	60,5	56,7	3,8*	2,8	-0,9 n.s.	
7 ^e trimestre	56,9	52,7	4,2**	58,4	53,0	5,4***	1,0	-4,5 n.s.	
8 ^e trimestre	54,1	49,0	5,1***	55,7	49,5	6,2***	2,3	-3,9 n.s.	
9 ^e trimestre	52,0	46,3	5,8***	53,5	46,2	7,3***	1,9	-5,4 n.s.	
10 ^e trimestre	49,5	43,0	6,6***	50,8	42,7	8,1***	2,6	-5,5 n.s.	
11 ^e trimestre	47,2	39,0	8,2***	48,5	38,9	9,6***	4,5	-5,1 n.s.	
12 ^e trimestre	45,5	36,9	8,6***	47,5	37,2	10,3***	4,2	-6,1 †	
13 ^e trimestre	43,4	34,4	9,0***	45,6	35,1	10,5***	5,0*	-5,6 n.s.	
14 ^e trimestre	41,0	32,3	8,7***	43,2	33,2	10,0***	5,3*	-4,6 n.s.	
15 ^e trimestre	39,7	30,6	9,1***	41,9	31,6	10,3***	5,8**	-4,5 n.s.	
16 ^e trimestre	38,8	29,4	9,4***	41,3	30,2	11,2***	4,9*	-6,3 †	
17 ^e trimestre	35,2	27,9	7,3***	37,2	28,6	8,7***	3,8	-4,9 n.s.	
18 ^e trimestre	29,8	26,4	3,4**	31,1	27,6	3,5**	2,8	-0,7 n.s.	
19 ^e trimestre	26,8	25,2	1,5	27,9	26,6	1,2	2,2	0,9 n.s.	
20 ^e trimestre	23,4	23,7	-0,4	24,2	25,5	-1,3	1,9	3,1 n.s.	
21 ^e trimestre	20,0	22,5	-2,6*	20,8	24,2	-3,4**	-0,5	2,9 n.s.	
22 ^e trimestre	19,0	21,9	-2,9**	19,8	23,3	-3,5**	-1,4	2,1 n.s.	
23 ^e trimestre	18,3	21,1	-2,8**	19,0	23,0	-4,0**	0,1	4,1 n.s.	
24 ^e trimestre	18,6	20,1	-1,6	19,4	22,1	-2,7*	1,1	3,8 n.s.	
25 ^e trimestre	17,9	20,1	-2,2*	19,3	21,9	-2,7*	-1,3	1,4 n.s.	
26 ^e trimestre	17,9	19,2	-1,2	19,3	21,1	-1,8	0,0	1,9 n.s.	
27 ^e trimestre	17,3	18,6	-1,3	18,7	20,3	-1,6	-0,7	0,9 n.s.	
28 ^e trimestre	17,3	18,0	-0,7	18,4	19,4	-1,0	-0,1	0,9 n.s.	

(suite)

Tableau A.2 : Impacts du PAS sur les versements et l'obtention de l'aide sociale et du supplément, pour les répondantes et les non-répondantes (suite)

Résultats (moyenne mensuelle)	Échantillon de recherche de référence			Échantillon de l'enquête après 72 mois			Non-répondantes à l'enquête après 72 mois		
	Programme (1)	Groupes témoins (2)	Différence (impacts) (3)	Programme (4)	Groupes témoins (5)	Différence (impacts) (6)	Programme-témoins (Impacts) (7)	Différence sur les répondantes (7)-(6) ^b	
Prestations moyennes d'aide sociale (\$/mois)									
1 ^{er} trimestre	851	862	-12	843	846	-3	-32	-29,2 n.s.	
2 ^e trimestre	722	718	4	726	692	34*	-72**	-106,2 †††	
3 ^e trimestre	660	643	17	661	627	33	-24	-57,1 n.s.	
4 ^e trimestre	632	613	19	629	605	24	5	-19,2 n.s.	
5 ^e trimestre	596	590	6	590	588	1	18	16,9 n.s.	
6 ^e trimestre	514	552	-38**	506	560	-54**	2	55,8 n.s.	
7 ^e trimestre	450	515	-65***	441	519	-78***	-31	46,4 n.s.	
8 ^e trimestre	382	460	-78***	370	463	-93***	-39	53,9 n.s.	
9 ^e trimestre	321	414	-94***	306	413	-106***	-61**	44,9 n.s.	
10 ^e trimestre	280	367	-87***	264	365	-101***	-50*	51,8 n.s.	
11 ^e trimestre	256	325	-69***	239	323	-84***	-29	55,6 †	
12 ^e trimestre	243	308	-65***	231	311	-80***	-27	52,8 †	
13 ^e trimestre	236	286	-50***	224	291	-67***	-8	58,9 †	
14 ^e trimestre	213	270	-56***	203	279	-76***	-7	68,8 ††	
15 ^e trimestre	205	255	-49***	200	266	-66***	-9	56,6 †	
16 ^e trimestre	202	243	-42***	198	250	-53***	-15	38,1 n.s.	
17 ^e trimestre	194	234	-39***	191	240	-49***	-16	32,9 n.s.	
18 ^e trimestre	178	217	-39***	173	230	-57***	6	62,7 ††	
19 ^e trimestre	171	207	-36***	169	221	-52***	6	58,3 ††	
20 ^e trimestre	162	196	-34***	160	212	-52***	11	63,1 ††	
21 ^e trimestre	153	184	-32***	155	200	-45***	1	46,2 †	
22 ^e trimestre	148	178	-30***	154	193	-39***	-7	32,0 n.s.	
23 ^e trimestre	143	170	-28**	148	187	-39***	-1	38,4 n.s.	
24 ^e trimestre	145	162	-17	152	180	-29**	10	38,3 n.s.	
25 ^e trimestre	142	162	-20*	151	179	-28**	-2	26,0 n.s.	
26 ^e trimestre	146	158	-12	157	175	-18	2	20,5 n.s.	
27 ^e trimestre	138	149	-10	150	163	-13	-4	9,4 n.s.	
28 ^e trimestre	140	148	-8	150	161	-11	-3	7,3 n.s.	

(suite)

Tableau A.2 : Impacts du PAS sur les versements et l'obtention de l'aide sociale et du supplément, pour les répondantes et les non-répondantes (suite)

Résultats (moyenne mensuelle)	Échantillon de recherche de référence						Échantillon de l'enquête après 72 mois			Non-répondantes à l'enquête après 72 mois		
	Programme (1)	Groupes témoin (2)	Différence (impacts) (3)	Programme (4)	Groupes témoin (5)	Différence (impacts) (6)	Programme-témoin (Impacts) (7)	Différence dans l'impact sur les répondantes (7)-(6) ^b	Programme-témoin (Impacts) (7)	Différence dans l'impact sur les répondantes (7)-(6) ^b	Programme-témoin (Impacts) (7)	Différence dans l'impact sur les répondantes (7)-(6) ^b
Prestations moyennes du PAS et de l'aide sociale (\$/mois)												
1 ^{er} trimestre	851	862	-12	843	846	-3	-32	-29,2 n.s.	-32	-29,2 n.s.	-32	-29,2 n.s.
2 ^e trimestre	722	718	4	726	692	34*	-72**	-106,2 †††	-72**	-106,2 †††	-72**	-106,2 †††
3 ^e trimestre	660	643	17	661	627	33	-24	-57,1 n.s.	-24	-57,1 n.s.	-24	-57,1 n.s.
4 ^e trimestre	632	613	19	629	605	25	5	-19,3 n.s.	5	-19,3 n.s.	5	-19,3 n.s.
5 ^e trimestre	622	590	33*	621	588	33	32	-0,9 n.s.	32	-0,9 n.s.	32	-0,9 n.s.
6 ^e trimestre	590	552	37**	595	560	35	44	9,7 n.s.	44	9,7 n.s.	44	9,7 n.s.
7 ^e trimestre	556	515	41**	560	519	41*	39	-2,5 n.s.	39	-2,5 n.s.	39	-2,5 n.s.
8 ^e trimestre	507	460	48***	512	463	50**	42	-7,9 n.s.	42	-7,9 n.s.	42	-7,9 n.s.
9 ^e trimestre	468	414	53***	475	413	63***	30	-32,2 n.s.	30	-32,2 n.s.	30	-32,2 n.s.
10 ^e trimestre	416	367	49***	420	365	55***	32	-23,3 n.s.	32	-23,3 n.s.	32	-23,3 n.s.
11 ^e trimestre	395	325	70***	402	323	78***	50*	-28,7 n.s.	50*	-28,7 n.s.	50*	-28,7 n.s.
12 ^e trimestre	371	308	63***	383	311	71***	42	-29,2 n.s.	42	-29,2 n.s.	42	-29,2 n.s.
13 ^e trimestre	353	286	67***	362	291	71***	58**	-12,8 n.s.	58**	-12,8 n.s.	58**	-12,8 n.s.
14 ^e trimestre	328	270	58***	338	279	59***	57**	-1,7 n.s.	57**	-1,7 n.s.	57**	-1,7 n.s.
15 ^e trimestre	319	255	64***	329	266	64***	64**	0,4 n.s.	64**	0,4 n.s.	64**	0,4 n.s.
16 ^e trimestre	309	243	65***	323	250	73***	44*	-28,4 n.s.	44*	-28,4 n.s.	44*	-28,4 n.s.
17 ^e trimestre	277	234	44***	289	240	49***	30	-18,3 n.s.	30	-18,3 n.s.	30	-18,3 n.s.
18 ^e trimestre	234	217	17	240	230	9	36	26,4 n.s.	36	26,4 n.s.	36	26,4 n.s.
19 ^e trimestre	210	207	3	215	221	-6	24	30,8 n.s.	24	30,8 n.s.	24	30,8 n.s.
20 ^e trimestre	182	196	-14	184	212	-28*	20	48,5 †	20	48,5 †	20	48,5 †
21 ^e trimestre	156	184	-28**	160	200	-40***	2	41,9 †	2	41,9 †	2	41,9 †
22 ^e trimestre	148	178	-30**	154	193	-39***	-7	32,0 n.s.	-7	32,0 n.s.	-7	32,0 n.s.
23 ^e trimestre	143	170	-28**	148	187	-39***	-1	38,4 n.s.	-1	38,4 n.s.	-1	38,4 n.s.
24 ^e trimestre	145	162	-17	152	180	-29**	10	38,3 n.s.	10	38,3 n.s.	10	38,3 n.s.
25 ^e trimestre	142	162	-20*	151	179	-28**	-2	26,0 n.s.	-2	26,0 n.s.	-2	26,0 n.s.
26 ^e trimestre	146	158	-12	157	175	-18	2	20,5 n.s.	2	20,5 n.s.	2	20,5 n.s.
27 ^e trimestre	138	149	-10	150	163	-13	-4	9,4 n.s.	-4	9,4 n.s.	-4	9,4 n.s.
28 ^e trimestre	140	148	-9	150	161	-11	-4	6,9 n.s.	-4	6,9 n.s.	-4	6,9 n.s.
Taille de l'échantillon	1 648	1 667		1 186	1 185		944^a		944^a		944^a	

Sources : Calculs fondés sur les dossiers administratifs de l'aide sociale et sur les relevés de paiement du Système d'information sur la gestion du programme du PAS.

Notes : Les estimations pour chaque trimestre ont été calculées en établissant la moyenne des estimations mensuelles pour les trois mois du trimestre.

Des tests t bilatéraux ont été appliqués aux différences entre les résultats du groupe programme et du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %. L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

^aLa taille de cet échantillon inclut le groupe programme et le groupe témoin.

^bUn test Q a servi à évaluer la différence entre les répondantes et les non-répondantes à l'enquête après 72 mois. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : † = 10 % ; †† = 5 % ; ††† = 1 %. L'abréviation « n.s. » indique que l'écart entre les impacts parmi les sous-groupes n'est pas statistiquement significatif.

ESTIMATIONS DES IMPACTS À LA LUMIÈRE DES DONNÉES TIRÉES DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Les dossiers administratifs s'avèrent particulièrement utiles pour évaluer un biais possible dans les impacts du PAS, parce que ces sources de données contiennent des renseignements sur les non-répondantes à l'enquête. Les données sur l'aide sociale ont été recueillies par le ministère des Ressources humaines de la C.-B., et les données sur le supplément du PAS ont été puisées dans le Système d'information sur la gestion du programme du PAS. L'utilisation de dossiers administratifs permet d'évaluer l'effet de la non-réponse sur des résultats critiques comme les paiements de transfert, même pour celles qui refusent de répondre ou ne sont pas retracées par les enquêtes. En outre, les changements qui se sont produits *après* l'enquête de référence peuvent être décelés à partir des dossiers administratifs. Le tableau A.2 indique le pourcentage de participantes qui touchaient des prestations d'aide sociale ou des versements du supplément, ou les deux, pour chaque trimestre suivant l'enquête de référence et aussi, les montants mensuels moyens de tels versements.

Les impacts les plus marqués sur l'obtention de l'aide sociale pour l'échantillon au moment de l'enquête de référence sont survenus entre le 6^e et le 23^e trimestres. Autrement, celles qui ont répondu à l'enquête après 72 mois semblent avoir connu les impacts les plus importants et les plus significatifs au cours du 6^e au 25^e trimestres. Les membres de l'échantillon de l'enquête ont subi des impacts significatifs pendant des périodes sensiblement plus longues. Cette tendance vaut également pour les suppléments du PAS et les prestations mensuelles moyennes d'aide sociale.

Durant les quatre premiers trimestres, les estimations, pour l'échantillon de l'enquête, du pourcentage de participantes du groupe *programme* qui ont touché des prestations d'aide sociale sont plus élevées que les estimations pour l'échantillon de référence. En outre, selon l'échantillon du rapport, les participantes du groupe *témoin* semblent moins sujettes à obtenir des prestations d'aide sociale, particulièrement au cours du deuxième trimestre, ce qui occasionne un biais de non-réponse différentiel dans l'échantillon du rapport, décelé dans la dernière colonne.

Cependant, en général, les données sur les prestations moyennes d'aide sociale ne confirment pas un biais de non-réponse significatif sur les estimations des impacts. Les estimations fondées sur l'échantillon du rapport gonflent probablement les coûts de l'aide sociale pendant les quatre premiers trimestres (significatives au plus haut niveau au 2^e trimestre), ainsi que les économies à l'aide sociale (surtout au 14^e, et du 18^e au 20^e trimestres) dans la période ultérieure. Dans une certaine mesure, ces différences s'annulent. L'échantillon de l'enquête pourrait surestimer légèrement la réduction causée par le PAS dans l'obtention de l'aide sociale; toutefois, la surestimation n'est probablement pas assez considérable pour influencer les constatations principales de l'étude sur les requérantes.

Annexe B :

Effets sur les familles et les enfants

La présente annexe examine l'incidence du Projet d'autosuffisance (PAS) sur la famille des requérantes, et particulièrement, sur leurs enfants. Pendant plus de cinq ans, les requérantes du groupe programme du PAS ont travaillé davantage et se sont enrichies. De tels changements profonds dans la vie des membres du groupe programme ont probablement aussi influencé l'expérience de leur famille. Même si le PAS ciblait les membres adultes de familles monoparentales, les constatations de l'étude sur les prestataires du PAS ont indiqué que ce dernier avait produit des effets plus considérables sur les enfants des participantes.

Dans le cadre de l'étude sur les prestataires, trois ans après l'assignation aléatoire, le PAS a amélioré le rendement scolaire des écoliers du primaire ainsi que leurs résultats aux épreuves standardisées. Les parents membres du groupe programme ont également signalé que leurs enfants étaient en meilleure santé (voir Morris et Michalopoulos, 2000). Des évaluations d'autres programmes effectuées aux États-Unis ont elles aussi démontré que les enfants peuvent profiter de programmes qui accroissent l'emploi et le revenu (voir Morris, Huston, Duncan, Crosby et Bos, 2001).

Il est encourageant de constater que les enfants peuvent bénéficier de politiques qui réduisent la pauvreté et favorisent le travail. Il est toutefois possible que de telles politiques perturbent considérablement les familles, ce qui pourrait être dommageable pour les enfants. Par exemple, dans le cadre de l'étude sur les prestataires du PAS, les enfants des membres du groupe programme, qui étaient adolescents au moment de l'entrevue de suivi après 36 mois, étaient plus susceptibles d'avoir un rendement scolaire sous la moyenne et de boire, fumer et avoir des écarts de conduite (voir Morris et Michalopoulos, 2000). Bien que l'enquête de suivi ait suggéré qu'il n'existe pas d'effets négatifs à plus long terme pour cette cohorte d'âge (voir Michalopoulos et coll., 2002), il demeure important de tenir compte des conséquences indésirables pour les enfants.

La présente annexe détermine si le PAS avait des effets positifs ou négatifs sur les enfants des requérantes. Étant donné que le PAS ne ciblait pas directement les enfants, tout impact sur les enfants causé par le PAS serait indirect et découlerait de modifications à la structure familiale, au rôle parental, au bien-être de la mère et aux dispositions relatives à la garde des enfants des familles du groupe programme. Tout d'abord, les prochains paragraphes étudient si le PAS a influencé ces résultats. Ensuite, les effets sur les enfants dans deux groupes d'âge sont présentés : les enfants qui étaient des nourrissons et des tout-petits, et les enfants qui étaient d'âge préscolaire ou scolaire, lorsque leurs parents auraient pu devenir admissibles au supplément. Ces enfants avaient de zéro à huit ans au moment de l'assignation aléatoire. Parmi ces enfants, ceux dont les parents faisaient partie du groupe programme et se sont prévalus de l'aide sociale pendant un an, auraient eu un an de plus – soit de un à neuf ans – lorsque leurs parents ont eu droit au supplément du PAS. L'analyse dans la présente annexe se concentre sur les impacts du programme sur ces enfants qui

étaient âgés d'au moins six ans, mais d'au plus quinze ans au moment de l'entrevue après 72 mois¹, bien que les résultats de certaines mesures pour tous les parents soient aussi inclus².

IMPACTS DU PAS SUR LE BIEN-ÊTRE DE LA MÈRE

Le travail peut influencer sur le bien-être de diverses façons. D'une part, les gens peuvent retirer un sentiment de satisfaction de leur emploi, ce qui peut améliorer leur amour-propre et la connaissance de leurs propres capacités. D'autre part, le travail peut occasionner du stress et peut mener à la dépression ou à des problèmes liés à l'éducation des enfants. Étant donné que le PAS a accru l'emploi parmi les membres du groupe programme, il aurait éventuellement pu avoir des effets positifs ou négatifs sur le bien-être de la mère.

Comme le démontre le tableau B.1, 72 mois après l'assignation aléatoire, le PAS n'a entraîné aucune conséquence positive ni négative sur les parents des enfants âgés de 6 à 14 ans, et parmi tous les parents, il a uniquement causé un impact sur les notes à l'échelle d'évaluation de l'état dépressif. Le tableau présente les résultats pour la dépression, la connaissance des parents de leurs propres capacités et les difficultés reliées au rôle parental. Les membres du groupe programme avaient des notes moyennes inférieures sur l'échelle d'évaluation de l'état dépressif. Cette différence n'était pas statistiquement significative pour les parents d'enfants âgés de 6 à 14 ans. Il n'existait aucune variation significative dans les résultats moyens sur l'échelle servant à mesurer la connaissance de leurs propres capacités parmi les membres du groupe programme et du groupe témoin. Les pourcentages des membres des deux groupes qui faisaient face à des difficultés liées au rôle parental étaient les mêmes et étaient très faibles, de l'ordre de 2 % ou moins.

IMPACTS SUR LE MARIAGE, LA STRUCTURE FAMILIALE ET LA FÉCONDITÉ

Le cadre familial constitue un facteur déterminant dans le bien-être d'un enfant. L'offre de supplément du PAS a pu influencer sur le milieu de vie des enfants en modifiant le taux de nuptialité, la structure familiale et la fécondité. Le PAS incitait les participantes au mariage étant donné que les montants des versements étaient déterminés par les seuls gains de la participante. Comparativement, les prestations d'aide sociale sont habituellement réduites lorsque les prestataires se marient ou vivent en union de fait (voir Harknett et Gennetian, 2001). Le revenu supplémentaire provenant du PAS a pu encourager les participantes à avoir plus d'enfants, ou a pu leur permettre de le faire.

¹Les enfants plus jeunes – nés après l'assignation aléatoire – ont été exclus des analyses parce que le moment de leur naissance aurait pu être influencé par le PAS. L'échantillon contenait trop peu d'enfants plus âgés pour qu'ils fassent l'objet d'une analyse distincte.

²Aux tableaux 1, 3, 4 et 5, les résultats sont proposés pour chaque enfant (dans le groupe d'âge approprié) dont les parents avaient rempli le questionnaire d'autoévaluation parentale après 72 mois. Le tableau 2, qui examine les tendances pendant la période à l'étude, présente les résultats en ce qui concerne les familles de l'échantillon du rapport, comme dans les chapitres précédents du rapport.

Tableau B.1 : Impacts du PAS sur le bien-être de la mère

Résultats	Tous les parents				Parents d'enfants âgés de 6 à 14 ans			
	Groupe programme ^a	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupe programme ^a	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Tous les parents								
Échelle d'évaluation de l'état dépressif ^b	7,3	8,1	-0,8**	(0,3)	6,9	7,4	-0,5	(0,4)
Risque de dépression ^c (%)	35,2	37,8	-2,6	(2,4)	31,5	33,6	-2,1	(2,9)
Connaissance de ses propres capacités ^d	11,4	11,5	-0,1	(0,1)	11,5	11,6	-0,1	(0,1)
Difficultés reliées au rôle parental ^e	1,9	2,0	-0,1	(0,1)	1,9	1,9	0,0	(0,1)
Taille de l'échantillon	1 011	867			646	549		

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 72 mois.

Notes : Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de données manquantes.

^aLa taille des échantillons représente le nombre d'enfants (de tous les âges jusqu'à et incluant 18 ans, et âgés de 6 à 14 ans) dont les parents ont rempli le questionnaire d'autoévaluation parentale après 72 mois.

^bCette échelle, basée sur un sous-groupe d'éléments de l'échelle du Center for Epidemiological Studies–Depression (CES-D), s'établit de 0 à 33, 33 indiquant le plus grand risque de dépression.

^cLes parents ayant une note de 9 ou plus sur l'échelle d'évaluation de l'état dépressif étaient considérés les plus à risque de faire une dépression.

^dCette échelle va de 4 à 16, les notes les plus élevées indiquant une meilleure connaissance de ses propres capacités.

^eLes difficultés liées au rôle parental sont classées sur une échelle de 1 (« aucune difficulté ») à 5 (« énormes difficultés »).

Le tableau B.2 illustre les changements dans la composition du ménage et le mariage pendant toute la durée de l'étude, pour toutes les participantes. Au cours de cette période, la première section du tableau B.2 démontre que le PAS n'a pas produit un impact important sur le mariage. Le mariage s'est accru avec le temps de la même façon pour les membres des deux groupes de recherche. Cependant, lors de l'enquête de suivi après 72 mois, la modeste différence dans les unions de fait signalées était statistiquement significative. Les deuxième et troisième sections indiquent que – exception faite d'un léger impact après 12 mois sur le pourcentage de participantes qui vivaient seulement avec un conjoint et avec des enfants – le PAS n'a pas eu d'incidence sur la composition du ménage ni sur la fécondité durant toute l'étude³.

Le tableau B.3 examine ces changements dans la composition du ménage du point de vue des enfants âgés de 6 à 14 ans. Ces enfants ont connu des bouleversements en raison du PAS relativement à l'état civil et au ménage de leurs parents, 72 mois après l'assignation aléatoire. La première section du tableau révèle que l'offre de supplément a accru le pourcentage de membres du groupe programme qui vivaient en union de fait.

³De plus, le PAS n'a eu aucun impact statistiquement significatif sur le poids à la naissance. Le pourcentage d'enfants de moins de 6 ans dont le poids à la naissance, déclaré par les membres du groupe programme lors de l'enquête de suivi après 72 mois, était faible (moins de 5,5 livres ou 2,5 kilogrammes) était comparable pour le groupe programme et le groupe témoin.

Tableau B.2 : Impacts du PAS sur le mariage, la composition du ménage et la fécondité lors des entrevues de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois, pour l'échantillon complet du rapport

Résultats	Entrevue – 12 mois			Entrevue – 30 mois			Entrevue – 48 mois			Entrevue – 72 mois		
	Groupe témoin	Différence ^a (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence ^a (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence ^a (impact)	Erreur type	Groupe témoin	Différence ^a (impact)	Erreur type
État civil (%)												
A déjà été mariée ou vivait en union de fait depuis l'enquête de référence	9,9	0,0	(1,3)	18,8	-0,9	(1,7)	26,3	0,6	(1,9)	33,0	0,4	(1,9)
Mariée	5,5	-0,2	(0,9)	9,9	0,1	(1,3)	13,6	-1,6	(1,4)	23,1	-0,9	(1,7)
En union de fait	2,4	0,9	(0,7)	5,1	0,3	(1,0)	6,0	1,5	(1,1)	6,9	1,9*	(1,1)
Composition du ménage (%)												
Vit sans enfant	5,2	-1,0	(0,9)	7,2	0,7	(1,1)	10,4	1,0	(1,3)	18,3	0,9	(1,6)
Vit seule avec des enfants	65,5	2,5	(2,0)	58,5	-0,4	(2,1)	52,9	0,2	(2,1)	44,5	1,1	(2,0)
Vit uniquement avec un conjoint et des enfants	13,5	-2,6*	(1,4)	19,7	-0,6	(1,7)	22,5	-2,5	(1,7)	22,7	-0,5	(1,7)
Vit uniquement avec des enfants et des parents ou beaux-parents	3,0	0,0	(0,7)	2,4	0,4	(0,7)	2,3	-0,1	(0,6)	1,3	0,7	(0,5)
Vit avec des enfants et un autre adulte	12,7	1,1	(1,4)	12,2	-0,1	(1,4)	11,8	1,4	(1,4)	13,2	-2,2	(1,3)
Fécondité (%)												
A eu un enfant depuis la dernière entrevue ^b	6,3	-0,9	(1,0)	6,0	-0,1	(1,0)	5,9	0,1	(1,0)	5,2	1,3	(1,0)
Taille de l'échantillon	1 185	2 371		1 185	2 371		1 185	2 371		1 185	2 371	

Sources : Calculs fondés sur les données des enquêtes de suivi après 12, 30, 48 et 72 mois.

Notes : Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les erreurs types ont été corrigées pour tenir compte des écarts partagés entre les frères et sœurs. L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille des échantillons varie pour les mesures individuelles en raison de données manquantes.

^aLa taille de l'échantillon dans cette colonne représente la somme de la taille des échantillons du groupe programme et du groupe témoin de l'échantillon du rapport de l'enquête après 72 mois.

^bIl s'agit des enfants nés au cours des douze mois précédant l'entrevue après 12 mois, au cours des dix-huit mois précédant l'entrevue après 30 mois et après 48 mois, et au cours des vingt-quatre mois précédant l'entrevue après 72 mois.

Tableau B.3 : Impacts du PAS sur le mariage, la composition du ménage et la fécondité parmi les parents des enfants âgés de 6 à 14 ans

Résultats	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
État civil au suivi après 72 mois (%)				
Mariée ou en union de fait	39,2	36,0	3,2	(2,8)
Mariée	27,9	29,6	-1,7	(2,6)
En union de fait	11,3	6,5	4,8***	(1,6)
Composition du ménage (%)				
Vit seule avec des enfants	53,0	52,9	0,2	(2,9)
Vit uniquement avec des enfants et un conjoint	35,8	30,8	5,0*	(2,7)
Vit uniquement avec des enfants et des parents ou beaux-parents	1,8	2,3	-0,5	(0,8)
Vit avec des enfants et un autre adulte	9,3	14,0	-4,7**	(1,8)
Fécondité (%)				
Enfants nés depuis l'assignation aléatoire	24,4	24,6	-0,2	(2,5)
Taille de l'échantillon	656	558		

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 72 mois.

Notes : Seuls les enfants qui habitaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 % ; ** = 5 % ; *** = 1 %.

Les erreurs types ont été corrigées pour tenir compte des écarts partagés entre les frères et sœurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille de l'échantillon représente le nombre d'enfants âgés de 6 à 14 ans dont les parents ont rempli le questionnaire d'autoévaluation parentale après 72 mois. La taille des échantillons peut varier pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

Les enfants âgés de 6 à 14 ans dans l'étude du PAS vivaient dans divers milieux familiaux, comme le démontre la deuxième section du tableau B.3. Environ la moitié des enfants dans les groupes programme et témoin habitaient avec leurs frères et sœurs et un parent. Le PAS n'a pas agi sur ces pourcentages. Trente et un pour cent des enfants des membres du groupe témoin résidaient avec deux parents (pas nécessairement des parents biologiques). Le PAS a augmenté cette proportion par près de 5 points de pourcentage. Ce résultat correspond à l'augmentation dans les unions de fait indiquée à la première section du tableau B.3.

Les enfants des membres du groupe programme étaient moins enclins à habiter avec leur parent et un autre adulte. Certaines participantes vivaient peut-être avec un autre adulte afin de réduire leurs dépenses. Le revenu supplémentaire découlant du PAS pouvait les doter des ressources suffisantes pour quitter de telles situations.

Il est possible que l'impact sur la cohabitation avec un autre adulte résulte d'un changement dans la volonté des participantes à déclarer leur situation. Les participantes vivant en union de fait pouvaient être moins portées à révéler leur situation de cohabitation afin de protéger leur admissibilité à l'aide sociale. Puisqu'un moins grand nombre de membres du groupe programme comptaient sur l'aide sociale, ils se sentaient peut-être plus à l'aise de révéler leur mode de vie. Bien qu'un tel changement dans la déclaration soit possible, il est peu probable, étant donné que toutes les participantes savaient que les renseignements individuels recueillis dans le cadre de l'étude resteraient anonymes et confidentiels.

La dernière section du tableau B.3 fait état des enfants nés après l'assignation aléatoire. Selon cette section, il semblerait que le revenu supplémentaire généré par l'offre de supplément n'a eu aucune incidence sur la fécondité des mères des enfants âgés de 6 à 14 ans au moment de l'enquête de suivi après 72 mois.

IMPACTS SUR LA GARDE DES ENFANTS

Puisque la plupart des participantes au PAS restaient chefs de famille monoparentale, pour être en mesure de renoncer à l'aide sociale et trouver un emploi elles auraient probablement eu besoin de faire garder leurs enfants. Des services de garde d'enfants de grande qualité peuvent avoir des effets positifs sur le développement des enfants. Inversement, la garde peut s'avérer dommageable si elle offre peu de supervision ou de soutien aux enfants.

Étant donné que les exigences et les coûts en matière de garde varient selon l'âge des enfants, les effets du PAS sur le recours aux services de garde d'enfants sont analysés pour les enfants âgés de 6 à 8 ans, et les enfants âgés de 9 à 12 ans⁴.

La première section du tableau B.4 révèle que le PAS a réduit le recours aux services de garde pour les enfants plus jeunes au cours des deux années précédant l'enquête de suivi après 72 mois. Bien que ce résultat ne soit pas statistiquement significatif, il semble aller à l'encontre des impacts sur l'emploi signalés au chapitre 3. Le nombre de dispositions prises quant à la garde, présenté à la deuxième section du tableau, était beaucoup plus faible en raison du PAS. Cette constatation peut s'expliquer ainsi : les heures de travail des membres du groupe programme coïncidaient plus souvent avec les heures d'école que l'horaire de travail des membres du groupe témoin. Donc, la nécessité de services de garde parascolaires pouvait être réduite.

La baisse du recours global aux services de garde découle surtout d'une diminution du recours aux services de garde agréés. Les enfants des membres du groupe programme étaient plus de 9 points de pourcentage moins enclins à profiter d'un type de service agréé.

Comme le démontre la dernière section du tableau B.4, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 8 ans qui avaient fait l'objet de plus d'une disposition de garde au cours des six mois précédant l'enquête de suivi après 72 mois était moins élevé chez les membres du groupe programme. Il est possible que la hausse de la stabilité d'emploi, décrite au chapitre 3, ait entraîné cette augmentation de la stabilité des services de garde. Il est aussi possible que ce résultat traduise les effets de la réduction du recours aux services de garde d'enfants.

Les enfants plus âgés sont moins susceptibles de se faire garder. Ainsi, il n'est pas étonnant – comme le suggère la deuxième partie du tableau B.4 – que le PAS n'a eu aucune incidence sur les résultats relatifs à la garde pour le groupe d'enfants âgés de 9 à 12 ans lors de l'enquête de suivi après 72 mois.

⁴L'information au sujet du recours aux services de garde n'a pas été recueillie pour les enfants âgés de 13 et 14 ans.

Tableau B.4 : Impacts du PAS sur le recours aux services de garde pour des enfants âgés de 6 à 8 ans, et de 9 à 12 ans

Résultats	Enfants âgés de 6 à 8 ans				Enfants âgés de 9 à 12 ans			
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Type de service de garde utilisé (%)								
Tout type de service	58,2	62,3	-4,1	(4,8)	51,4	50,0	1,4	(5,1)
Service agréé	22,7	31,9	-9,3**	(4,4)	14,5	10,2	4,3	(3,4)
Service non agréé	40,9	41,9	-1,0	(4,9)	42,3	43,2	-0,9	(5,0)
Gardé par un parent	28,9	32,5	-3,6	(4,5)	28,6	31,3	-2,6	(4,6)
Gardé par une personne autre qu'un parent	17,3	14,1	3,2	(3,6)	18,2	15,3	2,8	(3,8)
Étendue du recours aux services de garde								
Nombre de dispositions prises au cours des deux dernières années	0,8	1,0	-0,2*	(0,1)	0,7	0,7	0,0	(0,1)
Nombre moyen d'heures par semaine selon les dispositions actuelles	12,8	13,2	-0,3	(1,4)	9,5	9,8	-0,3	(1,3)
Stabilité et qualité du service de garde (%)								
A changé de disposition de garde au moins une fois dans les six derniers mois	3,6	7,3	-3,8*	(2,2)	2,3	3,4	-1,1	(1,7)
Taille de l'échantillon	225	191			220	176		

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 72 mois.

Notes : Seuls les enfants qui habitaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les erreurs types ont été corrigées pour tenir compte des écarts partagés entre les frères et sœurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille des échantillons peut varier pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

IMPACTS SUR LES RÉSULTATS POUR LES ENFANTS

La pauvreté et l'emploi de la mère peuvent toucher les enfants distinctivement à différents stades de leur développement. C'est pourquoi les impacts du PAS sur les enfants sont estimés pour deux groupes d'âge séparément. Les enfants faisant partie du plus jeune groupe d'âge – les 6 à 8 ans – avaient de un à trois ans lorsque leurs parents auraient pu être admissibles au supplément⁵. Les enfants du groupe d'âge plus vieux – les 9 à 14 ans – étaient d'âge préscolaire (4 ou 5 ans) et d'âge scolaire (6 à 9 ans) à l'époque.

Le tableau B.5 propose les mesures des résultats des enfants quant au rendement scolaire, au comportement et à la santé. Puisque les enfants plus jeunes peuvent être plus à risque que les enfants plus vieux lorsqu'ils vivent dans la pauvreté, ils avaient peut-être le plus à tirer du PAS. Cependant, le tableau laisse entendre que le PAS n'a eu aucune incidence sur les résultats pour les plus jeunes enfants. Bien que les membres du groupe programme aient été plus susceptibles de signaler un rendement scolaire supérieur à la moyenne et moins de problèmes de santé pour leurs enfants âgés de 6 à 8 ans, ces différences n'étaient pas statistiquement significatives.

Pour les enfants plus vieux, âgés de 9 à 14 ans lors de l'enquête de suivi après 72 mois, le PAS semble avoir eu quelques légers impacts sur leur comportement. Les membres du groupe programme avaient plus tendance à signaler que leurs enfants exhibaient des comportements positifs. Ils étaient aussi plus sujets à déclarer des problèmes de comportement chez leurs enfants. Ils n'ont signalé aucun impact sur le comportement de leurs enfants à l'école. De plus, aucun impact n'a été décelé dans les résultats relatifs au rendement scolaire ou à la santé de leurs enfants.

CONCLUSION

Tout bien pesé, le PAS ne semble ni avoir profité ni avoir nuit aux enfants des membres du groupe programme. En général, six ans après l'assignation aléatoire, les enfants et leur famille se portaient tout aussi bien, selon les résultats mesurés, qu'en l'absence de l'offre du supplément.

Le PAS n'a pas accru le risque que les mères souffrent de dépression, et n'a pas augmenté les déclarations de difficultés liées au rôle parental ou à la connaissance des parents de leurs propres capacités. Les enfants âgés de 6 à 14 ans avaient plus tendance à vivre dans une famille avec leur parent et le conjoint de leur parent, et étaient moins susceptibles de vivre avec un autre adulte. Le PAS n'a pas augmenté le recours aux services de garde d'enfants, mais a eu un effet positif léger sur la stabilité de ces services dans les six mois précédant l'enquête de suivi après 72 mois. Puisque le PAS n'a eu qu'une très faible incidence sur la structure familiale et le bien-être de la mère, il n'est pas étonnant qu'il n'ait eu aucun impact majeur sur les résultats des enfants.

⁵Les membres du groupe programme pouvaient devenir admissibles au supplément en se prévalant de l'aide sociale pendant les douze premiers mois suivant l'assignation aléatoire. Leurs enfants auraient été âgés de zéro à deux ans au moment de l'assignation aléatoire.

Tableau B.5 : Impacts du PAS sur les résultats des enfants âgés de 6 à 8 ans, et de 9 à 14 ans

Résultats	Enfants âgés de 6 à 8 ans				Enfants âgés de 9 à 14 ans			
	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type	Groupe programme	Groupe témoin	Différence (impact)	Erreur type
Rendement scolaire								
Rendement moyen ^a	3,8	3,8	0,0	(0,1)	3,7	3,6	0,1	(0,1)
Au-dessus de la moyenne, toutes les matières (%)	74,6	72,5	2,1	(4,3)	70,2	69,8	0,4	(3,5)
Sous la moyenne, toutes les matières (%)	20,2	19,0	1,1	(3,9)	24,7	25,9	-1,1	(3,3)
A redoublé (%)	4,0	5,8	-1,8	(2,1)	6,4	9,4	-3,0	(2,1)
A déjà été dans une classe adaptée (%)	10,0	13,7	-3,6	(3,2)	15,9	15,0	0,9	(2,8)
Comportement et bien-être affectif								
Troubles du comportement ^b	1,51	1,51	0,00	(0,03)	1,52	1,49	0,03*	(0,02)
Troubles du comportement à l'école ^c	1,17	1,17	0,00	(0,05)	1,20	1,20	0,00	(0,04)
Comportement social positif ^e	1,76	1,73	0,03	(0,02)	1,76	1,72	0,04*	(0,02)
Santé et sécurité								
Santé moyenne ^d	4,1	4,1	0,0	(0,1)	4,2	4,2	0,0	(0,1)
Problèmes chroniques (%)	23,0	25,3	-2,2	(4,1)	29,2	31,9	-2,7	(3,5)
Blessures (%)	8,4	10,3	-1,9	(2,8)	17,3	16,7	0,6	(2,8)
Taille de l'échantillon	239	194			379	322		

Source : Calculs fondés sur les données de l'enquête de suivi après 72 mois.

Notes : Seuls les enfants qui habitaient à la maison lors de l'assignation aléatoire ont été analysés.

Un test t bilatéral a été appliqué aux différences entre les résultats du groupe programme et ceux du groupe témoin. Les niveaux de signification statistique sont indiqués comme suit : * = 10 %; ** = 5 %; *** = 1 %.

Les erreurs types ont été corrigées pour tenir compte des écarts partagés entre les frères et sœurs.

L'arrondissement peut entraîner de légers écarts dans les sommes et les différences.

La taille des échantillons peut varier pour les mesures individuelles en raison de valeurs manquantes.

^aLe rendement moyen est évalué sur une échelle de 1 (« mauvais ») à 5 (« excellent »).

^bLes troubles de comportement et le comportement social positif sont évalués sur une échelle de 1 (« jamais ») à 3 (« souvent »).

^cOn a demandé aux parents combien de fois pendant la dernière année scolaire l'école avait communiqué avec eux au sujet des troubles du comportement de leur enfant. Les réponses s'échelonnent de 1 (« aucun contact ou un seul contact ») à 3 (« au moins quatre contacts »).

^dLa santé moyenne est classée sur une échelle allant de 1 à 5, 5 indiquant une excellente santé générale.

Bibliographie

- Agence des douanes et du revenu du Canada. *Comment remplir vos formulaires de la Colombie-Britannique*, 1999, consulté le 25 janvier 2003 sur le Web à l'adresse <http://www.cra-adrc.gc.ca/formspubs/prioryear/t1/1999/5010-n/5010-n-99f.pdf>.
- Agence des douanes et du revenu du Canada. *Guide général d'impôt et de prestations – 1999*, 1999, consulté le 25 janvier 2003 sur le Web à l'adresse <http://www.cra-adrc.gc.ca/formspubs/prioryear/t1/1999/5000-g/5000-g-99f.pdf>.
- Agence des douanes et du revenu du Canada. *Renseignements pour les résidents de la Colombie-Britannique*, 1999, consulté le 25 janvier 2003 sur le Web à l'adresse <http://www.cra-adrc.gc.ca/formspubs/prioryear/t1/1999/5010-pc/5010-pc-99f.pdf>.
- Agence des douanes et du revenu du Canada. *T1 – 1999 – Annexe 1 – Calcul de l'impôt fédéral*, 1999, consulté le 25 janvier 2003 sur le Web à l'adresse <http://www.cra-adrc.gc.ca/formspubs/prioryear/t1/1999/5000-s1/5000-s1-99f.pdf>.
- Agence des douanes et du revenu du Canada. *T1 – 1999 – Déclaration générale de revenus et de prestations*, 1999, consulté le 25 janvier 2003 sur le Web à l'adresse <http://www.cra-adrc.gc.ca/formspubs/prioryear/t1/1999/5000-r/5000-r-99f.pdf>.
- Agence des douanes et du revenu du Canada. *T1 – 1999 – Grilles de calcul*, 1999, consulté le 25 janvier 2003 sur le Web à l'adresse <http://www.cra-adrc.gc.ca/formspubs/prioryear/t1/1999/5000-d1/5000-d1.pdf>.
- Agence des douanes et du revenu du Canada. *TIC (C.-B.) TC – 1999 – Crédits de la Colombie-Britannique*, 1999, consulté le 25 janvier 2003 sur le Web à l'adresse <http://www.cra-adrc.gc.ca/formspubs/prioryear/t1/1999/5010-c/5010-c-99f.pdf>.
- Agence des douanes et du revenu du Canada. *TIC (C.-B.) TC – 1999 – Impôt de la Colombie-Britannique*, 1999, consulté le 25 janvier 2003 sur le Web à l'adresse <http://www.cra-adrc.gc.ca/formspubs/prioryear/t1/1999/5010-tc/5010-tc-99f.pdf>.
- Berlin, G., W. Bancroft, D. Card, W. Lin et P. K. Robins. *Les incitatifs au travail ont-ils des conséquences involontaires? Évaluation de l'« effet sur la demande » dans le contexte du Projet d'autosuffisance*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 1998.
- Bloom, D., J. J. Kemple, P. Morris, S. Scrivener, N. Governmenter et R. Hendra. *The Family Transition Program: Final report on Florida's initial time-limited welfare program*, New York, Manpower Demonstration Research Corporation, 2000.
- Burtless, G. *Public spending on the poor*, sous la dir. de S. H. Danziger, G. D. Sandefur et D. H. Weinberg dans *Confronting poverty: Prescriptions for change*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1994.
- Burtless, G. *The work response to guaranteed income: A survey of experimental evidence*, sous la dir. de A. Munnell dans *Lessons from the income maintenance experiments*, Boston et Washington, D.C., Federal Reserve Bank of Boston et Brookings Institution, 1987, p. 22-52.
- Harknett, K. et L. A. Gennetian. *How an earnings supplement can affect the marital behaviour of welfare recipients: Evidence from the Self-Sufficiency Project*, document de travail de la SRSA 01-01, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 2001.

- Kemple, J. J., V. Fellerath et D. Friedlander. *Florida's Project Independence: Benefits, costs, and two-year impacts of Florida's JOBS Program*, New York, Manpower Demonstration Research Corporation, 1995.
- Lin, W., P. K. Robins, D. Card, K. Harknett et S. Lui-Gurr. *Lorsque les incitatifs financiers encouragent le travail : Résultats complets découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 1998.
- Long, D. et V. Knox. *Documentation of the data sources and analytical methods used in the benefit-cost analysis of the EPP/EWEP Program in San Diego*, New York, Manpower Demonstration Research Corporation, 1985.
- Michalopoulos, C., D. Tattrie, C. Miller, P. K. Robins, P. Morris, D. Gyarmati, C. Redcross, K. Foley et R. Ford. *Rendre le travail payant : Rapport final du Projet d'autosuffisance à l'intention des prestataires de l'aide sociale de longue date*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 2002.
- Michalopoulos, C. et T. Hoy. *Quand les incitatifs financiers à l'emploi s'autofinancent : Résultats provisoires de l'étude sur les requérantes du Projet d'autosuffisance*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 2001.
- Michalopoulos, C., P. K. Robins et D. Card. *Quand les incitatifs financiers à l'emploi font leurs frais : Premières constatations de l'étude sur les demandeuses du Projet d'autosuffisance*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 1999.
- Mijanovich, T. et T. Long. *Créer une solution de rechange à l'aide sociale : Le point sur la première année du Projet d'autosuffisance — mise en œuvre, impacts sur l'aide sociale et coûts*, Vancouver, Société de recherche sociale appliquée, 1995.
- Miller, C., V. Knox, L. A. Gennetian, M. Dodoo, J. Hunter et C. Redcross. *Reforming welfare and rewarding work: Final report on the Minnesota Family Investment Program. Vol. 1: Effects on adults*, New York, Manpower Demonstration Research Corporation, 2000.
- Morris, P. A., A. C. Huston, G. J. Duncan, D. A. Crosby et J. M. Bos. *How welfare and work policies affect children: A synthesis of research*, New York, Manpower Demonstration Research Corporation, 2001.
- Morris, P. A. et C. Michalopoulos. *Le Projet d'autosuffisance après trente-six mois : Effets sur les enfants d'un programme ayant augmenté l'emploi et le revenu des parents*, Ottawa, Société de recherche sociale appliquée, 2000.
- Riccio, J., D. Friedlander et S. Freedman. *GAIN: Benefits, costs, and three-year impacts of a welfare-to-work program*, New York, Manpower Demonstration Research Corporation, 1994.